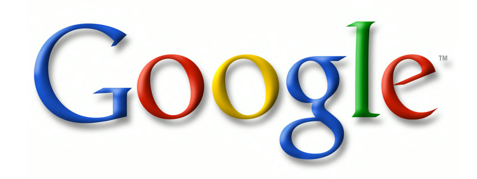
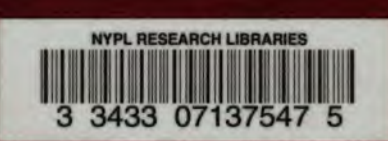
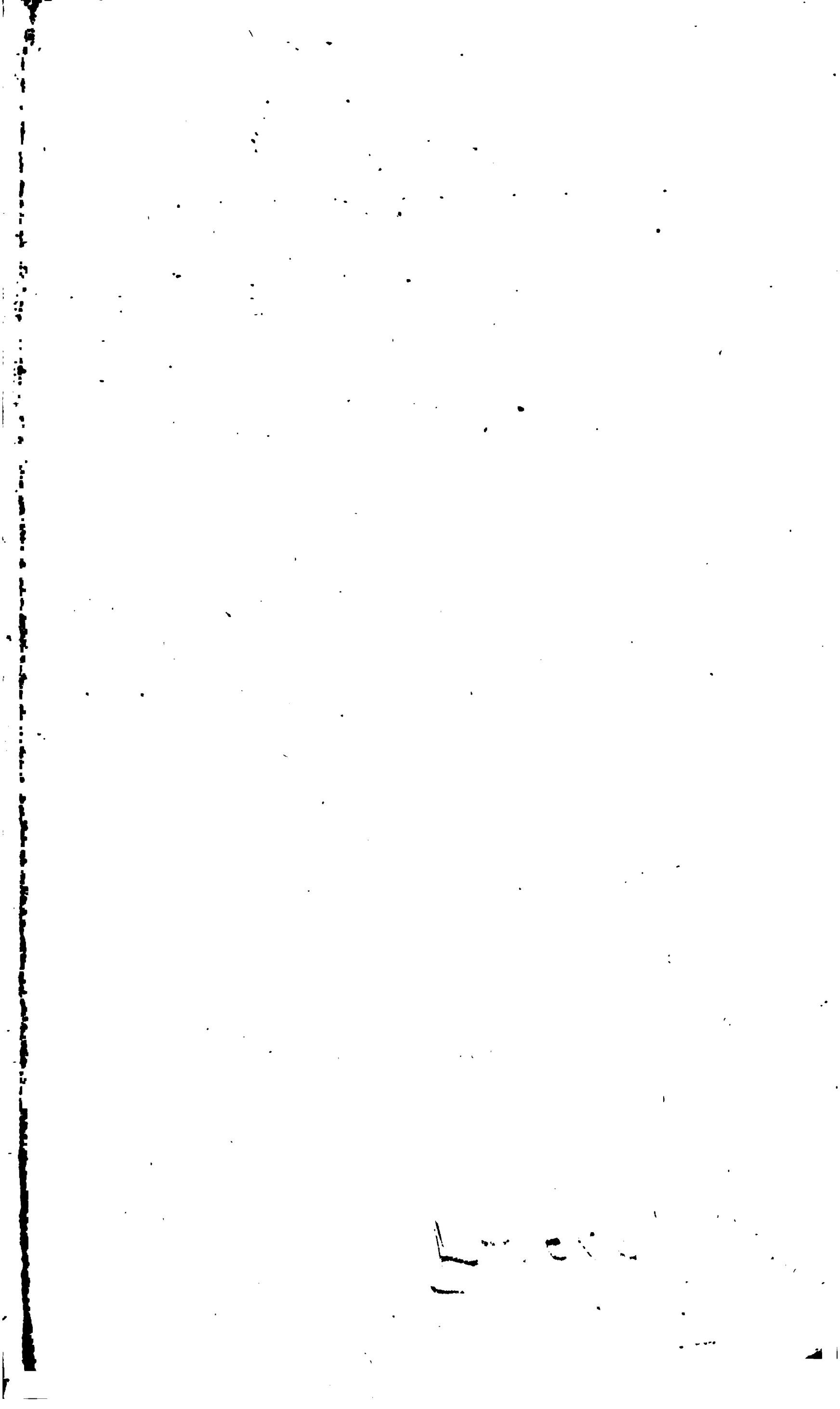

Google


NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137547 5



George Bancroft



DE

HISTOIRE DE FRANCE,

PENDANT

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

TOME HUITIÈME.

HISTOIRE DE FRANCE,

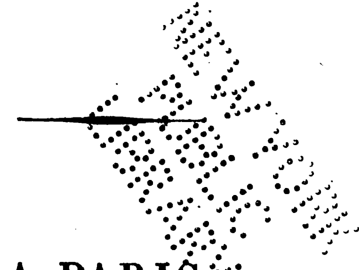
PENDANT

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE;

PAR M. CH. LACRETELLE,

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

TOME HUITIÈME.



A PARIS,

CHEZ TREUTTEL ET WÜRTZ, LIBRAIRES,

RUE DE BOURBON, N°. 17;

A STRASBOURG ET A LONDRES, MÊME MAISON DE COMMERCE.

1821.


LENOX LIBRARY
NEW YORK

HISTOIRE

DE

FRANCE

PENDANT LE XVIII[illegible] SIÈ[illegible]E.

ASSEMBLÉE CONSTITUAN[illegible]

LIVRE CINQUI[illegible]E.

L'ASSEMBLÉE nationale, par [illegible]anière dont elle avait supprimé les dî[illegible] que, dans la nuit du 4 août, elle avait [illegible]rées rachetables, annonçait assez l'in[illegible]tion de fonder son système de finances s[illegible] vente des biens du clergé. Elle se trouv[illegible] pour une opération si hardie, je ne dir[illegible]as favorisée, mais poussée par l'esprit du [illegible]cle. Tout se réunissait contre le clerg[illegible] financiers, capitalistes, rentiers, avoc[illegible], philosophes, pro-

Al[illegible] biens du [illegible] des

1790. testans, jansénistes, et jusqu'à des curés jaloux de leurs évêques. L'esprit d'irréligion, parmi la multitude des grandes villes et parmi les soldats, attaquait autant les cultes que les ministres même du culte. Les libelles et les journaux révolutionnaires étaient assidûment chargés d'imprécations contre les prêtres et les moines, de blasphèmes contre la religion chrétienne et contre Dieu même. Les campagnes se peuplaient à leur tour de fanfarons d'impiété. La plus grossière ignorance invoquait les noms de Voltaire et de J.-J. Rousseau : c'étaient les deux seuls philosophes dont le nom fût parvenu jusqu'aux oreilles du peuple. La multitude leur prêtait des doctrines d'athéisme contre lesquelles l'un avait toujours protesté et que l'autre avait éloquemment terrassées. Tous ceux qui participaient aux massacres révolutionnaires, cherchaient dans l'athéisme un refuge contre le remords et contre la pitié. Au milieu d'une effervescence qui menaçait tous les fondemens de l'ordre social, plusieurs membres de l'assemblée nationale qui conservaient, les uns un respect purement politique pour la religion, les autres un attachement sincère pour ses dogmes, pour sa morale, mais empreint d'un esprit de secte ou

de controverse, se dirent entre eux : *Nous ne pouvons sauver le clergé, sauvons au moins la religion, et mettons sa nouvelle discipline en harmonie avec les nouvelles institutions ; elles se prêteront un appui réciproque.* Telle fut surtout la pensée de Camus et des autres jansénistes de l'assemblée. Leur esprit s'exalta dans la conception de ce nouveau système qui leur parut digne de la haute sagesse des solitaires de Port-Royal ; ils crurent ainsi venger les persécutions que ces grands hommes avaient souffertes, et accomplir leurs vœux. Chacun sait cependant combien les maximes de Pascal sont opposées aux révolutions religieuses et politiques. Quelle indignation et quel courage, Pascal et ses amis n'eussent-ils pas signalés dans les extrêmes périls de l'autel et du trône ! Tandis que les jansénistes souriaient à la pensée de faire renaître dans le dix-huitième siècle les beaux jours de l'église primitive, les financiers de cette même assemblée et les premiers instigateurs des mouvemens révolutionnaires, souriaient à la pensée de mettre les opulens domaines du clergé au service de la révolution. Aussi, chaque fois que M. Necker envoyait à l'assemblée les doléances dans lesquelles il prouvait que ce malheureux déficit que l'assem- 1790.

1790. blée était chargée de combler, allait toujours s'accroissant, l'assemblée ne montrait plus qu'une orgueilleuse indifférence. Faut-il, disaient quelques orateurs, regarder comme obéré un gouvernement qui peut, par un décret et sans emprunt, se faire un capital de deux ou trois milliards? M. Necker lui-même pensait à la ressource des biens du clergé; mais il voulait la ménager avec prudence, et respecter le principe de la propriété usufruitière dans les titulaires actuels. Les ressources imminentes qu'offraient ces biens ne pouvaient consister, suivant lui, que dans les biens des monastères qui seraient supprimés; encore l'état ne pouvait-il acquérir cette ressource, sans assurer avec équité et convenance l'entretien des religieux des deux sexes qui seraient rendus à la vie séculière. De tels scrupules honoraient un ministre né dans la religion protestante; mais, la majorité de l'assemblée les trouvait timides et presque superstitieux. On faisait de *l'expropriation* du clergé un principe constitutionnel, un corollaire évident de la suppression des ordres et des priviléges.

Nous avons vu la belle déclaration de M. de Juigné, archevêque de Paris, au sujet de la suppression des dîmes. Le caractère

de simplicité et de résignation évangéliques 1790.
qu'elle offrait, avait frappé jusqu'à des esprits peu disposés, par leurs doctrines, à rendre justice au clergé de France. La conduite que tint ce corps illustre, lui concilia de plus en plus le respect des belles âmes, et rendit à la religion, défendue par de tels ministres, une grande partie de l'empire que des fautes anciennes, et surtout que l'incrédulité licencieuse du dix-huitième siècle lui avaient fait perdre. Mais on ne peut trop déplorer que, dès l'ouverture des états-généraux, et avant qu'une révolution eût perverti tous les principes et conduit vers des excès les caractères même les plus modérés, le clergé de France n'eût pas accédé à la belle et patriotique résolution conçue par M. de Boisgelin, archevêque d'Aix. Ce prélat désirait que le clergé offrît de se charger lui seul de couvrir le déficit, et de diminuer sensiblement la dette de l'état par un emprunt de quatre cents millions hypothéqués sur ses biens. Le clergé se décida trop tard, et dans le moment même où tout était préparé pour sa ruine, à faire une offre dont le succès n'était possible qu'avant des jours d'ivresse et de désordre.

Ce fut dans la salle de l'archevêché de Paris que l'assemblée ouvrit la première dis-

1790. cussion solennelle sur les propriétés du clergé. La raison du plus fort fut soutenue par des discours brillans. M. de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, s'appuya sur la loi de la nécessité pour engager l'assemblée à s'emparer des biens du clergé, et développa un système de finances qui montrait aux regards éblouis plus de richesses qu'il ne s'en tire en vingt ans des mines du Potose. Avec les biens du clergé, on modérait les dettes de l'état; on remboursait toutes les charges supprimées; on éteignait l'impôt odieux de la gabelle. L'état y pourrait encore noblement subvenir aux frais du culte, élever le traitement des vicaires et des curés à portion congrue, et respecter dans les titulaires actuels de grands bénéfices une propriété de bonne foi. Le comte de Mirabeau ne fut pas moins magnifique dans ses promesses, et fut plus pressant dans ses instances, plus véhément dans ses accusations contre l'ambition du clergé. Thouret, Barnave et Chapelier s'attachèrent particulièrement à distinguer la propriété individuelle, cette base primitive et inaltérable de toute société, de la propriété des corps institués par l'état, que l'état peut dissoudre, et dont il peut régler autrement l'existence et l'en-

tretien. La question de la propriété usufruitière fut traitée assez négligemment par ces divers orateurs qui paraissaient craindre de l'aborder, et s'efforçaient de calmer les scrupules de l'assemblée ou les leurs même, en répétant de vagues promesses de justice et de libéralité. Il eut importé de les réaliser dans le premier moment, et comme une condition nécessaire de l'aliénation des biens du clergé. Les défenseurs de ce corps, et surtout MM. Maury et Montlosier, plaidèrent sa cause d'une manière absolue, crièrent à la violence, entrèrent dans des discussions historiques pour justifier l'origine des biens du clergé, réduisirent de beaucoup et par des calculs rigoureux les grandes espérances que l'on avait conçues de la vente de ces biens. * L'assemblée n'offrit jamais 1790.

* Il me paraît curieux et intéressant d'offrir, dans un tableau comparatif, les promesses faites par les adversaires du clergé, et les prédictions faites par ses défenseurs dans l'hypothèse que ses biens seraient déclarés nationaux. On va voir si le temps n'a pas complètement détruit les unes, et n'a pas entièrement justifié les autres. Il me suffira, pour offrir à mes lecteurs le moyen de ce rapprochement, de citer d'un côté la conclusion du discours de M. de Talleyrand, et de l'autre un extrait du discours de l'abbé Maury.

1790. un aspect plus confus, plus désordonné que le 2 novembre 1789, où cette question allait être décidée. Les scrupules avaient produit quelque oscillation dans le côté gauche. Les

Conclusion du discours de M. de Talleyrand.

« En reprenant les diverses parties d'un plan qui » ne présente rien de trop hypothétique, on voit » qu'avec la totalité des biens et revenus du clergé, » la nation pourra, 1°. doter d'une manière suffisante » le clergé; 2°. éteindre cinquante millions de rentes » viagères; 3°. en éteindre soixante de perpétuelles; » 4°. détruire, par le moyen de ces extinctions, toute » espèce de déficit, le reste de la gabelle, la vénalité » des charges, et en exécuter le remboursement; » 5°. enfin composer une caisse d'amortissement telle, » que les décimables les moins aisés puissent être in- » cessamment soulagés, et qu'au bout d'un très-petit » nombre d'années, tous les décimables sans exception » puissent être entièrement affranchis de la dîme.

» Ajoutons, pour réunir tout ce que ce plan me » paraît présenter d'utile à l'état, que la nouvelle » quantité de biens-fonds rendue au commerce, aug- » mentera le revenu des contributions publiques par » la perception des droits qui subsistent encore au » profit de l'état lors des mutations; qu'elle procurera » aux provinces l'avantage d'y retenir un plus grand » nombre de propriétaires intéressés à résider pour y » faire fructifier leur propriété nouvelle;

» Que les fermiers ne craignant plus d'être dépos- » sédés de leurs baux, comme autrefois, à la mort des

chefs les plus ardens couraient de tout côté 1790.
pour rallier les faibles, et surtout pour décider les curés à sacrifier le patrimoine de l'église. Le côté droit eut beaucoup à regretter alors

» titulaires des bénéfices, la culture profitera de cette » sécurité;

» Qu'enfin l'état y gagnera, outre la destruction » du déficit, de la gabelle et de la vénalité des charges » de judicature, la réduction de la dette publique à » une somme modérée, l'avantage d'être débarrassé » des remboursemens exigibles que les créanciers eux-» mêmes redouteront, lorsque la dette sera ainsi di-» minuée; enfin l'établissement du crédit à un taux » plus avantageux peut-être que celui qui existe chez » aucune nation.

» Dans l'excédant des trente-cinq millions six cent » mille livres destinées à la caisse d'amortissement, on » pourrait trouver de quoi payer les honoraires des » nouveaux juges, qui s'élèveront à dix ou douze mil-» lions; mais alors on retarderait de quelques années » l'entière et effective abolition de la dîme. »

Je n'ai pas besoin de rappeler que, contrairement à ses promesses, le revenu public ne fut amélioré dans aucune de ses parties; que l'assemblée nationale cessa bientôt de s'occuper des moyens de combler le déficit; qu'au lieu de l'extinction promise de cent dix millions de rentes, soit perpétuelles, soit viagères, la dette publique s'accrut dans une épouvantable progression; que l'assemblée constituante créa, pour sa part, dix-huit cent millions d'assignats; que la masse de ce papier monnaie s'éleva, en quatre ou cinq ans, à la

1790. que ses rangs eussent été dégarnis par l'indignation qu'avaient causée les attentats du 5 octobre. Mirabeau, qui vit la victoire incertaine, saisit, avec le coup-d'œil d'un chef

somme de vingt-trois milliards; que deux ans après la banqueroute des assignats, le gouvernement en fit une nouvelle qui enleva aux créanciers de l'état les deux tiers de leurs créances, et que l'autre tiers ne fut sauvé d'une nouvelle banqueroute, déjà regardée comme certaine, que par le retour d'Égypte de Bonaparte, et le changement total de système qui eut lieu à cette époque. On va voir que les prédictions toutes contraires de l'abbé Maury, non-seulement furent réalisées, mais surpassées de beaucoup. Pour les apprécier, on n'aura qu'à se rappeler à quel taux ont été progressivement réduites, et le sont encore, les pensions faites aux ecclésiastiques dépossédés.

Extrait du discours de M. l'abbé Maury.

« La direction qu'on établirait d'abord pour administrer les propriétés du clergé, en aurait bientôt » absorbé le produit. Il est généralement reconnu que, » plus une direction est considérable, plus elle est ruineuse. Un fait assez récent atteste les inconvéniens » inséparables de ces régies fiscales : quand les jésuites » furent supprimés, on exaltait partout leur opulence; à peine leurs biens furent-ils entre les mains » des séquestres, qu'ils devinrent insuffisans pour » payer la pension indécemment modique qui leur » avait été promise. Les propriétés de cette société célèbre ont disparu sans aucun profit pour l'état. Nous

de parti, les moyens de faire passer un décret qui éludait la question de la propriété usufruitière, et pouvait séduire les curés. Enfin, à l'appel nominal, cinq cent soixante- 1790.

» vous citons comme une preuve anticipée de vos mé-
» comptes et de notre détresse le déplorable exemple de
» ces institutions vraiment utiles, qui, devenus recom-
» mandables à tant d'autres titres, intéressaient en-
» core infiniment la nation sous des rapports purement
» économiques. Le salaire d'un seul professeur coûte
» quelquefois plus aujourd'hui que la dotation d'un
» collége entier de jésuites.

» La dissipation infructueuse de leurs biens se re-
» nouvellerait dans la direction des propriétés du
» clergé. C'est une institution vraiment précieuse à
» l'état, que la dotation territoriale des ministres de
» la religion. Le culte public serait compromis, ou
» plutôt anéanti, s'il dépendait d'un salaire avilissant
» et incertain. Bientôt l'irréligion et l'avidité met-
» traient ces fonctions saintes au rabais, et sollicite-
» raient le culte le moins dispendieux pour parvenir
» plus sûrement à la proscription de tous les cultes.
» Une disette passagère, une interruption momenta-
» née ou durable dans la perception des impôts, une
» banqueroute d'un collecteur, une guerre ruineuse,
» et cent autres causes de suspension des paiemens,
» réduiraient à l'aumône le corps entier de ce clergé
» salarié; aucun citoyen ne voudrait plus embrasser
» un état si précaire, si incertain et si borné. Au
» premier coup de canon qui jeterait l'épouvante dans
» une province, tous les pasteurs, inquiets pour leur

1790. huit voix prononcèrent contre trois cent quarante-six le décret suivant :

« L'assemblée nationale déclare, 1°. que » tous les biens ecclésiastiques sont à la » disposition de la nation, à la charge de » pourvoir d'une manière convenable aux

» subsistance, prendraient la fuite; toutes les paroisses » des campagnes seraient abandonnées; le peuple, » sans secours, sans guides, sans frein, ne connaîtrait » plus aucune loi; et le royaume, livré au brigandage » et à l'anarchie, apprendrait enfin, par ces désastres, » cette grande vérité politique, trop oubliée aujour- » d'hui, que l'ordre public repose sur la religion, et » que les ministres du culte peuvent seuls répondre » du peuple au gouvernement.

» C'est par ses incalculables aumônes que le clergé » rend les peuples dociles à ses instructions. Comment » pourrait-il les contenir lorsqu'il n'aurait plus la fa- » culté de les assister? La charité tient lieu au royaume » d'un impôt vraiment immense. Depuis que l'Angle- » terre a usurpé les propriétés des monastères, quoi- » qu'elle ait respecté les possessions des évêchés, des » chapitres, des universités, qui sont encore les plus » riches de l'Europe, l'Angleterre a été obligée, de- » puis le règne de Henri VIII, de suppléer aux au- » mônes du clergé par un impôt particulier en faveur » des pauvres, et cette imposition s'élève annuellement » à près de soixante millions, dans un royaume dont la » population forme à peine le tiers de la nôtre. Com- » parez, messieurs, calculez et prononcez. »

»frais du culte, à l'entretien de ses minis- 1790.
»tres et au soulagement des pauvres, sous
»la surveillance et d'après les instructions
»des provinces; 2°. que dans les disposi-
»tions à faire pour l'entretien des minis-
»tres de la religion, il ne pourra être as-
»suré à la dotation d'aucune cure moins
»de douze cents livres par année, non com-
»pris le logement et le jardin en dépen-
»dant. »

Suppression de tous les monastères des deux sexes. (13 février.)

Peu de temps après cette décision, tous les monastères des deux sexes furent supprimés indistinctement, quelle que fût la destination secourable de plusieurs, et particulièrement de ces institutions de saint Vincent de Paule, auxquelles le siècle philosophique avait rendu jusques-là une justice éclatante. M. l'abbé de Montesquiou plaida avec force et talent la cause de plusieurs monastères, dont il rappela l'origine, les soins hospitaliers, les travaux agricoles et scientifiques. Il trouva surtout les couleurs les plus vraies et les plus pathétiques pour déplorer le sort des religieuses qu'on arrachait à la paix des autels, à des soins d'une charité héroïque, pour les replonger dans le siècle où elles auraient à la fois à craindre la pauvreté, la corruption, le mépris et l'insulte. Son dis-

1790. cours fut écouté avec intérêt, mais n'ébranla point la résolution de la majorité.

Assignats. Il tardait cependant à l'assemblée de faire jouir la France de ces capitaux qui allaient lui faire oublier les angoisses et la profonde humiliation du déficit. Les besoins actuels, chaque jour plus urgens et plus étendus, en dépit de plusieurs économies à la fois rigoureuses et fastueuses, ne permettaient plus de retard. Comment réaliser promptement ces biens dont la vente offrait, sinon des difficultés, au moins des lenteurs nécessaires? La combinaison qui s'offrait aux esprits était la plus simple, la plus directe, et en même temps la plus funeste de toutes; car ce n'était rien autre chose qu'un papier monnaie hypothéqué sur ces biens non encore vendus. M. Necker avait prévu ce nouveau délire des esprits, et ne voyait pas sans effroi se renouveler, au bout de soixante-dix ans, les folies corruptrices et les opérations banqueroutières de la régence et de Law. Il tâchait de recourir à ces expédiens compliqués qui, dix ans auparavant, avaient porté si haut son crédit et sa renommée. Mais combien il était déchu de sa gloire et de sa popularité! il n'avait pas fallu plus de temps et plus d'étude aux députés pour

apprendre le secret des finances, que pour 1790.
apprendre celui des constitutions. La plupart d'entre eux, et même le comité des finances où s'étaient placés des hommes qui n'étaient point étrangers à l'administration, ne voyaient plus dans M. Necker qu'un commis importun et grondeur. En vain cherchait-il à relever ses remontrances par des traits fiers et pathétiques; maintenant sa sensibilité paraissait recherchée, et son orgueil insupportable. Il faut convenir d'ailleurs que son système de finances, pour faire valoir les biens du clergé, sans être du papier monnaie, pouvait naturellement y conduire des hommes ardens et présomptueux. Il proposait des billets assignats qui, tels que ceux de la caisse d'escompte, n'auraient pas un cours forcé. Le marquis de Montesquiou, habile rapporteur du comité des finances, décriait les calculs circonspects de M. Necker, et, dans un style agréable et brillant, montrait une longue suite d'innovations, de réformes, de soulagemens pour les classes souffrantes. Il faut convenir, même en rappelant les nombreuses injustices de l'assemblée constituante, qu'elle se dirigea toujours avec ardeur et sincérité vers la prospérité du peuple des campagnes; cette

1790. impulsion, elle l'avait reçue de l'esprit du dix-huitième siècle. Toutes les apparentes et trompeuses richesses d'un papier monnaie fondé sur une hypothèque solide, convenaient à la fois aux vœux qu'elle formait pour la suppression ou le remplacement des impôts les plus odieux, au désir qui la pressait d'imposer, par une grande puissance, aux ennemis intérieurs ou extérieurs de la révolution; enfin, à cette autorité absolue qu'elle exerçait avec orgueil et sans scrupule au nom de la liberté. La passion plaidait pour une ressource qui, toujours dangereuse, le devient encore plus lorsqu'elle est confiée à la passion. Le comte de Mirabeau, organe des banquiers, des capitalistes qui spéculaient sur d'immenses bénéfices, prononça un discours aussi artificieux que véhément, en faveur d'un papier monnaie décrié dans tous les écrits précédens et dans tous ceux des modernes économistes; lui, dont l'éloquence avait été, quelques mois auparavant, si noblement animée par la crainte et l'horreur d'une banqueroute de l'état; il mettait tout son art à couvrir de prestiges une opération qui conduisait à la plus fatale, à la plus universelle des banqueroutes. Le peuple des rentiers, si nombreux et si puissant à Paris, se pres-

sait autour de l'enceinte de la salle pour savoir quand on leur accorderait ce papier miraculeux. Chacun, comme au temps de Law, courait gaîment à sa ruine, et voulait en avancer l'heure. La révolution paraissait déjà terne et languissante, si elle n'était animée par un mouvement perpétuel de la roue de fortune. On riait aux éclats lorsque, dans l'assemblée, l'abbé Maury rapportait, en termes exacts et pathétiques, tous les malheurs, toute la corruption, toute l'ignominie qui avaient suivi le papier monnaie de la Régence, où quand M. Dupont de Nemours, élève de Turgot, rappelait la chute si récente et si complète du papier monnaie des États-Unis de l'Amérique, et dressait avec une inutile prévoyance l'échelle des prix énormes et extravagans auxquels s'élèveraient bientôt les denrées les plus communes. Comment, répondaient les partisans des assignats, comment peut-on comparer l'hypothèque chimérique qu'offraient les terres du Mississipi, ou celle des terrains incultes du nord de l'Amérique, avec l'hypothèque immense et solide des biens du clergé et des domaines du roi? (On les avait également déclarés propriétés nationales.) On ne voyait pas que cette hypothèque, grevée de beaucoup

1790. Première émission d'assignats pour 400 millions. (17 mars)

1790. de charges, n'était pas indéfinie, et qu'un premier exemple de prodigalité ferait naître bientôt la prodigalité la plus folle et la plus ruineuse. L'assemblée décréta une première émission d'assignats pour quatre cents millions. Elle s'était d'abord imposé quelques faibles barrières pour ne pas entrer complètement dans le système du papier monnaie; mais elle les écarta bientôt avec une tranquille audace.

Offre d'ouvrir un emprunt sur les biens du clergé, renouvelée par M. de Boisgelin

Cette discussion sur les assignats avait été traversée par divers incidens. M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, avait en vain renouvelé l'offre faite par le clergé d'ouvrir sur la totalité de tous ses biens un emprunt de quatre cents millions pour acquitter les charges les plus onéreuses de l'état. Cette offre, faite par un corps dont la ruine était décidée, parut à la fois tardive, mesquine et présomptueuse. Il est vraisemblable que l'auteur de cette proposition n'en avait pas lui-même espéré le succès; car il avait ouvert son discours par une éloquente philippique, mais peu capable d'adoucir les esprits.

Motion pour faire décréter que la religion catholique est la religion de l'état.

L'incident le plus grave fut élevé par une proposition faite subitement de déclarer *que la religion catholique, apostolique et romaine, était et demeurerait pour toujours la religion*

de l'état, et que son culte serait seul autorisé. 1790.
L'auteur de cette proposition était un membre du côté gauche, le chartreux dom Gerle, homme timide, esprit vague et mal ordonné, qui suivait le parti populaire par faiblesse plutôt que par conviction, s'étonnait et s'inquiétait d'avoir été entraîné si loin de ses premières opinions et de ses vœux. La plupart des curés et des députés jansénistes applaudirent avec transport à cette proposition, et le côté droit en ressentit une joie inespérée. On criait des deux côtés de l'assemblée : *Aux voix! aux voix!* avec une ardeur qui confondait les chefs les plus puissans du parti populaire. Ils réclamèrent l'ordre du jour, et prétendirent que cette proposition était la même que celle qu'avait présentée quelques mois auparavant M. de La Fare, évêque de Nancy, et que l'assemblée avait rejetée à une immense majorité, quoique, dans sa rédaction, elle portât moins d'atteinte au principe de la tolérance religieuse. « Ose-t-on, s'écria l'évêque de » Clermont, invoquer l'ordre du jour? Il est » de précepte divin que l'on doit manifester sa » religion, toutes les fois qu'on en est requis. » Je m'étonne que, dans un royaume catho» lique, on refuse de rendre hommage à la

1790. » religion catholique, non par une délibéra» tion, mais par une acclamation partant des » sentimens du cœur. » Voici la réponse que lui fit M. Charles de Lameth :

« A Dieu ne plaise que je vienne combat» tre une opinion et un sentiment qui sont » dans le cœur de tous les membres de cette » assemblée ! Je viens seulement proposer » quelques réflexions sur les circonstances et » sur les conséquences qu'on pourrait tirer » de la motion qui a été proposée. Lorsque » l'assemblée s'occupe d'assurer les dépenses » du culte public, est-ce le moment de pré» senter une motion qui peut faire douter de » ses sentimens religieux ? Ne les a-t-elle pas » manifestés quand elle a pris pour base de » tous ses décrets la morale de la religion ? » Qu'a fait l'assemblée nationale ? Elle a » fondé la constitution sur cette consolante » égalité si recommandée par l'évangile ; elle » a fondé la constitution sur la fraternité et » sur l'amour des hommes ; elle a, pour me ser» vir des termes de l'écriture, *humilié les su» perbes* ; elle a mis sous sa protection les faibles » et le peuple dont les droits étaient mécon» nus ; elle a enfin réalisé ces paroles de Jésus» Christ, quand il a dit : *Les premiers devien» dront les derniers, les derniers deviendront les*

» *premiers*. Elle les a réalisées; car certaine- 1790.
» ment les personnes qui occupaient le pre-
» mier rang, qui occupaient les premiers
» emplois, ne les posséderont plus. »

L'assemblée parut flottante, et la journée du lendemain les chefs du parti démocratique tinrent conseil pendant la nuit, et ne manquèrent pas de recourir à une arme qu'ils tenaient toujours en réserve, la menace d'une insurrection. Le lendemain, des milliers d'hommes révolutionnaires rugissaient autour de l'assemblée, avant même qu'elle ouvrît la séance. Tous les députés du côté droit furent insultés, menacés, quelques-uns poursuivis et meurtris. M. de Cazalès était du nombre de ces derniers; il se plaignit, et l'assemblée parut l'écouter avec peu d'attention. « Quelque danger, s'écria-t-il, » qu'il y ait à dire la vérité devant une assem-» blée si peu occupée de la sûreté de ses » membres, et qui semble encourager les vio-» lences les plus atroces par un silence pusilla-» nime ou par une perfidie calculée, j'obéis à » mon devoir de chrétien, j'obéis aux leçons » et à l'exemple de nos pères en venant ap-» puyer la proposition de dom Gerle. » Le discours qu'il prononça ne se ressemble nullement du trouble où la situation périlleuse

1790. dans laquelle il venait de se trouver aurait pu jeter ses esprits. Le baron de Menou, organe du parti populaire, commença par protester de son respect profond, de son attachement sincère pour la religion catholique, apostolique et romaine. (On prétend que depuis, en Égypte, sous le nom d'Abdalah, il s'écarta de cette profession de foi.) La conclusion de son discours fut que, par respect pour la religion catholique, il fallait passer à l'ordre du jour sur la proposition de dom Gerle. Ce religieux, épouvanté, déclara qu'il comprenait maintenant tous les dangers de sa proposition, et qu'il la retirait. Mirabeau voulut entraîner les esprits par un mouvement dramatique. « De cette tribune » où je vous parle, dit-il, je vois la fenêtre » du palais dans lequel des factieux, unis» sant des intérêts temporels aux intérêts les » plus sacrés de la religion, firent partir de » la main d'un roi des Français l'arquebuse » fatale qui donna le signal des massacres de » la Saint-Barthélemy. » Ce mouvement oratoire était évidemment factice, puisque l'on ne pouvait voir le Louvre de la salle du manége où siégeait l'assemblée. On convint cependant d'admirer ces paroles de Mirabeau avec un vif enthousiasme, et l'ordre du

jour fut adopté avec un considérant, qu'on avait tâché de rendre poli pour la religion. 1790

Traitement des évêques et des curés. (21 juin.)

Il s'agissait de fixer le traitement des évêques et des curés devenus salariés de l'état. On oublia les droits sacrés de l'antique possession, ceux de l'âge, la reconnaissance due aux récentes largesses de la charité de plusieurs prélats, la nécessité de leur conserver ce puissant moyen de communication avec les fidèles. Les dédommagemens proposés par le comité ecclésiastique, et adoptés par l'assemblée, furent dérisoires. L'économie fut barbare. La plupart des membres du côté gauche en rougissaient, et s'indignaient des réductions proposées par l'impitoyable Camus, et de l'ingratitude éclatante de cet avocat du clergé; mais ils n'osaient faire à la justice, à l'honneur le sacrifice de ce qui leur restait de popularité. Plusieurs s'obstinaient de voter, et les prélats dédaignaient de se lever contre les décrets qui consommaient leur ruine *.

* Le traitement de l'archevêque de Paris était fixé à cinquante mille livres; celui des archevêques et évêques dans les villes dont la population s'élevait au-dessus de cent mille âmes, vingt-cinq mille livres; au-dessus de cinquante mille âmes, quinze mille liv.; et au-dessous de cette population, dix mille livres. A

1790. Constitution civile du clergé.

Le comité ecclésiastique devait porter encore plus loin ses rigueurs contre les titulaires des bénéfices ; car il se proposait de leur faire acheter un traitement ainsi réduit, en exigeant d'eux un serment qui engageait leur honneur et leur conscience. On vit avec étonnement paraître le projet de la constitution civile du clergé, rédigé par les députés jansénistes. Ceux qui se piquaient de philosophie, conçurent de grandes inquiétudes quand on leur proposa de donner une nouvelle discipline à l'église ; d'organiser un nouveau clergé ; de former une nouvelle circonscription des diocèses, en réduisant les évêchés à quatre-vingt-trois, nombre égal

l'égard des curés, leur traitement était fixé à deux mille livres dans les communautés où il y aurait plus de deux mille âmes ; à quinze cents livres dans celles au-dessus de mille âmes ; et dans celles au-dessous de mille âmes, à douze cents livres. Le traitement général des vicaires était fixé à sept cents livres en sus du logement, qui devait leur être fourni de même qu'aux curés. Telles étaient les dispositions relatives au futur clergé. Ces dispositions réduisaient la plupart des grands bénéficiers tout au plus au quart de leur revenu. Les plus charitables des prélats avaient contracté de nobles dettes pour le soulagement des pauvres. Le possesseur d'une abbaye de plus de 100,000 francs n'était indemnisé que par une pension de 2000 écus.

à celui des départemens, et fort inférieur au nombre de ceux qui existaient, de détruire et le concordat de François Ier., et tous les autres liens qui attachaient l'église de France à l'église Romaine; d'enlever au roi la nomination des évêques; au pape la confirmation du choix, et de les faire nommer par les autorités départementales. Enfin, tous les autres articles transformaient les anciennes libertés de l'église de France, en une indépendance presque absolue du St.-Siége. Un tel ouvrage leur paraissait peu fait pour l'esprit du siècle. Comment vaincre la résistance des évêques et des curés? Pourquoi inquiéter la conscience du roi, les scrupules des fidèles, après tant de sacrifices pénibles? Jusqu'où faudrait-il étendre la rigueur des peines et le nombre des proscriptions? N'était-il pas assez de discordes dans l'état, sans y ajouter (chose incroyable dans un siècle signalé par son incrédulité) un schisme dans l'église et peut-être des guerres de religion? La majorité des députés du parti démocratique faisaient ces réflexions. Le comte de Mirabeau ne parlait qu'avec indignation et mépris de cette combinaison aussi étroite que funeste. Duport et ses amis maudissaient l'entêtement de Camus, et l'intervention du jan- 1790.

1790. sénisme dans les débats politiques. Mais Duport et ses amis n'osèrent rompre avec des députés qui grossissaient leur parti et venaient de leur assurer des victoires importantes. Mirabeau ne voulait pas compromettre sur un tel point sa popularité ; c'était beaucoup qu'il l'exposât pour la défense de la prérogative royale. Il n'y avait pas un député du parti populaire qui ne tremblât de passer pour un fanatique, s'il voulait être humain et raisonnable. On se levait dans le côté gauche pour tous les articles de la constitution civile du clergé, et cependant vous eussiez entendu murmurer sur presque tous les bancs : *Ces jansénistes perdent tout avec leur pragmatique-sanction, avec leur primitive église ; que n'avons-nous pu nous passer d'eux et de tout leur droit canonique !* L'opposition du côté droit ne s'exhalait point par des cris furieux ; calme, obstinée, sombre, unanime, elle respirait une indignation profonde. Les évêques et ceux des curés qui leur restaient fidèles, montaient rarement à la tribune quand on traitait ces sortes de matières. Ils semblaient craindre d'exprimer trop faiblement les sentimens dont ils étaient remplis. On voyait s'élever dans toutes les villes et les villages de France les protestations des ecclé-

siastiques contre la constitution civile du clergé. Plusieurs prédications étaient pleines d'emportement, et semblaient faire présager la guerre civile. D'un autre côté, dans les grandes villes, et surtout à Paris, le peuple poursuivait par ses cris, par ses menaces, tous les ecclésiastiques qui opposaient leur conscience aux ordres de l'assemblée constituante. Voici une horreur qui s'égale presque aux massacres dont j'ai fait mention. Des religieuses, de saintes filles de Saint-Vincent de Paule, qui consacraient leur vie pieusement héroïque au soulagement des infirmités les plus rebutantes, furent assaillies en plein jour par une horde furieuse, et reçurent de la main des prostituées le plus ignominieux des châtimens. 1790.

Cependant le roi éprouvait et montrait le plus grand trouble que tant d'événemens cruels lui eussent encore fait connaître. Sanctionnerait-il cette constitution civile du clergé? Userait-il des derniers débris d'une autorité presque illusoire pour consacrer une usurpation faite sur les droits spirituels de l'église? Son irrésolution ranimait l'espoir des principaux membres du clergé. A chaque instant, il recevait d'eux les avis les plus pressans de ne point sacrifier ses droits à la Le roi consulte le pape à ce sujet.

1790. couronne céleste, tandis qu'une couronne temporelle chancelait sur sa tête. Dans son trouble, il résolut de consulter le Saint-Père lui-même, et de l'engager timidément à ménager, par des sacrifices, par des concessions, le salut futur de l'église de France. Il sollicitait, sans l'espérer, une bulle du Saint-Père qui allégerait ses scrupules. L'assemblée fut instruite de cette démarche, et n'en fut que plus ardente à exiger la sanction du roi; en même temps, elle était décidée à lancer le plus terrible coup de foudre sur le clergé qu'elle accusait déjà de rébellion. Ce fut sur un rapport du comité des recherches, présenté par son éternel et sinistre organe, M. Voidel, qu'elle prit la mesure si fatale et si célèbre du serment ecclésiastique. Ce décret, qui entraîna par des conséquences successives et forcées, la ruine, la dispersion, l'exil et le massacre de la plus grande partie du clergé, fut présenté comme une mesure d'indulgence. Le rapporteur le fit précéder des plus sanglans outrages contre les ministres de la religion. En les accusant de couvrir d'un zèle hypocrite et d'intrigues factieuses leur attachement obstiné pour des biens irrévocablement acquis à la nation, il les avertit que le peuple, affranchi de tout

Serment ecclésiastique.

préjugé, n'encenserait plus en eux les idoles de l'orgueil. En prodiguant ainsi les humiliations à ceux auxquels il affectait de demander une soumission volontaire, il excitait tous les murmures de l'honneur dans des âmes qui se trouvaient déjà suffisamment averties par la voix de la religion offensée. Voici dans quelle alternative une telle mesure plaçait les membres du clergé. *Soumettez-vous, prêtez serment à une constitution ecclésiastique, proclamée par la puissance civile, et alors, en vous avilissant, vous ébranlerez de vos propres mains la religion catholique : ou bien résistez, refusez le serment, et, séparés des fidèles qui vous étaient confiés, vous serez à jamais parmi nous des objets de soupçon et de haine.* 1790.

A l'approche d'une persécution qui se déclarait, le clergé parut se réjouir de voir une voie de salut ouverte pour la religion au dix-huitième siècle. Quelques orateurs, et particulièrement l'abbé Maury et M. l'abbé M. de Montesquiou, exposèrent brièvement tous les articles de la constitution civile du clergé, qui, pour engager et soumettre le clergé de France, avaient besoin du concours des formes canoniques et de l'autorité spirituelle. L'évêque de Clermont, prélat dont il me

1790. semble voir encore le maintien élevé, calme, imposant, prononça d'une voix ferme et avec un accent de persuasion au-dessus duquel il n'y a aucun pouvoir de l'éloquence, des paroles qui jetèrent l'étonnement et le trouble parmi les partisans des mesures les plus rigoureuses. On voyait que son sacrifice était consommé, ainsi que celui de ses confrères apostoliques ; que la pauvreté leur était devenue chère ; que désormais les prédications du désert leur paraissaient seules faites pour ramener le siècle égaré ; qu'un pressentiment religieux, en leur montrant toutes leurs souffrances, toutes leurs tortures prochaines, leur découvrait que la religion allait refleurir sous la hache des bourreaux. C'était le soir. Les paroles solennelles de l'évêque de Clermont roulaient profondément dans la vaste enceinte, et ressemblaient aux paroles prophétiques des mourans. Ceux qui allaient lancer la persécution paraissaient plus interdits que ceux qui allaient en être les victimes. La *Montagne* était muette d'effroi. Les tribunes s'étonnaient de n'oser plus proférer de blasphèmes. Cent cinquante évêques ou curés demandèrent qu'il leur fût permis d'en référer au Saint-Siége ou à un concile qui

serait convoqué. Toute demande de cette nature fut écartée par l'ordre du jour. Alors ils s'éloignèrent silencieusement, déclarant qu'ils ne prendraient plus de part à la délibération. La majorité rendit un décret qui enjoignait aux évêques, aux grands vicaires, aux supérieurs, directeurs et professeurs des séminaires et colléges, aux curés, aux vicaires, et autres ecclésiastiques fonctionnaires publics conservés en fonction, de faire, dans le plus court délai, le serment qui leur était imposé concernant la constitution civile du clergé, sous peine d'être réputés avoir renoncé à leur office auquel il serait pourvu comme en cas de vacance, par démission. Le décret prévoyait le cas où quelques évêques, curés, etc., etc., conservés en fonction, n'ayant point prêté leur serment, ou y ayant manqué, continueraient d'exercer leur office; et il était ordonné que les délinquans seraient poursuivis dans les tribunaux de districts, comme rebelles à la loi, déclarés déchus des droits de citoyens actifs, incapables d'aucune fonction publique, et punis par la privation de leur traitement, sauf plus grande peine, suivant l'exigence et la gravité des cas. 1790.

Les anxiétés du roi redoublèrent, quand Anxiétés du roi.

1790. ce nouveau décret lui fut soumis. Il en voyait toutes les conséquences. C'était une chose inouïe dans les fastes de l'église, que de voir tous les évêques et la plupart des curés d'une grande monarchie dépossédés à la fois de leurs siéges. Le roi se rendrait-il le ministre passif de cette violence et de toutes celles qui devaient en résulter? Avec un cœur religieux, porterait-il un coup si terrible à la religion pour laquelle ses ancêtres et son vertueux père avaient montré tant de ferveur, et qui lui avait toujours été représentée comme le salut des rois? Renoncerait-il au plan de médiation dans lequel il avait vingt fois échoué, et qu'il cherchait toujours à renouveler sous des formes diverses? Se déclarerait-il, par une obéissance passive, roi prisonnier, ou bien par sa résistance, attirerait-il sur son trône ébranlé, sur sa tête, sur sa famille, le courroux d'une assemblée dont le pouvoir ne cessait de s'accroître, et d'une nation qui suivait avec fureur l'impulsion irréligieuse qu'elle avait reçue depuis un siècle? Quel médiateur s'élèverait un jour au milieu de tant de passions déchaînées, s'il s'enlevait à lui-même tout pouvoir de l'être? Le Saint-Père pouvait seul le tirer de cette horrible perplexité,

en acceptant la constitution civile du clergé; mais comment se flatter d'obtenir un si énorme sacrifice de l'autorité pontificale? Les jours s'écoulaient, et la réponse du Saint-Siége n'arrivait point. Le cardinal de Bernis, ambassadeur à Rome, ne donnait nulle espérance, et ne formait aucun désir que cette réponse fût favorable au vœu exprimé par le roi. Instruits de cette négociation, les jansénistes, auteurs de la constitution civile du clergé, fulminaient. Peut-on, disaient-ils, renouveler la domination ultramontaine, et assujettir la plus puissante, la plus libre des nations aux vœux d'un prince étranger? Les délais du roi leur étaient encore plus odieux à cause de leur motif. Le roi se détermina pour un expédient qui ne faisait que prolonger son irrésolution et celle de la France. Il acceptait la constitution civile du clergé, et ne s'expliquait point sur le décret du 27 novembre, celui qui exigeait le serment. Le président fut chargé d'aller lui demander compte des motifs qui retardaient sa sanction. La réponse du roi fut ambiguë; mais elle faisait entendre qu'il attendait la réponse du pape, afin de prévenir tous les troubles dont l'église et la France étaient menacées. A cette déclaration, la fureur des

1790.

Acceptation royale du décret sur le serment ecclésiastique. (26 décembre.)

1790. atrabilaires dévots, qui ruinaient l'église, ne connut plus de bornes. Camus prétendit, dans ses emportemens, que le décret du 27 novembre devait être considéré comme constitutionnel, et qu'alors on pouvait se passer de la sanction du roi. Cette étrange doctrine paraissait approuvée par la majorité de l'assemblée, et cependant il faut répéter encore une fois que la dictature ecclésiastique de Camus était insupportable aux députés, et leur faisait présager une suite de fautes et de malheurs. Le roi crut que la violence que l'on exerçait sur lui était assez manifeste, pour qu'il ne parût pas faire un acte libre, en acceptant le décret du 27 novembre, et il l'accepta, les larmes aux yeux et le trouble dans le cœur. Dès ce moment, toutes les peines dont il fut assailli furent surpassées par une peine plus cruelle, le repentir. Dès ce moment aussi il conçut un fatal, mais légitime désir d'échapper par la fuite au joug des révolutionnaires.

Le zèle religieux se réveille.

L'assemblée devenait libre d'imposer le serment à tous les ecclésiastiques qu'elle avait dans son sein, c'est-à-dire à l'élite du clergé, et cependant cette épreuve lui causait une sorte d'épouvante. Le pieux héroïsme des prélats lui faisait peur. Déjà le zèle reli-

gieux se réveillait chez un grand nombre de Français, et surtout dans les premières classes de la société, depuis que le clergé avait annoncé son invincible résistance à la constitution civile. Les églises, depuis long-temps désertes, se remplissaient en foule, lorsqu'un ecclésiastique, prêt à se sacrifier, célébrait le sacrifice de la messe. L'esprit de parti échauffait cette tendre vénération pour ces victimes futures; elle se produisait par des signes touchans qui remuaient profondément les âmes. La foi se retrouvait, depuis que sa cause paraissait liée à celle de l'honneur. 1790.

L'évêque d'Autun prête serment.

L'évêque d'Autun, et un certain nombre de curés prononcèrent leur serment dans l'assemblée; encore le premier avait-il fait suivre de sa démission un acte pour lequel il ne pouvait s'empêcher de montrer quelque répugnance. Tous les autres prélats et le plus grand nombre des curés étaient restés immobiles sur leurs bancs, et n'avaient rien répondu à des sommations réitérées. Cazalès ajoutait par des discours pleins de feu, de raison et d'une haute prévoyance, à leur silence éloquent; il conjurait l'assemblée de revenir sur ses pas.

« Je voudrais, dit-il, que cette enceinte

1790. » pût s'agrandir à ma volonté, et contenir la » nation individuellement assemblée. Elle » nous entendrait, elle jugerait entre vous et » moi..... Je dis qu'une scission se prépare ; » je dis que l'universalité des évêques de » France, et que les curés, en grande partie, » croient que les principes de la religion leur » défendent d'obéir à vos décrets ; que cette » persuasion se fortifie par la contradiction, » et que ces principes sont d'un ordre supé- » rieur à vos lois ; qu'en chassant les évê- » ques de leurs siéges, et les curés de leurs » presbytères, pour vaincre cette résistance, » vous ne l'aurez pas vaincue ; vous serez au » premier pas de la carrière de la persécution » qui s'ouvre devant vous. Doutez-vous que » ces évêques, chassés de leurs siéges, n'ex- » communient ceux qui ont été mis à leur » place ? Doutez-vous qu'une grande partie » des fidèles ne reste attachée à ses anciens » pasteurs et aux principes éternels de l'é- » glise ? Alors le schisme est introduit, les » querelles de religion commencent ; alors » les peuples douteront de la validité des sa- » cremens ; ils craindront de voir fuir devant » eux cette religion sublime qui, saisissant » l'homme dès le berceau, et le suivant jus- » qu'à la mort, lui offre des consolations tou-

» chantes dans toutes les circonstances de la 1790.
» vie; alors les victimes de la révolution se
» multiplieront, le royaume sera divisé.
» Vous verrez les catholiques errans sur la
» surface de l'empire, suivre dans les caver-
» nes, dans les déserts, leurs ministres per-
» sécutés. Vous les verrez dans tout le royaume
» réduits à cet état de misère et de persécu-
» tion dans lequel les protestans avaient été
» plongés par la révocation de l'édit de
» Nantes... Si vous vouliez sentir les maux
» incalculables que vous attirerez sur notre
» patrie, si vous vouliez montrer votre
» amour pour le peuple, vous temporiseriez,
» vous attendriez l'adhésion de l'église de
» France... La question qui nous divise est une
» vile question de forme et d'orgueil. Pour-
» quoi craindriez-vous de dire que vous vous
» êtes trompés, quand l'exécution de la cons-
» titution civile du clergé, sans résistance,
» peut être la conséquence de cet aveu? Pour-
» quoi refuseriez-vous de revenir sur un dé-
» cret, quand vous voyez qu'une folle obsti-
» nation vous perd, et que l'église de France
» vous a montré l'erreur dans laquelle vous
» êtes tombés...... Aux murmures qui s'élè-
» vent, je vois que je suis obligé de déclarer
» en mon nom, et en celui de mes collègues,

1790. » quė nous ne voulons prendre aucune part » à cette délibération ; que nous n'abandon- » nerons jamais, que nous reconnaîtrons tou- » jours pour nos dignes pasteurs ceux que » l'église a reconnus »

M. de Montlosier s'éleva encore plus haut que M. de Cazalès, quand il prononça ces paroles : « Je ne crois pas qu'on puisse for- » cer les évêques à quitter leurs siéges. Si on » les chasse de leur palais épiscopal, ils iront » dans la cabane des pauvres qu'ils ont nour- » ris. Si on leur ôte une croix d'or, ils por- » teront une croix de bois. C'est une croix » de bois qui a sauvé le monde. »

L'évêque de Clermont propose une autre formule de serment.

Vains avertissemens ! l'assemblée, fâchée de se sentir entraînée si loin, n'osait plus reculer. Combien n'eût-elle pas alors désiré que plusieurs des prélats qui avaient le plus excité sa haine, eussent alors cédé à la crainte ! Les plus irréligieux eussent voulu éviter une résistance qui relevait la religion de l'abaissement où on croyait l'avoir plongée. L'évêque de Clermont qui, par l'ascendant de son caractère apostolique, et de je ne sais quel éclat de vertu qui paraissait dans ses regards, dans ses paroles, monta le 2 janvier à la tribune pour proposer une formule de serment telle que sa conscience

pouvait l'approuver. Dès ses premières explications un murmure, élevé par la crainte de l'effet qu'il allait produire, couvrit sa voix, se prolongea, et le força de quitter la tribune. Voici quel était ce serment : 1791.

« Je jure de veiller avec soin sur les fidè-
» les dont la conduite m'a été ou me sera
» confiée par l'église; d'être fidèle à la na-
» tion, à la loi et au roi; et de maintenir de
» tout mon pouvoir, en tout ce qui est de
» l'ordre politique, la constitution décrétée
» par l'assemblée nationale et acceptée par
» le roi, exceptant formellement les objets
» qui dépendent essentiellement de l'autorité
» spirituelle. »

Appel nominal des fonctionnaires ecclésiastiques. (4 janvier.)

Le surlendemain on procéda à l'appel nominal des fonctionnaires ecclésiastiques. Un peuple immense environnait toutes les avenues de la salle dès la pointe du jour. Il me reste un souvenir fidèle des fureurs calculées et visiblement commandées qui régnaient dans ces groupes. Il était évident qu'on leur avait donné pour instruction ces mots : *Menacez, mais ne tuez pas.* J'ai entendu des hommes du peuple dire : « Ces
» scélérats de prêtres voudraient bien avoir
» les honneurs du martyre; mais nous ne
» serons pas assez sots pour en faire des saints. »

1791. L'appel nominal commença. M. de Bonnac, évêque d'Agen, fut interpellé le premier. Il demanda la parole. *Point de parole*, s'écria-t-on dans le côté gauche. *Voulez-vous prêter le serment, oui ou non?* Alors l'évêque d'Agen prononça ces mots : « Je ne donne » aucun regret à ma place, je ne donne au- » cun regret à ma fortune ; j'en donnerais à » la perte de votre estime que je veux méri- » ter. Je vous prie donc d'agréer le témoi- » gnage de la peine que je ressens, de ne » pouvoir prêter le serment que vous exi- » gez. »

Un curé du diocèse d'Agen fut appelé ensuite, et s'exprima ainsi : « Je dirai avec la » simplicité des premiers chrétiens, à la- » quelle vous voulez nous ramener, que je » me fais gloire de suivre mon évêque, comme » saint Laurent suivait son pasteur. »

Ces sortes de déclarations, quoique réduites aux plus simples termes, enfonçaient le poignard dans le sein des députés de la gauche. *Dites simplement : Je jure ou je refuse.* « C'est une tyrannie, s'écria M. de Foucault. Les empereurs qui persécutaient les » martyrs, leur laissaient prononcer le nom » de Dieu, et proférer le témoignage de leur » fidélité à la religion. » Souvent, quand un

ecclésiastique montait à la tribune, au milieu du silence avec lequel était attendue sa déclaration, on entendait percer du dehors les cris *à la lanterne!* Alors, élevant la voix, le prélat disait : *Je refuse.* Tous refusèrent, à l'exception d'un seul curé. Après l'appel nominal, le président leur fit une nouvelle interpellation; profond silence. L'assemblée se sépara, et les évêques, glorieux de leur fidélité, traversaient d'un pas lent et ferme les rangs des groupes qui les accablaient d'invectives et de menaces. Plusieurs furent maltraités, aucun ne reçut de blessures dangereuses. On se bornait encore à un martyre d'ignominie. Dans toute la France, il n'y eut que trois évêques qui prêtèrent le serment. Ce furent celui d'Autun, celui d'Orléans, et l'archevêque de Sens, ce même cardinal de Brienne, dont nous avons vu le déplorable ministère. Odieux au parti populaire qui ne manquait jamais de le signaler comme un fauteur du despotisme, il crut acheter son salut par cet acte de faiblesse. Ses anciennes et intimes liaisons avec les philosophes avaient fort allégé les scrupules de sa conscience. Personne, dans le parti qu'il paraissait avoir embrassé, ne lui donna d'éloges; il reçut de vives censures de la cour de Rome,

1791.

1791. et crut montrer de la fierté en renvoyant au Saint-Père le chapeau de cardinal. Depuis ce moment le dégoût empoisonna sa vie. Il ne put mettre ni lui ni sa famille à l'abri des violences démagogiques. Le triste prélat, menacé dans les jours de la terreur, se donna la mort, tandis que les ecclésiastiques fidèles la recevaient le pardon et la prière à la bouche.

Le cardinal de Rohan.

Le cardinal de Rohan n'était arrivé qu'un peu tard à l'assemblée constituante. Le parti démocratique s'était flatté de trouver un ardent auxiliaire dans un prélat qui avait encouru de la part du roi des sévérités peut-être imprudentes, mais certainement méritées, et qui, dans son scandaleux procès, s'était senti appuyé par ce qu'on appelait alors l'opinion publique, c'est-à-dire, par une opposition aveugle et acharnée contre la cour. Le cardinal de Rohan garda le silence dans l'assemblée constituante, et parut d'abord tenir une neutralité embarrassée entre les deux partis. Mais bientôt ce prince de l'église fit éclater ses ressentimens contre la révolution, en prenant les armes pour la renverser. Retranché dans la partie de son diocèse de Strasbourg, situé sur la rive gauche du Rhin, il fit, avec une prodigalité et une

ostentation qui lui étaient naturelles, de ridicules levées d'hommes, et provoqua l'un des premiers l'émigration armée. 1791.

Les prélats et les curés dépossédés de leurs siéges.

Beaucoup de prélats, après avoir refusé le serment, montrèrent un esprit de paix et de résignation qui ne calma point leurs ennemis; car c'étaient surtout leurs vertus qu'on détestait en eux. Quelques-uns s'agitèrent, lancèrent contre leurs successeurs des anathèmes dont l'effet fut médiocre. Le parti catholique, qui avait remué dans le Midi, était déjà vaincu. Les esprits s'échauffèrent dans la Bretagne et le Poitou; mais il fallut toutes les sacriléges extravagances de la convention pour exciter une guerre civile dans ces contrées. Les curés suivirent pour la plupart, ou du moins en très-grande partie, l'exemple de leurs evêques. Voici quel fut le résultat de cette persécution naissante. Les évêques et les curés constitutionnels, repoussés par le Saint-Siége, ne comptèrent presque au nombre de leurs fidèles que ceux qui toléraient un reste de religion comme une bonne invention politique et morale. La foi, devenue plus vive et plus courageuse, s'attacha aux prélats et aux curés dépossédés de leur siége. L'esprit de parti et la mode même secondèrent les œuvres de la

1791. foi. Ce fut un bonheur que d'entendre furtivement la messe de l'un de ces prêtres que l'on nommait réfractaires. Le jansénisme, trompé dans ses espérances, ne vit son édifice soutenu que par l'irréligion, et l'irréligion, devenue furieuse, le détruisit au bout de trois années, en faisant tomber sous une même faux les prêtres de l'ancienne et de la nouvelle église. Mais les classes élevées, d'où le scandale était venu à dater de la Régence, apprirent, dans leur malheur, à vénérer tout ce qu'elles avaient insulté au sein de la mollesse. Les plaisanteries irréligieuses ne parurent plus que les armes des lâches. L'éloquence, aussi bien que l'honneur, servirent d'auxiliaires au christianisme persécuté. En dépit des plus horribles profanations, en dépit des massacres et des fêtes de l'athéisme, le dix-huitième siècle remonta vers Dieu. La foi, dans sa renaissance, fut secondée par une cause qui l'avait aidée à son berceau : les malheurs du genre humain.

FIN DU LIVRE CINQUIÈME.

1791.

LIVRE SIXIÈME.

Des deux partis qui restaient à prendre à l'assemblée.

Tandis que l'assemblée détruisait les priviléges, les titres des provinces, les parlemens, l'ordre de la noblesse et l'ordre du clergé, pour fonder un nouveau régime municipal, une nouvelle organisation judiciaire, une nouvelle église, elle continuait à saper l'autorité royale dans toutes ses bases. Ce n'était point de sa part un projet formé; c'était l'effet d'une prévention reçue, d'une impulsion donnée, d'une habitude prise Au lieu de se livrer à cette agression irréfléchie et acharnée contre une autorité qui seule pouvait soutenir le poids, lier les parties et couronner le faîte de l'édifice qu'elle créait, elle avait deux partis à prendre qui eussent concilié son ambition du pouvoir avec la sûreté publique.

Le premier de ces partis eût été d'avouer hautement sa dictature, de laisser sommeiller l'autorité royale, au lieu de la frapper à mort, d'établir une grande différence entre des mesures qui, prescrites par la nécessité

1791. présente, et des institutions constitutionnelles qui devaient régler l'avenir.

En voulant colorer tous ses actes, même les plus violens, d'une raison constitutionnelle, non-seulement elle régnait avec tyrannie; mais elle établissait une série de corps tyranniques dans les législatures qui devaient la suivre.

Le second parti, et c'était de beaucoup le plus simple, eût été d'accorder quelque confiance à un ministère formé d'hommes qui tous s'étaient montrés favorables au parti populaire, de lui laisser l'initiative et la surveillance des lois et des mesures; enfin, si elle se défiait de MM. Necker, Montmorin, Cicé, Latour-du-Pin, La Luzerne et Saint-Priest, d'imposer au roi un nouveau ministère composé de ceux de ses membres dont elle paraissait le plus suivre la direction, admirer les talens. Voilà sans doute à quoi aspiraient, d'un côté, Mirabeau, et de l'autre, le triumvirat. Mais cette assemblée était essentiellement jalouse de ses orateurs et de tous ceux qui paraissaient la diriger. Elle aurait voulu établir une démocratie de talens. Mirabeau, soutenu par MM. de Talleyrand, Chapelier et Thouret, luttait contre le triumvirat, comme s'il y avait eu un

Sa jalousie contre ses membres.

ministère à emporter; mais l'assemblée, charmée de leur en avoir interdit l'entrée par un décret jaloux (celui qui ne permettait pas un roi de choisir ses ministres parmi les membres de l'assemblée constituante), se serait bien gardée de revenir sur ses pas pour se donner des maîtres ou des régulateurs. Elle aimait mieux dicter ses ordres capricieux à des ministres commis, intimider les faibles, mortifier les superbes, et se donner les airs du courage en attaquant des hommes sans pouvoir. 1791.

Liste civile du roi. (9 juin.)

L'assemblée, comme je l'ai déjà dit, mit au nombre des propriétés nationales les domaines du roi et et les apanages des princes. Les royalistes témoignèrent une profonde douleur de voir le roi de France privé d'un patrimoine. Ils alléguaient l'exemple de l'Angleterre, où le roi, indépendamment de sa liste civile, conserve un domaine particulier d'une certaine étendue. Mais on ne voulait aucune exception au système qui consistait à ne vouloir partout que des fonctionnaires salariés; et le roi était traité comme le premier fonctionnaire de l'état. En réglant la liste civile, l'assemblée s'écarta pour la première fois des principes de stricte économie dont elle avait fait des applications si

1791. cruelles au clergé. Le revenu de la liste civile fut porté à vingt-cinq millions. Ce fut le seul acte où l'assemblée s'écarta de la rudesse avec laquelle elle avait coutume de traiter le monarque. On l'avait prié de déterminer lui-même le revenu qu'il jugeait convenable pour la splendeur du trône. Dès qu'il eut fait connaître son vœu, l'assemblée se fit une loi d'y satisfaire, et ne voulut point souffrir de discussion. Mirabeau contribua beaucoup à cette résolution, et nous verrons qu'il en profita. Ce revenu de vingt-cinq millions, joint à la possession des maisons royales les plus magnifiques, n'eût été que suffisant pour un monarque investi de la plénitude du pouvoir exécutif; mais il pouvait paraître exhorbitant lorsqu'il s'agissait d'un roi auquel on ne laissait plus qu'une autorité fort restreinte et souvent illusoire. C'était faire à Louis un présent funeste; car, dans une constitution de telle sorte, le moment ne pouvait manquer d'arriver où certains hommes proposeraient de faire une économie de vingt-cinq millions, en supprimant la royauté, comme un rouage inutile et incommode.

Examen et réduction de toutes les pensions existantes.

L'assemblée soumit au contrôle le plus sévère toutes les pensions existantes, quelle

qu'en fût l'origine. Elle saisit avidement le nouveau moyen de frapper sur les nobles, de faire disparaître les derniers vestiges du système monarchique de Louis XIV, de décrier l'ancien régime par un tableau exagéré de ses dilapidations; enfin de flatter le peuple par une rigidité qui ne manqua pas de le séduire, Camus était l'homme qui pouvait le mieux remplir à cet égard toutes les vues de l'assemblée nationale; mais il alla bien au-delà de ses intentions, et sut l'entraîner à des rigueurs dont chacun de ses membres frémissait individuellement. Cet homme, toujours forcené dans les économies, régla l'ordre des récompenses dans la plus puissante des monarchies de l'Europe, à peu près comme il aurait pu le faire dans les cantons d'Appenzel ou d'Uri. Il commença par faire réduire provisoirement le maximum des pensions à mille écus. Les besoins de l'âge, l'éminence des services rendus sur terre et sur mer dans la guerre glorieuse de l'Amérique, les grands travaux administratifs, scientifiques, littéraires, rien ne trouva grâce aux yeux de l'impitoyable rapporteur du comité des pensions. C'était avec une démarche brusque, un teint allumé, une voix sèche et mordante, un air 1791.

1791. farouche et pourtant rayonnant d'une joie secrète, qu'il montait à la tribune pour ravir le pain à des artistes, à des guerriers mutilés, aux orphelins, aux veuves des hommes les plus recommandables. Chaque fois qu'il prononçait ces mots : *Encore un abus de découvert*, on s'attendait qu'il allait faire couler les larmes d'un millier de familles, et causer plusieurs suicides.

Cette même assemblée, qui souscrivait aux économies de Camus, qui en gémissait, et cependant en tirait vanité, avant de finir sa session, avait mis en circulation dix-huit cents millions d'assignats. A coup sûr une économie de ce genre n'avait rien de commun avec celle de Louis XII, de Henri-Quatre, et du cardinal de Fleury. M. Necker lutta courageusement, mais sans succès, contre des réformes sans ménagement et sans équité. Le roi gémissait du traitement qu'éprouvaient une foule de vieillards, de femmes et d'enfans. Ah! qu'il lui eût été facile, en recourant lui-même à des mesures si rigoureuses, de combler le déficit, et de se passer de la convocation des états-généraux! Parmi les membres de la majorité, il y en avait plusieurs qui perdaient des pensions considérables, ils se

taisaient ; la crainte de paraître intéressés les 1791.
empêchaient de se montrer humains et justes !

Camus, depuis long-temps, entretenait l'assemblée d'un livre rouge où se trouvaient consignées les plus imprudentes prodigalités de la cour, et surtout *ces funestes acquis au comptant* qui avaient porté le trouble dans les finances. Il en demandait vivement la communication. Le roi ne la refusa pas ; mais une noble bienséance, ou plutôt un respect filial pour son aïeul Louis XV, lui fit déclarer qu'il se bornerait à communiquer la partie du livre rouge qui concernait son propre règne. Ainsi ce prince, dont les vertus ne souffraient aucun mélange de vues intéressées, renonçait à montrer combien d'abus précédens il avait réformés ou modérés. Les sommes inscrites au livre rouge étaient considérables, mais la plupart portaient sur des dépenses publiques ; et l'on fut confondu de voir que les dons extraordinaires, gratifications ou pensions secrètes, ne s'élevaient, sous le règne de Louis XVI, qu'à environ deux millions cinq cent mille livres annuels ; que, parmi ces dons, il y en avait d'usurpés par la faveur ou d'arrachés à la pitié trop facile du monarque ; mais que le plus grand nombre annonçait une

Livre rouge demandé en communication

1791. munificence judicieuse envers les savans, et une charité religieuse pour les pauvres. Parmi les dons abusifs, on remarquait soixante mille francs donnés à la mère de MM. de Lameth pour l'éducation de ses enfans. Les deux courtisans, devenus tribuns, rougirent de cette divulgation, et prirent le parti de faire remettre cette somme au trésor royal. Mais la dette de la reconnaissance qu'ils avaient contractée envers le roi et la reine était-elle acquittée?

Opposition des parlemens aux projets du roi.

Les opérations financières et administratives de l'assemblée furent singulièrement favorables au peuple des campagnes. Louis XVI, dirigé au commencement de son règne par MM. Turgot et de Malesherbes, allait réaliser à cet égard les projets les plus salutaires, lorsqu'il se vit arrêter par l'opposition des parlemens et les intrigues des corps privilégiés. Ce fut en vain qu'il voulut appuyer sa bienfaisance par l'appareil de l'autorité absolue. On effraya sa jeunesse en lui faisant craindre de violens orages. Il renvoya ses ministres et révoqua ses ordonnances; mais ses plans restaient toujours chers à son cœur, et l'expérience venait chaque jour lui en démontrer non-seulement les avantages, mais la nécessité. D'un autre côté, ces plans

acquéraient chaque jour plus de suffrages 1791.
parmi les hommes d'état. M. de Calonne les fit revivre, et crut, par ce moyen, obtenir une immense faveur dans une assemblée de notables de son choix. Ceux-ci craignirent d'en confier l'exécution à un ministre, objet de leur défiance, et ne les sanctionnèrent qu'après avoir sacrifié leur auteur. Les parlemens osèrent encore une fois les combattre; mais, en flattant l'esprit de liberté, de révolution, qui déjà travaillait la nation, ils obtinrent son appui. Dès que les états-généraux furent convoqués, toutes les provinces réclamèrent l'exécution des édits et des vœux de M. Turgot, et les copièrent dans leurs cahiers. Ce qu'il y eut de remarquable, c'est qu'on les retrouva même dans la plupart des cahiers de la noblesse et du clergé. La marche de l'assemblée constituante se trouvait donc toute tracée relativement aux impositions. On avait décrié sans mesure les impôts indirects dans les ouvrages des économistes, et d'horribles cris s'étaient élevés contre l'impôt du timbre, malheureusement proposé par M. de Brienne. Mais ces impôts étaient nécessaires; il s'agissait seulement de choisir les moins onéreux pour le peuple. L'impôt territorial fut

1791. fixé à deux cent quarante millions, la contribution mobilière à cent soixante. L'odieuse gabelle fut abolie et remplacée par un impôt établi sur le sel devenu marchandise.

Impôts. L'impôt du timbre et celui de l'enregistrement furent établis, et survécurent à beaucoup d'autres opérations de l'assemblée, par le privilége qu'ont ordinairement les impôts de se perpétuer sous les gouvernemens les plus opposés. La culture du tabac fut rendue libre moyennant un impôt mis sur cet objet de consommation. L'insurrection du 14 juillet avait prononcé par le fait la suppression des aides et des droits d'entrée sur les objets de consommation. L'assemblée abolit les corvées, la loterie; elle substitua aux jurandes et maîtrises un impôt de patente. Les divers impôts réunis élevèrent les recettes présumées à la somme de six cent trente millions. Les dépenses avaient été fixées, pour l'année 1790, à celle de six cent quarante-cinq millions, et depuis ce moment elles s'élevèrent beaucoup.

L'assemblée était fort loin d'avoir trouvé la solution du problème de rétablir le niveau entre les recettes et les dépenses; d'ailleurs l'opération sur les biens du clergé, sur les

domaines, sur le remboursement des charges, fournissait à la fois des recettes et des dépenses extraordinaires ; enfin, il ne pouvait plus y avoir d'évaluation certaine, puisque l'on avait recours à un papier monnaie. Quinze jours après leur création, les assignats éprouvèrent une perte. 1791.

Baisse des assignats.

On juge bien que cette baisse dut beaucoup s'accroître. Les contributions, payées en assignats, et toutefois payées irrégulièrement, ne répondirent jamais aux espérances que l'on avait conçues. Sous les assemblées suivantes, elles devinrent illusoires, et l'on n'eut plus pour ressources que les assignats, lorsque le gage qu'ils offraient était déjà de beaucoup débordé par les effroyables émissions de ce papier. Le peuple des campagnes ne les reçut qu'avec défiance, et seulement pour payer les contributions, les fermages ou les biens du clergé. Ainsi s'élevèrent, sur le sol de la France, une multitude de nouveaux propriétaires ; ainsi la révolution se fit des partisans nombreux ; ainsi le mouvement de la circulation devint prodigieux. Les entreprises agricoles et manufacturières furent secondées par le besoin d'employer précipitamment des assignats qui perdirent toujours de leur valeur, et enfin n'en con-

1791. serveraient plus aucune. Le système des contributions établies par l'assemblée constituante ne reçut une exécution sérieuse qu'après la chute des assignats, et sans doute il est de beaucoup préférable à celui qui existait auparavant, et à toutes les combinaisons fiscales que depuis on a fait revivre; mais on ne peut louer cette assemblée de lui avoir donné pour supplément une opération qui amena une banqueroute de vingt-deux milliards d'assignats, suivie bientôt d'une banqueroute de deux tiers sur les rentes de l'état, et de toutes les banqueroutes partielles qui eurent lieu sous le nom de liquidations et d'arriéré.

Je viens de dire que l'assemblée avait légué son despotisme aux législatures qui devaien la suivre.

Constitution de l'assemblée nationale.

Par les articles de constitution décrétés, l'assemblée législative devait durer deux ans; elle était composée d'une seule chambre sans sections ni fractions. Elle était permanente, avait seule l'initiative des lois sur lesquelles le roi n'exerçait qu'un *véto* suspensif. Elle ne pouvait être dissoute par le roi. Les ministres en étaient exclus; elle avait le droit de les mettre en jugement. L'assemblée constituante, qui devait son origine à deux

degrés d'élection, avait conservé ce mode. 1791.
On pouvait être électeur en payant, en contributions directes, la valeur de trois journées de travail; et éligible, en payant un marc d'argent. Encore ces deux décisions avaient-elles causé beaucoup de scrupules à un grand nombre de députés qui ne savaient comment les concilier avec la déclaration des droits de l'homme.

Question sur le droit de paix et de guerre.

On n'avait encore rien statué sur le droit de paix et de guerre, lorsqu'un différend, qui s'était élevé entre l'Angleterre et l'Espagne, et qui pouvait amener l'intervention de la France comme puissance maritime et comme liée à l'Espagne par le pacte de famille, vint fournir l'occasion de régler ce point constitutionnel. Ce différend était d'une nature fort légère. Quatre vaisseaux anglais, qui s'étaient avancés dans la baie de Nootka, avaient été saisis et confisqués par les Espagnols. L'Angleterre en avait demandé la restitution; l'Espagne s'y refusait. Le gouvernement britannique fit des préparatifs d'armement, et cependant il acceptait la médiation du roi de France. M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, fit part à l'assemblée de ce différend politique, et fit entendre que le roi de France appuierait sa médiation, en armant quatorze

1791. vaisseaux de ligne. La nature des choses indiquait que toute mesure de ce genre tenait essentiellement au pouvoir exécutif. La constitution anglaise était sur ce point d'une grande autorité, et l'exemple de cette nation prouvait qu'il n'y avait aucun danger à laisser au roi le droit de paix et de guerre; car les deux chambres, qui partagent avec lui le pouvoir législatif, restant maîtresses de voter les fonds pour la guerre, de donner ou de retirer leur appui, peuvent à leur gré y mettre un terme ou la prolonger. Mais l'assemblée s'était fait une loi de mépriser la constitution anglaise et l'expérience. D'ailleurs elle commençait à craindre une ligue des puissances européennes contre la France; et toujours armée de défiance contre le roi qu'elle asservissait, elle le voyait toujours prêt à faire cause commune avec des rois qui parleraient de le venger. Les philosophes du dix-huitième siècle s'étaient efforcés d'exciter une salutaire horreur pour la guerre et les conquêtes. La plupart des membres de l'assemblée, formés à leurs leçons, croyaient que le jour viendrait bientôt où les peuples pourraient traiter entre eux de la paix universelle. Cette illusion les avait conduits à un principe fort contraire au témoignage de

l'histoire, c'est que les rois sont essentiellement guerriers, et les états libres essentiellement pacifiques. Le triumvirat de MM. Duport, Barnave et Aléxandre de Lameth, voulut profiter de ces dispositions de l'assemblée pour enlever au roi le droit de paix et de guerre; car ils fondaient toutes les espérances de leur ambition sur une popularité sans bornes, et se flattaient follement de ressusciter le pouvoir, du jour où le pouvoir leur serait confié. Les défenseurs de l'autorité monarchique, MM. de Cazalès, Maury, de Boisgelin, Malouet et Clermont-Tonnerre, se préparaient au combat sans espérance de vaincre, lorsqu'ils virent entrer Mirabeau dans leurs rangs. Avant le 5 octobre, il avait donné un pareil exemple, en défendant le véto absolu. Alors il paraissait défendre la monarchie, même au profit d'un prince dont il favorisait l'usurpation. Ici son motif paraissait plus pur et plus noble, ou du moins inspiré par une plus haute prévoyance. On ne pensait plus guères au duc d'Orléans. D'ailleurs son parti ne se serait pas fait scrupule de lui offrir l'autorité royale toute démantelée, et aurait encore regardé le présent comme trop digne de lui. Il tardait à Mirabeau de défendre les débris de l'autorité

1791.

Mirabeau s'attache secrètement à la cour.

1791. monarchique, contre l'agression opiniâtre du triumvirat. Les excès de la révolution le fatiguaient, il y voulait un terme, parce qu'il expirait à la puissance et à la gloire. Il était convaincu que du rôle d'un défenseur de l'autorité royale, il passerait bientôt à celui de son ministre. L'épreuve était périlleuse. Quand il eut résolu de la tenter, il ne craignit et ne rougit point d'accepter quelques dons secrets de la cour. Jamais son talent ni celui de l'abbé Maury ne s'éleva aussi haut que dans cette discussion. M. Charles de Lameth, en votant avec cette instruction superficielle et fautive qui préparait alors les décrets les plus importans, avait prétendu qu'au moment où un exécrable régicide priva la France du meilleur de ses rois, Henri IV allait embraser l'Europe pour la possession de la princesse de Condé. *C'est une calomnie*! s'était écrié l'abbé Maury. M. Charles Lameth soutint que son assertion était justifiée par les mémoires de Sully. L'abbé Maury, dans son opinion, présenta des développemens historiques pleins d'une critique judicieuse et profonde *. Il porta, peut-être jusqu'à une

* La crainte de ralentir à l'excès le mouvement d'une narration historique, m'empêche de citer avec une

sorte de luxe, un genre de considérations qui touchait peu l'assemblée; mais il fournit un vrai modèle d'éloquence classique, quand il repoussa l'assertion de M. Charles de Lameth. Je me garderai bien de retrancher aucune de ses expressions. 1791.

« M. Charles de Lameth s'est montré, » dit-il, bien plus hardi encore, et Henri IV, » le seul roi dont le peuple conserve et bé» nisse la mémoire, n'a pu trouver grâce de» vant lui. Henri IV, nous a-t-il dit, allait, » au moment de sa mort, allumer la guerre » dans toute l'Europe, uniquement déter» miné par son amour pour Charlotte de » Montmorency, princesse de Condé, que son » mari venait de lui ravir, en la conduisant » à Bruxelles. Permettez, messieurs, à » un représentant de la nation, de réclamer » dans ce sanctuaire une grande pensée pour » la gloire de Henri. Ombre auguste! ombre » chérie! Sors du tombeau, viens demander » justice à la nation assemblée! Le plus beau » de tes projets est méconnu. Viens éprouver » dans ce moment ce que peut encore sur » des Français le souvenir d'un grand roi! » Viens, montre-nous ce sein encore percé

Discours de l'abbé Maury.

certaine étendue les discours les plus remarquables qui furent prononcés à l'assemblée constituante. Mais

1791. » du fer dont la calomnie arma les mains » impies du fanatisme! Viens, l'admiration » et les larmes de tes enfans vont venger ta » mémoire! M. de Lameth n'est ici que l'é-

le discours de M. l'abbé Maury sur le droit de paix et de guerre, me paraît si admirable par le judicieux et éloquent emploi des connaissances historiques, que je crois faire plaisir à mes lecteurs, en rapportant dans une note deux fragmens du plus puissant intérêt; en voici un où l'on reconnaîtra des allusions fines, frappantes et pleines de vérité, aux événemens qui agitaient la France en 1790 :

« Je parle des états-généraux qui furent assemblés » en 1356, immédiatement après la honteuse défaite » de Maupertuis, près de Poitiers. Cette assemblée » nationale ou plutôt cette grande conjuration, dirigée par Étienne Marcel, prevôt de Paris, entre» prit d'interdire au dauphin, régent du royaume, la » décision de la guerre et de la paix. Vous vous sou» venez, messieurs, de l'état déplorable où se trouvait » alors notre malheureuse patrie! Ce brigand popu» laire, Marcel, s'empara des impôts; il fit massacrer » dans le palais du roi ses plus fidèles serviteurs; il » trompa le peuple par les maximes les plus séditieu» ses. La noblesse était égorgée dans tout le royaume; » on incendiait les châteaux; c'était en quelque sorte » un crime digne de mort que d'être riche; à cette épo» que, les propriétés les plus sacrées étaient envahies ou » méconnues; tous les magistrats royalistes étaient des» titués. Les conjurés, voulant établir en France une » *démocratie royale*, avaient envahi tout les pouvoirs du

»cho des anti-royalistes les plus forcenés du 1791.
» dernier siècle. Vittorio Siry, l'éternel dé-
» tracteur de Sully et de Henri IV, est le
» premier auteur de cette calomnie, qu'au-

» roi : l'armée était partout en défection. Le parti des » factieux, attaché à Charles-le-Mauvais, se propo» sait d'élever sur le trône un prince d'une branche » collatérale, un prince qui fut convaincu d'avoir » tramé le plus noir des complots pour anéantir toute » la famille royale. Le signal public de révolte servait » de honteux ornemens à cette multitude de conjurés. » Le prevôt de Paris avait livré aux Anglais et aux » Navarrois la porte Saint-Antoine. Le roi Jean » était alors en captivité à Londres. Le régent était » mineur. Ce fut dans ces malheureuses circonstances, » que ces états si coupables se prévalent de la capti» vité du monarque et de la minorité du régent, de» puis si célèbre sous le nom de Charles V, contestè» rent au roi le droit de décider de la guerre et de la » paix. Mais bientôt la nation française, rentrée dans » son caractère, repoussa et extermina comme des » ennemis publics, ces insensés qui avaient voulu » substituer les principes de la démocratie, c'est-à-dire » l'insurrection générale à l'ancien gouvernement du » royaume. Les états de 1359 reconnurent formelle» ment le droit qui appartenait au roi de faire la » guerre et la paix; et, quand ils refusèrent d'a» dhérer au traité conclu entre Jean et Édouard, » ils n'alléguèrent aucun autre prétexte d'opposition » que le défaut de liberté du roi. Voilà, messieurs, » l'époque d'horreur et de carnage où nos pères virent

1791. » cun écrivain estimable n'acrédita jamais.
» Sully, dont il a osé citer le témoignage
» contre son *bon maître*, a consacré le tren-
» tième livre entier de ses mémoires à le
» naître pour la première fois les étranges systèmes
» que l'on renouvelle aujourd'hui dans cette assem-
» blée. Je doute qu'un pareil rapprochement, auquel
» nous sommes forcés de ramener nos adversaires,
» puisqu'ils ont osé se prévaloir d'un exemple si révol-
» tant, soit bien propre à leur attirer aujourd'hui la
» confiance de la nation. »

Voici un autre fragment qui offre une relation très-directe avec celui que je viens de citer :

« Qu'est aujourd'hui la France ? un triste objet de
» pitié pour toutes les nations. Le palais solitaire de
» nos rois !.... Le peuple le plus doux de l'univers !...
» Je m'arrête. Je vois de loin le génie de la France,
» déchirant de nos annales ces pages ensanglantées qu'il
» faudrait dérober à nos descendans. Toutes les pro-
» priétés sont aujourd'hui menacées ou méconnues ;
» le brigandage est universel et impuni ; une émi-
» gration générale a dispersé nos concitoyens et nos
» trésors ; des signaux alarmans de détresse s'élèvent
» à la fois de toutes nos provinces ; les peuples ne veu-
» lent obéir qu'aux décrets qui flattent leurs passions...
» Que dis-je ? On ose fabriquer au loin des décrets
» pour commander des crimes au nom des représen-
» tans de la France !... Un peuple qui veut être libre
» oublie qu'il n'y aura jamais de liberté sans la sou-
» mission aux lois. Plus de subordination, plus de tri-
» bunaux, plus d'armée.... Je me trompe, douze

» justifier de cette absurde accusation. Non, 1791.
» messieurs, Henri IV n'allait point mettre
» l'Europe en feu pour satisfaire une passion
» insensée; il allait exécuter un projet mé-

» cent mille hommes ont les armes à la main, sans
» connaître, sans avoir un seul ennemi. Tous ceux
» qui doivent payer l'impôt sont armés; tous ceux qui
» doivent le faire payer sont désarmés. Les insurrec-
» tions ont tari la source des tributs; la fortune publi-
» que est en danger; toutes les classes de citoyens
» s'observent avec inquiétude et jalousie; les classes
» inférieures de la société ne veulent plus admettre
» à l'égalité dans les assemblées primaires les citoyens
» dont la prééminence n'avait jamais été contestée.
» La religion, qui pouvait seule ramener les hommes
» à cette unité de principes et d'intérêts, sans laquelle
» il ne peut exister aucun esprit public, voit tous ses
» ressorts brisés ou détendus. Tous les anciens rap-
» ports qui liaient le puissant au faible, le riche au
» pauvre sont anéantis. Nous ne connaissons plus dans
» notre nouvelle législation l'image de cette institu-
» tion à laquelle nos publicistes rapportent l'origine
» de nos fiefs. Je veux parler ici de cette belle clien-
» telle des Romains, qui étendait la correspondance
» des patrons avec les cliens, des familles aux cités et
» des villes aux provinces, et qui, par un échange
» continuel de protection et de services, sauvait les
» grands de l'envie et les indigens du mépris.

» Enfin, que deviendra la France ainsi divisée,
» ainsi couverte de ruines et de débris? C'est là
» grande et triste question que s'adressent mutuelle-

1791. » dité depuis vingt-un ans, un projet qu'il » avait concerté avec la reine Élisabeth par » une correspondance suivie et par une am- » bassade particulière. Ce roi, général et sol- » dat, qui savait calculer les obstacles, parce » qu'il était accoutumé à les vaincre, vou- » lait entreprendre une guerre de trois ans » pour former de l'Europe une vaste confé- » dération, et pour léguer au genre humain » le superbe bienfait d'une paix perpétuelle. » Tous les fonds de cette entreprise étaient » prêts ; tous les événemens étaient prévus. » Pendant quinze ans, il n'avait pu persua- » der son ami Sully, dont le caractère sage » et précautionné ne pouvait se livrer à au-

» ment tous les citoyens, dès que leurs pensées peu- » vent s'épancher en liberté dans les inquiètes pré- » voyances des entretiens les plus intimes. Consternés » du présent, épouvantés de l'avenir, ils cherchent » avec effroi une issue à tant de calamités, et ils n'en » découvrent aucune ; ils ne connaissent plus d'état » solide, plus de fortune assurée, plus d'asile invio- » lable ; et, quand ils lèvent les yeux vers le trône, » du milieu de cette révolution qui n'a fait encore que » des victimes, ils se voient placés entre trois nou- » veaux désastres dont la France est aujourd'hui me- » nacée ; je veux dire entre le despotisme du gouver- » nement, l'invasion des étrangers, et le démembre- » ment des provinces du royaume. »

» cune illusion, et encore moins aux illusions 1791.
» de la gloire; mais Sully, convaincu enfin
» par Henri IV, reconnut que le plan de
» son héros était juste, facile et glorieux.
» C'est cette sublime conception du génie
» de Henri IV, c'est cette guerre politique et
» vraiment populaire, dont le succès devait
» faire de notre Henri le plus grand homme
» qui eût jamais paru dans le monde, c'est ce
» magnifique résultat de vingt et une années
» de réflexions qu'on ne rougit pas de nous
» présenter ici comme le monument de la
» plus honteuse faiblesse! Au milieu des pré-
» paratifs de son départ pour l'Allemagne,
» le bon Henri, le vainqueur de la Ligue, de
» l'Espagne, de Mayenne, d'Ivry, d'Arques,
» de Fontaine-Française, le seul conquérant
» légitime, le meilleur de tous les grands
» hommes, avait une si haute idée de son
» projet, qu'il ne comptait plus pour rien
» toute sa gloire passée, et qu'il ne fondait
» plus sa renommée que sur le succès de cette
» conquête immortelle de la paix. Quatre jours
» avant sa mort, il écrivait à Sully : *Si je
» vis encore lundi, ma gloire commencera lundi.*
» O ingratitude d'une aveugle postérité! ô
» incertitude des jugemens humains! *Si je
» vis encore lundi, ma gloire commencera lundi.*

1791. »Hélas! il ne vécut pas jusqu'au lundi; et »ce fut le vendredi que le plus exécrable des »parricides rendit nos pères orphelins, et »fit verser à toute la France des larmes »qu'une révolution de près de deux siècles »n'a pas encore pu tarir. (Ici les applaudis- »semens sont unanimes.) Je croyais, mes- »sieurs, devoir une réparation publique à »la mémoire de Henri IV; mais c'est vous »qui venez de la faire d'une manière bien »plus digne de lui. Henri IV est vengé! »

Mirabeau accusé de trahisons.

Mirabeau s'était aperçu qu'il ne pouvait faire supporter la rigidité des principes monarchiques à une assemblée beaucoup plus républicaine qu'elle ne croyait l'être. Habile à composer avec les passions et les préjugés, comme il l'était à les diriger suivant ses vues, il proposa un décret, par lequel le roi et l'assemblée nationale devaient exercer concurremment le droit de paix et de guerre; mais il le fit précéder d'un discours aussi vigoureux que son décret était faible, et dans lequel il s'annonçait comme le soutien d'une monarchie ébranlée par les intrigues de quelques factieux subalternes. C'était au parti puissant des Lameth qu'il portait ce défi. Sur tous les bancs, où dominait le triumvirat, on n'avait cessé de murmurer les mots

de traître, pendant que Mirabeau occupait la tribune. Quand il en descendit, il fut reçu avec un silence sinistre. Le soir il fut dénoncé aux Jacobins, et ses accusateurs prétendirent qu'ils pourraient fournir des preuves matérielles de sa corruption. On cria dans les rues un pamphlet dont le titre était: *La grande trahison de Mirabeau.* Jusques dans sa maison il était assailli par des cris furieux, et l'abbé Maury avait moins que lui à craindre la fureur du peuple. Barnave redoubla d'efforts pour remporter à la tribune une victoire éclatante sur un tel adversaire. Son discours, moins remarquable par les mouvemens oratoires que par l'enchaînement méthodique et spécieux des sophismes, fut reçu par une grande partie du côté gauche avec cet enthousiasme que la haine et l'envie savent si bien feindre. Le parti de Barnave voulait empêcher Mirabeau de répliquer; mais l'assemblée, qui attendait de lui de grands effets d'éloquence, céda au désir de l'entendre; il s'éleva si haut dans sa réplique improvisée, qu'on eut presque pitié de son jeune adversaire. Chacun en connaît le début, je vais le transcrire, parce qu'il appartient à l'histoire; mais rien ne peut indiquer l'effet que Mirabeau y ajoutait par son action.

1791.

Lutte entre lui et Barnave.

1791. « Il eût fallu, disait M. Garat, en parlant de » cet orateur, et en faisant allusion au fa- » meux mot d'Eschine sur Démosthènes, il » eût fallu entendre rugir le monstre. »

« C'est une étrange manie, dit Mirabeau, » c'est un déplorable aveuglement que celui » qui anime ainsi les uns contre les autres » des hommes qu'un même but, un senti- » ment indestructible devraient, au milieu » des débats les plus acharnés, toujours rap- » procher, toujours réunir, des hommes qui » substituent ainsi l'irascibilité de l'amour- » propre au culte de la patrie, et se livrent » les uns les autres aux préventions popu- » laires! Et moi aussi, on voulait, il y a peu » de jours, me porter en triomphe, et main- » tenant on crie dans les rues : *La grande tra- » hison de Mirabeau!*....

» Je n'avais pas besoin de cette leçon pour » savoir qu'il est peu de distance du Capitole » à la roche Tarpéienne; mais l'homme qui » combat pour la raison, pour la patrie, ne » se tient pas si aisément pour vaincu. Celui » qui a la conscience d'avoir bien mérité de » son pays, et surtout de lui être encore » utile; celui que ne rassasie pas une vaine » célébrité, et qui dédaigne les succès d'un » jour pour la véritable gloire; celui qui veut

» dire la vérité, qui veut faire le bien public, 1791.
» indépendamment des mobiles mouvemens
» de l'opinion populaire ; cet homme porte
» avec lui la récompense de ses services, le
» charme de ses peines et le prix de ses dan-
» gers : il ne doit attendre sa moisson, sa
» destinée, la seule qui l'intéresse, la desti-
» née de son nom, que du temps, ce juge
» incorruptible qui fait justice à tous. Que
» ceux qui prophétisaient depuis huit jours
» mon opinion sans la connaître, qui ca-
» lomnient en ce moment mon discours sans
» l'avoir compris, m'accusent d'encenser des
» idoles impuissantes au moment où elles
» sont renversées, ou d'être le vil stipendié
» des hommes que je n'ai cessé de combat-
» tre ; qu'ils dénoncent comme un ennemi
» de la révolution celui qui peut-être n'y
» a pas été inutile, et qui, cette révolu-
» tion fût-elle étrangère à sa gloire, pour-
» rait là seulement trouver la sûreté ; qu'ils
» livrent aux fureurs du peuple trompé celui
» qui, depuis vingt ans, combat toutes les
» oppressions, et qui parlait aux Français
» de liberté, de constitution, de résistance,
» lorsque ses vils calomniateurs suçaient le
» lait des cours, et vivaient de tous les pré-
» jugés dominans. Que m'importe ? ces coups

1791. »de bas en haut ne m'arrêteront pas dans »ma carrière. Je leur dirai : Répondez si »vous pouvez ; calomniez ensuite tant que »vous voudrez. »

Mirabeau suivit ensuite son adversaire pas à pas, et sut le terrasser à chaque rencontre. Il faut encore que j'en cite un exemple.

« M. Barnave, dit Mirabeau, a cité »Périclès faisant la guerre pour ne pas »rendre ses comptes. Ne semblerait-il pas, »à l'entendre, que Périclès ait été un roi ou »un ministre despotique? Périclès était un »homme qui, sachant flatter les passions »populaires, et se faire applaudir, en sortant de la tribune par ses largesses ou celles »de ses amis, a entraîné à la guerre du Péloponèse.... Qui? l'assemblée nationale » d'Athènes. »

Les esprits furent subjugués. Le projet de Mirabeau fut adopté. C'était la première fois que la prérogative royale n'avait point été complètement sacrifiée par l'assemblée nationale. Dès ce moment des hommes de bien conçurent l'espoir que le plus redoutable des tribuns pourrait seul sauver la monarchie et terminer la révolution.

Tandis que Mirabeau promettait et ven-

dait à la cour des secours mal déguisés, mais effectifs et puissans, tandis qu'il méditait les moyens de rendre au roi autant de puissance que lui-même lui en avait enlevé, le mauvais destin de Louis voulut que Mirabeau fût poursuivi judiciairement pour l'un de ses crimes révolutionnaires, la part qu'il avait prise aux attentats du 6 octobre. C'était une chose assez étrange qu'une telle procédure se poursuivît sous l'empire d'une assemblée qui profitait avec sécurité de tous ces crimes, les avait tolérés, encouragés, récompensés par ses éloges. Une pudeur tardive forçait l'assemblée à respecter le long murmure de l'opinion publique contre des attentats qui souillaient l'imagination, en révoltant le cœur. Seulement son comité des recherches, qui donnait l'impulsion à tous les tribunaux de France, avait enjoint au Châtelet de n'informer que contre les désordres et les délits commis par des brigands au château de Versailles; en sorte que les meurtres, commis dans la journée du 5 octobre, l'odieux enlèvement du roi et de la famille royale, étaient reconnus comme des actes légitimes. Les magistrats du Châtelet se conformèrent mal à cette injonction. Plusieurs d'entre eux conservaient un pro-

1791.

Procédure criminelle contre le duc d'Orléans et Mirabeau.

1791. fond repentir du jugement de Favras, et voulaient l'expier par leur courage. Tous étaient effrayés des progrès de l'anarchie révolutionnaire, et sentaient le besoin d'y mettre un frein. Enfin, la fuite honteuse du duc d'Orléans le dénonçait comme un coupable qui se sentait convaincu, et les juges du Châtelet se trouvaient comme emportés dans leur marche par la foule et le caractère imposant des dépositions qui dévoilaient ses crimes et ceux de son parti. Le général Lafayette n'était pas fâché qu'un fardeau, qui pesait sur sa gloire et peut-être sur sa conscience, retombât sur le prince auquel il avait imposé l'exil; mais il avait promis au duc d'Orléans de se taire, et c'était au prix d'une telle condition qu'il avait obtenu le départ de ce prince. On ne pouvait attendre de lui aucune révélation.

Plusieurs fois les juges du Châtelet reçurent, dans le cours de cette instruction, des menaces formidables, plusieurs fois le comité des recherches les manda, les traita de contre-révolutionnaires, leur prescrivit de ne compromettre aucun illustre nom, aucun membre de l'assemblée constituante, et de ne mettre en cause que

les brigands de bas étage. L'indignation avait élevé l'âme des juges; ils ne voulurent entrer en aucune composition. Des amis de la cour cherchèrent en vain à les empêcher d'envelopper dans la cause du duc d'Orléans, le comte de Mirabeau qui, moins ouvertement coupable que ce prince, avait rompu avec lui et tous ses partisans, faisait espérer un retour, et venait de plaider avec une éloquence courageuse pour la prérogative royale. Des motifs de politique leur paraissaient indignes d'être écoutés par des magistrats. Ils résolurent, dans une dernière séance qu'ils prolongèrent fort avant dans la nuit, de venir dénoncer à l'assemblée nationale le duc d'Orléans et le comte de Mirabeau, comme les principaux instigateurs des crimes du 6 octobre. M. Boucher d'Argis vint à la barre de l'assemblée lire cette dénonciation à laquelle il eut le tort de donner un accent emphatique, et qu'il ouvrit fort mal à propos par ce vers de Zaïre: 1791.

Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur.

Tandis que ce magistrat lisait une énonciation des principales charges qui s'élevaient contre le duc d'Orléans et Mirabeau,

1791. la majorité de l'assemblée passait alternativement du silence le plus sombre à de sourds et profonds murmures. On entendait distinctement ces mots: *Mais, c'est le procès fait à la révolution.* Ceux mêmes des députés de la gauche qui conservaient le plus d'indignation contre le duc d'Orléans, ne pouvaient se résoudre à sacrifier Mirabeau, qui souvent marchait à leur tête contre les factieux les plus obstinés. A la droite, au contraire, tout rayonnait de joie. Les regards de tous les députés royalistes exprimaient le feu de la vengeance. Quoique l'air courroucé de leurs adversaires indiquât fort clairement que cette procédure serait bientôt étouffée, ils jouissaient de saisir enfin l'offensive et d'exhaler une indignation qui, chez eux, il est vrai, n'avait jamais été muette, mais jamais libre dans son cours. Mirabeau ne parut jamais plus maître de l'assemblée que dans ce moment où il était si gravement accusé. La mention des crimes qu'on venait de rappeler, lui avait rendu toute sa popularité. Sa conscience troublée ne lui permit pas d'être éloquent; mais l'avantage de sa position qu'il avait su juger d'un seul regard lui permit d'être impérieux. Ce fut d'après les propositions de cet accusé que

l'assemblée régla la marche qu'elle suivrait dans sa délibération relativement à cette procédure. 1791.

Un député, jusques là peu connu, quoique doué d'une habileté fort remarquable, M. Chabroud, fut nommé rapporteur par les soins du duc d'Orléans. On a même lieu de soupçonner qu'il était depuis longtemps désigné pour ce rôle ; car il mit peu de temps à écrire un volumineux rapport dont le style était singulièrement soigné, et dont le fond embrassait une des procédures les plus compliquées qui eussent encore paru dans les fastes de la justice criminelle. Cette procédure fut imprimée, et, quoique l'on doive mettre au nombre des grands scandales, l'impunité dont elle fut suivie, il faut la considérer comme un des plus solides fondemens de l'histoire de la révolution française, comme la plus terrible réponse que l'expérience ait jamais faite à ces publicistes fourbes ou niaisement fanatiques, qui veulent transporter, dans une vieille et puissante monarchie, des rêves démocratiques. A ceux qui nous parleront du droit et de l'exercice de la souveraineté du peuple, il faut répondre en les forçant de lire la procédure des 5 et 6 octobre. M. le rapporteur Cha-

M. Chabroud, rapporteur.

1791. broud la lut avec une émotion fort légère, ou plutôt avec une intention évidente de chercher la première cause des attentats jusques parmi les plus héroïques victimes. Suivant lui, le repas des gardes-du-corps, leurs jactances, leurs provocations, celles de la cour, avaient causé tous les malheurs. Suivant lui, les gardes avaient été agresseurs dans la matinée même du 6 octobre; le duc d'Orléans, il ne le voyait presque nulle part; l'influence de Mirabeau était encore plus imperceptible à ses yeux. Cette apologie était si habilement ménagée, qu'elle n'excluait pas des sentimens d'amour et de respect pour le roi, pour la reine. Quelquefois vous eussiez cru que le rapporteur allait frémir; mais, s'il paraissait un moment effrayé des fureurs du peuple, il finissait toujours par admirer comment le peuple * avait réprimé ses mouvemens im-

* La tournure adroite et insidieuse de ce rapport s'annonce dès le début que je vais transcrire:

« Un attentat horrible a été commis le 6 octobre.
» Les ministres de la loi ont recherché les coupables;
» et venus dans cette enceinte, ils vous ont dit: *Le*
» *secret est découvert, et les coupables sont assis*
» *entre vous.*

» Vous avez ordonné, dans votre affliction profonde,

pétueux. Son pinceau délicat eût adouci 1791.
jusqu'à la physionomie du *coupe-tête*, si sa mission eût été de le justifier. Ce qu'il y a de déplorable dans les siècles avancés en civilisation, ce n'est pas seulement l'art avec lequel se commettent les grands crimes, c'est aussi l'art avec lequel on les justifie.

M. de Bonnai, officier des gardes-du-corps, réfuta vivement les allégations calomnieuses insérées dans ce rapport contre des compagnies illustrées par leur fidélité héroïque. Ses allégations réfutées.
— « Je garderais le silence, dit-il, sur un » rapport qui, je l'avoue, m'a paru un » modèle de plaidoyer pour les grands cri- » minels, si l'apologie des assassins n'eût » pas été mêlée d'outrages contre les vic- » times. Pardon, ô mes nobles amis; » pardon, ombres généreuses des martyrs » de cette journée, si j'ai cru nécessaire » de vous venger à cette tribune! mais ne

» à votre comité, d'éclaircir ce cruel mystère, et je » vous apporte le fruit de ses soins.

» Quelque calme avait succédé aux agitations qu'é- » clairaient ces jours à jamais célèbres de la révo- » lution.

» Des inquiétudes saisirent les esprits; soit que de » chimériques appréhensions en fussent le principe, » soit que divers incidens qui venaient de se succéder,

1791. » craignez pas du moins que j'élève pour » vous de timides accens. On vous accuse » d'avoir suscité de grands malheurs par un » repas militaire donné selon les usages des » corps. On vous accuse d'avoir donné des » témoignages d'amour au roi, à la reine, à » la famille royale. Malheureux que nous » sommes d'avoir assez vécu pour voir le temps » où c'est un crime en France d'aimer le roi, » d'être reconnaissant, d'être fidèle, d'être in» trépide! Oui! nous avons osé bénir, dans un » repas plein de cordialité, le roi que vous avez » béni seize ans, que vous devriez bénir tou-

» eussent dénoncé des dangers réels, soit que les chi» mères et la réalité eussent été combinées et mises à » profit par quelque faction méditant des complots;

» Une résolution soudaine est prise et exécutée. La » Capitale laisse échapper un peuple immense, im» patient de sa situation, qui va remplir Versailles, » et demander son salut à l'assemblée et au roi.

» Peut-être des scélérats sont répandus dans cette » multitude; ils la gouvernent à leur gré; elle est un » instrument mobile dont ils abusent dans leur dessein.

» L'asile du monarque est environné; sa garde est » menacée, le sang coule; mais par quelle agression, » par quelle imprudente bravade n'a-t-elle pas pro» voqué ce malheur?

» L'armée parisienne accourt. Des citoyens qui ont » conquis la liberté, répriment la licence; l'ordre

» jours et aujourd'hui plus que jamais. Mais 1791.
» nous l'avons béni, nous l'avons plaint, sans
» maudire, sans outrager des institutions
» nouvelles qui le réduisent à l'impuissance
» de faire du bien et même de se défendre.
» Jamais nous ne nous serions pardonné d'a-
» voir excité la fureur ou augmenté le nom-
» bre de ses ennemis. Nous n'avons point
» foulé la cocarde nationale aux pieds : J'en
» jure par notre amour, par notre respect
» pour le roi. Que ne pouvons-nous, comme
» autrefois, jeter le gage pour confondre cette
» imposture! On accuse mes héroïques com-
» pagnons d'avoir été les agresseurs dans la

» renaît, la nuit s'achève dans le silence..... dans un
» silence perfide. Le jour paraît pour donner le signal
» des forfaits; les barrières sont forcées; les gardes du
» roi, forcés, massacrés aux portes de son palais. Une
» bande homicide s'avance; dans sa fureur elle vomit
» des imprécations; dans ses blasphèmes elle ne res-
» pecte rien; dans son ivresse elle est capable de tous
» les crimes. Elle est aux portes de la reine..... d'in-
» trépides guerriers combattent, mais ils succombent;
» il n'y a plus de résistance; il n'y a presque plus
» d'espace entre ces tigres et l'épouse de Louis XVI.

» Rassurez-vous: un respect involontaire va retenir
» leurs pas; la majesté du lieu est un rempart qu'ils
» n'oseront franchir, et le crime n'ira pas jusqu'à son
» dernier excès. »

1791. » fatale matinée du 6 octobre. Juste ciel! ils
» auraient été assez insensés pour provoquer un
» combat contre la plus épouvantable multi-
» tude qui se soit jamais soulevée chez aucun
» peuple, contre des hommes déjà teints du
» sang de M. de Savonières, mortellement
» blessé la veille! Ils auraient à ce point bravé
» les ordres du roi, compromis sa sûreté,
» celle de son auguste compagne! A leurs ma-
» gnanimes efforts pour défendre des jours si
» précieux; jugez combien ils eussent frémi
» de les exposer par la moindre imprudence!
» Eh! n'ont-ils point manifesté l'excès même
» de leur obéissance, en laissant enchaîner
» leur courage, en ne le réservant que pour
» arracher la fille de Marie-Thérèse à la
» mort la plus certaine et la plus affreuse,
» pour prévenir un crime dont nous porterions
» un deuil éternel. »

L'abbé Maury reproduisit avec force tous les griefs accumulés contre le duc d'Orléans par les témoignages de tant d'hommes d'honneur. Cet orateur, ordinairement fougueux, eut cette fois la prudence et la modération de convenir que les griefs élevés contre Mirabeau ne lui paraissaient pas suffisans pour motiver à son égard un décret d'accusation.

Quand Mirabeau monta à la tribune pour se défendre, son talent, et ceci est un grand triomphe pour la morale, vint à l'abandonner. Il déguisait mal son embarras sous un air de jactance, de mépris, de menace. Ses paroles traînaient péniblement; plus il mutipliait ses néologismes de sept à huit syllabes, plus ils paraissaient vides de sens; enfin il ne trouva, pour réveiller l'attention de son auditoire, que deux ou trois traits d'une gaîté fort déplacée. En niant un propos coupable qui lui était reproché : « Comment, » s'écria-t-il, peut-on attribuer une telle ab- » surdité à un homme de qui on a tout dit, » excepté qu'il était un sot ? » Plusieurs dépositions l'accusaient d'avoir, le 5 octobre, à cinq heures du soir, parcouru les rangs du régiment de Flandres le sabre à la main. Il y opposa la déposition d'un autre témoin entendu dans la même procédure, et qui avait dit que l'homme, vu dans les rangs du régiment de Flandres, était M. de Gamache, et que sa figure ressemblait beaucoup à celle de M. de Mirabeau. « Tout pesé, tout exa- » miné, dit-il, la procédure n'a vraiment » rien de fâcheux sur ce point que pour M. de » Gamache, qui se trouve légalement et vé- » hémentement soupçonné d'être fort laid,

1791.

La procédure du Châtelet est cassée.

1791. »puisqu'il me ressemble. » Quant au duc d'Orléans, il crut de sa dignité et surtout de sa prudence, de ne point prononcer son apologie jusqu'à ce que l'assemblée l'eût lavé par un décret. Le duc de Biron, ami de ce prince, dont heureusement il ne fut jamais le complice, promit que cette apologie serait rendue publique. L'assemblée cassa la procédure du Châtelet aux grands applaudissemens des tribunes et à l'extrême mécontentement du public. Cette procédure, vainement étouffée, porta un coup mortel aux desseins ambitieux du duc d'Orléans, et depuis ce temps il n'eut plus à commettre que des crimes gratuits.

Retraite de M. Necker. (4 septembre.)

Vers le même temps, M. Necker échappait par la retraite à cette révolution dont l'empire avait, dès le premier jour, glissé entre ses mains. Il y avait un accord parfait pour l'accuser et le maudire entre les deux partis les plus mortellement ennemis. — Il arrête la révolution, disait l'un, comme si elle n'eût pas roulé avec une vélocité effroyable. — Il a déchaîné la révolution, disait l'autre. Son sommeil était troublé par de continuelles menaces, par des cris furieux. Il s'éveillait pour entendre son nom diffamé dans tous les discours, dans tous les écrits. Son or-

gueil, plus que sa philosophie, lui commandait quelque apparence de calme. Mais un front abattu, des regards vagues et pénibles, une voix brisée ou un morne silence, révélaient les profondes souffrances de son âme. Cet adorateur de l'opinion en était devenu le martyr. Il résolut de mettre fin à son supplice, et de laisser à d'autres le soin d'arrêter le char sur la pente de l'abîme. La lettre dans laquelle il annonça à l'assemblée qu'il donnait sa démission, était conçue dans des termes assez nobles; mais il y respirait ce faste de vertu qui chez lui altérait des vertus réelles *. Elle fut écoutée sans douleur 1791.

* Voici cette lettre :

« Messieurs,

» Ma santé est depuis long-temps affaiblie par une
» suite continuelle de travaux, de peines et d'inquiétudes.
» Je différais cependant, de jour à l'autre, d'exécuter
» le plan que j'avais formé, de profiter des restes
» de la belle saison pour me rendre aux eaux, dont on
» m'a donné le conseil absolu. N'écoutant que mon zèle
» et mon dévoûment, je commençais à me livrer à un
» travail extraordinaire pour déférer au vœu de l'assemblée,
» qui m'a été témoigné par le comité des
» finances; mais un nouveau retour que je viens d'éprouver,
» des maux qui m'ont mis en grand danger
» cet hiver, et les inquiétudes mortelles d'une femme
» aussi vertueuse que chère à mon cœur, me décident

1791. et sans joie ; car les deux partis dont il était détesté auraient bien voulu prolonger son tourment. Il partit pour la Suisse, et fut arrêté dès la première journée dans la petite ville d'Arcis-sur-Aube. On le considérait comme un fugitif qui emportait les trésors

» à ne point tarder de suivre mon plan de retraite, en » allant retrouver l'asile que j'ai quitté pour me ren- » dre à vos ordres. Vous approchez à cette époque » du terme de votre session, et je suis hors d'état » d'entreprendre une nouvelle carrière.

» L'assemblée m'a demandé un compte de la re- » cette et de la dépense du trésor public depuis le » 1er. mai 1789 jusqu'à mai 1790. Je l'ai remis le » 21 juillet dernier.

» L'assemblée a chargé son comité des finances de » l'examiner, et plusieurs membres du comité se sont » partagé entre eux le travail. Je crois qu'ils auraient » déjà pu connaître s'il existe quelque dépense ou » quelque autre disposition susceptible de reproche, » et cette recherche est la seule qui concerne essen- » tiellement le ministre ; car les calculs de détail, » l'inspection des titres, la révision des quittances, » ces opérations, nécessairement longues, sont parti- » culièrement applicables à la gestion des payeurs, » des receveurs et des différens comptables.

» Cependant j'offre et je laisse en garantie de mon » administration, ma maison de Paris, ma maison de » campagne et mes fonds au trésor royal ; ils con- » sistent, depuis long-temps, en deux millions quatre

de la France, lui qui laissait au trésor royal 1791.
deux millions de sa fortune prêtés au roi. Peu s'en fallût qu'il n'eût à craindre le sort dont il avait si noblement préservé M. de Besenval. Il écrivit à l'assemblée, pour qu'il lui fût permis de continuer sa route. Cette

» cent mille livres, et je demande à retirer seulement » quatre cent mille livres, dont l'état de mes affaires, » en quittant Paris, me rend la disposition nécessaire. » Le surplus, je le remets sans crainte sous la sauve-» garde de la nation. J'attache même quelque intérêt » à conserver la trace d'un dépôt que je crois hono-» rable pour moi, puisque je l'ai fait au commence-» ment de la dernière guerre, et que, par égard pour » les besoins continuels du trésor royal, je n'ai pas » voulu le retirer au milieu des circonstances les plus » inquiétantes, où d'autres avaient l'administration » des affaires.

» Les inimitiés, les injustices dont j'ai fait l'épreuve, » m'ont donné l'idée de la garantie que je viens d'of-» frir; mais quand je rapproche cette pensée de ma » conduite dans l'administration des finances, il m'est » permis de la réunir aux singularités qui ont accom-» pagné ma vie.

Signé NECKER. »

« *P. S.* L'état de souffrance que j'éprouve en ce » moment, m'empêche de mêler à cette lettre les » sentimens divers qu'en cette circonstance j'eusse » eu le désir et le besoin d'y répandre. »

1791. faculté lui fut accordée avec la plus froide indifférence. Quelle route ! quel souvenir ! Qu'était devenu ce concours de peuple enivré, ces chants de triomphe, ces honneurs presque divins ? Ces mêmes lieux qu'il avait parcourus avec tant de gloire lui offraient partout l'insulte, la menace, le danger ou l'oubli plus cruel encore pour lui que tous ces maux. Enfin il quitta cette France qu'il ne devait plus revoir, quoique sa carrière se prolongeât encore de seize ans. La barrière des montagnes du Jura, le calme d'un beau lac, une fortune encore opulente, le culte que lui rendaient sa femme et sa fille, le bonheur de faire du bien dans sa retraite, d'y écrire quelques ouvrages utiles, et d'ouvrir cet asile à des proscrits de France, tous ces biens n'adoucissaient que faiblement les chagrins d'un homme qui voyait se déborder tant de maux, et ne pouvait, sans quelque trouble, remonter à leur origine.

Les ministres calomniés.

La retraite de M. Necker parut à MM. Barnave, Duport et de Lameth une occasion favorable pour renverser ceux qui avaient partagé avec lui les travaux, les dangers, les tortures d'un ministère impuissant et avili ; c'étaient MM. de Saint-Priest, de Latour-du-Pin, Montmorin et Cicé. On résolut de leur appli-

quer la formule par laquelle, sous les auspices du canon de la Bastille, on avait éloigné, on avait renversé le ministère de MM. de Broglie, Breteuil, Foulon, etc.... Pour représenter cette nation qu'on faisait toujours parler, on mit en mouvement la commune et les quarante-huit sections de Paris, qui se considéraient comme les souverains de la France. Danton fut leur affreux et formidable organe. La pétition qu'il présenta était un tissu de calomnies atroces, d'imputations dénuées de toute preuve; enfin un vrai modèle de cette déraison turbulente, qui constitue le style révolutionnaire. Le rapport du comité fut conforme au vœu du triumvirat; mais, dans la discussion, le sentiment des hommes modérés obtint quelque avantage. D'abord, on mit une différence entre M. de Montmorin et ses collègues. M. de Cazalès défendit avec feu la prérogative royale, mais en attaquant les ministres avec ce que le mépris a de plus outrageant et de plus injuste. Le discours qu'il prononça dans cette occasion respire l'emportement et la profonde amertume de l'esprit de parti. Flatteur, pour cette fois, du ressentiment des royalistes que souvent il modérait, il ne tint aucun compte aux ministres des obstacles 1791.

1791. souvent invincibles qui les avaient arrêtés. Je crois devoir transcrire quelques-unes de ses paroles pour caractériser les délibérations de l'assemblée nationale.

« Ce n'est point pour défendre les minis-
» tres, dit-il, que je monte à cette tribune;
» je ne connais pas leur caractère et je n'es-
» time pas leur conduite. Depuis long-temps
» ils sont coupables, depuis long-temps je les
» aurais accusé d'avoir trahi l'autorité royale;
» car, c'est aussi un crime de lèse-nation que
» que de livrer l'autorité, qui seule peut défen-
» dre le peuple du despotisme d'une assem-
» blée nationale, comme l'assemblée nationale
» peut seule défendre le peuple du despo-
» tisme des rois. J'aurais accusé votre fugitif
» ministre des finances qui, calculant basse-
» ment l'intérêt de sa sûreté, a sacrifié le
» bien qu'il pouvait faire à sa propre ambi-
» tion.... Je l'aurais accusé d'avoir provoqué
» la révolution sans avoir préparé les moyens
» qui pouvaient en assurer le succès et en
» prévenir le danger; je l'aurais accusé d'a-
» voir constamment dissimulé sa conduite
» et ses principes. J'aurais accusé les minis-
» tres de l'intérieur d'avoir laissé désobéir aux
» ordres du roi. Je les aurais accusé tous de
» cette étonnante neutralité; je les aurais ac-

» cusé de leurs perfides conseils. Tout peut 1791.
» excuser l'exagération de l'amour de la pa-
» trie; mais ces âmes froides, sur lesquelles
» le patriotisme ne saurait agir, qui les excu-
» serait, lorsque ne voyant qu'eux au lieu de
» voir l'état, ayant la conscience de leur im-
» péritie et de leur lâcheté, ces ministres,
» après s'être chargés des affaires publiques,
» laissent à des factieux le timon de l'état,
» ne se font pas justice, s'obstinent à garder
» leur poste, et craignent de rentrer dans
» l'obscurité dont ils n'auraient jamais dû
» sortir? Pendant les longues convulsions
» qui ont agité l'Angleterre, Strafford périt
» sur un échafaud; mais l'Europe admira
» sa vertu, et son nom est devenu l'objet du
» culte de ses concitoyens. Voilà l'exemple
» que des ministres fidèles auraient dû suivre.
» S'ils ne se sentent pas le courage de périr
» ou de soutenir la monarchie ébranlée, ils
» doivent fuir et se cacher. Strafford mourut.
» Eh! n'est-il pas mort aussi ce ministre qui
» lâchement abandonna la France aux maux
» qu'il avait suscités? Son nom n'est-il pas
» effacé de la liste des vivans? n'éprouve-t-il
» pas le supplice de se survivre à lui-même
» et de ne laisser à l'histoire que le souvenir
» de son opprobre? Quant aux serviles com-

1791. » pagnons de ses travaux et de sa honte, ob-
» jets présens de votre délibération, ne peut-
» on pas leur appliquer ce vers de l'Arioste?

» Ils allaient encore; mais ils étaient morts. »

Renouvellement du ministère.

Ce discours emporté tempéra un peu la haine que plusieurs députés démocrates portaient à ces ministres. Le rapport du comité qui tendait à déclarer qu'ils avaient perdu la confiance de la nation, fut rejeté à la majorité de quatre cent trois voix contre trois cent quarante. Mais tous les ministres, à l'exception de M. de Montmorin, donnèrent peu de jours après leur démission. M. Duport du Tertre, avocat de Paris, fut nommé garde-des-sceaux; M. Duportail, ministre de la guerre; M. de Fleurieu, ministre de la marine: précédemment M. Necker avait été remplacé au ministère des finances par M. Lambert; M. de Lessart eut le ministère de l'interieur. Deux de ces ministres devaient périr sur l'échafaud, un troisième sous le glaive des assassins révolutionnaires. Nommer des ministres, c'était nommer des victimes.

Un grief secret qui existait contre les ministres précédens était la manière dont s'étaient terminés les troubles militaires de

Nancy. C'était l'unique triomphe qui eût été encore remporté sur l'anarchie et sur l'esprit de sédition. Obtenu avant le 14 juillet 1789, il eût pu prévenir la révolution, et maintenir à la fois la fidélité des troupes et celle du peuple. 1791.

Révolte de la garnison de Nancy. (août.)

L'insubordination était au comble dans tous les régimens. Les sous-officiers irritaient la fureur des soldats contre des officiers pour la plupart déclarés contre la révolution, et qui n'attendaient que le moment de la combattre à force ouverte. Chaque régiment avait son club formé sur le modèle de celui des Jacobins. Les soldats se dénonçaient entre eux leurs officiers, réformaient ce que la discipline avait de trop incommode, surveillaient l'emploi de la caisse du régiment, et cherchaient mille prétextes pour s'en faire partager les produits. Nulle part ce désordre n'était plus effrayant que dans la garnison de Nancy. Elle se composait de trois régimens: le régiment du Roi, celui de Mestre-de-Camp, cavalerie, et le régiment suisse de Château-Vieux. Le premier de ces corps offrait plus que tout autre des élémens d'anarchie, par la nature de ses priviléges. Il comptait quatre bataillons, tandis que tous les autres n'en comptaient que deux. Les officiers y étaient

1791. multipliés fort au-delà des besoins du service. C'était une école militaire en action, où l'on ne recevait guère que des jeunes gens d'une haute naissance et d'une fortune opulente. Un lieutenant-colonel, d'une humeur fort sévère, surveillait ces officiers chez lesquels de brillans avantages ajoutaient à l'ardeur inquiète et présomptueuse naturelle au jeune âge. La révolution ne leur inspirait que de la crainte et de l'horreur, et ils étaient peu maîtres de dissimuler leurs sentimens. Une faible partie des soldats, et c'étaient les vétérans du corps, partageaient les opinions de leurs officiers. Chez les autres, l'amour de la révolution suivait le progrès de leur jalousie et de leur haine contre leurs officiers. Le service était journellement troublé par leurs murmures et souvent par leurs violences. Ils firent une sorte de confédération avec les deux autres régimens de la garnison. Le plus ardent à leur répondre fut celui de Château-Vieux, quoique les autres régimens suisses fournissaient encore un parfait modèle de discipline et de fidélité. Le désordre en vint à tel point, que les officiers furent consignés par les soldats, les caisses fermées, les autorités civiles et militaires méconnues.

Le marquis de Bouillé réunissait sous son commandement les anciennes provinces de la Lorraine, des Trois-Évêchés, de l'Alsace et de la Franche-Comté. Metz était sa résidence habituelle. Tandis que la plupart des généraux et officiers, qui avaient pris part à la guerre d'Amérique, suivaient l'exemple de M. de Lafayette, le marquis de Bouillé ne respirait que pour délivrer le roi du joug de la révolution. Comme il était d'un naturel très-ouvert, ses dispositions furent bientôt connues de la cour. Elle le réservait secrètement pour le parti désespéré que pourrait commander un péril extrême; mais elle eut la crainte d'être privée de ce dernier appui, lorsqu'elle lui vit refuser le serment civique prescrit par les décrets de l'assemblée à tous les militaires. Le roi et la reine employèrent tous leurs moyens pour fléchir sa résistance. Il prêta son serment, se rapprocha de M. de Lafayette, son ancien frère d'armes, et cessa d'exciter les ombrages du parti constitutionnel. Il peignit au ministre de la guerre (c'était encore M. de Latour-du-Pin), les désordres militaires de Nancy sous des couleurs sombres qui n'avaient rien d'exagéré. Le ministre réussit cette fois, à faire partager ses

1791.

Le marquis de Bouillé.

Décret énergique de l'assemblée contre les rebelles.

1791. craintes à l'assemblée nationale qui, animée par la voix du puissant Mirabeau, se résolut à mettre un frein à cette anarchie militaire. Par un decret d'une vigueur inusitée, elle confiait à M. de Bouillé une autorité fort étendue pour réprimer ces troubles.

Les régimens de Nancy furent d'abord déconcertés, en se voyant désavoués et menacés par l'assemblée nationale dont ils croyaient seconder les vœux et suivre les principes; mais, au bout de quelques jours, leur fureur se ralluma.

M. de Malseigne, en le leur signifiant, court le danger de la vie.

M. de Malseigne fut choisi par le commandant pour aller signifier aux régimens révoltés le décret de l'assemblée nationale et faire tout rentrer dans l'obéissance. C'était un ancien militaire, qui, à une taille et une force d'Hercule, joignait les plus beaux attributs des officiers français. Mais l'opinion que l'on avait de sa fidélité pour le roi le rendait suspect et odieux aux soldats rebelles. Il assembla d'abord ceux du régiment du Roi. Ils écoutèrent la lecture du décret avec impatience et dérision, et déclarèrent qu'ils n'y obéiraient pas. Mais la scène fut beaucoup plus vive dans le quartier de Château-Vieux. Les Suisses, ayant une fois rompu le frein de la discipline, étaient plus

impétueux dans leurs excès, parce qu'ils 1791.
connaissaient mieux l'étendue et les conséquences de leur crime. M. de Malseigne fut d'abord interrompu dans cette lecture par des cris de fureur. Il veut se retirer; un grenadier lui ferme le passage, en le menaçant de sa baïonnette. L'intrépide officier détourne cette arme, et blesse légèrement le soldat. Un autre soldat, qui veut venger son camarade, est blessé à son tour. La lutte qui s'engagea parut digne des temps héroïques. On vit un seul homme se défendre contre un régiment tout entier, par sa vigueur, son adresse, sa présence d'esprit, et surtout par ce respect, cette admiration qu'un courage prodigieux inspire toujours à des soldats. Enfin M. de Malseigne se fait jour à travers leurs rangs, et se retire dans sa maison. Le lendemain à midi, il se rend à Lunéville, où séjournent huit escadrons de carabiniers qui n'avaient encore donné aucun signe de désobéissance. Son départ excite les alarmes de la garnison rebelle. Les soldats craignent qu'il ne revienne les punir à la tête d'une force imposante, et veulent prévenir son arrivée à Lunéville. Ils étaient sur le point de l'atteindre, lorsqu'un détachement de carabiniers se présente par hasard sur la route. M. de Mal-

1791. seigne les somme de se joindre à lui. Ils obéissent avec zèle, et bientôt il fond à leur tête sur les soldats par lesquels il est poursuivi, et les met en fuite après en avoir blessé neuf ou dix. Qui n'eût cru que les carabiniers allaient se maintenir dans une fidélité si noblement signalée! Mais la garnison de Nancy ne cessa de leur envoyer des députations qui leur représentaient l'horreur d'un combat acharné entre camarades. Aux députations succédèrent bientôt les trois régimens qui se présentèrent en armes sur la place de Lunéville. Les carabiniers furent entraînés à l'acte le plus honteux. Ils profitent du sommeil de M. de Malseigne pour le surprendre, l'enchaîner, et le livrent pieds et poings liés aux députés. Pendant ce temps les soldats exerçaient leur fureur sur leurs officiers. Ils en avaient blessé cinq et en avaient arrêté vingt autres, parmi lesquels était M. de Noue, gardien équitable et sévère de la discipline.

Il est livré aux rebelles par les carabiniers de Lunéville.

Cependant M. de Bouillé réussissait, dans la ville de Metz, à se former une armée fidèle, mais dont le nombre n'égalait pas celui des révoltés. Il ose s'avancer sur Nancy avec trois mille hommes parmi lesquels sont des soldats suisses et six cents hommes de la garde nationale de Metz. Sa marche est protégée par

M. de Bouillé marche contre les rebelles.

huit pièces de canon. Il s'arrête à une demi-lieue de la ville, fait des sommations aux trois régimens, leur signifie l'étendue de ses pouvoirs, leur accorde quelques délais, mais reçoit leurs députations successives avec des paroles inflexibles ; car il exige que les régimens sortent de la ville, mettent en liberté M. de Malseigne et leurs officiers, et livrent les chefs de l'insurrection. Enfin ces conditions paraissaient acceptées par des soldats qui donnaient quelques signes de trouble, de repentir et de désunion. MM. de Malseigne, de Noue et tous les autres officiers arrêtés par les soldats, furent mis en liberté et conduits au camp de M. de Bouillé. Ce général venait de faire occuper par ses troupes une porte de Nancy, lorsque de nouveaux soldats surviennent. Ceux du régiment de Château-Vieux sont indignés de voir d'autres suisses qui marchent pour les soumettre et les punir. Ils éclatent en reproches et se disposent au combat. 1791.

Dévoûment de M. Désilles.

Il y avait parmi les officiers du régiment du Roi un jeune homme, M. Désilles, espoir d'une noble et vertueuse famille de Bretagne. Il unissait à des goûts sérieux une âme tendre. Conciliateur né de tous ses amis, il avait souvent réussi à calmer les soldats,

1791. quand des officiers, objets de leur haine, étaient menacés de tomber sous leurs coups. Dès le point du jour il s'était tenu à la porte Stainville, résolu de prévenir un affreux combat en exposant sa vie. Les soldats de Château-Vieux venaient de braquer une pièce de canon contre l'avant-garde de M. de Bouillé. Désilles ne doute point qu'ils ne veuillent engager le combat en violant le traité. Il s'élance et vient se placer à la bouche du canon. Son action et son maintien héroïque n'ont point fléchi les rebelles; ils n'osent encore l'égorger; ils veulent l'épouvanter de leurs cris, de leurs menaces. Ils s'indignent des momens perdus pour leur fureur; ils cherchent à soulever le généreux jeune homme, à l'arracher de ce poste; mais Désilles se fait un appui du canon auquel il se cramponne. Trois coups de fusil n'ont pu le vaincre; il en essuie un quatrième et tombe renversé. Ce héros de l'humanité, ce second d'Assas, ne survécut que huit jours à ses blessures. On me demandera quels honneurs furent rendus à la mémoire de Désilles, aucun. Seulement, quand on lut à l'assemblée le récit de cet acte de dévoûment, toute l'assemblée se leva dans un transport d'admiration. Le dévoûment de Désilles

fut trois ans après un arrêt de mort pour toute sa famille, pour son vieux père, ses frères, ses jeunes sœurs. Les révolutionnaires se vengèrent sur eux d'une vertu qu'ils avaient été forcés d'admirer. 1791.

Le canon, que la mort de Désilles laissait aux rebelles, fut aussitôt tiré par eux et suivi d'une décharge de mousqueterie. Cette attaque inattendue coûta cinquante ou soixante hommes à l'armée de M. de Bouillé; mais elle y répondit avec une fureur extrême. Les volontaires ripostent par leur artillerie et par leur mousqueterie. Ils s'élancent d'une course rapide jusqu'à la porte Stainville, et, après un combat acharné, ils l'enfoncent à coups de crosse. L'armée de M. de Bouillé, déjà victorieuse, entre dans la ville; mais on tire sur elle des fenêtres et des toits. Les suisses de Château-Vieux et les cavaliers de Mestre-de-Camp, déjà privés de leurs canons, combattent sans ordre, mais avec furie, sous le feu de la mitraille. Ils se sentent échauffés par les cris de la multitude, mais leurs rangs sont rompus. Souvent quelques-uns de ces soldats, couverts de sang et pleins d'une terreur farouche, enfoncent les maisons pour y trouver, soit un refuge, soit un lieu propice à leur vengeance. Souvent ils y sont

Combat, défaite et punition des rebelles.

1791. poursuivis. Les paisibles citoyens sont ainsi forcés de partager les périls de cette horrible mêlée. Nancy, cette ville dont les voyageurs admirent les élégantes constructions, et où s'offrent partout les judicieux monumens de la bienfaisance de Stanislas, pouvait devenir la proie d'une soldatesque effrénée, si les quatre bataillons du régiment du Roi fussent venus prendre part aux périls et au désespoir de leurs compagnons. Leurs officiers firent en ce moment des prodiges d'adresse et de présence d'esprit, d'abord pour les tenir dans leur caserne comme dans un poste plus sûr, et ensuite pour dompter leur esprit de rébellion. A sept heures du soir, après trois heures de combat, les soldats de Château-Vieux étaient presque tous tués ou blessés. Les cavaliers de Mestre-de-Camp, presque aussi maltraités, étaient rentrés mornes et consternés dans leur caserne. M. de Bouillé avait occupé les issues de celle du régiment du Roi. Les soldats connurent alors le repentir, et conjurèrent leurs officiers d'intercéder pour eux auprès du général victorieux. Tout rentra dans l'ordre. Les autorités municipales que les rebelles avaient cassées furent rétablies. Quelques soldats de

Château-Vieux furent fusillés par les jugemens d'une commission militaire; d'autres, condamnés à la peine des fers. Deux ans après, ils devaient être portés en triomphe dans la Capitale. 1791.

M. de Bouillé; espoir des royalistes.

L'assemblée fut satisfaite d'avoir échappé au fléau de l'anarchie militaire, quoiqu'elle ne comprît pas ses dangers dans toute leur étendue; mais son libérateur l'inquiétait trop pour exciter en elle une profonde reconnaissance. Tous les yeux restaient attachés sur M. de Bouillé, qui venait de déployer tant de fermeté, de courage, de chaleur d'âme, pour punir des rebelles et pour entraîner au devoir, au combat, des soldats d'une fidélité peut-être flottante. Combien les royalistes ne regrettaient-ils pas qu'un homme aussi ardent, aussi intrépide n'eût pas été chargé de veiller au salut de la famille royale dans les journées des 5 et 6 octobre, avant la journée du 14 juillet! L'espoir entrait dans le cœur du roi. La captivité à laquelle il était condamné réellement dans son palais, dans sa Capitale, et qu'on lui faisait chaque jour plus amèrement sentir, lui devenait plus insupportable, depuis qu'il croyait voir l'homme auquel il pouvait confier son salut.

1791. Ces sentimens étaient partagés par la reine, qui s'était vue menacée de la mort, ne croyait pas ses dangers passés, voyait ceux de son époux s'accroître, et rêvait nuit et jour à l'échafaud de Charles Ier. Ce qui rendait le crédit de M. de Bouillé plus puissant, c'est que M. de Lafayette n'avait ni témoigné ni conçu aucune jalousie contre un exploit d'une nature plus éclatante que ses plus beaux faits domestiques, et entretenait avec lui une correspondance dans laquelle il se flattait de le gagner à ses principes démocratiques. Mais lorsqu'il sut, par le rapport de l'un de ses aides-de-camp, qu'il envoyait souvent à M. de Bouillé, que ce général montrait plus que de la tiédeur pour la révolution et s'exprimait sur la constitution même avec un mépris mal dissimulé, leur bonne intelligence se refroidit et ne consista plus que dans des égards et de vagues promesses par lesquelles ils se trompaient l'un l'autre *. Quant au roi, M. de Bouillé lui

* *Lettre de M. de Lafayette à M. de Bouillé, publiée dans les mémoires de ce dernier :*

« Il y a bien long-temps, mon cher cousin, que je » ne vous ai écrit, et depuis ma conversation avec votre » fils, je n'ai pas été à portée de vous donner des nou-

était devenu tellement précieux, qu'il ne craignait pas de lui envoyer message sur message, et même d'entretenir avec lui une correspondance par chiffres. M. de Bouillé 1791.

» velles intéressantes. Paris a été divisé par des fac-
» tions, et le royaume fatigué par l'anarchie; les
» aristocrates enragés rêvent contre-révolution; les
» prêtres y concourent par le fanatisme; les aristo-
» crates modérés n'ont pas le courage de faire des sot-
» tises, mais en disent beaucoup. Les monarchistes
» impartiaux et toutes les nuances du côté droit ne
» cherchent qu'à jouer un rôle, n'en ont les moyens
» ni au physique ni au moral, et seraient aussi, s'ils
» parvenaient à être quelque chose, des aristocrates.
» A gauche, vous avez un grand nombre d'honnêtes
» gens qui attendent; un club de 1789, qui se perd
» dans les spéculations philosophiques; un club de Ja-
» cobins dont le fond veut aussi le bien, mais dont le
» directoire met partout le trouble; tout cela multi-
» plié par les associés de la Capitale et des provinces;
» et malheureusement on vise plus au nombre qu'au
» choix, parce que les chefs sont conduits par des in-
» térêts et des passions personnels. Quant aux minis-
» tres, ils sont dans la révolution, et n'ont de règle,
» après celle-là, que de céder à ceux du parti popu-
» laire, dont ils craignent les dénonciations. Les cour-
» tisans sont, comme auparavant, bien bêtes, bien
» vils, bien aristocrates. La reine est résignée à la
» révolution, espérant que l'opinion changera un peu,
» mais redoutant la guerre. Le roi ne veut que le
» bonheur du peuple, et la tranquillité générale, à

1791. était vivement enflammé dans son zèle par les espérances secrètes que la cour fondait sur lui; mais il ne savait comment faire violence à sa franchise, à son impétuosité na-

» commencer par la sienne. J'oubliais de parler de » moi. Je suis violemment attaqué par tous les chefs » de parti, qui me regardent comme un obstacle in- » compatible et impossible à intimider; et le premier » article de tout mauvais projet est de me renverser. » Joignez-y deux haines très-méritées des aristocrates » et du parti d'Orléans, qui a plus de moyens qu'il » ne paraît en avoir; joignez-y la colère des Lameth » avec lesquels j'ai été lié, de Mirabeau, qui dit que » je l'ai méprisé; joignez-y de l'argent répandu, des » libelles, et l'humeur que je donne à ceux que j'em- » pêche de piller Paris, et vous aurez la somme de » tout ce qui agit contre moi. Mais à l'exception d'un » petit nombre de têtes exaltées qu'on égare, tous les » honnêtes gens, depuis la partie la moins aisée du » peuple jusqu'à ce qui n'est pas aristocrate enragé, » sont pour moi. Je suis bien avec la garde nationale, » à l'exception de quelques jacobins mésestimés; car » les jacobins honnêtes gens sont pour moi. Malgré » mon obstination à ne plus aller à ce club, j'ai eu, » depuis deux mois, moins de rapport que jamais avec » la cour, parce que cela n'était bon à rien, et que je » ne fais que ce qui peut être utile à mon pays; mais » je crains qu'on n'ait profité de ma négligence pour » intriguer. Je sais même qu'on a été au moment de » les entraîner dans de grandes sottises, et qu'ils se » sont arrêtés au bord du précipice. La reine est en-

turelle, pour échapper aux ombrages de 1791.
l'assemblée. La cour le conjurait d'être prodigue de paroles qui parussent des gages de son respect pour la révolution; mais il en

» tourée si mal, les petites têtes des Tuileries adoptent » si avidement les espérances, et calculent si mal les » obstacles, qu'il faut craindre qu'on ne gâte cet ins- » trument si précieux d'ordre public, et qu'on ne fasse » du roi un moyen d'ambition personnelle. Voilà la » situation générale; voici mes idées.

» Quelques amis, et nommément Émeri, travaillent » avec moi à un plan de conduite qui consolide la » révolution, établisse sur de bonnes bases la consti- » tution, et ramène l'ordre public. Les talens princi- » paux de l'assemblée, Mirabeau lui-même, ne pour- » ront se dispenser de soutenir cette association, et » c'est à cela qu'il est surtout propre. Voilà les tri- » bunaux établis. La police du royaume, les jurys » sont décrétés; c'est le moment de faire entendre » notre voix avec force, convenance et utilité.

» Vous avez accepté la coalition que mon cœur et » mon patriotisme vous ont offerte. Vous disiez l'autre » jour à un de mes amis : *Si Lafayette et moi, nous » nous entendons bien, nous établirons une consti- » tution*. Je mets trop de prix à votre amitié et à » votre opinion, pour ne pas vous communiquer toutes » mes idées, vous demander les vôtres, et d'ici à » quelques jours je vous écrirai avec encore plus de » détails.

» Mon vœu le plus cher est de finir vite et bien la » révolution, d'assurer la constitution sur des bases

1791. proférait souvent de fort opposées : seulement il saisit une occasion favorable qui lui fut offerte. De jeunes officiers de la garnison de Béfort, à la suite d'un repas, avaient fait entendre des cris indiscrets et menaçans; M. de Bouillé sévit contre eux avec une grande rigueur. Tous les journaux, tous les pamphlets révolutionnaires et les cris de quarante mille clubs, n'en continuèrent pas moins de demander sa tête.

Vénalité de Mirabeau. Cependant Mirabeau commençait à exercer un pouvoir modérateur sur les résolu-

» solides, d'y employer tout ce que je possède de con-
» fiance nationale et de moyens personnels, et puis
» de ne plus rien être en France ni dans le civil ni
» dans le militaire, que citoyen actif; et lorsqu'il y
» aura guerre, votre aide-de-camp, si vous voulez de
» moi, sans grade ni commandement.

Signé Lafayette. »

« *P. S.* Il y a beaucoup de gens qui roulent dans
» leurs têtes de grands projets; tout cela est le fruit
» de petites ambitions : je vous dirai ce que j'en
» pense à mesure que je les connaîtrai. Quant aux
» honnêtes gens comme nous, il nous convient
» d'aller tout droit et tout ouvertement à un but
» utile et connu. Tous ces mystères et toutes ces
» intrigues ne servent que les fripons, comme toutes
» les chimères des mauvaises têtes ne servent que
» leurs ennemis. »

tions de l'assemblée. Les décrets se précipitaient un peu moins, et si l'on n'eût été engagé dans toutes les fatales mesures qui devenaient les conséquences inévitables de la constitution civile du clergé, les esprits, rendus à quelque calme, auraient pu s'apercevoir de l'énorme vide que laissait la constitution, relativement aux institutions monarchiques. Mirabeau, qui, dans le moment même où il se sentait ramené vers la cour par son ambition, par ses principes constans sur la monarchie, et encore plus par son besoin d'argent, n'avait jamais pu trouver aucun point de contact avec l'esprit et le caractère un peu guindé de M. Necker, s'accommodait mieux du caractère plus flexible et de l'esprit moins dogmatique de M. de Montmorin. Il puisait à pleines mains dans la liste civile, et l'on croit qu'il ne fut pas le seul des députés nommés patriotes, dont la modération nouvelle fut le fruit d'un honteux trafic. Les dettes de Mirabeau étaient payées ; sa dépense était assez magnifique ; il répandait des largesses et même des bienfaits. * D'a- 1791.

* Dès les premiers mois de l'assemblée constituante, Mirabeau montra des dispositions à se rapprocher de la cour; ce fut à M. Malouet qu'il les témoigna. On sait quelle était la rigide vertu de ce député. Cependant

1791. bord il avait déserté avec fracas le club des Jacobins, pour entrer dans un club nouveau qui voulait accréditer la modération, et qui cependant avait pris le titre de club de 1789. L'abbé Sièyes l'avait fondé pour l'opposer à

il regarda comme la chose la plus utile à son roi et à son pays, de détacher du parti révolutionnaire un si puissant orateur. Malheureusement M. Necker reçut très-froidement les avances de Mirabeau. Il est certain que, peu de jours avant le 5 octobre, Mirabeau éprouvait une assez grande gêne, et que devant un de ses créanciers, le libraire Blaisot, qu'il était embarrassé de satisfaire, il annonça un grand bouleversement dont l'effet serait de le porter à la tête du ministère. Il paraît que ce fut seulement au mois de juin 1790 qu'il eut des liaisons, et prit des engagemens avec la cour, par l'entremise du comte de Lamarck. Cependant il se vit obligé de s'écarter souvent des engagemens contractés, soit afin de ne pas exciter de défiance, soit parce que le parti auquel il prêtait un secret appui, ne connaissant point ses intentions, l'abreuvait d'outrages qu'il ne pouvait endurer. Un jour il crut avoir trouvé l'occasion la plus favorable d'attaquer le parti de MM. de Lameth. Il monta à la tribune; M. Malouet l'occupait : « Cédez-moi, lui dit-il, votre tour » de parole; j'ai dans ma popularité des moyens que » vous n'avez pas, de confondre nos communs adver- » saires. » Le côté droit ne vit pas, sans un mouvement de fureur, Mirabeau se présenter à la tribune à la place de M. Malouet; on crut qu'il avait usurpé la parole par quelque violence. *A bas le scélérat!* s'écrie

l'empire du triumvirat dont il était jaloux. 1791.
Mais le caractère de ce fondateur était le dissolvant le plus actif qu'on pût imaginer pour toute espèce de réunion. L'abbé Siéyes prit bientôt en haine ceux des nobles qu'il

une voix du côté droit. Indigné de cette apostrophe, Mirabeau oublie l'intention dans laquelle il est monté à la tribune, et se livre à toutes ses fureurs démagogiques. « Est-ce ainsi, lui dit M. Malouet au sortir » de la séance, est-ce ainsi que vous tenez votre pa» role? » — « Vous m'en voyez confus, répond Mi» rabeau; mais enseignez-moi les moyens de marcher » d'accord avec des hommes qui n'aspirent qu'à me » voir pendu. » Cependant l'abbé Maury fut instruit ou s'aperçut que les sentimens révolutionnaires de Mirabeau commençaient à fléchir, et fit prendre à son parti la résolution de le traiter avec plus de ménagement. « Qu'est ceci, dit Mirabeau à Malouet? je ne » reçois plus d'injures de votre côté; prenez-y garde; » je deviendrai suspect. » On voit qu'il n'était pas facile de se servir d'un tel auxiliaire. Les mémoires de MM. Bertrand de Molleville et Bouillé, et les pièces saisies chez le roi dans l'armoire de fer, quelques mois après la journée du 10 août, prouvent que Mirabeau recevait de la cour un traitement considérable. D'abord il toucha une première somme de six cent mille francs pour acquitter ses dettes; puis il reçut la somme de cinquante mille francs par mois, avec des gratifications, suivant l'importance et le succès des services qu'il avait rendus. On prétend dans les mémoires que je viens de citer, que M. de Lafayette était chargé,

1791. avait rassemblés autour de lui. Nul genre de patriotisme n'effaçait à ses yeux le péché originel de la noblesse, et Mirabeau lui déplaisait autant par ce faible avantage que par la supériorité de ses talens. Cette réunion languit et ne parut pas aux Jacobins mériter l'honneur même d'une persécution. Mirabeau s'impatienta de cette nullité et retourna aux Jacobins. Ils crurent le recevoir comme un converti; mais il entra parmi eux comme un séducteur adroit, si l'on peut appliquer le mot de séduction à un art dont l'effet était de diminuer les crimes. Il briguait alors l'honneur de la présidence. Cette même assemblée, qui si souvent obéissait à sa voix, lui faisait expier sa mauvaise réputation en lui refusant une dignité de quelques jours

Il est appelé à la présidence. (29 janvier.)

par le roi de distribuer quelques sommes pour lui gagner des partisans, et que ces sommes n'étaient point distribuées fort judicieusement. J'ignore ce qu'il faut penser de ce fait. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. de Lafayette et Mirabeau ne parvinrent jamais à s'entendre dans l'intérêt de la royauté, parce que le premier la voulait fort restreinte, et que le second la voulait assez puissante. Dans une explication qui eut lieu entre eux, M. de Lafayette reprocha à Mirabeau d'avoir voulu le faire assassiner. — « Moi, » vous faire assassiner, reprit celui-ci! la preuve que » je ne l'ai pas voulu, c'est que vous existez encore. »

qu'elle avait accordée souvent à des factieux, 1791.
sinon plus dangereux, au moins plus endurcis. Enfin, ce scrupule cessa. Mirabeau fut nommé président, et l'orateur éloquent fit briller tous les genres d'esprit, de grâce, de finesse dans une fonction qui, pour les hommes médiocres était purement passive*.

* Voici la réponse un peu ambitieuse, mais pourtant assez brillante, que Mirabeau, dans sa présidence, fit à une députation de musiciens :

« Tous les beaux-arts sont une propriété publique; » tous ont des rapports avec les mœurs des citoyens, » avec cette éducation générale qui change les peu- » plades d'hommes en corps de nation. La musique a » long-temps conduit les armées à la victoire; des » camps elle a passé dans les temples, dans les palais » des rois, de ces palais sur nos théâtres, de nos » théâtres dans nos fêtes civiques, et peut-être elle » donne tout leur empire aux premières lois des so- » ciétés naissantes. Cet art, fondé sur la régularité » des mouvemens, si sensibles dans toutes les parties » de l'univers, mais principalement dans les êtres » animés chez lesquels tout s'exécute avec rhythme, » et dont le penchant à la mélodie se manifeste dans » tous leurs goûts; cet art n'est qu'une imitation de » l'harmonie de la nature, etc. Lorsqu'il peint les » passions, il a pour modèle le cœur humain, que le » législateur doit étudier encore sous ce rapport; car » là, sans doute, se trouvent les motifs de toutes les » institutions sociales. »

1791. L'activité funeste de l'assemblée n'avait jamais été plus habilement contenue. Des députations secrètement sollicitées par le président se succédaient à la barre. Les réponses de Mirabeau, quoiqu'un peu verbeuses, étaient assaisonnées de je ne sais quel esprit de cour qui donnait de la grâce à son patriotisme, calmait les alarmes, prodiguait les espérances, enchaînait les passions turbulentes, ramenait les sentimens aimables. Dans le cours de la discussion, il semait avec abondance, mais avec à propos, des

Une autre fois, répondant à une députation de la municipalité de Paris, qui venait exposer l'état de détresse de ses finances, il mêla fort habilement le ton exalté d'un ami de la révolution avec une attaque très-vive et très-franche contre le parti qui en prolongeait encore les désordres. « Ne soyez pas effrayés, » dit-il, du poids de vos dettes; c'est une avance faite » à la liberté. Vous avez semé sur une terre féconde, » elle vous restituera tous les trésors que vous lui avez » confiés. Une seule source de prospérité manque en- » core à cette Capitale : c'est l'union de ses citoyens, » c'est la tranquillité publique que de fausses alarmes » y troublent sans cesse, et qu'une foule d'intrigans » et d'ambitieux voudraient compromettre pour en » être ensuite les modérateurs.... Il est un despotisme » du vice; celui-là serait-il le seul que la ville de Paris » ne saurait pas renverser? »

mots gais, malicieux, amers ou flatteurs, tendait des piéges adroits à la vanité provinciale des députés du centre, et augmentait ainsi les forces de son parti qui, par un singulier retour, était devenu celui du roi. 1791.

Tentatives contre-révolutionnaires des royalistes.

Les inquiétudes publiques augmentaient. Les royalistes, dans leur indignation et leurs alarmes, s'agitaient au-dedans, au-dehors. Leurs tentatives, faibles, incertaines, mais multipliées et toujours facilement découvertes avant l'événement, annonçaient qu'ils étaient dirigés, non par de profonds conspirateurs, ni par des chefs de parti puissans, mais par des hommes d'une imagination romanesque, ou qui, dans l'ardeur de leur passion, calculaient mal les chances du succès, la force des résistances. Un rassemblement de royalistes, qui s'était formé au château de Jalès, envoya des proclamations menaçantes à l'assemblée, fit grand bruit des forces qu'il pouvait mettre en mouvement, et s'appela fastueusement le camp de Jalès; il inspira plus d'irritation que d'épouvante. Il y eut une tentative, non pas essayée, mais conçue, à ce qu'on prétend, sur la ville et le port de Brest. Les royalistes virent avec étonnement ce projet réel ou supposé, dénoncé à l'assemblée nationale par l'ambas-

1791. sadeur d'Angleterre; et sur ce fait ils appuyèrent la conjecture que le gouvernement anglais exerçait, en attisant la révolution, de cruelles représailles de la protection accordée par Louis XVI aux insurgens d'Amérique. Il y eut aussi des projets de M. de Maillebois, de M. Bonne-Savardin, et qui tendaient à soulever les départemens voisins du Piémont, d'intelligence avec la cour de Turin. Je me sens trop pressé par la multitude et l'importance des faits pour m'arrêter aux détails de tant de projets avortés. Il convenait cependant que j'en fisse mention pour montrer que les alarmes des chefs de la révolution n'étaient pas complètement gratuites. Celles que leur donnaient les progrès de l'émigration étaient d'une nature plus sérieuse et plus irritante. En effet, elle n'était plus seulement un résultat de la terreur produite par les épouvantables scènes de la révolution; c'était un système que la colère avait conçu, qu'on prétendait justifié par une haute politique et par la prévoyance certaine des crimes et des désastres de la révolution, système que de grands sacrifices semblaient ennoblir, que la mode protégeait, en poussant les cris de l'honneur, et en menaçant de la honte ceux qui se permettaient d'hésiter et de douter.

Comme au temps des Croisades, on envoyait l'injurieuse quenouille aux nobles qui alléguaient des scrupules, des motifs tirés de quelque intérêt de fortune, ou des devoirs fondés sur les plus saintes et les plus tendres affections. Le voyage de Coblentz remplaçait celui de la Palestine. Avant de partir, on ne vendait point ses châteaux, ses domaines; on les abandonnait au premier occupant. Vous eussiez cru, en voyant les routes traversées par cette multitude de chars élégans qui n'étaient guères surchargés de bagages, bien moins encore embarrassés par le poids d'un trésor, que ce brillant cortége se rendait au château de plaisance d'un grand seigneur ou d'un monarque. Quelques jeunes étourdis, en sortant de l'Opéra, disaient à leurs cochers de les conduire à Coblentz; et c'étaient des journaux royalistes qui rapportaient ces anecdotes. C'était un singulier mélange que celui d'un enthousiasme digne du douzième siècle, avec toute la légèreté du dix-huitième. Cependant il se formait déjà des rassemblemens armés à Coblentz et dans tous les électorats ecclésiastiques. On s'enrégimentait. Les officiers étaient fiers de redescendre au service du simple soldat, pour servir sous les lois

1791.

Grand nombre de royalistes se rendent en Allemagne.

1791. du prince de Condé, du duc de Bourbon, son fils, du duc d'Enghien, son petit-fils.

Ces voyages cependant retentissaient à la tribune de l'assemblée nationale, et bien plus encore dans toutes les tribunes des quarante mille clubs. C'était un perpétuel sujet d'effroi pour le peuple. Les chefs de la révolution voyaient avec un plaisir secret qu'une résistance, qui eût été fort dangereuse au-dedans, se portât toute au-dehors; mais en même temps quelques-uns d'entre eux se réjouissaient des riches dépouilles que tant de fugitifs abandonnaient au trésor. D'ailleurs les chefs d'un parti populaire sont tenus de répéter, de fomenter, d'exagérer toutes les terreurs du peuple. Ces divers motifs faisaient que l'on parlait sans cesse d'une loi contre les émigrans, et qu'on différait à la rendre.

Départ de mesdames Adélaïde et Victoire.

Mesdames Adélaïde et Victoire voulurent prévenir le moment où une loi terrible serait rendue; car on savait combien la révolution était fidèle à toutes ses menaces. Il est fort à présumer qu'elles ne s'étaient déterminées au parti pénible d'abandonner au milieu de ses périls un monarque malheureux qui inspirait à leur noble cœur une sorte d'attachement maternel, que d'après

l'espoir, peut-être la promesse que le roi, 1791.
la reine et toute la famille royale tenteraient à leur tour, ou de quitter la France, ou de chercher plus de sûreté, plus d'indépendance dans quelque place forte de la frontière. Quoi qu'il en soit, elles ne firent aucun mystère de leur prochain départ. Rome était leur destination. Elles n'avaient jamais caché combien leur conscience était troublée par les changemens opérés dans l'église de France. Rien n'avait pu les déterminer à entendre la messe de l'un de ces prêtres que l'on nommait *constitutionnels*, parce qu'ils étaient engagés par un serment à la constitution civile du clergé. Une rumeur inquiète se répandait de toute part, que leur voyage serait bientôt suivi de celui de Monsieur et de la famille royale. Pendant plusieurs jours, des rassemblemens nombreux se portèrent au Luxembourg, palais de Monsieur. Au milieu de ces alarmes, Mesdames entreprirent leur périlleux voyage. D'abord elles furent arrêtées à Moret, près de Fontainebleau. La municipalité, même après l'examen de leurs passe-ports, osa leur faire fermer les portes. Trente ou quarante dragons s'indignèrent de cet outrage fait au sang de leurs rois, et, cédant aux instances du chevalier

1791. de Narbonne, écuyer de Mesdames, ils ouvrirent les portes. Deux jours après, elles se virent encore une fois arrêtées dans la petite ville d'Arnay-le-Duc; mais avec plus de tumulte et de violence; car le mouvement venait du peuple. Leurs chevaux furent dételés; le chevalier de Narbonne ne put réussir à leur faire ouvrir le passage. Elles s'en plaignirent à l'assemblée dans une lettre où elles avaient déposé toute la fierté de leur naissance, et où elles réclamaient les droits communs à tous les citoyens français. Cette lettre mesurée adoucit un peu les ressentimens de l'assemblée, et diminua ses ombrages; mais les cris du peuple demandaient ou semblaient prescrire à l'assemblée de faire ramener les princesses fugitives. Mirabeau osa braver les fureurs du peuple, et déclara qu'aucune loi ne s'opposait au voyage de Mesdames. Son discours simple et clair embarrassait le triumvirat, qui se sentait encore plus animé à persécuter la cour, depuis que Mirabeau se déclarait son appui. — « Une loi, s'écria-t-on dans » le côté gauche, une loi suprême s'oppose au » départ de Mesdames. — Nommez-la, dit » Mirabeau. — C'est le salut du peuple. — Le » salut du peuple, répliqua Mirabeau! Osez-

» vous bien l'invoquer dans une circonstance 1791.
» aussi frivole? Pouvez-vous sans imprudence
» demander la violation de nos lois les plus
» saintes, en trahissant des craintes si pusil-
» lanimes? Vous avez proclamé votre ou-
» vrage, immortel; il le sera sans doute,
» puisque vous l'avez fondé sur la justice,
» l'humanité, les droits primitifs des hom-
» mes; et déjà vous l'ébranleriez! vos im-
» prudentes mains en saperaient les fon-
» demens. Bel exemple à donner à vos suc-
» cesseurs!... Le salut du peuple! Comme
» si deux princesses d'un âge avancé, d'une
» conscience timorée peut-être, pouvaient le
» compromettre par leur absence, par leur
» opposition même. Le salut du peuple! Je
» vous attends à des dangers plus sérieux. Il
» faudra donc vivre dans la confusion de
» toutes les lois pour obéir à la plus violente,
» à la plus arbitraire de toutes les lois. Le
» salut du peuple! Quand vous agirez en
» tyrans au nom de la liberté, qui voudra
» croire à cette liberté? »

Cette réplique causa une si vive impression dans l'assemblée, que M. Alexandre de Lameth fut obligé d'user d'un détour pour exprimer son opposition. Il demanda que, sans permettre qu'il fût mis aucun obstacle

1791. au voyage de Mesdames, le roi fût supplié de considérer dans sa sollicitude s'il devait, dans les circonstances actuelles, permettre à Mesdames de sortir de France. Le baron de Menou, quoiqu'il se rangeât ordinairement aux opinions de M. de Lameth, termina le débat en disant : « L'Europe sera bien éton- » née d'apprendre que l'assemblée nationale » s'est occupée, pendant quatre heures, du » départ de deux Dames qui aiment mieux » entendre la messe à Rome qu'à Paris. » L'opinion de Mirabeau fut suivie. Mesdames continuèrent leur voyage sans nouveaux obstacles.

Discussion de la loi contre les émigrans.

Ce débat n'avait été qu'un prélude à la discussion de la loi contre les émigrans, que tous les jours on réclamait. Le comité de constitution, d'après l'avis de Mirabeau qui en faisait partie, prit un parti violent en apparence, mais singulièrement adroit, pour écarter les lois de rigueur. Il en proposa une où l'arbitraire et la cruauté même se montraient sans aucun voile. « Apprenez, dit » M. Chapelier, son rapporteur, toute l'éten- » due, toutes les conséquences de la loi que » vous désirez : la voici dans sa nudité. Je vous » préviens que celle-ci seule est exécutable, » et qu'il est possible d'en concevoir de plus

» atroces. » La loi ne contenait que trois articles. Par le 1er. il était déclaré que la loi ne serait mise en vigueur que dans les temps de trouble; et d'après une déclaration de l'assemblée nationale; par le 2e. que l'assemblée nommerait un conseil de trois personnes qui seraient investies d'un pouvoir dictatorial, et prononceraient sur le droit de sortir du royaume, sur l'obligation d'y rentrer, et désigneraient tous les absens qui devraient être considérés comme rebelles; par le 3e. article, les réfractaires perdaient les droits de citoyens français, leurs revenus étaient saisis, leurs biens confisqués. Il y eut à la lecture de ces articles et surtout du dernier, un frémissement universel. Mirabeau s'empara de cette émotion. « Ainsi, » s'écria-t-il, vos cœurs conservent toujours » la même horreur pour la violence, l'arbi- » traire, la cruauté! Ainsi, même au milieu » de périls que je ne veux ni exagérer, ni » dissimuler, vous regardez toujours comme » le plus grand des malheurs pour vous et » pour la France toute précipitation qui vous » rendrait injustes! Ah! que vos murmures » et vos frémissemens ont flatté mon oreille » et soulagé mon cœur! Je suis, je vous le » déclare, complice du piége qui vous a été 1791.

1791. »tendu par votre comité de constitution ;
» piége heureux qui déclare toute la noblesse
» de vos sentimens et l'inflexibilité de vos
» principes ! Vous n'avez pas fait à votre co-
» mité de constitution le même honneur que
» les Athéniens firent à Aristide, lorsqu'ils le
» firent juge de la moralité du plan qu'il
» proposait. Mais vous venez de montrer que
» vous êtes aussi bons juges de cette moralité
» qu'Aristide lui-même. Une loi faite pour
» entrer dans le code de Dracon, n'entrera
» jamais dans le recueil des décrets de l'as-
» semblée nationale. Vous nous direz peut-
» être que nous avons atteint le dernier
» degré de l'atrocité dans la rédaction de la
» loi. Détrompez-vous, si vous ou vos suc-
» cesseurs, vous veniez à suivre les conseils
» dont on vous obsède aujourd'hui ; la loi
» qui vous indigne ne serait plus considérée,
» malgré toute sa barbarie, que comme un
» acte de clémence. Dans tous les articles qui
» en seraient les conséquences et les odieux
» développemens, vous trouveriez partout la
» mort, votre bouche ne saurait plus pronon-
» cer que ce terrible mot ; vos lois, en se-
» mant l'épouvante au-dedans, chasseraient
» au-dehors, par l'indignation et par la ter-
» reur, les hommes les plus distingués, et

» vous feriez à des malheureux, à des femmes, 1791.
» à des enfans, à des vieillards, un crime de
» cette peur qu'incessamment vous redouble-
» riez en eux par des actes et des mesures
» cruelles. Pour moi, loin de souscrire jamais
» à des mesures aussi atroces, je déclare que je
» me croirais délié de tout serment de fidélité
» envers ceux qui auraient l'infamie de nom-
» mer une commission dictatoriale. Les mur-
» mures que j'entends s'élever dans une partie
» de cette salle, semblent condamner la véhé-
» mence de mes paroles. Je me garderai bien
» de contraindre un sentiment d'indignation
» dont je m'enorgueillis. Vous complaire est
» mon bonheur, vous avertir est ma loi. Mes-
» sieurs, la popularité, que j'ai ambitionnée et
» dont j'ai eu comme un autre le bonheur de
» jouir, n'est pas un faible roseau; c'est un
» chêne dont je veux enfoncer les racines en
» terre, c'est-à-dire sur les immuables bases
» de la justice et de la liberté. Pourquoi crain-
» drais-je de vous adresser des conseils que
» dans ma vie privée j'adressais à des souve-
» rains, à celui qui occupe aujourd'hui le trône
» du grand Frédéric; heureux que je suis de
» retrouver dans mon cœur des principes que
» j'ai exprimés autrefois avec quelque force
» contre toute espèce de loi sur les émigra-

1791. » tions. Je conçois le dépit envieux de ceux
» qui, fougueux aujourd'hui, ou plutôt per-
» fides dans leur amour de la liberté, seraient
» fort embarrassés de nous dire depuis quel
» temps cette passion s'est allumée dans leur
» âme. (Ici, du banc de MM. de Lameth,
» sortit un violent murmure.) Silence aux
» trente voix, s'écria Mirabeau d'une voix
» tonnante! »

Note sur le passage lu par Mirabeau.

Le parti de MM. de Lameth et Duport fut interdit de cette apostrophe. L'assemblée crut s'apercevoir pour la première fois du petit nombre de ceux qui la dominaient, et sembla vouloir faire un effort pour recouvrer sa liberté.

Plan de Mirabeau pour sauver le roi.

Mirabeau ne se borna pas à défendre la prérogative royale par des discours éloquens. Il paraît certain que son imagination concevait un plan plus étendu. Personne ne connaissait mieux que lui tous les défauts d'une constitution verbeuse, hachée, morcelée, anarchique. Il désespérait d'amener l'assemblée à rougir de son misérable ouvrage; mais il voulait, par un coup d'état, y substituer un nouveau code, plus simple, plus ferme, et surtout plus rapproché de la constitution anglaise. Un seul moyen s'offrait à sa pensée; c'est que le roi, favorisé

par quelques chefs intrépides de l'armée, et surtout par M. de Bouillé, parvînt à s'échapper de Paris, à gagner Compiègne ou Fontainebleau, à s'y établir sous la protection de quelques régimens fidèles, de ceux-là surtout qui venaient de montrer leur zèle et leur intrépidité dans les troubles de Nancy. Du milieu de cette petite armée, que grossiraient nombre de royalistes, et même de ces gardes nationales qui luttaient péniblement contre les excès populaires, le roi pouvait s'expliquer sur des articles de la constitution que la violence seule lui avait fait accepter, en proposer d'autres qui concilieraient mieux la dignité, la force et la stabilité du trône avec les intérêts d'une liberté plus solidement garantie. Que ne ferait pas l'assemblée nationale et le peuple de Paris, pour éviter les chances d'une guerre civile qui ne pourrait se prolonger sans l'intervention d'un autre fléau, la guerre étrangère? Mirabeau se réservait de parler en médiateur, de calmer des scrupules, de profiter avec art des alarmes répandues, de diriger secrètement les coups d'état qui pourraient assurer le succès d'une transaction difficile; enfin, de rassurer les auteurs de la révolution, en se faisant offrir le ministère et 1791.

1791. en y appelant des hommes imbus de ses principes. Que si l'assemblée se refusait à toute espèce de transaction, Mirabeau voulait qu'elle fût dissoute; que le roi fît approuver par les départemens et par une assemblée nouvelle, une constitution rédigée par le roi, d'après la majorité des cahiers.

Il paraît que Mirabeau était déterminé à n'attendre aucune circonstance nouvelle pour l'exécution d'un plan aussi hardi, que déjà il s'impatientait des délais qui provenaient soit de l'irrésolution du roi, soit du peu d'intelligence entre les officiers qui montraient l'intention de se dévouer pour son salut. Son avis était qu'il fallait tromper M. de Lafayette, dont les scrupules constitutionnels s'effaroucheraient d'un tel changement, et qui n'était fidèle au roi que sous la condition de le voir l'esclave résigné d'une constitution caduque. Mirabeau voulait que le roi plaçât une confiance exclusive dans M. de Bouillé, qu'il n'alarmât point l'indépendance nationale en appelant des secours étrangers; qu'il eût recours sans hésiter aux moyens de la force; enfin, que pour la première fois il se fît craindre. Il répondait du concours empressé de trente-six dépar-

temens et de la prochaine accession de trente autres qui ne manqueraient pas d'en entraîner d'autres. Le roi, à qui le séjour de Paris était devenu odieux, depuis qu'il avait été forcé de signer la constitution civile du clergé, et qui ne pouvait plus réfléchir sur sa position sans voir que tout le conduisait au sort de Charles Ier., désirait encore plus sauver sa famille que lui-même. Il approuvait vivement un plan aussi hardi, sans voir combien son propre caractère pouvait en compromettre le succès. Ce secret n'avait encore d'autres confidens que les deux auteurs du plan et le comte de Lamarck, qui servait d'intermédiaire entre le marquis de Bouillé et le comte de Mirabeau. Ainsi, sous les auspices du chef le plus adroit et le plus redoutable de la révolution, allait commencer un mouvement qui pouvait lui imposer et un frein et un terme, lorsque la mort frappa Mirabeau dans toute la vigueur de son âge, dans le point le plus élevé de sa carrière. L'événement prouva que Louis XVI n'eut pas moins à regretter la mort d'un tel homme que sa vie. 1791.

Mirabeau, en se livrant à des travaux, des passions, des intrigues, qui auraient épuisé la force des hommes les plus robustes, n'avait pas renoncé à la fureur de ses goûts, Maladie et mort de Mirabeau.

1791. libertins, et consacrait ses momens de loisir aux assauts de la débauche. Comme il avait chassé l'amour de son cœur à force de vices et d'excès, il recourait à de périlleux et violens breuvages pour rallumer la fièvre de ses désirs. De là des fatigues, des irritations, qu'il se flattait de dompter par la constance et l'énergie de ses travaux ambitieux. Des coliques auxquelles il était sujet devinrent tout à coup des spasmes convulsifs. La corruption de son sang déconcerta les remèdes qu'indiquait la nature de son mal. Le docteur Cabanis, son médecin et son ami, ne put ni dissimuler au public, ni lui cacher à lui-même que la maladie faisait des progrès effrayans, que les remèdes n'obtenaient aucun succès. Mirabeau reçut cet avis avec fermeté ; il n'en fut pas ainsi du public. Vous eussiez entendu les hommes les plus divisés d'opinions, mais surtout ceux qui sentaient le besoin de contenir et d'arrêter la révolution, se répéter entre eux : *Mirabeau se meurt, qu'allons-nous devenir ?* On s'alarmait non pour un homme aimé, estimé, mais pour un homme nécessaire, ou plutôt on ne s'alarmait que pour soi-même. La tristesse était profonde ; mais les larmes ne coulaient point. On parlait d'empoison-

nement. La mort d'un homme si robuste, 1791.
et, suivant l'expression de madame de Staël, si fort en possession de la vie, cette mort, dans de telles circonstances, et annoncée par des douleurs si subites et si violentes, n'était point regardée comme naturelle. Le public s'établit gardien de sa maison. Une foule immense et composée de l'élite de la Capitale, ne faisait aucun bruit, détournait les voitures, interrogeait avec trouble, avec effroi, ceux qui venaient de voir l'illustre malade, et recevait les réponses, tantôt avec une consternation muette, tantôt avec des exclamations douloureuses. Jamais je n'entendis présager, avec plus de certitude, tous les malheurs inséparables d'une révolution non terminée après deux ans, et déclarée presque interminable. Même aux heures de la nuit, on se portait en foule et silencieusement dans la rue de la Chaussée-d'Antin. Quelques domestiques ou quelques amis renvoyaient-ils le public avec des nouvelles moins désespérantes, les applaudissemens retentissaient. *Ce bruit*, disait-on, *ne le fatiguera pas. Puisse un bruit si doux sauver les jours de notre grand orateur, du seul libérateur qui nous reste !* Mirabeau sentait ses souffrances aiguës adoucies quelque

1791. temps par les témoignages de la douleur publique; il en jouissait avec un orgueil qui chassait les souvenirs importuns des souillures de sa vie privée et de ses attentats révolutionnaires. « J'emporte avec moi, dit-il, » le deuil de la monarchie; les factieux s'en » partageront les lambeaux. » Il entendit une fois le bruit d'un exercice militaire. « On » prépare, dit-il, les funérailles d'Achille. » Une autre fois il dit : « L'homme qui gagnera le » plus à ma mort sera M. Pitt, car je ne vois » plus personne en Europe qui puisse contre- » balancer son ascendant. » Il ne montra qu'à un seul homme, M. de Talleyrand, évêque d'Autun, le sentiment d'une amitié tendre. Tout fait présumer que celui-ci partageait, ou même avait suggéré, les projets réparateurs qui devaient honorer la carrière de son ami. Mirabeau montra quelque bonté à ses domestiques. « Soutiens ma tête, dit-il à son » valet de chambre; je voudrais pouvoir te la » léguer. » Il dicta son testament, et fit des legs assez nombreux à ceux qui lui avaient procuré des consolations ou des secours dans ses jours malheureux. Un soir il écrivit ce billet qu'il remit à M. Cabanis.

« Quand un malade est désespéré, quand » il souffre d'effroyables douleurs, quand il

» a pour médecin son ami, ce médecin doit- 1791.
» il hésiter à lui donner de l'opium? »

Au sixième jour d'une maladie qui fut presque une agonie perpétuelle, ses organes épuisés et sa mort prochaine émoussaient un peu ses douleurs. « Qu'on éloigne » de moi, s'écria-t-il, tout ce triste appareil. » Remplacez par des fleurs, par les parfums » les plus doux ces inutiles fioles. Soignez » mes cheveux. Que j'entende les sons d'une » musique harmonieuse. » Mais à toutes ces pensées il ne mêla aucune sorte de sentimens religieux. On ne l'entendit point demander à un Dieu indulgent le bonheur de retrouver des sages, des amis, des parens dans un autre séjour. Il semble que la Providence ne reçoive jamais un plus indigne outrage, que lorsqu'un homme de génie meurt en méconnaissant ses bienfaits. Ces derniers momens de Mirabeau prouvaient que la vertu n'avait pas fait un retour sincère dans son âme. Le souvenir de bonnes actions lui eût tenu lieu de ces fleurs, de ces parfums, de cette harmonie, devenus d'inutiles flatteries pour ses sens.

L'excès de la douleur publique fit renouveler les bruits d'empoisonnement. Ils parurent d'abord se fortifier par tout ce que l'on

1791. rapporta d'un jeune secrétaire de Mirabeau, qui s'était donné un coup de couteau en proférant, disait-on, des paroles étranges; mais cet incident, mieux éclairci, perdit beaucoup de sa gravité. Les médecins prononcèrent, après l'ouverture du corps, qu'il n'y avait nul symptôme de poison, et que l'organe du cœur était affecté depuis longtemps.

Ses obsèques. Les obsèques de Mirabeau furent célébrées avec des pompes dignes de celles d'un souverain. Tout brigua l'honneur de composer le cortége. Les ministres du roi y assistèrent, ainsi que tous les membres de l'assemblée, la municipalité, les délégués des quarante-huit sections, des municipalités voisines : vingt-mille hommes de troupes et de gardes nationales formaient une longue haie sur le boulevard. Cette triste solennité avait attiré dans Paris presque autant de curieux que naguères on en avait vu rassemblés dans la brillante confédération du Champ-de-Mars. Les milliers de torches funèbres, les sombres roulemens des tambours, les chants religieux des prêtres; tous ces signes solennels de la douleur publique n'empêchaient pas de distinguer, dans une partie du cortége, des sentimens bien con-

traires. Plusieurs des députés et de nombreux membres des sociétés patriotiques, enfin, tous ces hommes qu'on était habitué à rencontrer dans les scènes terribles, laissaient démêler une joie secrète d'être délivrés d'un orateur éloquent qui confondait leurs sophismes, arrêtait leur marche et dévoilait leurs complots. Les hommes sages, en les considérant, ne pouvaient s'empêcher de dire : « Quinze jours plus tard peut-être Mi» rabeau eût péri sous les poignards et les » piques de ceux qui suivent son convoi. » 1791.

L'assemblée affecta d'honorer en lui le héros de la révolution. Dans son pouvoir absolu elle se mit à la place de la postérité, et se hâta de placer Mirabeau au nombre des grands hommes. Elle ordonna que ses restes, qui avaient été déposés d'abord à l'église Saint-Eustache, seraient portés à l'église Sainte-Geneviève et placés à côté de ceux de Descartes. Par une singulière et déplorable vicissitude des choses humaines, on vit une basilique chrétienne recevoir le nom de Panthéon, tandis que, dans les premiers triomphes de la religion, le magnifique Panthéon des Romains avait été changé en église chrétienne. Puisque la révolution confiait à l'élégant édifice de

Il est transféré au Panthéon.

1791. Soufflot les restes de ses grands hommes, il était aisé de prévoir qu'elle les en exhumerait bientôt ; car le propre d'une révolution est de proscrire perpétuellement ses héros de la veille.

Translation des cendres de Voltaire au Panthéon.

L'assemblée constituante, elle-même, donna l'exemple de ces exhumations. Il est vrai que c'était pour enrichir son nouveau Panthéon, ses nouveaux tombeaux de Westminster. Il fut proposé, dans cette assemblée, d'associer J.-J. Rousseau et Voltaire aux honneurs qui venaient d'être rendus au comte de Mirabeau. Le but était d'ennoblir la révolution en la plaçant sous l'invocation de deux écrivains illustres, que les uns bénissaient, et que d'autres accusaient, comme ayant été les précurseurs de cet événement. Il est à remarquer que les auteurs de cette proposition n'osèrent point prononcer le nom de Montesquieu. L'assemblée, qui se sentait rebelle à l'autorité du plus grand et du plus judicieux publiciste des temps modernes, avait pris le parti de le traiter comme un politique vulgaire, comme un homme à préjugés. J.-J. Rousseau lui convenait bien mieux à cause de ses déclamations emportées contre l'ordre social; mais elle se fit un

scrupule d'enlever ses restes de l'île des Peupliers d'Ermenonville, de cet agréable lieu consacré par tant de pélerinages philosophiques. Les hommes de la révolution croyaient se sanctifier en venant répandre des larmes sur cette tombe modeste ; et ce même Barrère, qui depuis prononça ces mots : *L'arbre de la liberté ne peut croître qu'arrosé du sang des rois*, venait avec recueillement visiter le dernier asile de l'homme qui avait écrit ces mots : *La liberté serait trop chèrement achetée, si elle coûtait le sang d'un seul homme.* J.-J. Rousseau échappa pour quelque temps à l'honneur qu'on voulait lui rendre; mais plus tard ses restes furent troublés jusques sous les paisibles ombrages d'Ermenonville, portés en pompe au Panthéon, où bientôt ceux de Marat furent déposés avec une apothéose beaucoup plus éclatante. Quant à Voltaire, il succéda immédiatement à Mirabeau. Ses restes furent enlevés de l'Abbaye où, sur le refus du clergé de Paris, ils avaient été furtivement déposés par l'abbé Mignot, son neveu. Non-seulement tout ce qui restait de chrétiens zélés, mais ceux que le malheur ramenait par degrés à la religion, et ceux même qui croyaient 1791.

1791. dangereux de l'exclure des institutions politiques, s'effarouchèrent de ce triomphe, et y virent celui de l'incrédulité. On s'était attaché à rendre cette pompe toute païenne. Des forts de la Halle marchaient affublés d'habits grecs et romains. D'autres représentaient sous les plus bizarres costumes les délégués de l'univers. Le chœur des jeunes vierges était fort indécemment figuré. Jamais il ne fut imaginé de plus mauvais vers pour célébrer un grand poète. A la vérité on lisait sur des bannières des vers de Voltaire lui-même, mais on en défigurait le sens pour leur prêter une intention révolutionnaire et républicaine, qui avait été si loin de sa pensée. Ainsi, ce que Voltaire avait dit en parlant des passions,

Si l'homme a des tyrans, il doit les détrôner;

ce vers, détaché de son cadre philosophique, était présenté au peuple comme un arrêt prononcé par Voltaire contre tous les rois et même contre cet infortuné Louis XVI, pour lequel Voltaire eût réclamé de toute l'ardeur de son âme, s'il avait vu le commencement de ses malheurs. La fête fut troublée par des torrens de pluie. On voyait errer, dans

la plus hideuse confusion, ces Grecs, ces Romains de la Halle, qui tous, impatientés de leur rôle, exprimaient leur ennui avec la grossièreté accoutumée de leur langage. Les amis de Voltaire n'étaient guères moins consternés que ses ennemis eux-mêmes. 1791.

FIN DU LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SEPTIÈME.

Coup-d'œil sur les divers peuples de l'Europe.

Il est temps que je suspende le récit des événemens domestiques, pour examiner les causes et les progrès de l'ébranlement que la révolution française préparait à l'Europe. Ce tableau rapide répandra plus d'intérêt et de clarté sur le fatal voyage de Varennes; dernière catastrophe qui me reste à décrire pour achever l'histoire de l'assemblée constituante.

Tous les états de l'Europe étaient alors gouvernés avec douceur, plusieurs avec ménagemens, quelques-uns avec gloire. Parmi tant de souverains absolus et même de despotes, on ne comptait pas un tyran. L'esprit du dix-huitième siècle, tant qu'il avait été concentré entre les grands, modérait partout l'autorité. Le luxe concourait d'une part avec une philosophie complaisante, et de l'autre, avec ce qui restait de la foi et de la charité chrétienne, à effacer l'empreinte, à diminuer l'empire de toutes les institutions nées de la barbarie.

On rencontrait dans toute l'Europe quelques caractères brillans et légers, beaucoup de caractères bienveillans et faibles, très-peu de fermes caractères, encore moins de caractères farouches. Toutefois la différence était grande entre les deux parties de l'Europe. Au Midi, l'esprit de paix était poussé jusqu'à une sorte d'inertie; au Nord, l'activité, jusqu'à la turbulence. Ici les améliorations étaient plus lentes, moins sensibles, là plus rapides et plus tumultueuses. Au Midi, on s'occupait de plaisirs; au Nord, on s'occupait de gloire, surtout de gloire militaire.

Espagne et Portugal.

Le règne du sage Charles III avait un peu tiré l'Espagne de sa vieille langueur. Deux de ses ministres, quoique souvent rivaux, le comte d'Aranda et le comte de Florida Blanca, avaient sans imprudence imprimé un nouveau mouvement à une machine dont les ressorts étaient depuis long-temps fatigués. Les colonies espagnoles du Nouveau-Monde, plus doucement régies, rendaient des produits plus abondans à leur métropole. Les belles routes ouvertes en Espagne, excitaient un peu l'activité du commerce et même de l'agriculture. Charles III mourut au commencement de la révolution française. Son fils,

Charles IV, n'annonçait qu'un caractère faible et qu'un esprit borné. Cependant, au milieu des déplorables intrigues de son palais, il sentait frémir en lui le sang de Louis XIV, lorsqu'il apprenait quelques nouveaux outrages faits à son infortuné parent Louis XVI. Il y avait déjà quelques germes d'esprit révolutionnaire secrètement introduits dans ce royaume; mais le gouvernement manquait de sagacité pour les découvrir, et la terrible inquisition s'étonnait d'être désarmée par les philosophes de France. Il en était à peu près de même du Portugal, où la démence de la reine fit commencer la longue régence du prince du Brésil. Si le Portugal, dominé par les Anglais, restait frappé d'inertie, le Brésil acquérait une nouvelle splendeur, et cette colonie tendait à surpasser promptement sa métropole.

Naples. Les délices de Naples attiraient les voluptueux de l'Europe, comme elles avaient attiré autrefois les voluptueux de Rome. Ferdinand VI, par sa bonté familière et par la simplicité de ses goûts, plaisait au peuple sans inquiéter les grands. La reine, son épouse, aimait le faste, et secondée par le ministre d'Acton, elle avait créé une marine et une

armée de pure ostentation. Le caractère de cette princesse était altier, irritable, inflexible. Les malheurs de la reine de France, sa sœur, troublaient pour elle toute la félicité d'un règne paisible. Elle reprochait à tous les souverains leur indifférence pour le salut de la plus ancienne monarchie de l'Europe, et pour le salut commun de la royauté. Qu'on s'arme, disait-elle, et l'on verra si les vaisseaux et l'armée de Naples seront en retard.

Le pape Pie VI était vivement ému des dangers de l'église et des malheurs du roi de France, malheurs qu'il devait éprouver à son tour. Modéré, doux, équitable, pendant un règne déjà long et paisible, il avait conçu et commencé des travaux dignes de ses plus magnifiques prédécesseurs, et l'une des conquêtes les plus difficiles que la patience humaine pût entreprendre sur la nature, le desséchement des marais Pontins. Les pompes du culte catholique et du Vatican recevaient un nouvel éclat de l'extérieur imposant et serein de ce pontife. Ce qu'il entreprit pour arrêter la révolution de France, se trouvera mêlé au récit des faits de cette révolution. La république de Venise soutenait faiblement

Rome, Venise, Gênes, etc.

les débris de son ancienne splendeur; sa politique mystérieuse consistait surtout à surveiller et à corrompre les étrangers et le peuple jusques dans les familles patriciennes. De tous les états de l'Europe il n'y en avait point où le temps eût introduit moins d'améliorations. La superbe Venise était sans entrailles pour ses sujets de Terre-Ferme. Gênes était un peu plus puissante, non par l'activité de son commerce, mais par l'abondance de ses capitaux. Ces deux républiques paraissaient peu s'inquiéter des progrès de la révolution française, qui pourtant allait les dévorer l'une et l'autre. Un Bourbon régnait dans les petits duchés de Parme et de Plaisance, peu dignes objets des longues guerres de l'Europe. Ce Bourbon, quoique élève de Condillac, considérait avec terreur les progrès de la philosophie. Son caractère n'avait rien qui l'élevât au-dessus de sa faible puissance. La Toscane florissait alors sous les lois d'un archiduc d'Autriche, le sage Léopold. La métamorphose complète qu'il avait opérée dans le caractère d'un peuple autrefois si turbulent, si passionné, si vindicatif, était une sorte de phénomène historique. Par une administration calquée sur les plans de Turgot, par des réglemens

minutieux et une police presque monacale; il avait fait des Florentins, des Pisans et des Siennois, un peuple doux, timide, patient et fort capable des lents progrès de l'agriculture. Léopold craignait de compromettre son ouvrage, et tant qu'il resta grand-duc de Toscane, il gémit fort silencieusement des excès de la révolution française. Dans le Milanais, cette révolution se montrait comme plus menaçante pour le gouvernement d'Autriche, et le Piémont semblait réservé à en recevoir les premiers coups; mais le roi de Sardaigne se montrait impatient de prévenir le danger par une attitude hostile. L'hospitalité qu'il donnait à son gendre, le comte d'Artois, l'engageait à des mesures, à des intrigues, à des dépenses dont une contre-révolution en France était ouvertement le but. Mais déjà la fidélité des habitans de la Savoie et du comté de Nice, semblait un peu chancelante, et des finances obérées ne permettaient guères au roi de Sardaigne un mouvement d'armes dont la France pût s'inquiéter sérieusement. Il faut que je termine ce tableau, en examinant la nouvel esprit de la littérature italienne. Les travaux des Malpighi, des Spallanzani, des Fontana, des Volta, avaient fait revivre le

génie des sciences dans la patrie de Galilée. L'esprit d'observation commençait à se répandre chez un peuple qui depuis près d'un siècle ne se montrait plus passionné que pour les beaux-arts, pour les plaisirs d'une vie molle et d'une société corrompue; les philosophes français, charmés de toutes les conquêtes qu'ils faisaient au-dehors, avaient presque élevé au rang de Montesquieu le marquis de Beccaria, auteur d'un petit traité sur les délits et les peines, où quelques vues judicieuses sont mêlées à des apophtegmes obscurs, à des paradoxes tranchans. Trois Napolitains, le marquis de Caraccioli, renommé par ses saillies originales et par ses liaisons avec les philosophes français; l'abbé Galiani, plus spirituel encore, plus étroitement lié avec ces mêmes philosophes, mais qui, dans la vivacité de son esprit caustique et bouffon, n'avait pu renoncer au plaisir de se moquer d'eux; Filangiéri, auteur d'un ouvrage assez estimé sur la législation, s'occupaient des plus hautes questions de l'administration publique. Le poète tragique Alfiéri semblait ne respirer que pour inviter les Italiens à recouvrer leur liberté, leur indépendance nationale. On répétait au bruit des acclamations, sur tous les théâtres de l'Ita-

lie, un vers où le poète faisait dire à des Italiens :

Servi siam si! ma servi ognor frementi.

Mais dès qu'Alfiéri vit la liberté française, il en eut horreur et devint l'accusateur le plus acharné de notre révolution, de nos mœurs, de notre philosophie, de notre littérature, de nos conquêtes. L'abbé Casti, poète piquant s'il n'eût été diffus, insultait à tous les rois et même à tous les principes monarchiques, avec une audace folle et impunie. Du reste l'Italie offrait à l'observateur beaucoup de points de vues affligeans ; des mœurs sans vigueur et sans pureté ; une organisation établie, réglée pour le brigandage ; un luxe d'aumône qui entretenait l'indolence du peuple ; les crimes de la vengeance presque autorisés par l'opinion, et affranchis du moins de la crainte du déshonneur ; la révoltante impunité d'un grand nombre d'homicides; le droit d'asile accordé à des coupables par une piété inhumaine. On ne savait si ces vices et ces abus serviraient d'auxiliaires à une révolution en Italie, ou s'ils en étoufferaient le principe.

La Suisse, visitée dans ses sites pittoresques par une foule d'étrangers, jouissait avec Suisse.

sécurité des hommages qu'ils rendaient tous à l'esprit pacifique de sa confédération, à l'économie paternelle de ses divers gouvernemens, aux mœurs pastorales et à la piété naïve qui régnaient particulièrement dans ses cantons démocratiques. La Suisse se croyait encore un objet d'envie pour les Français eux-mêmes; mais ceux-ci, armés de la déclaration des droits de l'homme, ne voyaient qu'une épouvantable oppression à Berne, à Zurich, à Fribourg, et plaignaient d'autant plus les sujets de ces trois puissances aristocratiques, qu'ils avaient la bonhomie de se croire heureux. L'esprit de la révolution se glissait parmi les bourgeois du pays de Vaud. Partout ailleurs, les Suisses ne croyaient pas déroger à la fierté républicaine, en plaignant les malheurs du roi de France, leur ami bienveillant et fidèle allié.

Souverains du Nord.

Quoique la guerre allumée contre la Turquie divisât les souverains du Nord en deux ligues ennemies, et fournît beaucoup d'alimens à leur activité, à leur ambition, à leur politique, les événemens de France les remplissaient de douleur et d'alarmes. Il n'était presque aucun d'eux qui, soit pour humilier le cabinet de Versailles, soit pour séduire les interprètes de la renommée, soit enfin parce

qu'eux-mêmes fussent sincèrement séduits, n'eut puissamment aidé aux progrès de la philosophie. Quel avait été leur orgueil lorsque Voltaire s'était écrié, en leur rendant hommage :

C'est du Nord, aujourd'hui, que nous vient la lumière.

Mais quels furent leur confusion et leur repentir, lorsqu'ils virent la révolution française se présenter comme la fille redoutable de cette philosophie dont ils s'étaient déclarés les protecteurs ou les disciples!

L'empereur d'Allemagne, Joseph II, né fier et sensible, était jour et nuit obsédé des périls d'une sœur dont il était tendrement aimé. Catherine II ne cessait de vanter dans sa cour, et comme un nouveau titre d'honneur, et pour son sexe et pour le trône, la contenance de Marie-Antoinette dans les journées des 5 et 6 octobre. Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, et Gustave III, roi de Suède, s'exprimaient, sur les événemens de France, avec une indignation royale et chevaleresque. Plusieurs princes d'Allemagne, et surtout ceux des électorats ecclésiastiques, consultaient moins leurs forces que leur haine prononcée contre une révolution qui menaçait leurs héritages. Voilà ce qui trompa

les émigrés français. Ils s'habituèrent à penser que les monarques de l'Europe surbordonneraient toute leur politique aux mouvemens de leur cœur et à l'intérêt commun de la royauté. Il n'en fut pas ainsi. On laissa la révolution arriver au plus haut degré de ses forces et de ses fureurs, pour tenter contre elle une attaque qui, long-temps différée, eut encore les résultats de la précipitation. La guerre contre la Turquie ne fut terminée que dans l'année 1792. Ce n'était pas un événement indifférent pour l'équilibre de l'Europe, que de savoir si l'empereur d'Allemagne et l'impératrice de Russie ligués, parviendraient à chasser les Turcs de cette partie du monde, et si Catherine II ferait renaître l'empire grec dans Constantinople. L'Angleterre, à défaut de la France, défendait la Turquie au nom de tous ses intérêts politiques, maritimes et commerciaux. Ce n'était pas qu'elle envoyât encore ses flottes et ses armées au secours de cette puissance; mais elle suscitait de toute part des ennemis aux deux empires conquérans. Déjà, par les intrigues et les subsides de l'Angleterre, le roi de Suède soutenait, sur mer et sur terre, des combats acharnés contre la gigantesque Russie, et cherchait à venger les malheurs de Charles XII,

surtout à rappeler les souvenirs glorieux des rois ses ancêtres. La Pologne, également suscitée par l'Angleterre, cherchait à profiter de l'éloignement des armées russes pour rompre ou du moins pour alléger le joug que lui imposait un si redoutable voisin. La Prusse, soumise à la même influence, riche par les trésors du grand Frédéric, et puissante surtout par le souvenir de ses victoires, semblait se disposer à une prochaine invasion des provinces de l'Autriche. En un mot, la ligue anglo-prussienne veillait par tous les moyens à détourner Catherine II et Joseph II de la route de Bysance. Les chefs de la révolution française voyaient avec une vive satisfaction des débats si compliqués entre les puissances du Nord. L'Angleterre remplissait tous leurs vœux, en soufflant ainsi la discorde entre les puissances qui leur témoignaient le plus de mépris et de colère.

Guerre contre la Turquie. De 1789 à 1790.

Ainsi que nous l'avons vu dans le sixième volume de cette histoire, les philosophes, en dépit de la politique et des vœux de l'humanité, applaudissaient en France à toute guerre entreprise contre les Turcs. Il tardait surtout aux poètes, aux jeunes gens passionnés pour les souvenirs de l'histoire et pour la liberté,

que la Grèce antique sortît de ses cendres. Voltaire, qui avait tant attaqué la fatale folie des croisades et si justement condamné les conquêtes, semblait avoir accordé des dispenses à tout les conquérans qui s'élanceraient sur les Turcs, non pour leur reprendre le tombeau de Jésus-Christ, mais pour relever les tombeaux des grands hommes de la Grèce. L'entrevue de Joseph II et de l'impératrice de Russie dans la Tauride, avait eu un air de fête et de galanterie bien fait pour charmer les esprits français. Les Turcs, que l'Angleterre avertit de tous leurs dangers, sortirent de leur apathie naturelle, et osèrent attaquer l'Autriche et la Russie, avant que ces deux empires eussent ordonné et concerté tous leurs préparatifs. Nous avons vu dans le sixième volume de cette histoire la guerre s'ouvrir du côté des Russes, par la brillante prise d'Oczakof. L'heureux Potemkim croyait que tout lui serait facile après un tel exploit et une conquête si chèrement achetée, mais il se vit encore arrêté par le courage opiniâtre des Turcs, devant des bicoques sans nom et fortifiées sans art. Il fallut vaincre à chaque pas et se résigner à n'obtenir que des résultats médiocres de

victoires multipliées *. Joseph II était bien moins heureux encore dans sa première campagne. Élève docile du maréchal de

* Le prince de Ligne donne, dans l'extrait suivant du recueil de ses lettres et pensées, une idée vive et saillante de la manière dont se faisait la guerre entre les Turcs et les Russes :

« Je vois des Russes à qui l'on dit : *Soyez cela*, et » qui le deviennent; qui apprennent les arts libéraux » comme le *Médecin malgré lui* a fait ses licences; » qui sont fantassins, matelots, chasseurs, prêtres, » dragons, musiciens, ingénieurs, comédiens, cui- » rassiers, peintres et chirurgiens.

» Je vois des Russes qui chantent et dansent dans » la tranchée, où ils ne sont jamais relevés, et au » milieu des coups de fusil et de canon, de la neige ou » de la boue; adroits, propres, attentifs, respectueux, » obéissans, et cherchant à lire dans les yeux de leurs » officiers ce qu'ils veulent ordonner pour les pré- » venir.

» Je vois des Turcs qui passent pour n'avoir pas le » sens commun à la guerre, et qui la font avec une » espèce de méthode, éparpillés pour que l'artillerie » et le feu des bataillons ne puissent pas être dirigés » sur eux; visant à merveille et tirant toujours sur » des objets réunis; dissimulant par cette tiraillerie » leurs espèces de manœuvres; cachés dans tous les » ravins, les creux ou sur des arbres, ou bien s'avan- » çant au nombre de quarante ou cinquante avec un

Lascy, il avait emprunté de lui un genre d'attaque fort hasardé : c'était d'étendre au loin ses lignes sans leur donner de profondeur. D'abord ses progrès furent assez rapides ; mais le grand visir Ioussouf, homme entreprenant et qui possédait assez bien le génie de la guerre, prit le parti de concentrer ses troupes sur un point, et par un effort intrépide, força les lignes de Lascy, et mit tout à feu et à sang dans le Bannat.

Il semblait que dans le début de cette guerre, les Turcs avaient combattu à l'européenne, et les Allemands à la turque. Cette disgrâce militaire mortifia cruellement Joseph II, monarque vigilant, éclairé, populaire et juste, mais qui s'obstinait à obtenir le titre de grand homme par des travaux

» drapeau qu'ils courent vite planter en avant pour » gagner du terrain : ils font tirer les premiers le » genou en terre; ils les font aller en arrière recharger leurs armes, et se succéder sans cesse ainsi, » jusqu'à ce qu'ils courent encore porter leur tour» billon et leur drapeau en avant. Ces drapeaux sont » dans une espèce d'alignement, pour qu'aucune tête » de ces petites troupes n'en couvre une autre. Ima» ginez des hurlemens affreux, des cris d'*Allah*, en» courageant les musulmans, effrayant les chrétiens, » et des têtes coupées ajoutées à cela, qui font, à ce » qu'il me semble, un terrible effet. »

guerriers et par des conquêtes. Le chagrin altéra sa santé; mais il eut le courage de réformer son plan, et sut, aidé du maréchal de Laudon et du prince de Cobourg, réparer ses fautes, rappeler les exploits du prince Eugène sur le même théâtre, et terminer une campagne par la prise de Belgrade, l'un des principaux boulevards de l'empire Ottoman.

L'homme qui fit le plus pour le salut de l'armée autrichienne, fut le général russe Souwarof, ce même guerrier qui depuis, dans la guerre de la révolution, parut un nouvel Annibal suscité contre un nouveau peuple-roi. Le prince de Saxe-Cobourg, dont nous verrons également les importantes victoires et les revers éclatans dans la guerre de la révolution française, se battait avec désavantage contre cinquante mille Turcs sur les bords du fleuve Rymniski, lorsque Souwarof, avec huit mille Russes, par une marche aussi habile que rapide, se fit jour jusqu'au camp des Autrichiens, rallia leur armée qui fuyait en désordre, et remporta une victoire complète. C'était une sorte de phénomène que le bizarre caractère et le singulier génie de ce général russe. Fanatique comme Cromwell l'avait été, ou avait paru l'être,

comme lui se prétendant éclairé par des visions célestes, parlant comme lui un langage confus, obscur, emphatique ; sévère jusqu'à la cruauté, mais loyal, il employait l'ardeur de son caractère à prouver son obéissance ; les ordres de son souverain étaient pour lui comme ceux de Dieu même. *Gloire à Dieu, louanges à Catherine*, écrivait-il à l'impératrice, *Ismaïl est à vos pieds, Souwarof y est entré.* Le siége d'Ismaïl fut le principal événement de cette guerre entre trois grands empires. Les Turcs se défendirent dans cette forteresse avec un courage héroïque. Ces troupes, ordinairement peu dangereuses en pleine campagne, égalent comme on sait les meilleurs soldats quand elles sont appuyées d'une muraille. L'ardeur des Russes était excitée par de vaillans étrangers qui venaient prendre part à leurs exploits ; on comptait parmi eux MM. Roger de Damas, de Langeron, et le duc de Fronsac, aujourd'hui duc de Richelieu, qui tâchaient de se distraire au milieu des combats des malheurs de leur patrie. Souwarof ordonna l'assaut, il fut terrible. Les Turcs vaincus ne songèrent qu'à mourir, les Russes vainqueurs qu'à donner la mort. On dit que vingt-quatre mille Turcs furent tués dans cette malheu-

reuse place. Les officiers français avaient gémi d'un exploit mêlé de tant de cruautés. On prétend que Souwarof, en s'offensant de leurs murmures, leur dit : Je voudrais faire contre les rebelles de votre patrie, ce que je viens de faire contre les ennemis de ma souveraine; et que l'un des Français répliqua : jamais on n'a subjugué des Français par de tels moyens.

Joseph II n'était plus, quand la guerre entreprise contre les Turcs prenait cette face nouvelle. Un autre événement l'avait douloureusement occupé et conduit au tombeau.

L'empereur Joseph II, devenu odieux aux Pays-Bas.

Ce Monarque s'était aliéné le cœur des habitans de ses provinces des Pays-Bas, depuis qu'il avait parlé de les échanger contre la Bavière; projet que Frédéric II avait fait échouer par une intervention armée. Ensuite il avait fait dans ces belles provinces, avec précipitation, quelquefois même avec violence, l'essai de plusieurs améliorations qu'il voulait successivement introduire dans tous ses états héréditaires. Ces améliorations étaient pour la plupart d'un genre philosophique. Joseph II reçut à Ostende une colonie de Génevois et de Suisses, favorisa leur industrie et leur génie commercial par di-

verses concessions, et enfin leur permit l'exercice de leur culte. Les prêtres et surtout les moines frémirent de cette innovation, et virent dans cet acte de tolérance des projets secrètement formés contre leur juridiction et surtout contre leurs biens. L'université de Louvain et plusieurs autres corps, tant civils qu'ecclésiastiques, firent des remontrances qui se ressentaient fort peu de l'esprit du siècle, et dans lesquelles la tolérance était rangée au nombre des plus grands fléaux pour les états. Le peuple, par ses murmures et quelquefois même par ses mouvemens, appuyait ces réclamations; car le peuple du Brabant, quoique signalé par son industrie, avait conservé comme un reste de la domination espagnole, l'excès des scrupules religieux. Joseph II répondit à ces remontrances sans désavouer les principes qu'on lui supposait, et, sûr d'obtenir les applaudissemens des philosophes, c'est-à-dire ceux de l'Europe, il ne craignit pas de déployer une autorité absolue. Il réforma l'université de Louvain, abolit les juridictions seigneuriales, prononça la vente des biens de plusieurs monastères, établit des écoles normales que rejetait le clergé. s'engagea dans une attaque imprudente contre les priviléges des états.

et finit par les rendre presque nuls par la nomination d'intendans. En même temps, comme il craignait l'humeur inquiète et le ressentiment de ces peuples, il prit le parti de faire démolir à la fois toutes les forteresses des Pays-Bas qui, une fois emportées et surprises, pouvaient favoriser des entreprises de révoltés. L'Europe vit avec étonnement tomber ces citadelles célèbres par tant de siéges. On se demandait si Joseph II regardait comme éternelle l'alliance de la France et de l'Autriche, et quels moyens il croyait conserver pour défendre les Pays-Bas contre l'invasion d'une puissance qui toujours avait dévoré en espoir de si riches provinces. Quant aux Brabançons et aux Flamands, lorsqu'ils contemplaient ces travaux destructeurs, ils se voyaient avec un mortel regret dépouillés à la fois de leur remparts et de leurs souvenirs historiques.

Cependant Joseph II, dont l'administration était presque aussi économique que celle de la reine sa mère, ne levait que de médiocres tributs sur ses sujets des Pays-Bas. Il avait voulu faire beaucoup pour eux, en réclamant à main armée l'ouverture de l'Escaut; mais il avait échoué dans ce projet, qui s'offrait trop confusément à son imagination Leur révolte. (1789.)

ardente. Ce monarque était haï du peuple Belge, qui joignait un esprit inconstant à des mœurs régulières. Les grands, les magistrats, les prêtres et les moines s'entendirent; ils triomphèrent de voir l'empereur engagé dans une guerre lointaine, et surtout des mauvais succès qui ouvrirent sa première campagne contre les Turcs. Le peuple prit vivement parti pour les moines, ému non-seulement par des principes religieux, mais par la reconnaissance pour les services qu'ils avaient rendus et rendaient encore à l'agriculture, gloire et richesse de ces contrées. Des troubles qui s'étaient élevés dans l'année 1788, prirent vers la fin de 1789 le caractère d'une révolution. Celle de la France les avait favorisés. Mais rien n'était si bizarre que de voir ces deux peuples voisins rompre en même temps le frein des lois; l'un pour humilier les grands et s'emparer des trésors de l'église; l'autre pour faire rendre aux grands les priviléges, et aux moines les biens que l'autorité absolue leur avait enlevés. Si la première nouvelle des troubles du Brabant avait flatté les chefs de la révolution française, ils rougirent et s'inquiétèrent bientôt d'une révolution qui leur paraissait dirigée par l'esprit du treizième siècle. Cepen-

dant les Brabançons, enrégimentés à la hâte, soutenaient des combats contre les troupes réglées de l'Autriche, et sans les mettre en fuite les harcelaient dans toutes leurs positions. L'archiduchesse, gouvernante des Pays-Bas, sœur de l'empereur et de la reine de France, et son époux le duc de Saxe-Teschen, avaient trop disséminé les troupes pour les porter partout où soufflait le feu de la révolte. Afin de réunir ces troupes dispersées, ils leur ordonnèrent de battre en retraite. Alors les Brabançons, animés par un avocat, Vander Noot, et par un prêtre, Van Eupen, poursuivirent en vainqueurs les troupes autrichiennes, soulevèrent contre eux les villages, et s'emparèrent en peu de temps des villes les plus importantes, Mons, Namur, Gand et Bruxelles.

Mort de Joseph II. (Janv. 1790.)

Ces malheurs inopinés portèrent l'épouvante à Vienne, et causèrent la mort de l'empereur Joseph II. Trop prompt à se juger d'après sa fortune, il se troubla, crut avoir perdu sans retour la plus riche partie de la maison de Bourgogne, s'épouvanta des jugemens de la mobile opinion, se vit sans rang, sans dignité, au milieu des souverains de l'Europe, et se désespéra surtout d'être inutile à la défense de la reine, sa sœur. Il

disait à son lit de mort au prince de Ligne : « Votre pays m'a tué. Gand, pris, a été mon » agonie, et Bruxelles, abandonnée, a été » ma mort. » A d'autres courtisans il disait : « Qui sera maintenant le vengeur des rois? » Me faudra-t-il donc partager les ignominies » de mon frère le roi de France, après avoir » partagé tous ses rêves de bien public? » Un désespoir aussi faible dans une âme assez élevée ne peut s'expliquer que par les progrès d'une longue maladie. (Joseph II était attaqué de la poitrine.) Du reste, il vit la mort avec une rare fermeté, et le jour même où elle le frappa, il écrivit une lettre longue et touchante au maréchal de Lascy. Ses sujets, charmés long-temps des hautes qualités de son âme et de son esprit, mais qu'avait inquiétés son amour immodéré des innovations, honorèrent sa mémoire sans le regretter vivement. On attendait beaucoup de son successeur et son frère, Léopold Ier.

Léopold, son frère et son successeur, soumet les Pays-Bas. (1790.)

Tout ce que Joseph II avait tenté sans succès dans les Pays-Bas et ses provinces héréditaires, Léopold l'avait accompli dans le gouvernement de cette Toscane si célèbre autrefois par sa liberté turbulente. Patient, économe et modéré, Léopold prétendait plus à l'amour qu'à l'admiration. Ce sage

empereur trouva de subites ressources pour faire face aux embarras où les desseins ambitieux de son frère avaient plongé l'empire. La guerre contre les Turcs fut conduite avec plus de prudence et de succès. En même temps, des dispositions pacifiques annoncées diminuèrent les ombrages de l'Angleterre et de la Prusse. Ces deux cabinets rougirent d'avoir fomenté la révolte des Pays-Bas, et parurent lui retirer leur appui. Les chefs de cette rébellion théocratique tournèrent alors leurs regards vers cette France agitée dont les principes leur étaient odieux, ils implorèrent des secours, sollicitèrent une alliance. Les révolutionnaires français ne pouvaient se décider à devenir les auxiliaires des grands et des moines, à s'armer pour des priviléges. Ils essayèrent d'introduire leurs principes dans les Pays-Bas, et de substituer aux motifs de la révolte un mobile tout-à-fait opposé. Vander Mersch, leur agent, se déclara le chef d'un parti populaire qui agissait au nom de la souveraineté du peuple et cherchait à introduire toutes les conséquences anarchiques d'un tel principe. Le peuple s'épouvanta presque autant que les moines de maximes qui lui paraissaient la ruine de

toute religion. Les deux fractions du parti rebelles en vinrent aux mains. Le démocrate Vander Mersch fut vaincu par Vander Noot, vengeur des privilèges. Les cachots s'ouvrirent pour le parti vaincu. Cependant on annonçait une puissante expédition de l'Autriche, Vander Noot, abandonné sans retour de l'Angleterre et de la Prusse, revint encore solliciter l'appui de la France. M. de Lafayette, qui ne pouvait pardonner aux Brabançons d'avoir repoussé et châtié ceux qui venaient leur apporter tous les bienfaits de la déclaration des droits de l'homme, proposa nettement à l'assemblée nationale d'éconduire, par un ordre du jour, les envoyés de Vander Noot. Cette dernière humiliation consterna les rebelles. Les milices qu'ils avaient levées, fatiguées de leurs discordes, se débandèrent. L'armée autrichienne entra sur le territoire belge, et s'étonna de ne trouver de résistance presque sur aucun point. Une patrouille de hussards se mit en possession de Bruxelles. Chacun s'arrangeait pour obtenir la clémence du souverain. Léopold n'avait excepté de son pardon qu'un petit nombre de rebelles dangereux auxquels il permettait une fuite facile. En quinze jours tout rentra dans le devoir. Ainsi

se terminera la révolution de France, disaient les royalistes trop confians. La botte d'un général autrichien fera tomber toutes les grandes maximes de la déclaration des droits de l'homme. Cette jactance donna lieu à un proverbe ridicule. Chaque fois qu'il paraissait un décret foudroyant de l'assemblée, *nous en appelons*, disaient les royalistes, *à la botte du général autrichien.*

Guerre et paix entre la Russie et la Suède. De 1788 à 1791.

Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, charmé de s'être délivré de la honteuse obligation de soutenir des rebelles, ennuyé des manœuvres d'une politique perfide qui convenait mal à son caractère, ne voulait laisser à aucun autre souverain l'honneur de terminer les troubles de la France, et maudissait la guerre de Turquie, qui l'empêchait de se saisir d'un rôle aussi brillant. Gustave III la maudissait à plus juste titre; car il n'avait nullement à se féliciter d'être entré dans ce débat, et d'avoir inquiété la Russie sur ses possessions. Il attendait une victoire pour sortir avec honneur d'une lutte inégale. Depuis sa malheureuse expédition de la Finlande, il avait transporté sur ses vaisseaux ses forces principales. La Russie avait occupé ses flottes dans des combats multipliés contre les Turcs. Le prince de Nassau,

qui les commandait, avait suppléé par son bouillant courage et la vivacité de son coup d'œil à l'expérience maritime. Ce prince aventurier ne voulait avoir que des camps pour patrie. La paix le faisait fuir. Sans affection pour aucun peuple, pour aucun souverain, il se battait moins encore pour les intérêts de sa gloire et de sa fortune, que pour le plaisir de se battre. Du reste il était gai, spirituel, aimable, et se faisait un jeu de la vie comme un jeu des combats. Son bonheur avait été extrême, de rencontrer sur la Méditerranée le fameux Hassan, amiral-pacha, homme d'une intrépidité et d'un génie brut, dignes des temps les plus héroïques de l'empire Ottoman, il put se mesurer avec lui et le battre deux fois. Après avoir vaincu un tel homme, il chercha un autre adversaire digne de lui, et le trouva dans le roi de Suède. A la tête d'une flottille qui surpassait du double celle des Suédois, il réussit à enfermer Gustave dans le golfe de Vibourg, sur la mer Baltique. Gustave, rendu furieux par son péril et par la honte d'une capitulation dont il était menacé, résolut de se faire jour à travers les lignes des bâtimens russes ou de périr en combattant. Un brûlot par le-

quel il ouvrit la marche de ses vaisseaux porta un double incendie dans les siens et dans ceux des Russes. Gustave, oubliant ses dommages, ne songea qu'à profiter ardemment de ceux qu'il avait faits à l'ennemi et du trouble répandu dans leur flotte. Presque tous les capitaines russes périrent dans cette attaque impétueuse. Gustave prit ou brûla quarante-cinq de leurs bâtimens, tua ou fit prisonniers dix mille hommes. Le bruit du canon fut entendu de Saint-Pétersbourg, et l'impératrice Catherine, pour montrer combien ses courtisans avaient eu raison de la surnommer l'*Imperturbable*, écrivit, pendant que ce bruit durait encore, un billet plein d'esprit au prince de Ligne. Il fallait à Gustave une telle victoire, un fait d'armes si éclatant pour terminer la guerre, et pour braver dans son pays les ressentimens et les complots de la faction aristocratique à laquelle il avait, dès le début de son règne, arraché un insolent empire. L'impératrice Catherine se hâta de lui faire des offres de paix, et pour séduire un monarque enivré de gloire, elle lui persuada que désormais toutes ses pensées se tournaient vers le désir de venger en France la cause des rois, et qu'elle le ferait nommer chef de cette grande

entreprise. La paix entre la Russie et la Suède fut signée. Catherine II, suivant toute apparence, avait été peu sincère dans ses promesses; mais un événement plus important pour elle que les troubles de la France, vint réclamer les soins de sa politique ambitieuse. C'était la révolution de Pologne.

Révolution de Pologne. (1791.)

C'est bien improprement que je viens de me servir du mot de révolution pour désigner le changement politique que venait de subir la constitution de Pologne. En effet, cet acte, dès long-temps préparé par le souverain, émané de sa volonté libre, généreuse et réfléchie, reçu avec enthousiasme et reconnaissance par une nation fidèle, loué par tous les sages et presque tous les rois, loin de transporter l'anarchie dans une société gouvernée par des institutions fixes, et qui tendaient graduellement à l'améliorer, était au contraire un remède apporté à une vieille anarchie, et fondait les libertés du peuple sur les nouvelles et judicieuses conquêtes de l'autorité royale. Stanislas-Auguste, prince doué des qualités extérieures les plus séduisantes, d'un esprit aimable et cultivé, d'un naturel ouvert et plein de bonté, brûlait de faire oublier aux Polonais les premiers malheurs de son règne, et la honte d'un par-

tage qu'il n'avait pu prévenir. Catherine II, avait mis à de si cruelles épreuves la reconnaissance que lui devait un roi, son protégé, autrefois son favori, qu'il n'avait plus guères d'autre choix que celui d'abdiquer ou d'échapper à une dépendance avilissante. On vit Stanislas-Auguste, pendant le cours de la guerre de la Russie contre les Turcs, s'allier, quoique timidement, aux puissances qui voulaient arrêter la nation conquérante. Les grands, en voyant ce changement de sa politique, conçurent plus d'estime pour son caractère; le peuple apprécia mieux les heureuses qualités de son roi. En se voyant aimé, il devint plus confiant, plus actif; le don éminent qu'il possédait d'être éloquent dans plusieurs langues, et surtout dans la langue latine, si chère à la nation polonaise, lui servit à diriger les esprits vers un nouvel ordre politique, et l'on put espérer que les Polonais cesseraient d'être victimes d'une liberté mal comprise, et la proie de leurs voisins. Il n'y a point de contrée au monde où les lumières ainsi que les richesses soient plus inégalement réparties que dans la Pologne. Tandis que tous les paysans languissaient dans la pire de toutes les barbaries, celle qui naît de la servitude, tandis qu'une foule de nobles Sar-

mates, indomptés et sans lois, aspiraient à de nouveaux troubles pour faire briller leur héroïsme, et pour recommencer leurs aventures et leurs brigandages, Stanislas-Auguste réunissait autour de lui des publicistes, des sages, et même certains grands qui pouvaient raisonner sur les institutions politiques comme des pairs du parlement d'Angleterre. Ce conseil législatif eut la sagesse de consulter d'abord la constitution anglaise, ensuite l'admirable chapitre de Montesquieu qui explique si bien le puissant et ingénieux mécanisme de cette constitution; enfin le seul ouvrage où J.-J. Rousseau ait montré le génie des choses positives, *ses Considérations sur le gouvernement de Pologne.* De leurs méditations, des débats de la diète et surtout des travaux particuliers du roi, résulta une constitution bien préférable à celle que tant d'orateurs brillans ou tant de publicistes obscurs et tranchans élevaient parmi nous avec tant d'orgueil, de désordre et d'ignorance. Par cette charte constitutionnelle, les dynasties étaient électives et le trône héréditaire; la princesse de Saxe, fille de l'électeur, était reconnue héritière du royaume après la mort du roi, et transportait dans sa maison les droits de la couronne.

Les décrets étaient proposés par le roi, devaient être délibérés et approuvés par deux chambres, c'est-à-dire, les nonces élus par le peuple et le sénat. Les nobles se dépouillaient du privilége de posséder tous les emplois; la bourgeoisie en pouvait exercer plusieurs, et, pour éviter les inconvéniens d'un trop brusque passage, le roi était tenu, pendant la durée de chaque diète, d'anoblir trente bourgeois; la religion catholique était reconnue la religion de l'état; tout autre culte était toléré. Le jour où cette constitution, proposée par le roi et agréée par la grande majorité de ces nobles, qui s'appelaient la nation polonaise, fut promulguée et jurée au milieu des pompes royales, des chants religieux, des acclamations des grands et du peuple, d'un grand bruit d'armes mêlé à des cris d'allégresse; ce jour parut avoir donné une nouvelle existence à la Pologne, et avoir créé un empire de plus dans le nord de l'Europe. Le roi législateur était porté dans tous les bras, tendait la main à tous ses sujets, exprimait sa joie tantôt par des mots familiers et pleins de grâce, tantôt par des larmes, tantôt par des discours éloquens. Parmi les souverains qui applaudirent à ce sage réveil d'une nation, on compta d'abord Frédéric-

Guillaume, qui parut mettre sa gloire à se déclarer protecteur de la liberté polonaise. Malheureusement Catherine II s'épouvanta de l'avenir qu'une telle constitution promettait aux Polonais. Elle ne put se passer de l'amusement que leur vieille anarchie fournissait à son ambitieuse politique, et fit tout pour les priver du bienfait d'une liberté bien ordonnée, que le magnanime empereur Alexandre leur a rendue après leurs longs revers et les actes multipliés de leur désespoir, de leur turbulence et de leur héroïsme. L'inconstant roi de Prusse n'osa plus obéir aux mouvemens de son cœur, et revint aux conseils d'une politique déloyale. Stanislas-Auguste, grand tandis qu'il avait préparé l'ouvrage d'une si haute prévoyance, ne devint plus qu'un roi faible et pusillanime quand il s'agit de le défendre.

Promesses de Catherine II aux émigrés français.

Tandis que Catherine préparait les moyens d'asservir la Pologne et de se venger d'un ancien favori qui, nommé roi par elle, osait l'être en effet, elle semblait ne respirer que pour le salut du roi de France C'était sur cette souveraine que les émigrés français avaient placé le plus d'espérances. Nulle part ils ne recevaient une hospitalité plus magnifique, plus ingénieuse dans ses soins, plus

prodigue en promesses. Elle comptait sur eux pour policer ses états et pour embellir sa cour, tandis qu'ils comptaient sur ses armes et ses vaisseaux, pour leur rendre la plus belle et autrefois la plus aimable des patries. Quelle joie n'était-ce pas pour une souveraine qui aspirait à transporter vers les glaces du cercle polaire, le luxe, l'activité, l'industrie, les grâces et le bon goût de Louis XIV, de réunir autour d'elle des Français qui, tels que M. de Calonne et M. le comte de Choiseul-Gouffier, avaient fait admirer même à Versailles leur goût, leur esprit, la variété féconde et instructive de leurs entretiens! Le comte d'Artois reçut à cette cour un accueil splendide et cordial. Le comte de Saint-Priest, qui venait de quitter la France, était quelquefois admis aux conseils de l'impératrice. Mais chaque fois que d'illustres français lui rappelaient ses promesses que tous les journaux ne manquaient pas de répéter avec exagération. « Laissez-moi, leur disait-» elle, signer ma paix avec la Turquie ». (Et j'ai déjà dit que cette paix ne fut signée qu'au commencement de 1792.) D'autres fois elle leur disait : « Laissez-moi pacifier la Polo-» gne. Il est bien juste que je m'occupe d'a-» bord de mes voisins. La multiplicité des

» entreprises les fait manquer toutes. Atten» dons un peu ce que voudra l'Angleterre. Je » n'ai eu que trop de sujets de craindre les » ombrages de cette puissance. » Puis elle offrait à l'un une épée magnifique ornée de diamans, à l'autre un beau domaine avec cinq ou six mille serfs, à celui-ci le gouvernement de l'une de ses provinces conquises pour y appeler les arts et surtout l'agriculture de l'Europe, à celui-là un commandement dans ses troupes. Elle continua ce manége jusqu'à la fin de sa vie, c'est-à-dire, jusques dans l'année 1796. . . . .

Coup-d'œil sur l'Angleterre.

Jetons maintenant nos regards sur l'Angleterre. A côté d'un gouvernement représentatif qui s'essaie en France sous de tristes auspices, voyons dans son activité, dans sa force, dans son ambition, dans son orgueil, le plus ancien, le plus solide et le plus sage des gouvernemens représentatifs. Nous n'avons encore dans ce moment à rendre compte que des débats parlementaires; mais les destins du monde y sont attachés, et les noms de Pitt, de Fox et de Burke appellent assez d'intérêt. Voyons ce que ces hommes d'état, ce que les plus puissans orateurs du dix-huitième siècle vont prononcer sur la révolution de France. . . . .

L'Angleterre ne se ressentait plus du choc que lui avaient causé la guerre d'Amérique, la perte de ses plus belles colonies et la nouvelle rivalité maritime de la France. Les grands efforts qu'elle avait soutenus n'avaient fait qu'accroître en elle le sentiment de ses forces. D'anciennes habitudes, d'anciens besoins faisaient encore plier sous la loi de ses intérêts commerciaux les colonies qui venaient de proclamer leur indépendance. L'immensité de ses dettes ne lui peignait que l'immensité de ses ressources. L'activité de l'industrie agricole et manufacturière, l'acte de navigation, les bénéfices prodigieux et croissans de ses douanes, les opérations perfectionnées de la caisse d'amortissement, une domination dans les Indes qui ne cessait de s'étendre, et minait les derniers restes de l'empire de Tamerlan, et par-dessus tout la force d'un esprit public, résultat naturel d'institutions libres, sages et hardies; voilà les avantages que développait chaque jour le plus jeune des hommes d'état de l'Europe, le fils éloquent du grand lord Chatam, l'héritier de son génie. L'administration de M. Pitt ne durait que depuis quatre ans, lorsqu'au mois d'octobre 1788, le roi Georges III, cher au peuple par ses vertus domestiques, prince qui,

sans avoir aucun talent supérieur, savait très-bien unir la constance dans ses desseins et la constance dans ses affections avec la flexibilité nécessaire au chef d'un gouvernement représentatif, fut atteint d'une maladie qui troubla sa raison. Il ne fut plus possible de dissimuler au public ce genre de malheur et d'alarmes. Le prince de Galles, qui, depuis quelque temps, s'était lié avec le parti de l'opposition, s'apprêtait à se saisir de la régence, et il allait appeler l'opposition au ministère. Fox était alors en Italie. Instruit par un exprès d'un événement qui allait faire passer le pouvoir entre ses mains, il revint en neuf jours de Bologne à Londres. Mais M. Pitt sut, dans la position la plus difficile, déployer d'étonnantes ressources d'esprit et de caractère. Il s'empara du rôle populaire, en prétendant que, d'après la constitution, la régence était élective, et ne pouvait être décernée que par le parlement. Fox, auquel une opposition opiniâtre, quelquefois écoutée, souvent infructueuse, avait fait donner le surnom d'homme du peuple, se trouva dans une position fausse en invoquant la rigidité des principes monarchiques. Comme ce débat se prolongeait entre les deux célèbres rivaux, le roi, par les soins

du docteur Willes, recouvra la raison, et reprit les rênes de l'état.

M. Pitt a-t-il contribué aux maux de la France?

Cependant la révolution française éclata dans toute sa violence. On ne sait si Pitt en avait favorisé l'explosion et fomenté les désordres, pour exercer de cruelles représailles des troubles de l'Amérique. Les grandes sommes qui furent répandues parmi nous pour corrompre le peuple et l'armée, et qui semblaient excéder la fortune et les prodigalités du duc d'Orléans; la facilité qu'avait M. Pitt de consacrer à cet infâme et pernicieux usage près d'un million de livres sterlings de dépenses secrètes, dont il ne lui fut jamais demandé aucun compte; le grand nombre d'aventuriers étrangers qui se mêlaient aux actes les plus criminels de la révolution, et sortaient subitement de l'indigence; plusieurs crimes, tels que l'incendie des châteaux, qui ne semblaient avoir pour objet que de désoler un pays florissant dont les avantages furent toujours enviés par les Anglais; l'exemple trop connu des perfidies employées par ce gouvernement pour diviser, détruire, et pour faire immoler les uns par les autres les princes et les peuples des Indes orientales; enfin, la condescendance que montra d'abord l'ambas-

sadeur d'Angleterre pour les premiers actes et les principes de notre révolution ; la dénonciation qu'il fit d'un complot contre-révolutionnaire, dont l'objet aurait été de livrer aux Anglais le port et la flotte de Brest, complot imaginaire, et que l'assemblée nationale elle-même désespéra de prouver et dédaigna de poursuivre ; voilà sur quoi se fondent ceux qui accusent l'Angleterre, et particulièrement M. Pitt, d'avoir provoqué nos malheurs, et d'avoir attiré sur l'Europe un si long, un si épouvantable orage ; orage qui, après trente-trois ans, se promène encore de contrées en contrées, va réveiller des peuples indolens, les rend émules de nos fautes, les amène par degrés à l'imitation de nos fureurs et de nos crimes, et qui enfin, conduit par la colère divine, gronde aujourd'hui sur l'Angleterre elle-même ; mais de nombreux motifs s'offrent pour venger M. Pitt d'une imputation si injurieuse à sa mémoire, et je dois les exposer. M. Pitt, dit-on, serait absous par son génie, quand il ne le serait pas par la noblesse et l'intégrité de son caractère, d'avoir été l'imprudent et criminel artisan de nos troubles. Il savait par l'histoire, par l'expérience, par tous les principes héréditaires, combien la liberté,

soit dans son exercice légitime et bien réglé, soit dans ses excès les plus furieux, ajoute d'énergie au caractère d'un peuple, et le rend respectable ou dangereux pour ses voisins. Il se serait bien gardé d'appeler les Français à une position inquiétante pour son pays. Comment veut-on en faire un complice du duc d'Orléans, lui qui n'a jamais témoigné que mépris et qu'horreur pour ce prince? Qui pourra jamais voir dans le fils et l'émule du lord Chatam l'incendiaire des châteaux de France, le lâche meurtrier des plus nobles familles? L'emploi d'un million de livres sterlings de dépenses secrètes est-il bien difficile à trouver dans un moment où il soutenait la Turquie contre deux empires, et faisait couler les subsides à Constantinople, à Stockholm, à Varsovie, à Berlin? Pitt s'est expliqué avec loyauté et avec une sagacité profonde sur la révolution française. Dès qu'il en vit les principes et les excès, « les Français, dit-il, ont traversé la liberté. » Le temps n'a pas fait découvrir le plus léger indice d'une corruption exercée en France par l'Angleterre. La plupart des ignobles scélérats qu'on accuse d'avoir été les agens de l'Angleterre, sont morts sur l'échafaud, sans qu'on ait pu prouver qu'ils

avaient mis leurs crimes aux gages de cette puissance. Les plus illustres Français réfugiés en Angleterre confondent cette accusation par des témoignages uniformes, et par le cri de leur reconnaissance pour la plus noble hospitalité. Enfin, parmi nous, les hommes qui ont conduit l'état au milieu de nos tempêtes successives, M. Necker et ses plus loyaux successeurs, justifient énergiquement M. Pitt de toute participation de nos maux, excepté en ce qui concerne une politique trop égoïste, trop peu élevée, trop bornée aux avantages commerciaux de son pays. Sur un mystère que le temps n'a point encore éclairci, c'est au lecteur à peser ces raisons contraires. Je conviens, pour moi, que les dernières me paraissent de beaucoup les plus plausibles. Je ne crois pas que M. Pitt ait suscité nos maux ; mais je suis convaincu qu'il lui est arrivé plus d'une fois de dire : «Voyons en quoi les crimes et les folies de » nos voisins pourront servir à l'Angleterre.»

Grand nombre de partisans de la révolution française en Angleterre.

M. Pitt, l'homme qui jamais sut le mieux contenir ses pensées, avait vu les malheurs du roi de France, sans que, dans les discussions solennelles du parlement, sa bouche éloquente se fût ouverte pour déplorer de si hautes infortunes, pour ho-

norer de si pures vertus. Au milieu de ce choc violent qui allait ébranler toute l'Europe, il semblait montrer aux Anglais, comme l'unique sujet de leurs méditations politiques, la nécessité de fermer aux Russes le chemin de Constantinople, et de borner leurs conquêtes. Cette réserve timide, cette froide neutralité encourageait en Angleterre les partisans effrénés de nos principes nouveaux. Déjà plusieurs Anglais, distingués par leur rang, leur profession et leur caractère, sans insulter ouvertement à la constitution de leur pays, élevaient jusqu'au ciel les principes de la nôtre, célébraient surtout la déclaration des droits de l'homme comme l'émancipation du genre humain, enfin conspiraient à propager la monstrueuse illusion propre au dix-huitième siècle, et qui consistait à ne reconnaître aucun bien établi dans le monde avant que le matéralisme eût produit ses lumières. Le docteur Price, quoique presbytérien religieux, adoptait les principes de la révolution française jusques dans ses conséquences les plus formidables pour les rois et les plus funestes pour les peuples. Le docteur Priestley, célèbre par ses découvertes en chimie, prêtait à des doctrines dangereuses l'appui d'un nom respecté. Il s'était

formé à Londres une société d'amis de la révolution, et elle était présidée par un pair du royaume, le lord Stanhope. Cette assemblée avait envoyée à l'assemblée nationale de France, une adresse congratulatoire qui semblait préluder à une fédération des peuples contre les rois, les prêtres et les grands. Fox, Shéridan, et presque tout le parti de l'opposition, qui n'avait jamais été ni plus nombreux ni plus puissant, parlaient avec admiration de la révolution française, et entretenaient une correspondance avec ses auteurs.

Livre de M. Burke sur la révolution de France.

Cependant le salut de l'Angleterre et de la raison humaine vint d'un membre même de cette opposition, de l'ami, du maître et du second fidèle de Charles Fox, d'un homme qui avait passé sa vie dans une lutte opiniâtre pour la liberté, et qui souvent en avait exprimé les ombrages avec un excès de véhémence, naturel à son caractère et à sa position. M. Burke eut la force de résister à l'entraînement commun, à ses habitudes, à ses amis, et de juger la révolution française d'après la profondeur de sa raison, la droiture et la noble sensibilité de son âme. Le livre, qu'il publia sur ce sujet vers la fin de l'année 1790, fut un des événemens les

plus remarquables du dix-huitième siècle, et peut être rangé au nombre de ses productions les plus distinguées *. A la vérité, la

* « Il y a actuellement seize ou dix-sept ans que je » vis la reine de France, alors dauphine, à Versailles; » et sûrement jamais astre plus céleste n'apparut sur » cet orbite qu'elle semblait à peine toucher : je la vis » au moment où elle paraissait sur l'horizon l'ornement et les délices de la sphère dans laquelle elle » commençait à se mouvoir. Oh! quelle révolution ! » et quel cœur faudrait-il avoir pour contempler, sans » émotion, cette élévation et cette chute! Que j'étais » loin de m'imaginer, lorsque je la voyais réunir aux » titres de la vénération ceux de l'enthousiasme, » ceux d'un amour réservé et respectueux, qu'elle » dût jamais être exposée à tant d'outrages, à des fureurs si viles et si atroces. J'étais encore plus éloigné » de m'imaginer que je dusse avoir de mon vivant de » tels désastres l'accabler tout à coup chez une nation » vaillante, pleine de dignité, chez une nation composée d'hommes d'honneur et de chevaliers. Je croyais » que dix mille épées seraient tirées de leurs fourreaux » pour la venger même d'un regard qui l'aurait menacée d'une insulte.... Mais le siècle de la chevalerie » est passé; celui des sophistes, des économistes et des » calculateurs lui a succédé, et la gloire de l'Europe » est éteinte à jamais. Jamais, non jamais, nous ne » reverrons cette généreuse loyauté, cette soumission » fière envers le rang et envers le sexe, cette obéissance, cette subordination de cœur qui, dans la » servitude même, conservaient l'esprit d'une liberté

marche de la discussion n'y est point assez méthodique, assez facile; les idées principales n'y sont point groupées avec assez d'art, les images et les mouvemens y sont

» exaltée! L'ornement naturel de la vie, la défense » peu coûteuse des nations, cette pépinière de tous » les sentimens courageux et des entreprises héroï- » ques.... tout est perdu. Elle est perdue, cette sen- » sibilité de principes, cette chasteté de l'honneur » pour laquelle une tache était une blessure, qui ins- » pirait le courage en adoucissant la férocité, qui en- » noblissait tout ce qu'elle touchait; et qui, dans le » vice lui-même, perdait la moitié de son danger en » lui faisant perdre toute sa grossièreté.

» Ce système, mélangé d'opinions et de sentimens, » avait son origine dans l'ancienne chevalerie; et ce » principe, quoique varié en apparence par l'état » variable des choses humaines, a conservé son in- » fluence, et a toujours existé pendant une longue » suite de générations, même jusqu'au temps où nous » vivons. S'il devait jamais totalement s'éteindre, la » perte, je le crains, serait énorme. C'est lui qui a » donné son caractère à l'Europe moderne; c'est lui » qui lui a donné son lustre dans toutes ses formes de » gouvernement, et l'a distingué à son avantage des » empires de l'Asie, et peut-être de ceux qui ont fleuri » dans les périodes les plus brillantes de l'antiquité. C'é- » tait ce même principe qui, sans confondre les rangs, » produisait une noble égalité, et parcourait tous les » degrés de la vie sociale. C'était cette opinion qui » abaissait, en quelque façon, les rois au niveau de

prodigués à l'excès; mais je ne connais aucun ouvrage, si ce n'est celui de notre Montesquieu, où la théorie de la liberté soit mieux comprise, où les limites qui doivent

» leurs sujets, et qui élevait des hommes privés à la » hauteur de leur prince. Sans force ou sans résis» tance, elle subjuguait la fierté de l'orgueil et celle » du pouvoir; elle obligeait les souverains à se sou» mettre au joug léger de l'estime sociale; elle forçait » l'autorité sévère à se soumettre à l'élégance, et faisait » qu'une domination, supérieure aux lois, était sou» mise aux manières.

» Mais maintenant tout va changer, et toutes les » illusions séduisantes qui rendaient le pouvoir ai» mable et l'obéissance libérale, et qui, par une douce » assimilation, incorporaient dans la politique les sen» timens qui embellissent et adoucissent la société » privée, s'évanouissent devant ce nouvel empire ir» résistible des lumières et de la raison. On arrache » avec rudesse toutes les draperies décentes de la vie; » on va rejeter pour jamais, comme une morale ri» dicule, absurde et antique, toutes ces idées que » l'imagination nous représente comme le riche mo» bilier de la morale; ces idées que le cœur avoue et » que l'entendement ratifie, comme nécessaires pour » couvrir les défauts de notre nature nue et trem» blante, et pour l'élever dans notre propre estime à » la hauteur de sa dignité, sont bafouées comme une » mode ridicule, absurde et hors d'usage.

» Dans ce nouvel ordre de choses, un roi n'est qu'un » homme, une reine n'est qu'une femme; une femme

la séparer de l'anarchie soient posées d'une main plus puissante, où la sagesse rende des oracles plus certains. Ce livre peut être regardé comme une histoire anticipée de

» n'est qu'un être, et non du premier ordre. On traite
» de romanesques et d'extravagans tous les hommages
» que l'on rendait au beau sexe en général, et sans
» distinction d'objet. Le régicide, le parricide, le
» sacrilége, ne sont plus que des fictions supersti-
» tieuses propres à corrompre la jurisprudence en lui
» faisant perdre sa simplicité. Le meurtre d'un roi,
» d'une reine, d'un évêque ou d'un père, ne sont que
» des homicides ordinaires; et si, par hasard, on en
» commettait qui pussent tourner au profit du peuple
» d'une manière quelconque, de tels homicides doivent
» être très-pardonnables, et l'on ne devrait jamais, à
» cet égard, faire de recherches trop sévères.

» D'après le système de cette philosophie barbare,
» qui n'a pu naître que dans des cœurs glacés et des
» esprits avilis, système aussi dénué de sagesse que
» de toute espèce de goût et d'élégance, les lois n'ont
» plus d'autres gardiens que la terreur qui leur est
» propre, et elles n'existent que pour l'intérêt que les
» individus pourront y trouver d'après leurs spécula-
» tions secrètes, ou à les éluder pour leur avantage
» personnel. On ne verra dans les bosquets de leurs
» académies et dans les lointains de tous leurs points
» de vue, que des potences. La chose publique est dé-
» sormais dépouillée de toutes les ressources propres
» à gagner l'affection. D'après les principes de cette
» philosophie mécanique, aucune de nos institutions

quinze années de la révolution française, écrite dès la première année, et ce qu'il y a de merveilleux, comme une histoire fidèle. Dans ce recueil de prophéties politi-

» ne peut jamais être personnifiée, si je puis m'exprimer ainsi, de manière à faire naître en nous l'amour, la vénération, l'admiration ou l'attachement; mais cette sorte de raison qui bannit ainsi toutes les affections est incapable de les remplacer. Les affections publiques, combinées avec les mœurs, sont quelquefois nécessaires comme supplémens, quelquefois comme correctifs, et toujours comme soutien de la loi. Le précepte donné par un homme aussi sage qu'il était critique judicieux, pour la construction des poëmes, peut s'appliquer aussi bien aux états :

Non satis est pulchra esse poemata; dulcia sunto.

La beauté ne suffit pas; il faut des grâces pour plaire.

» Chaque nation devrait avoir un système de mœurs que tout esprit bien fait pût goûter. Pour nous faire aimer notre patrie, notre patrie doit être aimable.

» Mais le pouvoir, d'une nature ou d'une autre, survivra au choc qui a anéanti les mœurs et les opinions, et il trouvera d'autres et de pires moyens pour se soutenir. L'usurpation qui, afin de renverser les anciennes institutions, a détruit les anciens principes, soutiendra son pouvoir par des manœuvres semblables à celles qui le lui a procuré. Lorsqu'il sera détruit dans le cœur des hommes, ce vieux, ce féal et ce chevaleresque esprit de loyauté qui affran-

ques, deux ou trois seulement n'ont point été accomplies; mais il n'y a pas un des faux principes, pas une des fausses mesures de l'assemblée constituante, dont les conséquences n'aient été développées, telles que l'événement les a produites. On croit, en le lisant, tenir le livre des destinées. En même temps, tout y est plein de vie, de tendre compassion pour les victimes. Burke s'identifie avec tous les Français malheureux. Tous les fléaux qui nous atteignent vont faire la désolation de sa vieillesse; on le sent, à je ne sais quel frisson fiévreux qui se mêle au mouvement de son éloquence, et la rend à la fois plus inégale et plus brûlante; à cette force continue de sentiment qui vient à bout de terrasser tous les sophismes, enfin aux élans passionnés d'une âme qui, toujours

» chissait à la fois les rois et les sujets des précautions » de la tyrannie, alors les complots et les assassinats » seront anticipés par des meurtres et par des confiscations antérieures, et par cet énorme rouleau de » maximes atroces et sanguinaires, qui renferme le » code politique de tout pouvoir qui ne repose ni sur » son propre honneur, ni sur celui de ceux qui » doivent lui obéir. Les rois deviendront tyrans par » politique, lorsque les sujets seront rebelles par principes. »

religieuse sans aucun mélange de fanatisme, de superstition, de froide hypocrisie, toujours armée de haine contre la tyrannie, de quelque nom qu'elle se couvre, toujours émue de sentimens chevaleresques qui n'ont aucune teinte de préjugés barbares, réunit ce que les divers degrés de civilisation peuvent offrir à la fois de plus généreux et de plus sensé.

Ce livre de Burke fut en Angleterre une digue élevée contre le torrent de la révolution, et ce n'est guères que depuis cinq ans que cette digue paraît s'ébranler sous la violence toujours croissante des mouvemens populaires. Cet orateur s'était abstenu d'exprimer ses principes au sein du parlement ; car il prévoyait avec chagrin que ses opinions sur ce grand événement allaient le diviser d'avec ses anciens amis. Il leur prêta encore son appui dans une occasion assez importante où l'opposition, habituée à de continuels échecs depuis l'administration de Pitt, parvint à traverser les mesures politiques de ce puissant ministre.

Division de MM. Fox et Burke.

Il s'agissait d'un armement que l'Angleterre préparait pour relever le courage des Turcs fatigués de continuelles défaites, et pour ravir à la Russie les faibles gages qu'elle

demandait pour prix de tant de victoires, c'est-à-dire, la possession d'Oczakof et de son district. C'était pousser bien loin le zèle pour la Turquie; c'était, d'un autre côté, montrer bien de l'insensibilité pour les dangers plus sérieux dont la révolution française menaçait l'Europe. Fox, encore appuyé par Burke, tonna contre cet inutile et dispendieux armement. L'opposition parvint cette fois à balancer d'assez près la majorité. Pitt, après une faible victoire, craignit de tenter une nouvelle épreuve, et cessa de mettre des obstacles à la paix entre la Russie et la Turquie. Mais dans le moment même où l'opposition se félicitait d'avoir effrayé le ministre, elle allait éprouver le plus fâcheux échec par la dissidence déclarée de M. Burke. Fox, à l'occasion de l'armement projeté, avait fait une digression sur la révolution de France, et en avait prononcé le plus chaud panégyrique. « Pourquoi, s'était-il » écrié, vient-on pour les intérêts les plus » froids, les plus faux, les plus mal calculés » de la politique, chercher à rallumer par » notre intervention tardive les feux mourans » d'une guerre allumée entre trois grands » empires, d'une guerre déjà signalée par » tant de victoires aussi stériles que san-

»glantes, par des massacres qui révoltent »l'humanité. Une politique nouvelle va gou»verner et calmer l'Europe, et c'est la révo»tion française, c'est ce glorieux événement, »c'est la déclaration des droits de l'homme, »glorieux étendard de cette révolution, qui »m'en donnent l'assurance. Le vieux despo»tisme des Français, le despotisme fondé »par Louis XIV, et qui chez lui s'alliait avec »le rêve orgueilleux et barbare de la monar»chie universelle, avait conservé toutes ses »traditions dans le cabinet de Versailles, »même durant les jours languissans d'une »administration molle et désordonnée. Les »intrigues, parties d'un tel centre, même »faiblement conduites, faisaient couler en »Europe le sang de plusieurs millions »d'hommes, suivant le caprice d'une favo»rite. Je me réjouis pour mon pays et pour »l'Europe d'avoir vu tomber ce gouverne»ment fastueux, injuste et misérable. Ami »de l'humanité, j'applaudis aux espérances »légitimes qu'elle peut se former aujour»d'hui. Ami de la liberté, j'applaudis au »triomphe éclatant qu'elle remporte chez la »seule nation que nous reconnaissions pour »rivale dans tous les points élevés de la civi»lisation.» M. Burke avait gardé le silence

pendant ce discours ; mais son cœur était déchiré. La tendre affection qu'il portait à Charles Fox, ne pouvait plus résister aux alarmes que lui causaient ses doctrines et sa conduite politique. Avant de rendre compte d'un débat qui appartient essentiellement au sujet que je traite, et l'un des plus solennels et des plus dramatiques qu'on rencontre dans les fastes du parlement d'Angleterre, il est à propos que je trace une esquisse du caractère de Charles Fox.

La force était l'attribut de son talent ; une faiblesse fougueuse était celui de son caractère. Tous les vices qui tiennent à des désirs impétueux, à des passions effrénées se faisaient jour dans son âme, et y laissaient subsister par une rare exception de nobles qualités de l'âme. Il se plaisait à faire briller un caractère heureux dans des désordres qui dégradent et pervertissent presque tous les autres hommes. Il était le plus loyal et le plus effréné des joueurs. La plus grossière intempérance ne le conduisait à aucun emportement, et ne faisait qu'exalter les facultés sympathiques de son âme. Il était aussi fougueux que confiant et crédule dans ses amours. Personne ne supportait plus mal l'opulence, ni même la pauvreté. Peut-

être était-il plus jaloux de paraître digne du rang de premier ministre que de l'occuper en effet. Il ne pouvait pas conserver long-temps le pouvoir. Les emplois éminens auxquels il fut appelé gênaient trop ses plaisirs. Au bout de quelques jours il prenait le parti de revenir à ses vices. Souvent il expédiait les grandes affaires de l'état dans une table de jeu. A la tribune, vous eussiez cru entendre Démosthènes; dans une orgie, vous eussiez cru voir Philippe, le régent de France.

Un bill que M. Pitt proposait pour organiser le gouvernement du Canada, et pour faire goûter aux anciens Français qui étaient restés dans cette colonie, quelques-uns des bienfaits de la liberté anglaise, mit en présence deux amis, dont l'un se déclarait l'adversaire de la révolution française, et l'autre son apologiste. Il y avait près d'un an que des amis communs cherchaient à éviter entre eux une explication qui devait être suivie d'une rupture. Mais M. Fox voulut encore saisir l'occasion d'obtenir des applaudissemens en France. Il parla de la constitution ébauchée parmi nous, comme du plus admirable édifice que le génie de la liberté eût encore élevé chez aucun peuple. A l'emphase de ses éloges, il entremêla quel- Leurs débats dans le parlement.

ques traits de raillerie contre l'ouvrage de M. Burke. Il est vrai que ses allusions étaient détournées ; mais elles étaient claires. Burke, à qui le gant était jeté, ne le releva pas d'abord; car il craignait de déchirer violemment les nœuds d'une ancienne amitié; il aimait mieux, suivant le conseil de Cicéron, les laisser relâcher. Dans une autre séance il s'expliqua sur le bill de Québec. «Gardons-nous, s'écria-t-il, de donner aux » anciens Français du Canada aucune des » lois fatales de la nouvelle France. Ils ap» prendront à bénir leur sort, si nous les » tenons affranchis *de ces droits de l'homme,* » qui livrent aux massacres et à une entière » destruction les plus florissantes colonies » que la fortune ait laissées à la France. Que » si nous reconnaissions les principes de » cette déclaration des droits de l'homme que » j'ai eu la douleur et la confusion d'entendre » préconiser dans cette enceinte, nous nous » occuperions bien vainement de leur donner » une législation; nous n'aurions à leur tenir » qu'un langage: Vous qui êtes nés libres et » égaux, usez d'un droit imprescriptible de » la nature; choisissez le gouvernement qui » vous convient; choisissez même la métro» pole à laquelle il vous plaît d'appartenir.

» — Ainsi parleraient sans doute les orateurs
» de nos assemblées populaires et révolution-
» naires, et leur barbare humanité livrerait
» le Canada à toute la félicité actuelle de la
» France et de ses colonies. Quelle félicité,
» grand Dieu! se peut-il qu'en Angleterre
» quelques hommes l'envient? se peut-il
» qu'on propose de ramener des peuples ci-
» vilisés à toute la férocité du plus grossier
» état de nature! » Ici M. Burke commençait une analise raisonnée des principes de la constitution française, lorsqu'il s'entendit vivement rappeler à l'ordre par les anciens amis au milieu desquels il siégeait. M. Fox crut, par un ton de légèreté et même d'ironie, pouvoir modérer la chaleur des débats. « Puisqu'on se prononce, dit-il, avec tant
» de force contre les innovations, on de-
» vrait bien se faire une loi de ne point chan-
» ger l'ordre accoutumé de nos discussions
» parlementaires; je crois devoir rappeler à
» mon honorable ami qu'il s'agit d'une lé-
» gislation propre à l'une de nos colonies, et
» que l'examen de la constitution française
» est ici tout aussi étranger que le serait
» l'examen des lois de Lycurgue, de Moïse,
» de Zoroastre et de Confucius. » — « Ce
» n'est point moi, répliqua M. Burke, qui

» ai donné l'exemple de ces innovations, à
» supposer qu'il y en ait une ici, et je crois
» qu'on peut, à l'occasion d'une colonie tout
» à l'heure française, s'expliquer sur la cons-
» titution française avec autant d'à-propos
» qu'on l'a fait à l'occasion d'un armément
» contre la Russie. La véritable question est
» de savoir si la réfutation des principes les
» plus extravagans et les plus funestes est
» plus utile ici que leur apologie. Pour moi,
» je le déclare, nulle considération, nul des
» sentimens les plus chers à mon cœur ne
» peut m'empêcher d'élever ma voix pour le
» salut de mon pays contre l'invasion de
» doctrines impies et d'un fléau contagieux. »

— « Les paroles que je viens d'entendre, dit
» M. Fox avec une profonde émotion, sem-
» blent me menacer du plus grand malheur
» qui puisse m'atteindre, la perte d'une amitié
» à laquelle j'attache ma gloire et mon bon-
» heur. Une calomnie vient d'être articulée
» contre moi, et c'est un ami qui la profère.
» Étrange et déplorable situation que celle où
» je me trouve! Le trait qui m'est lancé part
» de trop près, et part d'une main qui m'est
» trop chère pour me laisser la présence d'es-
» prit et la vigueur avec lesquelles je l'eusse
» repoussé, s'il venait de l'un de mes adver-

» saires accoutumés. M. Burke me réduit
» à la nécessité de me justifier. Au moins,
» dans la douleur qu'il me fait éprouver, c'est
» une consolation pour moi que d'être placé
» sur la défensive. Dieu me préserve à jamais
» de lancer des traits contre mon ancien ami,
» contre mon maître, contre celui auquel
» je fais profession de devoir la plus solide
» partie de mon instruction politique et les
» meilleurs sentimens dont je m'honore. J'ai
» parlé, il est vrai, de la révolution fran-
» çaise, et je l'ai fait avec éloge. Qu'a ce
» langage d'étonnant de la part d'un homme
» qui soutient depuis vingt-cinq ans des com-
» bats réguliers pour la liberté de son pays,
» combats qu'aucun trouble, qu'aucun dés-
» ordre n'accompagne, et où le vaincu a plus
» souvent à se féliciter que le vainqueur.
» Mon cœur est trop chaud, trop sincère et
» trop vaste pour ne vouloir qu'une liberté
» bornée à mon pays, et pour contempler
» avec satisfaction les chaînes qui pèsent sur
» d'autres peuples. Oui, j'en fais l'aveu; oui,
» mon patriotisme, et je ne sais s'il en est
» de plus ardent, mon patriotisme a pu se
» taire, et j'ai pu me réjouir quand j'ai vu
» l'émancipation de nos propres colonies et
» la sage liberté du peuple américain. Ce

» tort, si c'en est un, m'est commun avec » l'ancien ami qui m'accuse. Qu'il se rappelle » nos entretiens intimes et nos discours pu- » blics. Les vertus de Washington nous char- » maient, et quelquefois nous avons été for- » cés d'applaudir à ses succès. La mort de » Montgommery a fait couler nos larmes. » Alors nous ne regardions pas la déclaration » des droits de l'homme comme une source » de fléaux pour le genre humain, comme » une boîte de Pandore. Alors mon honora- » ble ami disait, avec tout le feu de son élo- » quence, aux opiniâtres partisans d'une » guerre injuste : *Qu'on ne lance point un bill » d'accusation contre tout un peuple.* Que fait- » il cependant aujourd'hui lui-même? Par le » discours que vous venez d'entendre, par un » écrit que tout le monde a lu, ne lance-t-il » pas un bill d'accusation contre tout le » peuple français, et cela sans information, » sans enquête, sans attendre les révélations » du temps, et en n'écoutant rien qu'une » prophétique fureur. Pour moi, j'admire » l'émancipation d'un grand peuple. Je me » réjouis de voir vingt-cinq millions d'hom- » mes se réunir, par un effort courageux, à » la famille encore trop peu nombreuse des » hommes libres. Une longue suite de jours

» de paix, d'humanité, de tolérance, me » semblent attachés à ce miraculeux événe» ment. La déclaration des droits de l'homme, » ne me paraît pas différente, lorsqu'elle a » passé d'un hémisphère sur l'autre; loin de » là, je reconnais en elle un bien patrimo» nial, le titre primitif de nos vieilles libertés, » et je sens plus que jamais mon cœur péné» tré de reconnaissance pour les auteurs de » notre pétition des droits. Notre constitu» tion n'a point d'autre base; c'est ce que je » soutiendrais contre mon illustre maître, » malgré la supériorité de ses talens; cette » lutte prolongée serait pénible sans doute; » mais j'y mêlerais tellement les expressions » de ma gratitude, celles d'une profonde dé» férence et les souvenirs de notre ancienne » amitié, que son cœur éprouverait sans doute » quelques-uns des regrets par lesquels le » mien est déchiré. » — « Ce n'est point le » moment, répliqua M. Burke, d'un ton so» lennel, profond et concentré, ce n'est » point le moment d'écouter mes regrets, de » céder à l'effusion de sentimens que le dis» cours de mon ancien ami provoque dans » quelques-unes de ses parties, ni de repous» ser avec humeur les reproches d'instabilité » et d'inconséquences qu'il renferme en

» même temps. Un trop profond chagrin » m'oppresse, un trop pressant intérêt m'ap» pelle à la défense de nos lois, de notre li» berté vraie, forte et sage. Eh! comment ne » pas concevoir des alarmes sur notre avenir, » quand la plus funeste des doctrines trouve » un apologiste et presque un admirateur » dans l'oracle le plus imposant de West» minster. Pour moi, j'accomplirai mon de» voir, dussé-je perdre un ami, et ne cesse» rai de crier dans cette enceinte : Fuyez la » constitution française, fuyez toute révolu» tion, fuyez surtout celle qui unit le dog» matisme le plus présomptueux à la plus » grossière barbarie. Étaient-ce donc là les » caractères de cette indépendance améri» caine dont je ne rougis point d'avoir quel» quefois désiré le succès. Ce peuple s'illus» trait par des combats, et ne se déshonorait » point par des massacres. Il était fidèle aux » leçons du passé, à ses mœurs primitives, » aux exemples et aux institutions de ses » pères, à sa religion, et je vois près de nous » un bouleversement universel qui entraîne » dans une ruine commune la religion, la » morale, les souvenirs historiques, le res» pect pour toute autorité ancienne, pour » toute dignité, pour toute vertu, pour tous

» les penchans aimables, régénération mons-
» trueuse, effroyable rajeunissement du genre
» humain qui le ramènerait à l'état sauvage!
» Voilà cependant qu'on nous promet, comme
» un résultat de cette révolution, une longue
» suite de jours de paix, de tolérance et
» d'humanité. *Une longue suite de jours de*
» *paix!* Dieu nous préserve d'une paix qui
» nous rendrait complices et victimes de tant
» de fureurs! Elles seront repoussées par
» l'Europe armée, ou l'Europe les recevra à
» son tour. Le torrent menace tout; oui, je
» le vois, il va inonder bien des plaines voi-
» sines. Je n'aperçois nulle part des digues
» qui s'élèvent. *Une longue suite de jours de*
» *tolérance!* quelle tolérance, grand Dieu!
» que celle qui livre d'abord à l'oubli, puis
» au dédain, puis à la persécution la plus
» cruelle, la religion qui a si heureusement
» changé la face du monde, et qui a fondé
» sous de saintes lois, la république chré-
» tienne. Venez rendre témoignage de la
» tolérance française, pontifes et pasteurs
» qu'elle a dépouillés, chassés et proscrits,
» venez parmi nous; vous n'avez pas un
» moment à perdre pour fuir le martyre qui
» vous attend dans votre patrie. Venez
» aussi, filles de Saint-Vincent de Paule,

» anges de la charité chrétienne, vous qui
» avez été arrachées des hospices où vos
» soins guérissent les malades, consolent les
» mourans, inhument les morts, vous qui avez
» subi le plus infâme châtiment; oui, venez
» dans notre île; c'est ici que nos soins
» hospitaliers, que notre tendre vénération
» vous feront connaître en quoi consiste la
» véritable tolérance!... *Une longue suite
» de jours d'humanité!* où trouverez-vous la
» garantie d'une telle promesse? Sera-ce
» dans ces meurtres populaires, si lâchement
» tolérés, appelés, provoqués par des hom-
» mes puissans? Sera-ce dans cette nuit in-
» fernale du 6 octobre, dans ce complot
» tramé contre les jours de la reine la plus
» aimable et autrefois la plus aimée; dans le
» triomphe hideux et sanguinaire remporté
» sur un roi captif; enfin dans cette immense
» série de scènes homicides que personne
» n'avoue, que personne ne venge; dans ces
» joies, ces fêtes et ces festins de cannibales?
» On m'accuse de porter un bill d'accusation
» contre tout un peuple. Il faut que je m'ex-
» plique. Tout fier que je suis de ma patrie,
» je me sens le cœur français pour les victi-
» mes; je n'ai point un cœur français pour
» les bourreaux. On m'accuse de porter un

» jugement sur la constitution française » avant l'expérience; et c'est précisément » l'expérience que j'invoque contre elle, mais » l'expérience de tous les siècles, de tous les » peuples, et celle surtout de mon pays. Quel » guide plus sûr pouvais-je me proposer pour » confondre la doctrine de ces législateurs » nés d'hier, et qui, désavouant avec mépris » tout rapport, toute conformité avec les lé- » gislations anciennes et même avec la nôtre, » déclarent qu'il faut tout changer, puisque » tout est à renouveler, puisque rien n'est à » sa place dans l'ordre social. Tant de mons- » trueuses innovations, on nous les présente » comme des vérités absolues dans l'ordre » politique. Les vérités absolues sont le tré- » sor que Dieu s'est réservé, et qu'il ne nous » communique pas. Que nous a-t-il laissé » pour nous conduire dans l'ordre social? » l'expérience. Quoi! je l'entendrai per- » pétuellement invoquer cette expérience » dans les sciences naturelles et physiques, » on reconnaîtra de toute part qu'elle seule » nous a donné les plus belles découvertes, et » nous la laisserons bannir des sciences mo- » rales, son premier, son éternel domaine! » Il est temps, sans doute, que je mette un » terme à cette digression; mais j'éprouve,

» en la finissant, un besoin impérieux » qui peut seul apaiser le trouble de mon » âme; c'est Dieu lui-même que j'ose prier » de veiller sur les intérêts de mon pays, et de » nous maintenir, au milieu des orages qui » se déclarent, une raison saine, un cœur » soumis et religieux. Pour vous, mon an- » cien ami, pour vous avec qui je ne puis » plus continuer des relations qui ont fait » l'honneur et le bonheur de ma vie, je vous » adjure de vous souvenir de tous ces entre- » tiens intimes que vous venez de rappeler, » et combien ils ont été conformes à la doc- » trine que je viens d'énoncer. Continuez » avec éclat votre carrière; soit qu'un jour » vous deviez joindre vos efforts à ceux de » l'illustre rival qu'avec vous j'ai si long-temps » combattu, soit que l'intérêt de votre pays » et de votre gloire vous prescrive de persé- » vérer dans votre opposition, sachez tou- » jours conspirer avec lui pour le maintien » de nos lois et de nos principes. Je le con- » jure, je vous conjure aussi, de veiller sur » notre constitution que menacent déjà ces » réunions, ces clubs qui professent un » amour forcené pour la révolution fran- » çaise. Dignes ornemens, dignes soutiens » du parlement britannique, quels que soient

» vos débats (et puissent-ils être toujours » imposans et réguliers, comme ils le sont » aujourd'hui !) conservez un point commun » dans votre doctrine, celui de développer et » de maintenir les principes de notre ad- » mirable constitution; fuyez tous deux, » fuyez à jamais la constitution française. Je » mourrai en répétant ce cri. »

Le parti populaire, à Londres, perd beaucoup de sa consistance.

Fox avait montré le plus grand trouble pendant ce discours. Il se leva pour y répondre, et pendant quelques minutes, ses larmes lui ôtèrent le pouvoir de se faire entendre. Mais la vigueur et la dextérité de son esprit lui fournirent plusieurs moyens d'affaiblir la profonde impression que M. Burke avait causée dans la chambre. Malheureusement il s'engagea dans une apologie des excès de la révolution française, et l'on fut loin de retrouver dans son discours l'éloquente sensibilité qu'il venait de montrer en déplorant la perte d'un illustre ami. M. Pitt répondit avec empressement et noblesse à l'appel qu'il venait de recevoir de M. Burke, et déclara que désormais il se ferait une gloire de marcher son second dans le combat glorieux qu'il venait de soutenir contre des principes erronés et funestes. La retraite de M. Burke fut un coup mortel pour l'op-

position. De cent trente-cinq voix que venait de compter ce parti, il fut bientôt réduit à soixante-dix. Le club des Amis de la révolution perdit à Londres toute considération et tout pouvoir. On vit les anciens Whigs marcher sous deux étendards opposés.

Conduite des diverses puissances pendant les trois premières années de la révolution française.

Cependant le ministère anglais gardait avec le nouveau gouvernement de France des relations sinon amicales, au moins très-pacifiques. L'appui du cabinet de Saint-James manqua encore pendant deux ans aux divers gouvernemens, qui montraient des dispositions hostiles contre la révolution française. Chacun d'eux se trompait lui-même ou trompait ses voisins et surtout les émigrés par des promesses que ne suivait aucun préparatif. Il n'y avait guères que les plus faibles potentats de l'Allemagne qui commençassent des levées d'hommes. Ces potentats, auxquels le traité de Westphalie avait garanti leurs possessions et leurs fiefs en Alsace, se plaignaient d'avoir été dépouillés de leurs droits seigneuriaux par les décrets de l'assemblée nationale. Ils convoquaient, suivant leurs faibles moyens, des bans, des arrière-bans parmi leurs sujets. Tel d'entre eux avait déjà levé jusqu'à cent hommes, tel autre en promettait avec le temps

vingt-cinq. La ville de Coblentz, assignée comme le rendez-vous, ne voyait guères accourir que des Français. A peine une centaine de soldats se présentait-elle pour servir sous trois ou quatre mille officiers. Les caricatures paraissaient suffisantes aux dominateurs de la France pour foudroyer les faibles contingens d'Allemagne et leurs auxiliaires Français. C'était ainsi que les puissances de l'Europe, pendant les trois premières années de la révolution française, veillaient sur le danger commun.

FIN DU LIVRE SEPTIÈME.

1791.

LIVRE HUITIÈME.

Situation du roi.

REVENONS en France. Les dangers du roi s'aggravaient. Chaque jour amenait pour lui et pour la reine de nouveaux outrages. L'assemblée, par ses décrets, portait atteinte aux principes de l'inviolabilité royale ; pour humilier la reine, elle disposait de la régence au mépris des anciennes lois de la monarchie. Pour menacer le roi et déconcerter d'avance des projets qu'elle croyait lire dans sa pensée, elle lui défendait de s'éloigner de plus de vingt lieues de la Capitale. La liberté du roi recevait par le fait de bien plus cruelles atteintes ; tout était en alarmes, quand la voiture du roi avait passé la barrière. La cour prenait chaque jour davantage l'aspect d'une prison. Il est vrai que des courtisans nombreux s'imposaient la tâche de venir consoler un malheur auguste ; mais, suspects au peuple par leur douleur, ils ne servaient dans leur courageuse affluence qu'à faire soupçonner le roi de vouloir un jour recourir à leurs bras pour briser

ses chaînes. Comme ils tiraient orgueil de leur fidélité, le roi ne pouvait presque rien obtenir de leur circonspection. Les royalistes que l'on nommait constitutionnels, déconcertés par la mort de Mirabeau, luttaient sans force, sans confiance et sans chef, contre les progrès de l'anarchie, et s'obstinaient à n'en pas voir le principe dans les aveugles lois arrachées à leur inexpérience. Le roi, dont la constitution était excellente, venait d'éprouver une maladie occasionée par la suspension des exercices journaliers dont il avait contracté l'habitude. Toute promenade, même dans l'intérieur de la ville, l'exposait à des affronts. Ce peuple qu'il avait tant aimé, Louis avait la douleur de le voir endoctriné, perverti, effroyablement égayé par la licence des plus vils écrivains. Il n'y avait plus de mœurs françaises à Paris. La religion, qui, au milieu de tant de peines, indices trop certains de plus terribles malheurs, paraissait le seul asile offert à Louis, la religion elle-même augmentait le supplice de sa position; car il se reprochait de l'avoir compromise par une acceptation forcée de la constitution civile du clergé. Ses regards timides semblaient implorer le pardon des pieux prélats et des ecclésiastiques per- 1791.

1791. sécutés, qui trouvaient un asile dans son château; il leur adressait furtivement des questions, et se recommandait en gémissant à leurs prières. Avant la constitution civile du clergé, le roi se sentait moins captif, et peut-être, sans cette violence faite à son cœur, à tous ses principes religieux, n'eût-il jamais songé à tenter un effort dangereux pour recouvrer sa liberté. Captif comme l'avait été saint Louis, captif à des conditions plus dures, puisque ses fers, mal déguisés, lui étaient imposés par ses sujets, il savait souffrir comme le saint roi, s'il ne savait régner comme lui.

Paroles de Louis XVI à Madame Royale le jour de sa première communion.

Avant d'entrer dans le récit douloureux qui sera le principal objet de ce livre, je crois devoir recueillir un monument de la piété aussi tendre qu'éclairée de Louis XVI. Nous le devons à M. Hue, l'un de ses plus fidèles et de ses plus courageux serviteurs. On croit en lisant son récit, lire une page de l'immortel testament gravé dans tous les cœurs.

Ce fut le 8 avril 1790 que Madame Royale, depuis duchesse d'Angoulême, fit sa première communion. Le matin de ce jour solennel, la reine ayant conduit dans la chambre du roi la jeune princesse, lui dit :

« Ma fille, jetez-vous aux pieds de votre

» père; demandez-lui sa bénédiction. » Madame se prosterna; son père la bénit et la releva. Je répète avec un saint respect les paroles qu'il lui adressa. Malheur à quiconque les pourrait lire sans attendrissement! 1791.

« C'est du fond de mon cœur, ma fille, » que je vous bénis, en demandant au ciel » qu'il vous fasse la grâce de bien apprécier » la grande action que vous allez faire. Votre » cœur est innocent et pur aux yeux de Dieu; » vos vœux doivent lui être agréables. Offrez-» les lui pour votre mère et moi. Demandez-» lui qu'il me donne les grâces nécessaires » pour faire le bonheur de ceux sur lesquels » il m'a donné l'empire, et que je dois con-» sidérer comme mes enfans. Demandez-lui » qu'il daigne conserver dans ce royaume la » pureté de la religion, et souvenez-vous bien, » ma fille, que cette sainte religion est la » source du bonheur et notre soutien dans » les adversités de la vie; ne croyez pas que » vous en soyez à l'abri. Vous êtes bien jeune, » mais vous avez déjà vu votre père affligé » plus d'une fois. Vous ne savez pas, ma fille, » à quoi la Providence vous destine, si vous » resterez dans ce royaume, ou si vous irez » en habiter un autre. Dans quelque lieu que » la main de Dieu vous place, souvenez-vous

1791. » que vous devez édifier par vos exemples, » faire le bien toutes les fois que vous en » trouverez l'occasion. Mais surtout, mon » enfant, soulagez les malheureux de tout » votre pouvoir. Dieu ne nous a fait naître » dans le rang où nous sommes, que pour travailler à leur bonheur et les consoler dans » leurs peines. Allez aux autels où vous êtes » attendue, et conjurez le Dieu de miséricorde de ne vous laisser oublier jamais les » avis d'un père tendre. » Tous les Français, et surtout les malheureux, savent combien ont prospéré ces bénédictions, prononcées sur *Madame* par le plus infortuné des rois.

Irrésolutions du roi.

Le roi, dès le commencement de l'année 1791, n'avait plus d'autre pensée que de sortir de Paris. Mais la mort de Mirabeau l'avait laissé retomber dans ses irrésolutions. Plus de plan arrêté, plus de conseiller qui pût, par la vigueur de son caractère, l'éclat de ses talens et le prestige de sa popularité, le diriger dans la difficile entreprise de renverser une constitution niaisement anarchique, pour y substituer une constitution à la fois libre et royale. M. de Montmorin, sous des formes circonspectes qui le faisaient assez bien supporter par les députés populaires, cachait un dévoûment absolu pour le roi; mais, dans ses plans

compliqués et timides, il cherchait à éluder les périls plutôt qu'à les braver. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le roi se défiait de plans qui offraient trop d'analogie avec la faiblesse de ses propres résolutions. 1791.

Expédition de M. de Lafayette à Vincennes.

M. de Lafayette protégeait l'ordre public, sans zèle pour le monarque. Il venait de se rendre odieux aux royalistes, et les avait dévoués à de lâches et impardonnables insultes, dans une journée même où il avait réprimé les complots des factieux. Le 28 février 1791, il reçut l'avis qu'un attroupement nombreux s'était porté sur le donjon de Vincennes, sur le vain bruit que l'on voulait en faire une prison d'état destinée à recevoir uniquement des patriotes. Le terrible faubourg Saint-Antoine s'était mis en mouvement pour cette expédition. On goûta quelque temps le plaisir de détruire. Après avoir brisé des meubles, on se mit à démolir les murs, les parapets. D'horribles menaces contre la famille royale, les prêtres et les aristocrates, accompagnaient la joie de ces démolitions. La municipalité de Vincennes n'osait arrêter ces travaux du peuple souverain. Lafayette rassembla les grenadiers de la garde nationale, et se présenta pour dissiper un attroupement qui, dirigé en appa-

1791. rence contre un donjon abandonné, pouvait dans la même journée se porter sur le château des Tuileries. Il se vit saluer par les cris *à bas Lafayette!* Et bientôt il entendit ces cris retentir dans l'une des compagnies qui marchaient avec lui. C'étaient les grenadiers du faubourg Saint-Antoine, qui se faisaient un scrupule de sévir contre leurs compagnons, et brûlaient de prendre part à leurs travaux. Ils étaient animés par leur capitaine Santerre, personnage turbulent, fanfaron, qui préludait à une odieuse et abjecte renommée, et dont l'ambition se portait déjà vers le poste occupé par Lafayette. Celui-ci ne pouvant se faire respecter de ces grenadiers, leur ordonna de sortir des rangs; aucun ne lui obéit. Les ouvriers sonnaient le tocsin. Lafayette, aidé de quelques cavaliers, s'élança sur l'attroupement, et fit parmi les mutins soixante prisonniers. Tout le reste se dispersa, rentra dans le faubourg Saint-Antoine, en poussant des cris de rage, et se mit en devoir de fermer l'accès du faubourg à l'armée qui venait de les chasser. Lafayette ne s'effraya point de ces préparatifs; il fit placer ses prisonniers au centre, et n'hésita point à forcer la barrière du Trône où les mutins s'étaient barricadés. Etourdis de sa bonne

contenance, ils firent une retraite précipitée, 1791.
et Santerre, leur chef, montra autant de lâcheté qu'il venait de montrer d'insolence. La garde nationale eut cependant à essuyer dans le faubourg quelques coups de fusil et de pistolet, et un cavalier eut la cuisse cassée d'une balle. Lafayette fut reçu avec acclamations par les bourgeois de Paris. Il eût pu, ce jour-là, se rendre formidable aux Jacobins qui avaient manifestement ourdi ce complot. Il fallait, en les chassant de leur odieux club, les faire participer à la défaite de leur troupe. Ce fut à des royalistes que M. de Lafayette fit subir le plus sanglant affront. Leurs alarmes et leur zèle les avaient conduits en grand nombre au château; l'accueil distingué par lequel le roi, la reine et madame Élisabeth avaient payé leur empressement, excitait les murmures de la garde nationale. « Nous méprise-t-on, di-»saient les grenadiers? Nous regarde-t-on »comme des lâches et des traîtres? D'où nous »viennent ces auxiliaires qui marcheut si »fièrement avant nous? Ont-ils, comme »nous, à braver chaque jour les fureurs de »la multitude? Viennent-ils nous ravir la »gloire d'avoir tant de fois préservé la famille »royale des plus affreux dangers? Nos fusils

Traitement ignominieux essuyé par 300 royalistes.

1791. » ne valent-ils pas mieux que leurs armes » cachées? Quel usage prétendent-ils faire de » leurs épées gothiques? Non, ce n'est pas » le péril du roi qui les attire; ils viennent » lui en créer de bien plus sérieux par leurs » perfides conseils. Ils viennent l'entretenir » de projets de fuite, de contre-révolution, » et peut-être, dès cette nuit même, se » disposent-ils à l'enlever, à l'escorter dans » un fatal voyage. »

Les murmures devinrent si violens, qu'ils parvinrent aux oreilles du roi. Instruit du sujet de cette rumeur, Louis s'alarme, il se trouble, et trop occupé du péril des siens, il ordonne à trois cents royalistes de déposer leurs armes. Il n'y avait plus qu'eux en France pour qui les conseils du roi fussent sacrés. Ils déposent leurs armes. M. de Lafayette arrivait dans ce moment au château. Loin d'apaiser le tumulte, il l'accroît par les soupçons injurieux qu'il exprime contre les gentilshommes, par les reproches qu'il leur adresse. Il partage ou paraît partager une défiance absurde. Le soin de raffermir sa popularité ébranlée, l'occupe seul et le rend flatteur de ses soldats. Il ordonne qu'on livre à la garde nationale les cannes à épée, les pistolets qui viennent d'être dé-

posés, ou bien il souffre qu'elle s'en empare sous ses yeux. On trouve beau de fondre sur ces gentilshommes désarmés, de les chasser avec ignominie, de les frapper de coups dans le palais du roi. M. de Lafayette peut reconnaître parmi eux plusieurs de ses parens, de ses anciens amis, et semble s'amuser des affronts qu'ils subissent. Résolus de ne point ensanglanter le palais du roi, ils donnent des cartels auxquels on ne répond que par de nouvelles insultes. « Partez, leur » cria-t-on, partez, chevaliers du poignard. » Et ce mot va former un des honteux proverbes de la révolution. 1791.

Le lendemain M. de Lafayette crut devoir encore insulter au zèle malheureux de ces gentilshommes, et les signala comme de dangereux conspirateurs, dans un ordre du jour adressé à la garde nationale *. Il faut mettre

* Voici cet ordre du jour :

« Le commandant-général croit devoir prévenir » l'armée qu'il a pris les ordres du roi pour que les » appartemens du château ne se remplissent plus de » ces hommes dont quelques-uns, sans doute, par un » zèle sincère, mais dont plusieurs aussi par un zèle » très-justement suspect, ont osé hier se placer entre » la garde nationale et le roi. Le commandant-gé- » néral, d'après les ordres du roi, a intimé aux chefs

1791. cette journée, que M. de Lafayette avait commencée avec gloire, au nombre des plus funestes de la révolution. Elle corrompit la garde nationale par l'indiscipline, et nous allons voir tout à l'heure jusqu'à quel point elle la porta. Elle rendit pour long-temps impossible toute réunion entre les royalistes et les constitutionnels. Elle alluma ou plutôt réveilla dans le cœur du roi et de la reine, un trop juste ressentiment contre M. de Lafayette, et voilà ce qui rendit inutiles les efforts courageux, mais tardifs, qu'il fit depuis ou voulut faire pour leur salut. Enfin l'honneur outragé redoubla chez un grand nombre de Français la fièvre de l'émigration. « C'est pour le roi, disaient-ils, c'est pour » veiller sur ses dangers que nous consentions » à rester en France, et voilà les outrages » auxquels nous sommes exposés dans le pa- » lais du roi : voilà comme nous sommes ré-

» de la domesticité du château qu'ils eussent à prendre » des mesures pour prévenir une pareille indécence. » Le roi de la constitution ne doit et ne veut être » entouré que de soldats de la liberté.

» Les personnes qui auraient, dans leurs mains, les » armes dont on a dépouillé ceux qui s'étaient glissés » hier dans le château, sont priées de les rapporter » au procureur-syndic de la commune. »

» compensés d'avoir obéi à un ordre émané » de sa faiblesse. » 1791.

Persécution des prêtres non assermentés.

On poursuivait partout les prêtres qui avaient refusé le serment. La délation les suivait dans les réduits où ils allaient célébrer l'office divin. Une troupe furieuse y pénétrait bientôt. Elle s'abstenait, il est vrai, du meurtre, mais non des violences les plus outrageantes envers les pasteurs et les fidèles. Plusieurs dames de la cour furent insultées dans ces réunions saintement mystérieuses. Bientôt elles ne purent plus y pénétrer, que protégées par l'épée de leurs parens et de leurs amis, et leur zèle était bien loin de se ralentir. Le directoire du département de Paris, où siégeaient plusieurs hommes distingués, tels que le duc de La Rochefoucault, M. de Talleyrand, M. Pastoret, M. Garnier, voulut en vain, dans un arrêté ferme et judicieux, rappeler les principes de cette tolérance qu'on avait invoquée depuis plus d'un siècle. La tolérance ne paraissait plus à l'athéisme révolutionnaire qu'une lâcheté, qu'une hypocrisie. Tous les chefs de Paris et la plupart des sections dénoncèrent l'arrêté du département de Paris, comme un acte de trahison. Ses ordres furent méconnus. Les gardes nationales refu-

1791. saient de marcher, dès qu'on les appelait au secours des prêtres que l'on nommait réfractaires. Le bruit se répandit que le château des Tuileries servait d'asile à plusieurs de ces prêtres; et, dans un club dont la fureur et la bassesse surpassaient celles même des Jacobins, dans le club des Cordeliers, présidé par Danton, on parlait souvent d'aller chercher ces prêtres dans le palais du roi. L'époque de la quinzaine de Pâques approchait. Les révolutionnaires craignaient les effets d'une ferveur renaissante. L'impiété, le vice et le crime, se liguaient pour châtier la pénitence. C'était le roi surtout qu'on observait. Les plus vives instances des royalistes constitutionnels n'avaient pu le décider à prendre pour confesseur un de ces prêtres que l'on nommait *assermentés*. Il désirait vivement s'approcher de la sainte table; mais il craignait de s'en être rendu indigne par l'acceptation de la constitution civile du clergé. Il consulta sur ce sujet l'évêque de Clermont qui ne fut point favorable à son pieux désir*. Alors il résolut d'échapper aux

Projet du roi d'aller à Saint-Cloud.

* *Lettre du roi à M. l'évêque de Clermont.*

« Je viens, M. l'évêque, m'adresser à vous avec » confiance, comme à une des personnes du clergé

regards des factieux qui l'obsédaient, et lui demandaient compte des pensées les plus intimes de sa conscience, et d'aller passer à Saint-Cloud un temps où l'église prescrit aux fidèles la retraite et la méditation. On peut présumer qu'à ce motif religieux, il joignait la pensée d'alléger la captivité qu'il supportait dans son palais, et celle même de s'y soustraire. Hélas ! il n'était que trop facile de lire dans l'âme de Louis XVI ! Le peuple et les factieux devinaient ses scrupules et les résolutions auxquelles ils pourraient le conduire. Le bon sens leur disait qu'un prisonnier a toujours pour première pensée de briser ses fers; mais ils n'en faisaient pas moins un crime à Louis de désirer sa liberté. On le punissait de tous les maux qu'on lui avait fait subir. Le roi, embarrassé par mille motifs, différa d'effectuer sa résolution jusqu'au lundi de Pâques. Il en avait prévenu les autorités municipales et militaires. M. de Lafayette consentait que le roi allât respirer quelques jours l'air de la campagne à deux 1791.

» qui a montré constamment le zèle le plus éclairé
» pour la religion; c'est pour mes pâques que je viens
» vous consulter; puis-je les faire, et dois-je les faire
» dans la quinzaine? Vous connaissez la situation

1791. lieues de Paris, et sa politique attachait quelque importance à ce faible signe d'une liberté si suspecte ou plutôt si dérisoire. Comme

» où je me trouve par l'acceptation des décrets » sur le clergé; j'ai toujours regardé leur acceptation » comme un acte forcé; je n'ai jamais hésité, pour ce » qui me regarde, à rester toujours uni aux pasteurs » catholiques, et je suis formellement résolu, si je ve» nais à recouvrer ma puissance, à rétablir pleinement » le culte catholique. Un prêtre que j'ai vu pense que » ces sentimens peuvent suffire, et que je peux faire » mes pâques; mais vous êtes plus à portée de voir ce » qu'en pense l'église en général, et d'apprécier les » circonstances où nous nous trouvons. D'une part je » crains de scandaliser les uns, de l'autre je vois les » novateurs (raison à la vérité qui ne peut pas compter » dans la balance) parler presque déjà avec menace. » Je vous prie de voir sur cela les évêques que vous » jugerez à propos, et de la discrétion desquels vous » serez sûr. Je désire aussi que vous me répondiez » demain avant midi, et me renvoyiez ma lettre.

Signé Louis. »

Nous croyons devoir donner également la réponse que fit au roi l'évêque de Clermont. Elle était conçue en ces termes :

« Sire,

» Si j'ai jamais désiré les lumières et la sagesse d'en » haut, c'est dans une circonstance où votre majesté » m'ordonne de lui dire mon sentiment sur un objet » aussi critique qu'intéressant.

il prévoyait des obstacles, il mit sur pied la garde nationale. 1791.

Vers midi, le 18 avril 1791, le roi sortit

Une multitude révoltée y met obstacle.

» Je dois commencer par exprimer à votre majesté
» combien je suis flatté de la confiance qu'elle daigne
» m'accorder; mais en même temps que j'en sens tout
» l'honneur et tout le prix, je ne puis qu'être confondu
» par l'intime conviction de mon insuffisance, pour
» décider une question aussi importante que celle-là,
» à laquelle vous m'imposez la loi de répondre. Pour
» y suppléer, sire, j'ai profité de la liberté que vous
» m'avez donnée de consulter deux de mes confrères,
» dont la discrétion et les lumières ne me paraissent pas
» équivoques, et c'est ce qui m'empêche de faire par-
» venir ma réponse à votre majesté avant midi. J'ose
» espérer qu'elle voudra bien excuser ce délai devenu
» indispensable, sa lettre ne m'ayant été remise qu'à
» neuf heures du matin.

» Votre majesté me fait l'honneur de me demander
» si je pense qu'elle puisse et doive faire ses pâques dans
» la malheureuse circonstance où elle se trouve. Je
» prends la liberté de lui représenter que la chose doit
» être considérée sous deux rapports: d'abord en elle-
» même, et ensuite relativement à l'édification pu-
» blique. Sous le premier point de vue, mon extrême
» désir de voir votre majesté participer au pain des
» forts dans un moment où elle a autant de besoin de
» cette ressource, et recevoir le Dieu de toute conso-
» lation quand elle est assiégée d'inquiétudes et de
» chagrins, me porterait à adopter le sentiment du
» prêtre sûrement éclairé et fidèle à l'église qu'elle a

1791. en voiture des Tuileries, accompagné de sa famille. A peine les chevaux avaient-ils fait quelques pas, qu'une foule immense se pré-

» consulté. Un vrai regret pour le passé, une ferme
» résolution pour l'avenir, voilà, en général, ce qui
» est nécessaire pour recevoir l'absolution, et pouvoir
» se présenter à la sainte table; mais ces dispositions
» doivent être manifestées, quand on a été dans le cas
» de faire des choses qui ont pu scandaliser; et j'ose
» dire à votre majesté que l'acceptation ou la sanction
» donnée à différens décrets, notamment à ceux qui,
» dans la constitution du clergé, ont rapport aux ob-
» jets spirituels, ainsi qu'à ceux du 27 novembre,
» ont eu les suites les plus affligeantes pour l'église et
» les plus désastreuses pour la religion. Je sais que
» votre majesté les déplore, et elle le peint dans sa
» lettre avec l'énergie la plus religieuse et la plus
» édifiante. Je suis convaincu que des considérations
» qu'elle a cru dans l'ordre de la sagesse et l'amour
» de la paix, ont arraché à sa main ce que son cœur
» désavouait. Je suis encore pleinement persuadé
» qu'elle a cru pouvoir céder à la force; mais sire,
» quand il s'agit de la religion et de la loi de Dieu,
» votre majesté n'ignore pas que ce n'est que la résis-
» tance à la force qui a fait les martys, et que c'est le
» sang qu'ils ont su verser pour cimenter l'œuvre de
» notre rédemption, qui a été le plus puissant moyen
» de nous transmettre ce beau présent du ciel. Je vois
» des motifs puissans, et je les trouve dans votre
» propre cœur, pour adopter le parti favorable à vos
» désirs, que le prêtre que vous avez consulté a cru

cipité pour arrêter la marche, et les gardes nationales, au lieu de contenir et de repousser la multitude, répètent avec elle les cris: 1791.

» pouvoir adopter; mais, sire, dans l'ordre de l'édi- » fication publique, je suis véritablement effrayé, et » je me permets de faire envisager à votre majesté » que, ne pouvant sans des inconvéniens incalcula- » bles, ni réparer le mal que l'acceptation et les sanc- » tions ont fait, ni en produire le dessein pour le temps » où vous pourrez satisfaire, à cet égard, le sentiment » religieux qui vous presse, il parût que l'accomplis- » sement du devoir pascal, dans pareille circonstance, » produirait infailliblement les effets les plus fâcheux. » Tous vos sujets connaissent que votre majesté a con- » couru à la loi subversive de leur religion, et tous » n'évalueront la position où vous vous êtes trouvé, » ni les obstacles invincibles que rencontre votre ma- » jesté dans la réparation qu'elle voudrait faire; et je » vois clairement ceux qui sont invariablement atta- » chés à leurs principes, consternés; les faibles, en- » traînés dans l'erreur par un exemple aussi imposant, » et les ennemis de la religion affermis dans leur » triomphe.

» D'après ces considérations, sire, je dois exposer » à votre majesté que ce qui me paraît le plus sage » est de suspendre la communion pascale. Il est hors » de doute que, dans cette conduite, il n'y a rien » d'opposé aux principes de la religion. Chaque jour » l'autorité spirituelle, soit qu'elle s'exerce par les » confesseurs, soit de toute autre manière, consacre » ces délais qui sont aussi légitimes que les anticipa-

1791. *Ne laissez pas passer! Il ne passera pas!* Jusque sous les yeux du roi, ils arrêtent les chevaux, résistent à ses représentations, à celles de la reine. On vit quelques fusils braqués sur la voiture. M. de Lafayette accourt irrité. « Que faites-vous, dit-il aux grenadiers? Ne » voyez-vous pas que vous servez les vœux » des ennemis de la constitution, et que vous » allez justifier leurs calomnies? Ils vont ré» péter avec une nouvelle fureur que le roi » est prisonnier dans son palais; ce bruit re-

» tions; et des motifs bien moins graves que ceux qui » détermineraient votre majesté, suffisent.

» Il me paraît important, sire, de prévoir et pré» venir, même dans des vues de politique, ce qui » pourrait arriver, si votre majesté se croyait obligée » de remplir le devoir pascal dans la quinzaine: ces » vues ne sont pas étrangères à la religion, qui est la » vie de la paix, de la tranquillité et de l'ordre pu» blic. Il est impossible de se dissimuler que ceux qui » osent vouloir dicter les démarches de votre majesté, » mettraient un grand prix à lui faire adopter le parti » de se rendre à sa paroisse; ce serait là un scandale. » Si votre majesté communiait dans sa chapelle, elle » s'exposerait peut-être à ce qu'elle a si sagement à » cœur d'éviter, et je croirais presque que le délai » devient pour elle un devoir.

» Je suis avec le plus profond respect.

Signé Fo...., évêque de Clermont. »

» tentira dans toute l'Europe. Vous, les amis 1791.
» fidèles et dévoués de la constitution, pou-
» vez-vous refuser au roi le droit qu'elle assure
» à tous les citoyens? Reconnaissez ma voix.
» Ne souillez pas, par un jour d'indiscipline,
» vos titres à la reconnaissance de vos conci-
» toyens et à l'admiration de l'Europe. » M. de Lafayette va de rang en rang répéter ces paroles, exprimer sa douleur; mais les plus fidèles se bornent à lui répondre: « Que pouvons-nous
» au milieu de ce peuple et de nos compagnons
» également furieux? Nous gémissons comme
» vous, général; mais nous ne voulons pas
» engager la guerre civile. » D'autres lui rappellent les ombrages que lui-même a tant de fois exprimés contre les intrigues du château, la journée où lui-même il les aida à expulser et à châtier les *chevaliers du Poignard*, enfin sa maxime favorite: *L'insurrection est le plus saint des devoirs*. D'autres ne rougissaient pas de répéter devant lui les infernales imprécations des feuilles de Marat et de l'*Orateur du peuple*, et le signalaient lui-même comme un traître.

Cependant le roi attendait, dans sa voiture, la fin du tumulte et le résultat des prières ou des ordres de M. de Lafayette. Sa figure était calme, et la reine montrait toute la majesté

1791. dont elle avait brillé au 5 octobre. Les deux époux, leur sœur et leurs enfans eurent sept quarts d'heure à passer dans cette horrible attente. Le plus faible mouvement des chevaux était suivi d'une explosion nouvelle de cris de fureurs, d'outrages et de blasphèmes, et ce n'était plus seulement la multitude, mais la garde nationale elle-même qui se livrait à cet effroyable désordre. M. de Lafayette revient. « Sire, dit-il, mes » efforts ont été inutiles pour vous faire ou» vrir le passage ; je n'ai trouvé presque par» tout qu'obstacle et que résistance. Toute» fois je vous supplie de ne pas renoncer à » votre résolution ; il y va de la dignité de » la nation et du trône. Je ne désespère pas, » avec mes aides-de-camp et quelques amis, » de forcer le passage ; et cet acte hardi suf» fira pour rappeler la fidélité dans le cœur » de mes grenadiers. » Tous ceux qui, comme moi, ont vu M. de Lafayette dans cette journée, n'élèvent aucun doute sur sa sincérité. Le conseil qu'il donnait était périlleux, et par cela même, je crois, le meilleur à suivre ; car on ne gagne rien à vouloir ajourner des périls inévitables, et qu'on est sûr de rencontrer plus terribles au moment où il faudra les affronter. Mais ni le roi, ni la

reine ne prit confiance dans le pouvoir de 1791.
M. de Lafayette sur la multitude. Ils se souvenaient de la nuit du 6 octobre. Peut-être aussi leur était-il insupportable de recourir à un défenseur qui les avait humiliés. Le roi donna l'ordre de retourner au château, et de lâches cris l'y poursuivirent.

Le lendemain le roi se rendit à l'assemblée, et y prononça les paroles suivantes :

« Messieurs, je viens au milieu de vous » avec la confiance que je vous ai toujours » témoignée. Vous êtes instruits de la résis» tance qu'on a apportée hier matin à mon » départ pour Saint-Cloud. Je n'ai pas voulu » la faire cesser par la force, parce que j'ai » craint de provoquer des actes de rigueur con» tre une multitude trompée, et qui croit agir » en faveur des lois lorsqu'elle les enfreint; » mais il importe de prouver à la nation que » je suis libre. Rien n'est si essentiel pour » l'autorité des sanctions et acceptations que » j'ai à donner à vos décrets. *Je persiste donc » par ce puissant motif dans mon projet de » voyage à Saint-Cloud*, et l'assemblée en » sentira la nécessité. Il semble que, pour » soulever un peuple fidèle et dont j'ai mérité » l'amour par tout ce que j'ai fait pour lui, » on cherche à lui inspirer des doutes sur

1791. » mes sentimens pour la constitution. J'ai » accepté et juré de maintenir cette constitution dont la constitution civile du clergé » fait partie, et j'en maintiens l'exécution de » tout mon pouvoir. Je ne fais que renouveler ici l'expression des sentimens que j'ai » souvent manifestés à l'assemblée nationale. » Elle sait que mes intentions et mes vœux » n'ont d'autre but que le bonheur du peuple; » et ce bonheur ne peut résulter que de l'exécution des lois et de l'obéissance à toutes » les autorités légitimes et constitutionnelles. »

Le président était M. Chabroud, le rapporteur du procès du 6 octobre. Sa réponse fut froide et embarrassée, semée de traits, non contre les rebelles, mais contre les prêtres réfractaires. L'assemblée ne daigna point prendre en considération le message du roi, et suivant son usage se rangea, du moins par son silence, du parti de l'insurrection. M. de Lafayette montra plus de dignité; il donna sa démission de la place de commandant de la garde nationale, poste qui semblait égaler sa puissance à celle des anciens maires du palais. On peut présumer qu'il voulait par là mettre à l'épreuve le zèle et l'affection de la garde nationale, provoquer

son repentir, et obtenir sur elle un empire 1791.
plus certain. Les classes moyennes aimaient M. de Lafayette, qui les courtisait avec autant d'assiduité que les autres chefs populaires courtisaient la multitude, elles voyaient en lui le protecteur vigilant de leurs foyers, *de leurs boutiques;* ce dernier mot était le vrai ralliement de la garde nationale *. On

* Voici comment M. de Lafayette s'exprima, le 22 avril, à la commune de Paris, sur les troubles du 18:

« Je ne pense point que la garde nationale, dont » la grande majorité fut toujours inaccessible aux sé- » ductions de l'esprit de licence et de parti, ait vu, » avec indifférence, les autorités constitutionnelles » méconnues, leurs ordres méprisés, la force publique » opposée à l'exécution de la loi dont la protection » lui est confiée.... Cependant, messieurs, dans les » marques si touchantes d'affection que j'ai reçues, on » a beaucoup trop fait pour moi, et on n'a pas assez » fait pour la loi. Je me suis convaincu, avec la plus » tendre émotion, que mes camarades m'aimaient. » Je n'ai point encore su à quel point ils chérissaient » tous les principes sur lesquels la liberté est fondée. » Je dépose en vos mains, messieurs, cet aveu sincère » de mes sentimens; daignez les faire connaître à la » garde nationale, dont j'ai reçu les témoignages » d'amitié avec tant de sensibilité, et pour qui je serai » toujours un frère aussi affectionné que reconnais- » sant. J'avoue que, pour la commander, j'avais be-

1791. s'assembla, on convint dans tous les bataillons de la garde nationale, d'aller supplier M. de Lafayette de reprendre le commandement. Pour rendre cette démarche plus touchante, on vint conjurer la municipalité de marcher à la tête des bataillons repentans. On ne se mit en route que le soir, à la lueur des torches, des flambeaux. M. de Lafayette se laissa fléchir. Tandis qu'il recevait cette satisfaction, on oubliait qu'on en devait une au roi. La municipalité aurait désiré que les sections lui témoignassent le désir qu'il se rendît à Saint-Cloud. Sur cette proposition qui leur fut adressée, les

» soin d'être assuré que la liberté des personnes, la » sûreté des domiciles, la liberté religieuse, le respect » des autorités légitimes, lui seraient, sans exception, » aussi sacrés qu'à moi. C'est non-seulement de courage et de vigilance que nous avons besoin, mais » aussi d'unanimité dans les principes que je viens » d'exposer, et j'ai pensé; je pense encore que la » constitution sera mieux servie par la démission motivée que j'ai donnée, que par mon acquiescement » à l'invitation dont vous avez daigné m'honorer. »

Dès le lendemain matin, un bataillon prit l'arrêté suivant, et l'envoya aux cinquante-neuf autres bataillons :

« L'assemblée nationale a décrété que la force publique serait essentiellement obéissante, et une

sections passèrent à l'ordre du jour avec cette fierté méprisable qu'inspire toujours, à des âmes communes, la puissance tombée. 1791.

Cependant l'assemblée commençait à s'inquiéter des suites de cette apathie calculée avec laquelle elle avait souffert qu'on attentât si hautement à la liberté du roi. Comment soutenir aujourd'hui le mensonge politique par lequel elle essayait de tromper la France et l'Europe sur la libre sanction donnée par le roi à ses décrets souverains? Mais au lieu de lui permettre de changer pour un moment de demeure, et de passer de la prison du

Lettre de M. de Montmorin aux cours étrangères.

» partie de l'armée parisienne s'est montrée essentiel-» lement désobéissante.

» M. de Lafayette n'a cessé de la commander que » parce qu'elle a cessé d'obéir à la loi. Il veut une » entière soumission à la loi, et non un attachement » stérile pour sa personne.

» Que les bataillons s'assemblent; que tout soldat-» citoyen jure sur son honneur, et signe d'obéir à la » loi; que ceux qui s'y refuseront soient exclus de la » garde nationale; que le vœu de cette armée, ainsi » régénérée, soit porté à M. de Lafayette, et il se » fera un devoir d'en reprendre le commandement;

» Que quelques individus, qui ont si indignement » outragé la famille royale, soient punis et chassés de » la garde nationale. »

1791. château des Tuileries à la prison du château de Saint-Cloud, elle lui commanda sans ménagement de déclarer aux puissances étrangères, et par un acte solennel, qu'après l'attentat du 18 avril il était libre, parfaitement libre. On rédigea, pour remplir cet objet au nom du roi, un acte diplomatique où on le faisait parler avec idolâtrie de la révolution et de l'acte constitutionnel, où il se réjouissait de n'avoir plus de sujets, et d'être en France le premier des fonctionnaires, le premier citoyen, où il représentait comme ennemis de la France et comme ses ennemis personnels, tous ceux qui élevaient des doutes sur la sincérité de ses intentions, de son patriotisme et de son dévoûment à la régénération sociale; enfin, où il manifestait son indignation *contre les Français qui s'étaient volontairement exilés de leur patrie, au lieu d'en partager la gloire**. On croit que cette déclaration fut l'ouvrage de MM. Duport, Barnave et de Lameth, qui régnaient sans partage et presque sans obstacle depuis la mort de Mirabeau. Ces trois députés s'étaient rapprochés de la cour, ou plutôt montraient l'intention de dominer le

* *Voyez* les Pièces justificatives.

roi, comme ils dominaient l'assemblée nationale. Le roi recevait sans confiance et sans dédain leurs avances hautaines. Il jugea qu'une déclaration si absurde et si rapprochée de la révolte du 18 avril, ne pouvait paraître au-dehors et même au-dedans qu'une violence nouvelle exercée sur lui, et il espéra que cette condescendance lui ménagerait quelques moyens de plus pour faciliter son évasion. M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, refusait de signer cette note, et conjurait le roi d'accepter sa démission. On assure que le roi exigea de son ministre que, pour lui épargner une captivité plus rigoureuse et sans issue, il compromît en signant cette note une reputation justement acquise de sens et de loyauté *. 1791.

* M. Bertrand de Molleville raconte sur ce sujet plusieurs anecdotes qui prouvent le dévoûment de M. de Montmorin, trop bien attesté par sa mort. Ce ministre voulut donner sa démission pour ne pas signer cet acte; mais le roi la refusa, et exigea de lui cette condescendance.

Le même historien place ici une série de faits politiques d'un puissant intérêt, mais que je n'ai pas jugés assez constatés pour les présenter comme vraiment historiques. Il importe pourtant de faire connaître deux pièces curieuses, fournies par M. Bertrand de Molleville, quel que soit le jugement que l'on porte

1791. On juge des transports de joie et d'orgueil que la lecture de cette note excita dans l'assemblée. La pureté des principes du jour,

sur leur authenticité. Il donne de longs détails sur une mission du comte Alphonse de Durfort, qui fut envoyé par M. le comte d'Artois et par M. de Calonne, conseiller de ce prince, vers le roi et la reine, pour connaître les dispositions de leur cœur, et pour concerter, avec leurs majestés, les mesures de salut que l'on pourrait tenter, d'intelligence avec quelques-unes des puissances étrangères. Laissons ici parler M. Bertrand de Molleville.

« En conséquence, le comte Alphonse alla au jeu » de la reine le lundi de Pâques, et y fit la réponse » convenue, relativement au départ de l'ambassadrice » de Venise. Le lendemain il eut une entrevue avec » leurs majestés, qui lui permirent de présenter ses » questions, et d'écrire leurs réponses pour les ap- » prendre par cœur. Voici la copie de ces questions et » de ces réponses :

» *Première question.* Leurs majestés ont-elles con- » fiance dans les intentions et dans le zèle de M. le » comte d'Artois ? Y a-t-il quelque fondement aux » inquiétudes qu'on lui a données sur leurs sentimens » à son égard, et sur leur disposition à se mettre entre » les mains des factieux de l'assemblée, plutôt que » de devoir leur salut et le rétablissement de leur au- » torité aux efforts et aux succès des princes, réunis » à la noblesse du royaume ?

» *Réponse dictée par la reine.* On vous a trompé ; » votre situation est ce qui occupe le plus leurs ma-

le respect pour le peuple souverain et tous 1791.
ses actes y étaient si bien gardés, que les tribunes crurent entendre le langage de

» jestés. Comment peut-on croire qu'avec l'âme élevée » que vous leur connaissez, ils préfèrent rester sous » le joug de scélérats infâmes, plutôt que d'être heu- » reux par leurs proches parens et par leurs servi- » teurs fidèles?

» *Deuxième question*. Que pensent leurs majestés » de M. de Lafayette?

» *Réponse*. Nous le regardons comme un factieux » fanatique..., en qui nous ne pouvons jamais avoir » la moindre confiance.

» *Troisième question*. Que pensent-elles de M. de » Montmorin?

» *Réponse*. Il a bonne volonté, mais nulle force.

» *Quatrième question*. L'archevêque de Sens a-t-il » quelque influence dans les déterminations de leurs » majestés?

» *Réponse*. Aucune. Il est généralement abhorré » et méprisé de tous les partis. Leurs majestés par- » tagent ce sentiment du public; de plus il les a » trompées.

» *Cinquième question*. Pourquoi le roi a-t-il été à » l'assemblée, après avoir été empêché d'aller à Saint- » Cloud?

» *Réponse*. Forcé par ses ministres, sur lesquels il » ne peut compter.

» *Sixième question*. Quel est l'espoir du peuple? » Leurs majestés ont-elles, à l'assemblée, quelques » personnes sur lesquelles elles puissent compter?

1791. leurs orateurs les plus chéris. MM. Barnave, de Lameth et Duport étaient radieux, et leur joie alla jusqu'à dire quelques mots

» *Réponse.* L'esprit du peuple est détestable ; il ne » veut plus de roi. Leurs majestés n'ont personne » dans l'assemblée. Le seul député qui leur ait fait » des ouvertures n'existe plus.

» *Septième question.* Comment justifier la lettre » adressée à tous les ambassadeurs ?

» *Réponse.* La date en prouve la nécessité. Le roi » ne l'a pas signée, et n'y a rien changé pour ne rien » ôter à sa monstruosité ; elle a été rédigée par des » membres de l'assemblée, qui ont cru cette démarche » indispensable, et qui en attendaient un grand succès.

» *Huitième question.* Leurs majestés ont-elles le » désir ou le projet de sortir de Paris ?

» *Réponse.* Elles en ont le plus grand désir ; mais » le moyen de l'effectuer leur paraît presque impos- » sible. Dans le cas où elles en trouveraient le mo- » ment, elles voudraient savoir, d'avance, quel serait » l'endroit où elles seraient le plus en sûreté, du côté » de Valenciennes ou de Metz. Leurs majestés in- » sistent beaucoup sur cet article.

» Le roi et la reine autorisèrent le comte Alphonse » à faire connaître l'objet de sa mission à M. de Ca- » lonne ; à lui témoigner que leurs majestés étaient » satisfaites de voir la confiance qu'avait en lui M. le » comte d'Artois, et convaincues qu'il ne lui donne- » rait que des conseils conformes au bien de leur ser- » vice.

» Le 28 avril, le comte Alphonse partit par la

assez favorables au roi et à la royauté. On ne pouvait trouver assez de moyens pour répandre dans l'Europe ce témoignage écla- 1791.

» Suisse, et apprit à Berne que M. le comte d'Artois » était à Vicence. »

M. Bertrand de Molleville parle ensuite d'une entrevue fort importante que M. le comte d'Artois eut à Mantoue le 20 mai, avec l'empereur Léopold, et dans laquelle le prince français était accompagné de MM. de Calonne, Durfort et d'Escars. L'empereur souscrivit avec beaucoup d'empressement aux principales conditions d'un plan rédigé par M. de Calonne, et en corrigea, de sa main, quelques articles. M. de Durfort repartit à l'instant pour la France, dans l'intention d'aller communiquer au roi et à la reine les mesures arrêtées par la cour impériale. D'après un avis que madame Élisabeth avait fait passer au prince, son frère, M. de Durfort avait beaucoup de précautions à prendre, parce que son premier voyage avait excité des soupçons. Il passa cependant la frontière sans être fouillé ni recherché, fit en sept jours le trajet de Mantoue à Paris, et remit à leurs majestés le plan dont il avait été chargé, et dont il avait osé porter la minute dans son portefeuille. Voici l'extrait que M. Bertrand de Molleville donne de ce plan :

« L'empereur fera filer trente-cinq mille hommes » sur la frontière de la Flandre et du Hainaut. A la » même époque, les troupes des cercles se porteront, » au nombre de quinze mille hommes au moins, sur » l'Alsace. Les Suisses, en même nombre, se présen» teront sur la frontière du Lyonnais et de la Fran-

1791. tant de la liberté du roi. Quant au roi, voici quel fut le salaire de sa condescendance. Ce fut dans ce temps-là qu'on lui enleva *constitutionnellement* le plus beau droit

» che-Comté, le roi de Sardaigne sur celle du Dauphiné avec quinze mille hommes. L'Espagne a déjà » rassemblé douze mille hommes dans la Catalogne, » et portera à vingt mille les troupes qui menaceront » les provinces méridionales. Tous ces différens corps » formeront une masse de cent mille hommes ou environ, qui se portera en cinq colonnes sur chacune » des frontières auxquelles ces différens états correspondent. A ces armées se joindront des régimens » restés fidèles, des volontaires armés dont on est sûr, » et tous les mécontens des provinces.

» L'empereur est assuré des bonnes dispositions du » roi de Prusse, et sa majesté impériale s'est chargée » elle-même de la correspondance directe avec la cour » de Berlin. Le roi d'Angleterre, en sa qualité d'électeur de Hanovre, désire aussi d'entrer dans la » coalition, qu'il faudrait tenir secrète jusqu'au moment de l'explosion; c'est pourquoi on fera en sorte » d'empêcher toute insurrection partielle dans l'intérieur.

» Tout étant ainsi disposé pour la fin de juillet, la » protestation de la maison de Bourbon paraîtra; elle » sera signée du roi d'Espagne, du roi de Naples, » de l'infant de Parme et des princes du sang qui » sont libres. Le manifeste des puissances paraîtra immédiatement après.

» Quoique l'empereur soit l'âme et le chef de l'en-

de la couronne, le droit de faire grâce, MM. de Lameth voulaient et n'osaient se montrer monarchiques. On ne voyait presque plus de complément à donner à une 1791.

» treprise, il serait peut-être dangereux pour la reine » qu'il parût en être le premier mobile, et on ne » manquerait pas d'attribuer à la maison d'Autriche » ce plan que l'assemblée s'efforcera de faire paraître » odieux au peuple.

» L'empereur écrit au roi d'Espagne de hâter ses » préparatifs, et l'exhorte à signer sans délai la pro- » testation de la maison de Bourbon. Le roi et la » reine de Naples, qui les connaissent, n'attendent » que la signature de l'Espagne pour donner la leur.

» Les dispositions du roi de Sardaigne sont excel- » lentes; il n'attend que le signal de l'empereur. La » diète de Ratisbonne, qui a reçu le décret de com- » mission, va prendre ses dernières résolutions.

» On compte sur la neutralité de l'Angleterre.

» Tout étant ainsi combiné avec les puissances, on » doit regarder ce plan comme arrêté, et prendre » garde qu'il ne soit contrarié par des idées disparates; » c'est pourquoi leurs majestés doivent éviter, avec » grand soin, de diviser la confiance et de multiplier » les entraves, ayant déjà éprouvé que cette manière » d'agir ne servirait qu'à nuire, retarder et embar- » rasser.

» Les parlemens sont nécessaires pour le rétablis- » sement des formes. On continuera, en conséquence, » d'entretenir une correspondance suivie avec plu- » sieurs membres dispersés des cours souveraines,

1791. constitution diffuse et déjà surchargée d'articles fondamentaux. L'assemblée se regardait elle-même comme usée par le temps,

» pour pouvoir les rassembler aisément quand il en » sera temps.

» Quoique l'on ait désiré jusqu'à présent que leurs » majestés pussent elles-mêmes se procurer leur li» berté, la situation présente engage à les supplier » très-instamment de n'y plus songer. Leur position » est bien différente de ce qu'elle était avant le » 18 avril, avant que le roi eût été forcé d'aller à » l'assemblée, et de faire écrire la lettre aux ambas» sadeurs. L'unique objet dont leurs majestés doivent » s'occuper, est d'employer tous les moyens possibles » à augmenter leur popularité, pour en tirer parti » quand le moment sera venu, et de manière que le » peuple, effrayé à l'approche des armées étrangères, » ne voie son salut que dans la médiation du roi et » dans la soumission à l'autorité de sa majesté. Telle » est l'opinion de l'empereur. Il attache uniquement » à ce plan de conduite le succès des mesures qu'il a » adoptées, et il demande surtout qu'on éloigne toute » autre idée. Ce qui arriverait à leurs majestés, si, » dans leur fuite, elles ne pouvaient échapper à une » surveillance barbare, le fait frémir d'horreur. Sa » majesté impériale croit que la sauve-garde la plus » sûre pour leurs majestés est le mouvement des ar» mées des puissances, précédé par des manifestes me» naçans.

» Leurs majestés, sans entrer dans une discussion » détaillée des différens articles du plan qu'elles vé-

et ne l'était que par sa faiblesse, par la licence des clubs et celle des journaux, où elle se laissait lâchement diffamer. 1791.

» naient de lire, observèrent seulement, relativement » aux parlemens, que, d'après les déclarations qu'ils » avaient faites dans leurs derniers arrêtés, ils ne pou- » vaient et ne devaient plus être que des juges. — Ne » sera-t-on pas bien content, ajouta le roi, si on re- » vient à la déclaration du 23 juin? — Le comte Al- » phonse lui répondit que l'opinion de l'empereur et » ses propres paroles étaient : Que le roi devait re- » prendre toute son autorité, et la régler lui-même, » ainsi qu'il le jugerait convenable, et ayant tel égard » que de raison aux demandes formées dans la majo- » rité des cahiers; que le roi de France était le mo- » narque qui avait le plus fait en faveur de son peuple, » qui, au lieu de sentir le prix de ses bienfaits, l'avait » accablé d'outrages. — Cela est vrai, dit le roi; rien » de tout cela ne serait arrivé si les états-généraux » eussent été convoqués en 1787, au lieu de l'être en » 1789; mais cette idée ne m'est pas venue, et aucun » des ministres n'y a pensé.

» Le roi ne s'expliqua point sur le dernier article » du plan; mais la reine en parut très-mécontente, » et dit avec chaleur : Si on peut sortir de Paris, il » faut tout tenter, mais seulement pour aller à la » frontière; car un roi ne doit jamais sortir de son » royaume. Convenez, ajouta-t-elle en s'adressant au » comte Alphonse, que mon frère a été fâché que » nous nous soyons servis du baron de Breteuil. Nous » ne l'avons fait que parce que c'est le seul qui con-

1791. L'assemblée songe à se dissoudre.

Déjà d'insolentes pétitions, rédigées par ceux qui s'apprêtaient à succéder à ses pouvoirs, l'avertissaient de songer à la retraite. Ce grand corps pliait sous le fardeau de sa

» naisse la cour de Vienne, où il a résidé, et qui soit » connu du prince de Kaunitz, qui gouverne depuis » si long-temps. Quelques autres questions relatives à » M. le comte d'Artois terminèrent cette conversa- » tion. »

Un fait certain, c'est que ce plan compliqué, à le supposer authentique, ne reçut de la part des puissances aucun commencement d'exécution. Les mémoires de M. de Bouillé prouvent, qu'au 20 juin 1791, la frontière autrichienne, du côté de Luxembourg, était presque totalement dégarnie de troupes. Celles qui occupaient les Pays-Bas étaient à peine suffisantes pour maintenir l'obéissance dans ces provinces récemment rentrées dans le devoir. L'Espagne n'avait fait aucune sorte de mouvement vers les Pyrénées, et le roi de Sardaigne n'avait encore annoncé aucune disposition sérieuse pour secourir les royalistes du midi de la France.

Il m'a paru essentiel de transcrire ici les détails de ce plan, parce que c'est vraisemblablement d'après cette base, qu'un grand nombre d'écrits sur la révolution ont supposé l'existence d'un traité de *Pavie* ou de *Mantoue*, qu'ils placent à cette date. Ce traité me parut complètement fabuleux. L'empereur, à Mantoue, ne pouvait pas stipuler au nom de plusieurs puissances qui ne lui avaient donné aucun mandat.

dictature, et l'excès de sa puissance semblait lui avoir donné une décrépitude prématurée. L'assemblée comprenait si peu les avantages de l'expérience, qu'elle n'avait pas même voulu profiter de la sienne, et qu'elle avait interdit à ses membres la faculté d'être réélus à la prochaine législature. Les principaux orateurs étaient consternés de cette résolution, à laquelle ils avaient consenti d'un air d'empressement, pour ne pas compromettre leur popularité. Leurs insinuations pour la faire révoquer étaient reçues avec humeur. L'envie des uns se plaisait à humilier l'ambition des autres. Des motifs plus honorables, mais non moins funestes dans leurs conséquences, entraînaient nombre de députés. Ils regrettaient leur pays, leur famille, les jouissances paisibles d'une considération locale. Enfin, il est juste de dire qu'il régna en général beaucoup de désintéressement dans la première de nos assemblées. C'était l'exemple de Washington qui avait mis cette vertu à la mode. Quant aux royalistes, préoccupés de leur haine, ils ne pouvaient supposer une assemblée plus dangereuse que celle où ils avaient été tant de fois vaincus, et ne manquaient pas de joindre leur voix à celle de tous les députés qui se déclaraient 1791.

1791. Projet d'évasion du roi.

fatigués de leur puissance. Ainsi le roi, par cette fatale résolution, n'avait en perspective qu'une assemblée nouvelle qui, jeune et ardente, lui ferait encore payer, ainsi qu'à la France, les frais de son éducation politique. Un seul espoir restait au roi. Ses regards ne se portaient plus que vers M. de Bouillé et la petite armée où ce général maintenait encore quelques faibles restes de discipline et de fidélité. L'idée de se retirer à Montmédy, petite place française, située à un mille du territoire de Luxembourg, avait fait place dans son esprit au plan plus simple, plus vigoureux, proposé par Mirabeau, celui de se retirer à Compiègne au milieu de quelques troupes choisies. Le roi envoyait à M. de Bouillé de fréquens courriers porteurs de lettres écrites en chiffres, et tâchait de concerter avec lui toutes ses mesures. Celui-ci s'effrayait des difficultés de son entreprise, et ne voyait que deux ou trois régimens dont le zèle lui parût à toute épreuve, encore étaient-ce des régimens étrangers; mais il ne se sentait pas le courage d'enlever au roi le dernier espoir qui l'aidât à supporter tant de maux. Il tâchait de se persuader que la présence du roi, de la reine, du dauphin, le dévoûment des

officiers, pouvaient ranimer dans le cœur des soldats l'antique fidélité. Lui-même n'avait-il pas fait revivre en eux l'esprit d'ordre et de discipline, lorsqu'il termina par une victoire les troubles de Nancy ? On convint de la route à suivre ; le roi se décida pour celle de Varennes, quoique M. de Bouillé eût préféré celle de Reims *. Pour rendre 1791.

* Je crois essentiel de donner ici quelques extraits des mémoires de M. de Bouillé ; je n'en connais point qui aient un plus grand caractère de véracité, ni qui renferment des faits plus importans. C'est sur l'autorité de ces mémoires que j'ai parlé du projet qu'avait conçu Mirabeau pour conduire le roi à Compiègne, dans un camp formé par M. de Bouillé. Ce général avait trouvé le plan très-praticable, et il avait donné au comte de Lamarck, ami de Mirabeau, l'assurance qu'il le seconderait avec zèle. Le roi n'était pas encore complètement déterminé, car on aperçoit encore de l'irrésolution dans ce fragment d'une lettre du roi, que cite M. de Bouillé :

« Quoique ces hommes (le roi parlait de Mirabeau » et de quelques autres de la même trempe) ne soient » nullement estimables, et quoique j'aie acheté les » services du premier à un prix énorme, cependant » je pense qu'ils peuvent m'être de quelque utilité. » Certaines parties de leur projet me paraissent mériter d'être adoptées. Vous écouterez, néanmoins, tout » ce qu'ils ont à vous dire, sans vous ouvrir trop vous-mêmes, et vous me ferez part de vos réflexions. »

1791. la route de Varennes plus sûre, il fallait y envoyer des détachemens de distance en distance. Comme ces mouvemens de troupes

Quoique la mort de Mirabeau eût été le coup le plus fatal pour l'exécution de ce plan, M. de Bouillé y tenait toujours, et ne cessait de le recommander au roi. Un fait assez curieux, c'est que le duc de Biron, membre de l'assemblée, quoique attaché au duc d'Orléans, fit des offres de service à M. de Bouillé, et parut décidé à le seconder dans tout ce qu'il tenterait pour le salut du roi. Il lui parla même des bonnes dispositions du parti de la minorité de la noblesse, et signa, sans hésiter, une déclaration dont les principes étaient tout-à-fait monarchiques. Cependant M. de Bouillé s'était complètement refroidi pour M. de Lafayette. Les insultes auxquelles le commandant de la garde nationale parisienne avait livré les royalistes dans la honteuse soirée que l'on nomma *la soirée des Poignards*, avaient indigné M. de Bouillé, au point qu'il n'était plus maître de cacher ses sentimens. Les fréquens messages qu'il recevait de M. de Lafayette, par ses aides-de-camp, ne lui paraissaient plus avoir d'autre objet que de le surveiller. Ce fut le roi qui se décida pour assigner Montmédy comme le lieu de sa retraite. M. de Bouillé croyait ce parti dangereux; il aurait mieux aimé Besançon, où les dispositions des autorités et du peuple étaient assez bonnes, ou bien Valenciennes, parce qu'un voyage de quarante lieues entraînerait beaucoup moins de dangers. Il s'agissait de régler les dispositions du voyage. Suivons maintenant le récit de M. de Bouillé :

pouvaient exciter des ombrages parmi le peuple de ces pays, M. de Bouillé imagina le prétexte d'un convoi d'argent qu'il attendait, 1791.

« Peu de jours après je reçus une lettre du roi, en » chiffres. Il m'informait qu'il avait fixé à la fin de » mars, ou au plus tard au commencement d'avril, » l'époque de son départ de Paris. Déterminé à prendre la route de Varennes à Montmédy, il me re» commandait d'établir, de Châlons à cette dernière » ville, à des distances peu éloignées, des postes de » troupes de ligne. Il me prévenait que, se proposant » de voyager avec toute sa famille dans une seule » voiture, il en avait déjà commandé une propre à » remplir ses vues. Dans ma réponse, je pris la liberté » de représenter à sa majesté, que la route qu'elle » avait choisie avait de grands inconvéniens, parce » qu'on serait obligé de placer des relais au défaut de » chevaux de poste, ce qui m'obligerait de mettre » quelqu'un dans le secret, ou m'exposerait à faire » naître des soupçons. Ce danger était d'autant plus à » craindre, que, depuis la découverte récente de la » conspiration de Lyon, dans laquelle on les savait » compromis, on se méfiait extrêmement de tous les » chefs de l'armée, sans m'en excepter. De plus, la » résidence des émigrés sur la frontière me rendait » l'objet d'une surveillance particulière. Ils entraient » souvent en France, et s'avançaient quelquefois jus» qu'aux portes de Metz, en commettant des indis» crétions qu'on ne manquait pas de m'attribuer, » quoique je n'eusse aucune correspondance avec eux » Je m'efforçai, en conséquence, de persuader à sa

1791. et faisait escorter. Il feignit en outre que les mouvemens des troupes autrichiennes lui donnaient de l'inquiétude, et put par ce moyen garnir Montmédy de troupes, d'armes et de munitions. Près de l'exécution

» majesté de se rendre à Montmédy par la route de » Reims ou celle de la Flandre, en passant par Chimay » et en traversant les Ardennes. Je lui représentai le » danger de voyager avec la reine et ses enfans dans » une voiture d'une construction particulière, qui la » ferait certainement remarquer davantage. Je lui » conseillai de se servir de deux diligences anglaises » pour lui et sa famille, et de se faire accompagner » d'une personne d'une fidélité à toute épreuve, qui » pourrait, en cas de besoin, se montrer, et lui ser- » virait en même temps de guide, la reine ni lui- » même ne connaissant pas la route. Je lui désignai » pour cette importante fonction le marquis d'Agoult, » major des gardes-françaises, que son intelligence, » son courage et sa fermeté rendaient très-propre à » une entreprise de cette nature. J'objectai encore » qu'il y aurait de grands inconvéniens à placer sur » la route, de distance en distance, des postes de » troupes de ligne. — S'ils sont faibles et peu nom- » breux, lui disais-je, ils ne serviront qu'à exciter » des soupçons dans l'esprit du peuple, déjà très-dis- » posé à la méfiance, et auquel les jacobins font perdre » tous les jours ses sentimens d'affection pour son roi. » Si, au contraire, ces détachemens sont considé- » rables, ils révéleront, pour ainsi dire, à tout le » monde, le projet de sa majesté. D'ailleurs, il n'est

d'un si grand dessein, il l'avait confié à plusieurs généraux et officiers royalistes chargés de le seconder, tels que M. le duc de Choiseul, M. le comte Charles de Damas, MM. de Goguelas, de Kinglin, M. de Bouillé fils. Le secret fut parfaitement gardé. La nuit 1791.

» pas en mon pouvoir de faire marcher des corps » complets de troupes sans un ordre formel du roi, » contre-signé par le ministre de la guerre, dans » lequel on ne peut avoir aucune confiance. — J'in» sistai sur la nécessité d'un mouvement de la part » des troupes autrichiennes dans les environs de » Luxembourg et de Montmédy. Je témoignai le désir » qu'elles vinssent camper à Arlon entre ces deux » places, en observant au roi que, quand il ne vou» drait pas les employer, elles lui serviraient tou» jours à tenir l'assemblée en échec, en lui montrant » qu'il n'était pas sans ressources.

» Le roi, dans sa réponse, me fit savoir qu'il était » résolu à prendre la route de Varennes. Il me répéta » la même objection qu'il m'avait déjà faite contre la » route de Reims, et me témoigna une aversion en» core plus grande à traverser le territoire de l'em» pereur, et la ferme détermination de ne pas dépasser » les limites de ses états. Il exigea absolument que » des détachemens fussent placés sur la route, et ne » voulut jamais consentir à mettre sa famille dans » deux voitures différentes. Il me promit cependant » de prendre avec lui M. d'Agoult, et d'attendre, » avant de partir, que l'empereur eût fait marcher un » corps de troupes sur la frontière près de Montmédy. »

1791. du 19 au 20 juin était fixée pour le départ. Le roi, qui n'eût jamais songé à son salut, s'il eût été forcé de laisser aux révolutionnaires quelques otages de sa famille, communiqua ses desseins à un frère qu'il aimait tendrement. Afin de ne pas exciter les soupçons, et de ne pas multiplier les embarras par un trop grand nombre de voitures, Monsieur convint de partir avec Madame, et de gagner les frontières par la route de Lille. Le marquis d'Agoult était chargé de choisir trois gardes-du-corps pour accompagner le roi, déguisés en courriers. MM. de Valory, de Moustier et de Maldent acceptèrent avec transport cette périlleuse mission.

Deux gentilshommes de la chambre, qui n'avaient pas quitté le roi dans les journées les plus terribles, les ducs de Villequier et de Duras, s'étaient chargés de diriger dans le château même tous les préparatifs de la fuite. Le comte de Fersen, gentilhomme suédois, colonel propriétaire du régiment de Royal-Suédois, avait disposé les voitures les plus commodes pour un voyage si difficile. L'imagination s'épouvante du grand nombre de personnes qu'il fallut appeler à ce secret, et dont il compromettait la liberté, la vie: on ne put cependant reprocher ni une per-

fidie, ni une indiscrétion à tous ces loyaux conjurés. Il était facile aux nombreux surveillans du château, aux espions placés à poste fixe auprès du roi, d'apercevoir un mouvement inusité. Ils en avertirent M. de Lafayette. Ce général ne dormait plus. Il restait fort tard au château, et quand tout était fermé, il revenait s'assurer s'il n'entendait pas quelque bruit. Au moment où la reine apprit à Madame de Tourzel, gouvernante des enfans de France, qu'elle allait partir avec le roi, sa fille et son fils, cette dame modèle de vertu, de courage, embrassa les pieds de la reine, et la supplia de lui permettre d'accompagner ses augustes élèves. Vainement la reine allégua l'urgence du moment, la nécessité de donner une place dans la voiture au marquis d'Agoult, homme actif, intrépide; Madame de Tourzel insista. Le roi fut pris pour arbitre, et ne manqua pas d'accorder à Madame de Tourzel la grâce imprudente qu'elle demandait, et le départ fut ainsi différé d'un jour. 1791.

C'était un grand malheur pour le descendant de Henri IV d'avoir toujours été élevé à l'ombre du château de Versailles, et de ne pas posséder cette vivacité de coup-d'œil,

1791. cette présence d'esprit, cette prestesse mêlée de vigueur et d'audace, qui sont les heureux fruits d'une jeunesse exercée aux périls.

La famille royale quitte Paris. (Nuit du 20 au 21 juin.)

Dans la nuit du 20 au 21 juin, vers les onze heures du soir, le roi, la reine, tous les membres de la famille royale se rendirent chacun séparément dans l'appartement de M. le duc de Villequier, qui avait une issue sur le Carrousel. Des hommes et des femmes de confiance les avaient déguisés avec soin. Il faut que je cite ici un fait qui attendrit l'âme et la déchire. Le roi déguisé était sorti de son appartement, lorsqu'il prend tout-à-coup le parti de revenir sur ses pas. « Que faites-vous, lui dit le gentil-» homme qui l'accompagnait? Votre Majesté » oublie-t-elle combien le moment presse. » « Je me reproche, lui dit le roi, de laisser » dans un péril certain le valet-de-chambre » qui m'a aidé à me déguiser. Demain il » sera traîné dans les cachots. Je veux au » moins pourvoir à sa sûreté autant qu'il » est en moi. » Il remonte. Le dévoué valet-de-chambre se jette aux pieds du roi pour le conjurer de redescendre promptement. « Non, lui répond Louis. Voici ce que je » dois à ma conscience, » et il écrit quelques

mots dans lesquels il déclare que son valet-de-chambre, en l'aidant à se déguiser, n'a fait qu'obéir à ses ordres. 1791.

La nuit a favorisé le roi fugitif. Il est déjà sorti de la place du Carrousel; la reine et Madame Élisabeth le suivent à peu de distance. Comme elles marchaient à pied dans le Carrousel, elles rencontrent M. de Lafayette qui venait observer le château. Heureuses d'échapper à son attention par leur déguisement, elles se glissent derrière lui; il revient sur ses pas, soit par hasard, soit pour observer ces dames; elles lui échappent encore. Madame de Tourzel vient avec Madame et le dauphin. On passe le Pont-Royal; on se trouve réuni sur le quai des Théatins. Deux voitures bourgeoises reçoivent la famille royale. Vers le même temps, Monsieur et Madame sortaient du Luxembourg, accompagnés de M. le marquis d'Avarai, et prenaient la route de Valenciennes. M. d'Avarai fut pour Monsieur le guide le plus utile. Comme il parlait parfaitement l'anglais, il parvint à tromper tous les soupçons. Monsieur dut également à sa présence d'esprit et à sa connaissance de l'anglais d'échapper à des obstacles sérieux qui se présentèrent plusieurs fois sur sa route. Ainsi

1791. nous fut conservé le prince dont nous bénissons aujourd'hui le règne, la haute sagesse et les vertus.

Le roi reconnu à Sainte-Ménéhould par Drouet.

Suivons maintenant le roi et la famille royale dans leur fuite. L'évasion du château des Tuileries était certainement le point le plus difficile de l'entreprise. Elle avait été si bien secondée par toutes les circonstances, que ce fut seulement vers dix heures du matin que l'on eut connaissance du départ du roi. Point d'obstacles à la barrière. Arrivés à Bondy, le roi et sa famille sortirent de leurs voitures bourgeoises pour entrer dans deux voitures convenablement disposées pour le voyage. Les gardes-du-corps montèrent sur le siége, comme des domestiques; aucun d'eux ne fut dépêché en courrier pour prévenir M. de Bouillé et les détachemens qui se portaient à la rencontre du roi. La soupente d'une des deux voitures cassa près de Montmirail; ce qui occasiona un retard de deux heures. On craignait la ville de Châlons comme la plus populeuse de celles de la route. Le roi pourtant la traversa sans obstacle; mais il se cachait avec si peu de soin, et il était si faiblement déguisé, que sa figure fut reconnue par le maître de poste. Heureusement c'était un français fidèle; il

garda le secret. Les inquiétudes du roi commencèrent à devenir assez vives, lorsque, arrivé à Pont-Someville, il ne vit point un détachement de dragons qui devait l'y attendre. Le chef du détachement s'était épouvanté des alarmes que causait dans le pays la présence de la troupe, et ne voyant point arriver le roi, ni à l'heure, ni au jour indiqué, il avait supposé sa fuite retardée ou manquée, et s'était replié de poste en poste. Ce mouvement rétrograde accrut les alarmes du pays, loin de les dissiper. Ainsi, toutes les précautions prises tournaient contre le roi. Il arrive à Sainte-Ménéhould. Drouet, nom fatal! Drouet, maître de poste dans cette ville, aperçut le roi qui mit imprudemment la tête à la portière, et fut frappé de la ressemblance de sa figure avec l'effigie empreinte sur les assignats. L'examen des autres personnes qui composaient la voiture; le rapport de leur âge apparent avec celui des membres de la famille royale; la noblesse peu commune de leurs traits, le mouvement de troupes qui avait causé de la rumeur dans le pays, confirmèrent ses soupçons. Mais, comme les chevaux étaient déjà attelés aux deux voitures, il n'ose mettre obstacle au départ. Il sonne l'alarme dans la ville. « C'est le 1791.

1791. » roi qui fuit! Malheureux que nous sommes! » Il va nous amener la guerre civile. Qu'on » sonne le tocsin! que le tocsin retentisse » dans toutes les campagnes. Qu'on prenne les » armes! » En même temps Drouet donne à l'un de ses amis, nommé Guillaume, le meilleur de ses chevaux, lui recommande de faire la plus grande diligence, pour prévenir l'arrivée du roi, non pas à Clermont où il pourrait difficilement le dévancer, mais à Varennes, et de prendre un chemin de traverse. Il s'engage à le rejoindre bientôt. Un faible détachement était encore resté à Sainte-Ménéhould. L'officier qui le commandait avait, de son côté, reconnu le roi, et ce nouvel incident pouvait tout sauver, car cet officier était plein de dévoûment et d'intelligence. Il avait observé les mouvemens de Drouet et de Guillaume. Il fait sonner le boute-selle, et ordonne à ses dragons de le suivre en toute hâte sur la route de Clermont. Mais, tandis qu'on prépare les chevaux, les gardes nationales de la ville se présentent devant les écuries. « On vous trompe, disent ces gardes; » mes amis, on veut vous entraîner à la » trahison. C'est le roi qui fuit; nous en » sommes sûrs; nous vous rendons responsables de tous les malheurs qui vont tomber

Celui-ci court à Varennes pour répandre la nouvelle de la fuite du roi.

» sur la France. Si vous cédez à votre commandant, le supplice des traîtres vous est » réservé. » Les dragons hésitent ; le moment favorable est perdu. Mais le commandant avait déjà pris une précaution qui suffisait pour affranchir le roi de tout péril. Comme il avait remarqué le départ de Guillaume et le chemin qu'il avait pris, il avait ordonné à un brave maréchal-des-logis de le suivre, d'arrêter sa marche, ou de le tuer, s'il opposait de la résistance. Celui-ci se précipite avec toute l'ardeur d'un bon Français qui va sauver son roi. Après une heure de la course la plus rapide, il aperçoit le cruel émissaire ; il va l'atteindre ; il cherche déjà à l'arrêter par ses cris. Mais Guillaume a redoublé de vitesse. Un bois favorise sa fuite par son obscurité ; il est parvenu à dérober ses traces à celui qui le poursuit. Le maréchal-des-logis, après avoir erré par de vains détours, délibère s'il ne tournera pas contre lui-même l'arme dont il allait frapper le fatal jacobin. 1791

Défection de deux escadrons de dragons.

Le roi arrive à Clermont, change encore de chevaux à la poste. On mettait alors une telle précipitation dans la fuite, qu'on n'avait point songé à avertir deux escadrons de dragons placés dans cette ville pour escorter le roi, et que commandait le comte Charles

1791. de Damas. Ce loyal officier, veillait désespéré de ne point recevoir les courriers sur lesquels il comptait. Il apprend que deux voitures se sont arrêtées à la poste, et sont déjà parties. L'espoir et la joie sont rentrés dans son âme. C'est le roi; il n'en saurait douter. Bientôt ses dragons sont à cheval; ils vont s'élancer, lorsque les officiers municipaux surviennent et demandent compte à M. de Damas de ce mouvement imprévu. Il s'offense de cet interrogatoire; mais ses dragons sont déjà ébranlés, et cèdent à la fatale puissance de l'écharpe tricolore. En vain leur commandant les intercède, les menace tour-à-tour. Le son du tocsin qu'ils entendent dans les campagnes a glacé leur esprit, abattu leur courage. M. de Damas, pour qui les momens sont précieux, presse des éperons son cheval, et deux ou trois officiers s'élancent sur ses pas.

Ce qui se passe à Varennes lors de l'arrivée du roi.

Le roi ne pouvait comprendre comment il n'avait pu encore trouver sur sa route ni les relais, ni l'escorte dont on était convenu. Arrivé à Varennes, point de relais; point d'escorte. Les gardes-du-corps sont descendus pour aller aux informations. Hélas! qu'ils tardent à revenir! Le roi et la reine ne peuvent résister à leur impatience, à leurs alarmes; ils descendent à leur tour de voi-

ture. La roi, la reine de France errent pendant la nuit dans cette bourgade. Ils vont de porte en porte s'informer du relais; du relais seulement, car la prudence leur défend toute question sur les troupes. Ces retards ont favorisé le dessein de Guillaume et de Drouet, qui a rejoint son compagnon sur la route. Ils entrent presqu'en même temps que le roi à Varennes. Ils veillent à prolonger les délais, et persuadent aux postillons de déclarer qu'ils ne peuvent sortir de Varennes sans avoir fait rafraîchir leurs chevaux. Ils diffèrent de sonner l'alarme, appellent à eux quelques hommes de la ville qui leur sont attachés par l'odieux lien du jacobinisme; ils courent au pont et le barricadent à l'aide de plusieurs voitures. Cependant on avait décidé à prix d'or les postillons à partir; mais arrivés au pont, quel obstacle se présente! Le passage est rendu impraticable. Les gardes-du-corps s'élancent du siége pour dégager le pont. Drouet et ses compagnons osent se présenter à la voiture du roi. « Vous » ne partirez pas, s'écrient-ils; entendez, en- » tendez le tocsin; il vous avertit que nous » sommes sur les pas des traîtres. » Le fusil du régicide Drouet et de ses huit compagnons était braqué sur la voiture du roi. Les 1791.

1791. gardes-du-corps frémissent; ils ne désespèrent pas de renverser et d'exterminer ces hommes odieux. Quand le roi eût été plus exercé aux périls de cette sorte, il n'eût pu se résoudre à y exposer sa femme, sa sœur, ses deux enfans, tout l'espoir de la France; il retient ses gardes-du-corps, et leur défend d'engager le combat. A la voix de leur souverain, MM. de Valory, de Moutier et de Maldent, abaissent leurs armes en frémissant. Drouet insiste sur l'exhibition du passe-port. La reine montre un passe-port qui lui avait été donné par M. de Montmorin sous le nom d'une dame russe. Drouet élève de nouvelles difficultés. « Au reste, ajoute-t-il, c'est au » procureur de la commune à en juger. » Cet officier municipal venait d'arriver. Il prie les voyageurs de se rendre chez lui, pour qu'il puisse examiner le passe-port. Il joue la bonhomie, affecte les égards, offre son bras à la reine pour la conduire. On descend. Le roi tient un de ses enfans dans ses bras et l'autre par la main. Son cœur conservait encore de l'espérance; car il était bien difficile que l'un des détachemens préposés pour assurer sa route, n'accourût pas pour le secourir. A peine est-on entré dans la maison, qu'un attroupement, formé par Drouet, l'environne,

menace les voyageurs, et, pendant ce temps, 1791.
le perfide municipal a l'air de s'interposer pour rétablir le bon ordre et calmer les habitans. Son œil faux exprime au roi l'obligeance, le respect. Il boit avec lui d'un vin qu'il lui a offert, entend sans tressaillir des paroles où Louis, qui se croit déguisé, exprime cette parfaite bonté qui n'appartient qu'à lui; il voit, sans chanceler dans sa résolution cruelle, sans détester ses ruses, il voit deux princesses d'une rare beauté, deux enfans qui, à toutes les grâces de leur âge, ajoutent déjà l'intérêt du malheur. Quel sera leur sort? Le barbare ne s'arrête pas à cette considération, et peut-être croit-il remplir seulement ce qu'il doit à sa patrie; tant sont dangereux pour les âmes communes les devoirs nouveaux qui viennent briser tout l'ordre des premiers et des plus saints devoirs! Je n'ai pas le courage de rapporter toutes les réponses insidieuses qu'il fit au roi, et que lui-même a mentionnées dans son procès-verbal avec une satisfaction exécrable.

Environ une heure après l'arrestation du roi, un détachement, qui avait quitté Varennes la veille, y revint conduit par M. de Goguelas. Mais les gardes nationales, qui veillaient près du pont embarrassé, ne leur

1791. en permettent le passage que sous la condition de descendre de cheval. M. de Goguelas demande à parler aux voyageurs. Il obtient cette permission. Le roi était tellement abusé par la bonhomie apparente du procureur de la commune, qu'il prescrit à M. de Goguelas de différer encore pour employer la force. « Toutes les difficultés paraissent » levées, dit-il, et dans un moment je pour- » rai continuer mon voyage. » M. de Goguelas sort pour ne pas exciter des soupçons. Le procureur de la commune vient dire au roi qu'il trouve le passe-port parfaitement en règle, mais qu'il lui conseille de ne partir qu'après que l'attroupement sera dissipé, et qu'il continue à y donner ses soins. Au point du jour, il entre dans l'appartement du roi. « Tout est prêt, lui dit-il ; vous pouvez par- » tir. » La figure du roi s'épanouit. L'homme fatal l'observe, et lui dit, en lui montrant un portrait du roi qu'il avait dans sa chambre : « Sire, voilà votre portrait. » Le roi se trouble, et, prenant le parti de rejeter une feinte qui le fatigue, et qu'il sent trop inutile : « Eh bien ! oui, dit-il avec majesté, » vous avez votre roi en votre présence et en » votre pouvoir. Le sort vous rend aussi le » maître de toute sa famille qui lui est plus

»chère que la vie ; c'est pour la soustraire à 1791.
»d'horribles dangers, que j'ai pris le parti
»de me retirer dans une de mes places,
»Montmédy, au milieu de mes troupes les
»plus sûres. J'ai calculé les forces et les
»progrès des factieux. Ils assujettissent l'as-
»semblée elle-même, tandis qu'ils me tien-
»nent prisonnier dans mon palais. Tous les
»soirs j'entendais leurs menaces. Après ce
»qu'ils ont tenté contre la reine, au 6 octo-
»bre, jugez ce que je dois craindre de leur
»fureur, qui s'accroît en même temps que
»leur pouvoir. Mon ami, je dois tout espérer
»de vos sentimens, d'après votre air de
»loyauté et d'après mon portrait que vous
»avez conservé. Sauvez-moi, sauvez ma
»sœur, ma femme et mes enfans. Interpo-
»sez un moment votre autorité. Faites aver-
»tir des officiers fidèles dont je vous indi-
»querai les noms. Bientôt une troupe
»imposante va se présenter pour me déli-
»vrer. Vous ne serez point compromis, et
»n'aurez paru que céder à la force. Comptez
»sur ma reconnaissance ; acceptez de votre
»roi le titre de son libérateur. Voyez la
»reine qui vous présente le dauphin ; qu'elle
»ne se soit pas en vain jetée à vos genoux.»
La reine, en effet, était descendue jusqu'à

1791. cette attitude suppliante. Nous avons tous lu dans l'histoire d'Angleterre que la magnanime épouse de Henri VI, Marguerite d'Anjou, fugitive, fléchit un brigand qu'elle avait rencontré dans une forêt en lui présentant son fils, qu'il se déclara leur appui, et qu'il aida à rétablir leur fortune. Il n'en fut pas ainsi du procureur de la commune de Varennes. Il ne fit que déclarer au roi tous les moyens dont il avait usé pour le tromper, pour avertir les districts voisins, et faire venir des gardes nationales. Le comte Charles de Damas venait d'entrer dans la chambre du roi. « Rien n'est perdu, s'écria-» t-il, sire. Nous forcerons le passage, si on » ne veut pas nous l'accorder. » Malheureusement le procureur de la commune était sorti pour haranguer les hussards rassemblés par M. de Goguelas aux portes de la maison. « Choisissez, leur avait-il dit, entre la nation » et un roi parjure. » Quelques-uns d'eux firent entendre le cri de *vive la nation!* Le reste se tenait incertain. Drouet arrive. « Malheureux, dit-il aux hussards, vous » vous exposez à faire mourir le roi! nous » sommes les maîtres de ses jours, et si vous » faites un mouvement pour le sauver, il » meurt. » Bientôt ni M. de Goguelas, ni

M. de Damas, ni le duc de Choiseul, ne peuvent plus rien obtenir des hussards. 1791.

M. de Goguelas venait d'être blessé et arrêté. Le duc de Choiseul qui marchait avec cet officier, et le comte Charles de Damas, au moment où il tâchait de ranimer le courage des troupes, furent arrêtés par les troupes même qui alors se laissaient commander par des officiers de la garde nationale. Vers sept heures du matin, le roi put entendre de ses fenêtres un bruit qui faisait espérer son salut. C'était un nouveau détachement qui cherchait à forcer le passage de Varennes, mais qui trouvait le pont puissamment barricadé et défendu par de nombreux gardes nationaux de tous les environs. Cet obstacle ne pouvait être que momentané. M. de Bouillé était en route avec le régiment de Royal-Allemand, dont la fidélité était à toute épreuve. M. de Bouillé, pendant cette nuit funeste, s'était tenu à cheval sous les murs de la ville de Stenay pour y recevoir le roi. Averti beaucoup trop tard, il s'était élancé au grand galop avec une troupe qui partageait son ardeur. Il pouvait encore arriver à temps à Varennes, si un aide-de-camp du général Lafayette ne fût entré dans cette ville; il portait des ordres

1791. de l'assemblée nationale qui prescrivaient de ramener le roi, quelque part qu'il fût arrêté. Il commande à l'instant le retour pour Paris. Les gardes nationales accourent en foule pour former le cortége. Lorsque cet aide-de-camp se présente devant le roi, ce prince ne dit que ces mots : *Voilà donc M. de Lafayette qui me fait arrêter une seconde fois pour établir sa république.*

Le roi était déjà parti depuis une heure et demie, lorsque M. de Bouillé, accompagné de son fils et de quelques officiers, et suivi d'assez loin par le régiment de Royal-Allemand, vint se présenter aux portes de Varennes; il y trouva le pont barricadé. Le détachement de hussards, commandé par M. des Longs, qui s'était présenté avant lui devant cette ville, n'avait pu ni franchir cet obstacle, ni passer la rivière à gué. M. de Bouillé ne fut pas plus heureux. Il apprenait coup sur coup les nouvelles les plus désastreuses, la défection de la plupart des troupes, l'arrestation de leurs officiers, et particulièrement de M. le duc de Choiseul, de MM. de Damas et de Goguelas; il savait que les gardes nationales de Metz et de Thionville marchaient contre lui avec plusieurs régimens de ligne. Royal-Allemand arriva plus

tard qu'il ne l'avait cru, avec des chevaux harassés. Il fallut se décider à la retraite, et renoncer à tout espoir de salut pour le roi. M. de Bouillé, après avoir ramené Royal-Allemand à Stenay, gagna pendant la nuit le territoire étranger avec quelques officiers. 1791.

Des fautes de tout genre, souvent même l'absence des précautions les plus simples, de continuels malentendus, firent échouer une entreprise déjà par elle-même difficile et compliquée; mais les plus cruels accidens, les chances les plus fatales, eussent été encore promptement réparés, s'il y avait eu dans le cœur des soldats quelque reste de l'antique fidélité. Quelques généraux et officiers dévoués ne purent donner leur âme à des soldats dont le patriotisme suivait une fausse direction. Voilà ce qui avait rendu les mouvemens de plusieurs de ces officiers si incertains et si mal concertés, et les priva d'une consolation qu'ils cherchèrent avidement, celle de mourir aux pieds de leur roi. Je me garderai bien de répéter les plaintes que, dans leur désespoir, les divers agens principaux de cette entreprise purent faire entendre les uns contre les autres. L'évidence elle-même prononce qu'elles sont injustes. D'après une telle disposition des troupes que

1791. l'on avait réservées pour cette entreprise, il est aisé de juger que le roi, malgré son intention de séjourner à Montmédy, et d'ouvrir de là des négociations avec l'assemblée nationale, eût été forcé de chercher sa sûreté hors des limites de son royaume. On ne voit pas aisément comment cette résolution eût pu terminer les troubles révolutionnaires ; mais elle nous eût épargné le plus horrible des malheurs qui nous étaient réservés, celui de voir périr deux ans après, par des meurtres exécrables, Louis XVI, Marie-Antoinette d'Autriche, madame Élisabeth, et enfin Louis XVII. La Providence avait décrété que cet amour pour nos rois, qui avait fait si long-temps notre orgueil et notre bonheur, ne nous serait rendu qu'à la vue du sang des victimes royales, les plus dignes des regards du ciel et de l'amour des hommes. Le sujet que je traite me condamne au pénible effort de peindre la longueur et la variété de leur martyre. Poursuivons ; les âmes aiment à se livrer à une pitié qui les honore et les élève.

Voyage de la famille royale pour revenir à Paris.

Le roi voyait enchaînés sur le siége de sa voiture les trois gardes-du-corps qui venaient de lui offrir leur sang pour le délivrer de ses ennemis. A chaque bourgade qu'il traversait

d'insolens municipaux venaient, sous prétexte de le haranguer, reprocher au roi le plus religieux, un prétendu parjure. Les paysans armés de fourches et de faux, venaient se mêler aux gardes nationales. Un gentilhomme, qui habitait un château voisin de la route, le comte de Dampierre, ne put résister à l'horreur de ce spectacle, et au désir impétueux de montrer au roi qu'il existait encore quelques Français fidèles. Monté sur son cheval, il parvient à percer la foule, s'approche de la voiture du roi, lui demande la faveur de lui baiser la main; à l'instant ce noble Français est atteint de plusieurs balles; ses restes sont mutilés par les fourches et par les faux, et son sang a rejailli sur la voiture du roi. 1791.

M. Dumas, envoyé par l'assemblée nationale, parvint à mettre quelque ordre dans le cortége, et le roi fut mieux mis à l'abri des insultes personnelles. Peu de temps après, trois autres commissaires, envoyés par l'assemblée nationale, et pris dans son sein, entrèrent dans les voitures de la famille royale; c'étaient MM. de Latour-Maubourg, Barnave et Péthion. Qui le croirait? Ce fut là l'événement qui contribua le plus à réparer pour le roi les suites du fatal voyage, et

1791. à le faire remonter pour un an sur son trône constitutionnel. Barnave était devenu le maître de l'assemblée constituante par la supériorité de ses talens. Il pouvait tout commander à ses deux amis, MM. Duport et Alexandre de Lameth, et ceux-ci paraissaient, depuis quelque temps, ralentis dans leurs dispositions hostiles contre la cour. Barnave ne put se défendre d'une vive émotion, d'un profond respect, en voyant de près cette auguste famille dont les malheurs prolongés inquiétaient sa conscience. La résignation religieuse, qui déjà était familière à ces illustres infortunés, les solides observations que le roi faisait dans la conversation sur la nature et les lois d'un gouvernement monarchique et représentatif, la majesté et les grâces de la reine, les égards adroits qu'elle témoignait à des hommes dont il lui importait de gagner l'affection, ou de fléchir l'inimitié, la vertu d'une princesse qui entrait fidèlement en partage de tous les malheurs de son frère et de sa belle-sœur, deux enfans dévoués à tant d'infortunes, et qui naguères paraissaient réservés à tant de bonheur, changèrent le cœur de Barnave; heureux si son repentir eût pu lui communiquer cette force si rare et si difficile avec

laquelle on remonte le torrent des révolutions. M. de Latour-Maubourg était naturellement animé des sentimens qui agitaient Barnave. Quant à Péthion, que la nature avait fait bon homme, et qu'un esprit étroit, mêlé d'un ridicule sentiment d'importance, avait rendu factieux et républicain; tandis qu'il tenait le dauphin sur ses genoux, il pleurait en pensant à tout le mal que ses prétendus devoirs lui prescrivaient de faire encore à l'auguste famille. 1791.

Mais pour connaître ce qui allait se décider sur le sort du roi fugitif, il importe que nous revenions à tout ce qui s'était passé dans l'assemblée nationale depuis la nouvelle du fatal départ.

Situation de la Capitale à la nouvelle de l'évasion du roi. (21 juin.)

Le 21 juin, à l'ouverture de la séance, vers onze heures du matin, le président, M. Alexandre de Beauharnais, annonça que M. Bailly venait de l'avertir que, pendant la nuit, le roi et la famille royale avaient été enlevés par les ennemis de la chose publique. Il régna un long silence dans l'assemblée. M. Regnault de Saint Jean-d'Angély, député fort jeune alors, et qui ne brillait encore que par une agréable facilité, rompit le silence, invita l'assemblée à montrer toute la force et la dignité de son caractère. «La

1791. » constitution est terminée, dit-il, et quels » que soient les dangers de la patrie, ils ne » peuvent se comparer à ceux qui nous mena» çaient, quand vous eûtes à prononcer l'im» mortel serment du jeu de paume. » Il proposa ensuite différentes mesures qui entraient dans les attributions du pouvoir exécutif; mais ce pouvoir était vacant, et l'assemblée était si bien habituée à l'exercer, même en présence du roi, qu'elle put mettre vigueur et promptitude dans toutes les mesures qu'appelait le péril. Les ministres vinrent successivement prendre ses ordres. M. Duport du Tertre, ministre de la justice, lui remit le sceau de l'état. Tous les chefs militaires lui exprimèrent un dévoûment sans bornes; elle recueillit ces divers hommages avec une dignité tranquille, et s'abstint d'exprimer des soupçons qui auraient pu livrer des victimes à la colère du peuple. Le peuple s'agitait; M. de Lafayette était le principal objet de sa fureur. On ne pouvait comprendre que le roi eût pu exécuter sa fuite, s'il n'eût eu un complice dans le commandant de la garde nationale. La première pensée de M. de Lafayette, aussitôt qu'il connut le départ du roi, fut d'envoyer un de ses aides-de-camp sur la route de Varennes. On

se demande pourquoi le choix de cette route. 1791.
Quelques personnes en ont inféré que M. de Lafayette, instruit fort exactement du projet et de tous les détails de la fuite du roi, l'avait favorisée, afin d'avoir le mérite de l'arrêter, et le plaisir odieux de l'en punir. Mais cette conjecture a été démentie avec tant d'éclat par la conduite que depuis M. de Lafayette tint au Champ-de-Mars, qu'elle n'offre aucune espèce de vraisemblance. La longue correspondance qu'il avait eue avec M. de Bouillé, et que des ombrages communs avaient fait cesser depuis fort peu de temps, devait lui faire présumer que le roi, en fuyant, se jetterait dans les bras de M. de Bouillé et de son armée. L'aide-de-camp dont je viens de parler, et le même que nous avons vu arriver à Varennes dans un moment fatal, fut arrêté et maltraité par des ouvriers près du pont de Louis XVI. Il demanda et obtint d'être conduit à la barre de l'assemblée qui, après l'avoir entendu, ordonna qu'il continuât son voyage. Si cet incident eût duré quelques heures de plus, M. de Bouillé eût encore trouvé le roi à Varennes, et l'eût sauvé.

Vers le même temps, M. de Lafayette était arrêté sur la place de Grève par un attrou-

1791. pement nombreux qui le menaçait du supplice de Berthier et de Foulon. L'assemblée, instruite de son péril, ordonna que six commissaires pris dans son sein allassent le délivrer. Reubel, député de l'Alsace, l'un des démocrates les plus atrabilaires, saisit ce moment pour commencer une accusation contre M. de Lafayette. Barnave s'établit noblement le défenseur d'un homme auquel il était depuis long-temps opposé, et le déclara digne de toute la confiance de la nation. L'instant d'après on vint avertir l'assemblée que M. de Cazalès, également arrêté par le peuple, courait les mêmes dangers. Il y eut entre les députés un honorable empressement pour aller assurer le salut du loyal et véhément orateur. L'assemblée commença de ce jour à prendre de l'empire sur la multitude, et à contenir ses mouvemens factieux. Ah! que n'avait-elle fait deux ans plus tôt l'essai de ses forces!

La séance était permanente. M. de la Porte vint donner connaissance à l'assemblée d'un écrit cacheté que le roi lui avait fait remettre. On l'ouvrit, et l'on y trouva une déclaration du roi contenant des protestations énergiques, et très-habilement présentées contre les principales opérations de

l'assemblée *. Elle entendit la lecture de cette déclaration, en tâchant de garder les apparences de la froideur et du dédain. En peu d'heures, il fut rédigé une adresse pour servir de réponse à la déclaration du roi. Une foule de mesures avaient été successivement décrétées, et se ressentaient peu du trouble que de tels momens auraient fait supposer, lorsque le président, M. de Beauharnais, voyant un moment d'interruption et de silence, prononça ces mots avec une dignité remarquable : « L'assemblée, après » avoir ainsi pourvu au salut du royaume, » passe à l'ordre du jour », et l'on se mit à traiter des objets de législation générale. Deux jours et deux nuits se passèrent dans une profonde incertitude. Les députés prenaient leurs repas à la buvette. Je me souviens de plusieurs conversations qui s'y tenaient entre les principaux chefs de l'assemblée. — Les nouvelles se font attendre, disait l'un, le roi doit avoir gagné la frontière. — Tant mieux, nous en aurons plus de facilité à déclarer le trône vacant. Alors des amis du duc d'Orléans prononçaient avec quelque embarras le nom de ce prince. — Il est trop 1791.

* *Voyez* les Pièces justificatives.

1791. avili, répondaient plusieurs députés. Que faire d'un homme qui, après le 6 octobre, s'est laissé chasser du royaume par un mot de M. de Lafayette? — Qu'y a-t-il de mieux, disait un autre, que d'user de la dictature qui nous est donnée par les circonstances, et que nous n'avons pas la peine de prendre? Avec un trône vacant, nous pouvons négocier facilement, et tenir divisées les puissances étrangères. D'ailleurs, une guerre à soutenir sera une salutaire épreuve pour notre liberté, et manque à notre gloire. — Qu'est-ce qu'un trône vacant, disait un autre? Je ne vois qu'un trône abattu pour toujours. Notre constitution est si merveilleusement tissue, que l'on peut y placer ou y déplacer à volonté le nom d'un roi. C'est un parti extrême qu'il faut prendre. — Oui, sans doute, ajoutait Robespierre avec son aigre voix et son regard féroce : Il n'y a pas un moment à perdre pour établir la république; mais croyez-vous y parvenir, si vous n'épouvantez la foule des hommes à préjugés par le supplice d'un grand nombre de traîtres? Nous avons laissé à Louis tous ceux qui pouvaient le servir pour l'exécution de ses perfides desseins. Du sang! du sang!

C'est le cri d'un peuple vertueux qui se lasse d'être abusé. » 1791.

Nouvelle du retour de la famille royale. (23 juin.)

Le 23, vers dix heures du soir, ces cris commencèrent à retentir : *Le roi est arrêté; on le ramène.* L'aide-de-camp de M. de Lafayette vint rendre compte du succès de sa mission. L'allégresse que témoignait le peuple ne gagna que faiblement les députés. Il y en avait peu qui ne frémisssent d'avoir à prononcer sur le sort du roi. Les mesures régicides leur faisaient horreur. Le moindre inconvénient qui se présentait à leur esprit était de déclarer la captivité du roi. En avaient-ils le droit ? Leurs pères leur avaient-ils donné un tel exemple ? Comment ranimer la confiance réciproque et du peuple et du roi ? Quel nouveau pacte former ? Quel frein opposer désormais à des factieux dont tous les avertissemens se trouvaient confirmés ? Si tels étaient les sentimens des députés populaires, qu'on juge du désespoir des députés royalistes. Après l'aide-de-camp de M. de Lafayette, on vit paraître à la barre de l'assemblée Drouet, le héros du jour. On voulait égaler son action aux plus beaux faits de l'antiquité. Ce fut le même homme qui, depuis, membre de la convention na-

1791. tionale, orna son vote régicide des plus odieux raffinemens de la barbarie, et dit dans une autre occasion : « On nous appelle » brigands; eh bien! emparons-nous de ce » titre, et qu'il serve du moins à redoubler » l'effroi de nos lâches ennemis. »

Rentrée du roi à Paris. (25 juin.) Les commissaires de l'assemblée annoncèrent l'entrée du roi à Paris pour le dimanche 25 juin. On prit des mesures de sûreté, et l'on se donna réciproquement des leçons d'insolence. On s'étudiait à rendre les outrages plus froids, afin de les rendre plus cruels. Les Français voulaient traiter leur roi captif, comme les Romains traitaient un roi de Macédoine ou de Lybie tombé dans leurs fers. Il faut dire cependant que plusieurs de ceux-mêmes dont l'aveugle patriotisme avait violemment accusé le départ du roi, ne purent retenir leurs larmes pendant le lamentable spectacle de son retour. Aucun honneur civil ni militaire ne fut rendu au roi. La garde nationale, docile aux ordres de son chef, ne présentait point les armes. Un silence effrayant n'était interrompu que par ces mots : *Mort à qui se tiendra découvert devant le roi!* Cependant de telles menaces n'effrayaient point plusieurs royalistes auxquels un signe de respect devenu si péril-

leux était commandé par la force de leur 1791
impression. On vit M. Guilhermi, à qui l'ordre de se couvrir avait été répété plusieurs fois, lancer son chapeau au travers de la foule : « Me le rapportera qui voudra, s'écria-t-il », et l'on fut forcé d'admirer ce respect intrépide. Plusieurs dames appelèrent sur elles l'attention du roi et de la reine par des mots, par des signes qui envoyaient à leur cœur la consolation d'un moment. Quand les gardes nationaux ou d'autres spectateurs avaient été surpris versant des larmes, ils s'excusaient en disant : *C'est la vue des enfans qui m'a percé le cœur*.

Mais voilà que sur la place Louis XV, vers sept heures du soir, deux à trois cents brigands se précipitent vers les voitures, écartent où serrent violemment la haie des soldats. Chacun frémit, s'épouvante. Va-t-on recommencer le coup manqué au 6 octobre? On reconnaît les mêmes figures. L'air était brûlant et devenu méphitique par l'excès de la foule, par le genre d'hommes qui la composaient. Des flots de poussière couvraient les habits des augustes voyageurs, desséchaient leurs gosiers. Les trois députés s'adossaient à la portière pour éloigner les dangers de la famille royale. Mais la reine, avec le

1791. mouvement le plus impétueux, lève les stores, se présente aux regards de ceux qui la poursuivent, et de ces mêmes hommes qui déjà l'ont cherchée dans la matinée du 6 octobre, elle s'écrie : « Au nom de Dieu, ne nous pres-
» sez pas tant; au nom de Dieu retirez-vous!
» Ne voyez-vous pas que mes enfans man-
» quent d'air, qu'ils étouffent? Retirez-vous
» pour l'amour de mes enfans. » Ces cris d'une mère ont fait un peu reculer les brigands. La voiture se dégage, on arrive au Pont-Tournant. Le roi et la reine descendent avec une majesté tranquille. La reine accepte le bras d'un député royaliste qui s'est élancé à la portière. La rage des brigands vient de se porter contre les gardes-du-corps. Il leur faut encore des victimes du 6 octobre. Laissera-t-on sans châtiment une fidélité si opiniâtre? Ne fera-t-on point tomber de têtes? Cette journée sera-t-elle sans trophées? MM. de Latour-Maubourg, Barnave et Péthion, secondés par quelques gardes nationales, défendaient les trois gardes-du-corps contre une rage qui semblait toujours s'accroître, lorsque vingt-six nouveaux députés, envoyés par l'assemblée, arrivent à leur secours. Ils obtiennent que ces gardes, fidèles à leur roi, soient conduits à la prison de l'Ab-

baye. La famille royale rentra dans le palais 1791.
où elle s'était vue si long-temps prisonnière pour y essuyer les rigueurs d'une captivité plus étroite et plus humiliante. M. de Lafayette pose partout des gardes et jusques sur les toits, les surveille sans cesse, éloigne du roi tout ceux qui paraissent donner des larmes à son malheur, souvent les congédie avec dureté. Cependant il repousse avec horreur la pensée d'un jugement régicide. Il veut avec ardeur et sincérité être le libérateur du roi dont il s'est établi le geôlier. Heureusement Barnave et ses amis partagent le même désir. Ils se sont arrêtés avec effroi sur le bord de l'abîme. Voilà qu'ils commencent à comprendre et à juger cette révolution dont le jeu les a si long-temps amusés. Qu'ils voudraient pouvoir revenir sur leurs pas ! Quel regard d'envie ne jettent-ils pas sur cette constitution d'Angleterre si long-temps objet de leurs dédains ! Mais comment supporter la colère du peuple dont ils ont obtenu la faveur ? Déjà les déclamations des clubs dont eux-mêmes ont créé la formidable hiérarchie, les cris des groupes furieux qui ne cessent de délibérer par vociférations, par blasphèmes, en face de la demeure et de la prison du roi, des écrits et des journaux plus

1791. odieux encore que les clameurs effrénées de la multitude, leur ont appris que, lorsqu'on marche avec des révolutionnaires, on est un traître à leurs yeux, dès qu'on ne veut pas partager tous leurs crimes.

Vœux pour la république. Robespierre et quelques autres députés demandaient à grands cris le jugement du roi. Au-dehors, deux hommes qui s'apprêtaient à dominer l'assemblée nouvelle, le marquis de Condorcet et Brissot (noms peu dignes d'être associés), demandaient la république. Le mot de république se lisait sur tous les placards, sortait de toutes les bouches. Le club des *Jacobins* et celui des *Cordeliers*, marchaient à la république sous les lois de Robespierre et de Danton. Le duc d'Orléans, quoique déconcerté dans son ambition, n'était pas ralenti dans sa vengeance, et l'on était sûr de rencontrer presque tout ce qui lui restait de partisans parmi ceux qui proposeraient les mesures les plus violentes. MM. Barnave, Duport et de Lameth commencèrent par enlever, à ce faible et obstiné conspirateur, tout espoir de monter sur le trône. Honteux de se voir éconduit par ceux-mêmes dont il avait espéré le secours, ce prince crut devoir déclarer devant l'assemblée que, quand même la régence lui

serait offerte, il ne l'accepterait pas. Cette déclaration pouvait être sincère; car il était plus que jamais retombé dans son indolence. Malheureusement chez lui (rare et déplorable exemple!) l'indolence n'excluait pas le crime. Les pensées perverses dont il pouvait être agité étaient trahies par un homme qu'on regardait comme le plus sinistre et le plus dangereux de ses conseillers intimes; c'était Laclos, officier d'artillerie, auteur du roman des *Liaisons dangereuses*, et peut-être du plan des journées des 5 et 6 octobre, Laclos appelait hautement la république, de concert avec Condorcet et Brissot. 1791.

Déclaration du roi et de la reine sur le fait de leur évasion.

MM. Barnave, Duport et de Lameth, réunis cette fois au parti de M. de Lafayette et aux royalistes constitutionnels qu'ils avaient désolés par leur turbulence et leurs intrigues, prirent la noble et tardive résolution de résister au torrent révolutionnaire, et l'assemblée, après deux ans du pouvoir le plus illimité qui eût encore été confié à des hommes, essaya de régner sans le concours de la multitude. Il y eut pendant quelques jours de l'habileté dans sa marche. Ceux-mêmes de ses actes qui offensent le plus nos sentimens monarchiques peuvent ici s'excuser par le motif qui la faisait agir. Ainsi elle nomma

1791. trois commissaires pour aller recevoir les déclarations du roi et de la reine sur les motifs et les circonstances de leur voyage. Elle éludait ainsi le mot d'interrogatoire, et son intention était d'éviter tout ce qui pourrait paraître un commencement d'enquête judiciaire dirigée contre le roi. Le choix de ces commissaires était heureux : c'étaient M. Tronchet, cet excellent jurisconsulte qui depuis mérita l'honneur d'être appelé à la défense de son roi, et par le roi lui-même; M. d'André qui, dans les jours les plus sages de l'assemblée constituante, l'entraîna souvent par une bonhomie pleine d'esprit et d'adresse; et enfin M. Adrien Duport, qui avait chassé les pensées factieuses de son cœur. Ces trois commissaires commencèrent, du moins je le présume, par rédiger eux-mêmes les déclarations qu'ils devaient recevoir du roi et de la reine, de manière à compromettre le moins possible leurs augustes personnes, et à calmer un peu l'irritation des esprits. Le roi et la reine signèrent sans effort des déclarations dont ils apercevaient le motif officieux. Dès ce moment l'espoir rentra dans le cœur des augustes captifs. La reine avait eu le bonheur de parer aux plus terribles dangers

de son époux, en changeant le cœur de Barnave. 1791.

M. de Bouillé et ses adhérens mis en accusation.

Cependant l'assemblée avait rendu des décrets rigoureux contre tous ceux qui étaient accusés ou soupçonnés d'avoir favorisé *l'enlèvement* du roi et de la famille royale. Elle dirigea ses poursuites contre M. de Bouillé, ses complices et adhérens, et les menaça de la haute-cour nationale d'Orléans. Ces rigueurs n'étaient qu'apparentes. On avait l'intention de tout couvrir par une amnistie générale. M. de Bouillé, à peine arrivé à Luxembourg, avait imaginé que le seul moyen de détourner les périls du roi était de se déclarer seul auteur du projet de l'évasion du roi. Tel fut le motif de la lettre qu'il écrivit à l'assemblée nationale *. Ses craintes pour la sûreté du monarque l'engagèrent à joindre à cette déclaration d'épouvantables menaces contre l'assemblée, contre la France, et surtout contre la Capitale, dans le cas où le roi serait mis en jugement. Mais de quelle terreur les menaces d'un Français exilé pouvaient-elles frapper une assemblée qui disposait de forces égales à celles des plus grands potentats réunis?

* *Voyez* les Pièces justificatives.

1791. Elle accueillit cette lettre avec un tranquille dédain. Les journaux populaires ne cessèrent de commenter les menaces de M. de Bouillé, ils en firent un nouveau sujet d'imprécations contre les royalistes.

Une déplorable fatalité empêcha que le retour des chefs les plus ardens de la révolution à des principes modérés, et peut-être même vraiment monarchiques, n'eût tous les résultats favorables qu'on en pouvait attendre. Pour affermir la foi de ces nouveaux convertis, il eût fallu des ministères à leur donner, et la constitution s'y opposait. Ni le roi ni la reine ne savaient que penser d'un repentir qu'ils exprimaient devant eux d'une manière assez superbe. Barnave seul inspirait leur confiance, parce qu'il paraissait moins entraîné par des combinaisons que par la chaleur du sentiment. C'était bien mal assurer les jours du roi que de lui rendre l'autorité faible et suspecte dont il était investi par la constitution. Ce qu'il y avait d'important, de difficile et pourtant d'indispensable, était de rendre à un roi captif à peu près toute l'étendue de pouvoir qu'il eût osé réclamer de Montmédy, s'il fût parvenu dans cette place, et s'il y eût trouvé une armée intrépide et fidèle. L'invasion du territoire

de France par les puissances étrangères pouvait déconcerter ce plan d'une noble transaction avec le trône; car il n'eût pas été possible alors d'arrêter la fureur du peuple. L'assurance avec laquelle M. de Bouillé avait parlé de cette invasion comme prochaine et depuis long-temps concertée, n'avait pas laissé que de frapper les esprits. Cependant il avait fait bien gratuitement une telle menace, puisqu'à peine trouva-t-il trois ou quatre mille hommes de troupes autrichiennes disséminées sur le territoire de Luxembourg, où il chercha un refuge. Pour obvier à ce danger, M. Alexandre de Beauharnais écrivit, de concert avec ses amis, une lettre à ce même M. de Bouillé, dans laquelle il l'avertit de tout ce qu'on était convenu de faire, non-seulement pour sauver le roi, mais pour rendre à son trône de l'éclat et de la solidité, et le conjura d'arrêter par son intervention un mouvement armé qui redoublerait les périls du roi, et pourrait rendre sa mort inévitable. Cette lettre, que M. de Bouillé nous a conservée, est écrite avec une adroite mesure, et surtout avec le ton d'une parfaite sincérité *. 1791.

* *Voyez* les Pièces justificatives.

179. Mais tandis que les chefs populaires négociaient ainsi au-dehors, ils éprouvaient mille obstacles de la part des royalistes de l'intérieur et de ceux-mêmes de l'assemblée. Aucun d'eux, sans en excepter MM. Malouet et de Clermont-Tonnerre, les plus modérés de tous, n'avait voulu donner aucun assentiment aux mesures par lesquelles le roi était constitué en état de captivité. Tous avaient signé une protestation conçue dans les termes les plus énergiques. Chaque jour, ils portaient leurs plaintes contre M. de Lafayette, qui leur interdisait l'entrée du château des Tuileries : « J'ai eu la douleur, dit » M. d'Ambli, de me voir refuser encore aujourd'hui. Demain et tous les jours je me » présenterai encore. Le poste des vieux guer» riers français est auprès de leur roi captif. » Laissez-nous remplir ainsi nôtre métier de » courtisans; c'est à présent qu'il nous de» vient précieux et sacré. N'enviez pas au roi » la douceur de voir combien ses fidèles » sujets partagent ses malheurs! Vous me » voyez verser devant vous les larmes que je » ne puis répandre devant le meilleur des rois » et la plus auguste des reines. Le plus bar» bare geôlier n'eût pas refusé cette faveur à » mes cheveux blancs; et c'est M. de La-

» fayette qui me l'a refusée. » M. de Lafayette 1791.
alléguait tous les dangers de la surveillance qui lui était confiée, et l'on passait à l'ordre du jour.

M. de Bonnai avait été accusé, sans aucun fondement de complicité, dans l'évasion du roi. Il s'en justifia sans peine, et ajouta ces mots : « Si le roi m'avait appelé à ses conseils, je l'aurais dissuadé de ce départ; mais » s'il m'avait choisi pour le suivre, je serais » mort à ses pieds. »

Candidats pour la place de gouverneur du dauphin.

Les royalistes s'étaient promis de ne plus participer aux délibérations de l'assemblée, excepté pour les mesures qui allégeraient la captivité du roi, et le mettraient à l'abri d'un odieux jugement. Leur inaction épargnait aux députés constitutionnels le reproche et le soupçon d'une intelligence secrète avec eux, mais les privait d'un appui nécessaire pour toutes les mesures énergiques qui auraient tendu à la réforme de la constitution. Un décret venait d'exciter leurs ressentimens; c'était celui par lequel l'assemblée avait décidé qu'elle nommerait un gouverneur au prince royal le dauphin. Il fut libre à chaque député de désigner des candidats, et l'on vit sortir de l'urne les noms de plusieurs hommes fort peu dignes d'un tel

1791. emploi. Quelques royalistes s'en vengèrent, en donnant leur voix à M. de Bouillé. On juge de la fureur qu'un tel nom dut exciter dans l'assemblée.

Le jugement du roi demandé par le peuple.

Cependant on allait prononcer sur le sort du roi. Les préludes de cette grande discussion étaient affreux. MM. Barnave, Duport et de Lameth, et leurs amis, s'étaient vus chassés du formidable empire qu'ils avaient fondé dans le club des Jacobins. On n'y écoutait plus que les déclamations emportées de Condorcet et Brissot, qui bientôt, à leur tour, devaient être proscrits par ce même club, d'une manière plus sanglante. L'assemblée était journellement insultée par ses tribunes. Le cri des groupes perpétuellement stationnés dans les Tuileries et au Palais-Royal, était *le procès, le jugement du roi! Quand fera-t-on justice du traître, du parjure?* L'assemblée chargea sept de ses comités de lui faire un rapport sur cette importante question. Ils nommèrent pour rapporteur un député assez obscur, M. Mugent de Nanthou, mais toujours fort soumis à l'influence de MM. Barnave et Duport. Il fallut bien, dans le rapport, faire des concessions à des principes anarchiques longtemps professés, et qui étaient devenus des

articles de foi. Mais, en partant même de ces principes et de toutes les lois constitutionnelles, on ne trouvait rien qui ne condamnât formellement l'odieuse tentative de faire le procès au roi. L'inviolabilité de la personne royale, d'après le vœu unanime des cahiers, avait été décrétée par l'assemblée nationale. Il est vrai qu'elle avait rendu, le 28 mars, un décret ainsi conçu : 1791.

« Le roi, premier fonctionnaire public, » doit avoir sa résidence à vingt lieues au » plus de l'assemblée nationale, lorsqu'elle » est réunie.

» Si le roi sortait du royaume, et si, après » avoir été invité par une sommation du corps » législatif, il ne rentrait pas, il serait censé » avoir abdiqué la royauté. »

Mais ce décret n'avait pas reçu la sanction royale, et d'ailleurs il ne pouvait s'appliquer au voyage de Varennes. Le roi s'était éloigné de plus de vingt lieues; mais la loi ne qualifiait point cet acte un délit, et ne portait aucun genre de peine. Eût-il franchi la frontière, le corps législatif ne pouvait rien prononcer sur lui, avant de lui avoir fait une sommation de rentrer. On ne pouvait donc juger Louis que d'après des lois qui n'existaient pas, et sans fouler aux pieds la loi

1791. fondamentale du gouvernement représentatif, de la constitution existante. Il fallait transformer en délit un fait permis à tout les citoyens, avoué par toutes les lois, un droit solennellement reconnu dans la déclaration des droits de l'homme. Le rapport se fondait sur une telle évidence, et prononçait qu'il n'y avait pas lieu de mettre le roi en cause. Il s'étendait ensuite sur les torts de M. de Bouillé et des divers agens de la fuite du roi, et concluait à les envoyer devant la haute-cour nationale d'Orléans.

Discours de Robespierre. Entendez-vous maintenant les cris, les murmures, les froids sophismes, les hypothèses odieuses et les conclusions atroces de Robespierre, soutenu par Péthion, Buzot, l'abbé Grégoire, Prieur de la Marne, et Vadier. « Établir, disait Robespierre, établir » l'inviolabilité du roi pour des actes qui lui » sont personnels, c'est créer un dieu sur la » terre. Nous ne voulons point d'une fiction » qui consacre l'impunité du crime, et qui » pourrait donner à un homme le droit de se » baigner dans le sang de nos familles. Mais » on l'a décrétée cette inviolabilité de la per- » sonne royale ; tant pis. Il est une autorité » plus forte que celle de la constitution elle- » même ; c'est la raison, c'est la conscience

» des peuples libres, c'est le soin de leur sa- 1791.
» lut. D'ailleurs, la constitution n'a pu dé-
» créter l'inviolabilité du roi que pour des
» actes administratifs dont ses ministres res-
» tent seuls responsables. A ce privilége im-
» mense, n'en ajoutez pas un qui fait frémir
» la nature, le privilége des crimes, des par-
» jures, des meurtres, des massacres. Quoi!
» nous qui avons abattu tant de priviléges, nous
» aurions laissé subsister celui-là! Non, je ne
» le reconnaîtrai jamais pour constitutionnel.
» Demandez à l'Angleterre si elle a reconnu
» un tel droit dans ses monarques; consultez
» son histoire. Quoi! vous verriez massacrer
» sous vos yeux votre fils par un roi furieux,
» et vous ne pourriez le traduire devant le
» tribunal des hommes. Faites des lois qui
» punissent tous les crimes sans exception,
» ou souffrez que le peuple punisse tous ces
» crimes. Vous avez entendu et reçu les ser-
» mens du roi. Quel est le juré qui, après son
» voyage et son manifeste, ne le déclarerait
» pas aujourd'hui coupable de parjure et par
» conséquent de félonie envers la nation. Le
» roi est inviolable; mais vous l'êtes aussi,
» vous; réclamez-vous pour cela le privilége
» d'égorger impunément des millions d'indi-
» vidus? (Ah! le monstre! il ne s'appliqua que

» trop ce privilége!) Osez-vous, ajouta-t-il,
1791. » prononcer l'impunité du roi, quand la na-» tion le déclare coupable? Mettez-vous aux » pieds de cette nation; consultez son bon » sens, puisque le vôtre vous abandonne. » Le rhéteur assassin qui s'exprimait ainsi, dans une autre occasion, rejeta l'appel au peuple. Il le voulait pour condamner, et ne put le supporter pour absoudre. Robespierre jeta ensuite quelques mots sur la république avec une obscurité calculée. « On m'accuse, dit-» il, d'être républicain. Je n'ai pas besoin » d'entrer ici dans une explication de mes » sentimens; mais je déclare qu'à mes yeux » le pire de tous les gouvernemens est celui » d'un monarque faible, parce que les fac-» tieux et les intrigans ne manquent pas d'en » faire leur proie. » Ses regards se tournaient sur MM. Barnave, Duport et de Lameth. Puis il vint à parler de Cromwel. *Je ne vois*, dit-il, *personne ici qui puisse remplir la place de ce puissant caractère;* et, craignant de s'être trahi par le sentiment de son admiration pour un tel personnage, il s'empressa d'ajouter, *ni personne qui puisse le supporter.*

Péthion et Buzot demandaient une convention nationale, avec une intention évidente de lui faire proclamer la république.

En insistant sur le jugement du roi, ils semblaient désirer qu'on ne lui appliquât d'autre peine que la déchéance du trône. Mais que ferait-on en France de Louis XVI devenu homme privé? Voilà sur quoi leur prévoyance ne voulait pas se porter. On ne peut rien imaginer de plus froid, de plus lent, de plus monotone, que les discours où ils exprimaient une opinion inique et criminelle. L'abbé Grégoire les surpassa encore en trivialité. Son début ne fut pas heureux : « J'entends » dire autour de cette tribune qu'il ne con- » vient pas à un prêtre de monter à la tribune » dans une telle circonstance, pour ouvrir » un avis rigoureux. » Un député, M. de l'Arnaudat, l'interrompit brusquement à ces mots, et lui dit : « Personne ne vous a dit » cela. Vous débutez par un mensonge, et » vous finirez par des horreurs. » 1791.

Le côté droit gardait le silence, car il craignait de ralentir par son intervention le zèle des royalistes constitutionnels. Une si haute question fut en général traitée avec sécheresse. M. le duc de Liancourt fut le seul qui, avec l'accent d'un cœur profondément ému, rappela les bienfaits de Louis XVI. Un vieux député janséniste, M. Goupil de Préfeln, tonna contre les républicains fac-

1791. tieux avec plus d'énergie que de talent. M. Salles, qui depuis fut conduit à l'échafaud avec les députés de la Gironde, montra dans un discours méthodique combien il était odieux de juger Louis XVI, d'après des lois qui n'existaient pas. Malheureusement il en vint à proposer pour l'avenir trois articles qui portaient une atteinte sans remède à l'inviolabilité royale. Barnave, qui entrait dans une nouvelle carrière, dans de nouveaux principes, dans les seuls sentimens qui eussent dû remplir son cœur, Barnave montra pour la première fois, en défendant Louis XVI, la hauteur imposante et les vues profondes de l'homme d'état. Il s'attacha surtout à pénétrer les desseins des factieux qui voulaient habituer les Français à la pensée du régicide, et l'avenir qu'ils préparaient à la France.

Discours de Barnave.

« Le jugement du roi, s'écria-t-il! Que » serait-il autre chose que la proclamation » de la république? On vous propose donc » de détruire votre ouvrage au premier choc » des événemens, ou plutôt lorsque, par » l'assistance du ciel, une tentative qui pou- » vait avoir des résultats funestes à la paix du » royaume, n'en a eu aucun. Vous mettez » votre gloire à terminer une révolution sans

» exemple dans les annales du monde ; on 1791.
» vous propose d'en ouvrir une nouvelle,
» de laisser ce terrible héritage aux Français,
» de les faire rouler de lois en lois, d'orages
» en orages, d'abîmes en abîmes. Vous avez
» exercé, mais avec modération et sagesse,
» des pouvoirs effrayans pour l'imagination.
» On veut que vous appeliez une convention
» nationale investie de pouvoirs encore plus
» redoutables. Vous avez créé la liberté : on
» veut vous faire établir un despotisme vio-
» lent et sanguinaire. Mais ne craignez-vous
» pas que ceux qui commenceront par juger
» le roi ne vous jugent à votre tour, et ne
» traitent d'actes serviles tous ceux par les-
» quels vous aurez consacré la séparation et
» l'indépendance des pouvoirs ? Si vous pro-
» longez la révolution, il m'est facile de vous
» dire jusqu'où elle ira dans ses continuels
» progrès. Dans la nuit du 4 août, vous
» avez renversé des priviléges odieux. On
» voudra faire une nouvelle nuit du 4 août,
» et l'on ne trouvera plus à renverser que les
» propriétés mêmes. Oui, vous les verrez at-
» taquées par des confiscations barbares, par
» mille sortes de décrets extravagans. On les
» rendra, vous dis-je, ces décrets ; car si on
» séduit quelques méthaphysiciens, quel-

1791. » ques géomètres, avec des abstractions, on » ne séduit le peuple qu'avec des réalités, » qu'avec des avantages palpables ; et, pour » le satisfaire, on portera le brigandage » dans les lois. Quel est donc le motif de » tant de désordres où l'on veut vous lancer? » c'est parce qu'on cède à des motifs de haine » contre un roi malheureux. Si l'on accorde » tant aujourd'hui à la haine, demain on » peut accorder davantage à l'amour, car il » est plus naturel aux Français d'aimer que » de haïr. Un chef nouveau se présentera. » et peut-être nos malheurs seront tels, que » l'on se croira heureux de trouver un refuge » sous sa tyrannie.

» Prévenez-les donc ces malheurs qui » pourraient amener un aussi effroyable ré» sultat. Maintenez l'indépendance et l'équi» libre des pouvoirs ; qu'ils se servent de li» mite l'un à l'autre. Ne soyez point juges de » votre roi ; ne permettez pas qu'il soit jugé » par aucun autre corps, par celui que l'on » invoque sous le nom de convention natio» nale, et dont je me fais d'avance la plus » sinistre idée. Que la France n'ait pas à » vous reprocher de transgresser vos propres » décrets, et surtout celui que je vois placé » en tête de votre constitution, l'inviolabilité

» de la personne royale. Proclamateurs de 1791.
» *la déclaration des droits de l'homme*, ne
» laissez pas s'établir le principe effroyable
» qu'on peut arbitrairement créer une peine
» pour un délit non prévu, et que cette peine
» peut être appliquée au seul homme que vos
» lois mettent à l'abri de toute responsabi-
» lité, à celui qu'elles déclarent inviolable;
» par un privilége dont il n'est pas l'objet,
» mais qui est démontré nécessaire à la paix
» de l'état. Si l'on venait vous proposer de
» donner un effet rétroactif à des lois civiles;
» chacun de vous s'éleverait avec horreur
» contre un tel acte de tyrannie, et l'on vient
» vous proposer de donner un effet rétroactif
» à des lois criminelles, de les créer aujour-
» d'hui pour les appliquer à ce qui s'est opéré
» avant elles.

» Quand nous tenons un langage fondé sur
» les lois premières de l'ordre social, on nous
» accuse de tenir un langage pusillanime, et
» qui nous est inspiré, dit-on, par la crainte
» des puissances étrangères. Non, messieurs,
» ce n'est pas là le danger qui nous occupe;
» nous avons trop le sentiment des forces et
» de la dignité du peuple français. Insensé
» celui qui ne saurait pas présager et affron-
» ter l'issue d'une telle lutte! Non, ce n'est

1791. » pas l'énergie de la nation qui paraît se ra» lentir ; c'est l'excès de cette énergie que » nous craignons ; c'est le prolongement de » notre fièvre révolutionnaire. Beaucoup » d'outrages, beaucoup de calomnies ont » été répandus contre nous chez les puis» sances étrangères. Il dépend de vous de » leur faire aujourd'hui une noble réponse. » Dès le premier bruit du péril qui nous a » menacés, les peuples ont dû voir avec ad» miration le développement subit de nos » forces, de notre puissance. Maintenant il » est temps de charmer le monde par notre » modération, notre douceur, notre équité, » par toutes nos vertus anciennes réunies à » nos vertus nouvelles. »

L'assemblée refuse de mettre le roi en jugement.

Ce discours produisit une si vive impression sur l'assemblée, que plus de vingt députés, qui s'étaient proposés d'appuyer Robespierre, et qui depuis se rangèrent sous ses odieuses lois, n'osèrent voter avec lui. Le projet des comités fut adopté, et l'on ne compta que sept opposans. Malheureusement ce décret, quoique inspiré par de louables motifs, était encore marqué du sceau de la faiblesse. On évita d'y prononcer le nom du roi, et au lieu de donner une sanction éclatante au principe de l'inviolabilité

du roi, on affaiblit ce principe par trois dispositions constitutionnelles dont les républicains ne surent que trop se prévaloir par la suite. Les voici : 1791.

« Art. Ier. Si le roi, après avoir prêté son » serment à la constitution le rétracte, il » sera censé avoir abdiqué.

» II. Si le roi se met à la tête d'une armée » pour en diriger les forces contre la nation, » ou s'il ordonne à ses généraux d'exécuter » un tel projet, ou enfin s'il ne s'oppose pas » par un acte formel à toute action de cette » espèce qui s'exécuterait en son nom, il sera » censé avoir abdiqué.

» III. Un roi qui aura abdiqué ou qui sera » censé l'avoir fait, redeviendra simple ci- » toyen, et il sera accusable suivant les for- » mes ordinaires pour tous les délits posté- » rieurs à son abdication. »

Le décret mettait en accusation M. de Bouillé et ses complices *.

* Voici ce décret :

« L'assemblée nationale, après avoir entendu les » comités diplomatiques, militaires, de constitution, » des recherches, des rapports, de révision, de jurispru- » dence criminelle, attendu qu'il résulte des pièces dont » le rapport lui a été fait, que le sieur Bouillé, gé- » néral de l'armée française sur la Meuse, la Sarre

1791. Mouvement insurrectionnel au Champ-de-Mars. (17 juillet.)

Les tribunes et les groupes frémirent, en voyant que le sang du roi et de la reine allait échapper à leur rage. Ils venaient d'adresser

» et la Moselle, a conçu le projet de renverser la » constitution; qu'à cet effet, il a cherché à se faire » un parti dans l'empire, sollicité et exécuté des » ordres non-contresignés, attiré le roi et sa fa- » mille dans une ville de son commandement, » disposé des détachemens, fait marcher des trou- » pes vers Montmédy et préparer un camp vers » cette ville; cherché à corrompre les soldats, les » a engagés à la désertion pour se réunir à lui, » et les puissances étrangères à faire une invasion » sur le territoire français, décrète :

» 1°. Qu'il y a lieu à accusation contre le sieur de » Bouillé, ses complices et adhérens, et que son » procès lui sera fait et parfait par-devant la haute » cour nationale séante à Orléans. Qu'à cet effet, » les pièces qui sont déposées à l'assemblée natio- » nale, seront adressées à l'officier qui fait auprès » de ce tribunal les fonctions d'accusateur public;

» 2°. Qu'attendu qu'il résulte également des piè- » ces dont le rapport lui a été fait, que les sieurs » Heyman, Klinglin et d'Orphise, maréchaux-de- » camp dans l'armée de M. de Bouillé; Désoteux, » adjudant-général; Bouillé fils, major de hussards; » Goguelas, aide-de-camp; Choiseul-Stainville, colo- » nel du premier régiment de dragons; Mandel, » lieutenant-colonel de Royal-Allemand; de Fersen, » colonel de Royal-Suédois; de Valory, de Maldent » et Dumoustier, anciens gardes-du-corps, sont pré- » venus d'avoir eu connaissance du complot du sieur

unepétitionrégicideà l'assemblée, et l'avaient 1791.
signée *le peuple* *. Elle était si bien habituée

» Bouillé, et d'avoir agi dans la vue de le favoriser ;
» il y a lieu à accusation contre eux, et que leur
» procès leur sera fait et parfait par-devant la haute
cour nationale provisoire ;

» 3°. Que les personnes dénommées dans les arti-
» cles précédens, contre lesquelles il y a lieu à accu-
» sation, qui sont ou seront arrêtées par la suite,
» seront conduites sous bonne et sûre garde dans les
» prisons d'Orléans, et que les procédures commen-
» cées au tribunal du premier arrondissement de Paris
» et dans tous autres, seront renvoyées avec les ac-
» cusés devant le tribunal de la même ville, seul
» chargé de la poursuite de cette affaire ;

» 4°. Que les sieurs de Damas, Daudoin, Valecour,
» Marassin, Talon, Floriac et Rency ; les sieurs
» Latour, lieutenant au premier régiment de dragons ;
» Pehoudy, sous-lieutenant au régiment de Castella
» suisse ; Brige, écuyer du roi, et madame de
» Tourzel, resteront en état d'arrestation, jusqu'a-
» près les informations prises, pour sur icelles être
» statué ultérieurement sur leur sort ;

» 5°. Que les dames Brunier et Neuville seront
» mises en liberté. »

* Cette pétition était l'ouvrage de Tallien ; en voici quelques traits principaux :

« REPRÉSENTANS DE LA NATION,

» C'est pour leur donner une constitution, que les
» Français vous ont envoyés, et non pour établir sur

1791. à tolérer toutes ces extravagantes usurpations de la souveraineté nationale, que les pétitionnaires furent confondus de n'avoir pas été reçus avec le respect accoutumé. Le club des Jacobins, celui des Cordeliers, une société fraternelle composée d'un millier de furies, déclarèrent que, malgré le décret de l'assemblée, ils ne voulaient plus reconnaître Louis XVI pour leur roi. Ils menacent quiconque lui rendrait encore quelque témoignage d'obéissance. Au sortir de leur infernale réunion, ils se répandent dans les rues, sur les places, se rendent aux spectacles, et

» le trône un chef traître et parjure à ses sermens les
» plus sacrés, un chef qui a manifesté les intentions
» les plus perfides et les plus destructives du grand
» œuvre auquel ils ont tous concouru. Justement
» alarmés des dangereuses dispositions de vos comi-
» tés, nous venons déposer nos inquiétudes dans votre
» sein, et vous demander au nom de la patrie, au
» nom de cette sainte liberté qu'elle a conquise, de
» travailler promptement à les dissiper. Lorsque les
» Romains, le premier peuple libre, voyaient la pa-
» trie en danger, et qu'il s'agissait de stipuler les in-
» térêts de tous, ils se rassemblaient comme peuple.
» Les sénateurs venaient se mêler parmi eux pour
» recueillir leur vœu, et jamais le sénat ne prononçait
» seul sur des objets aussi importans.... C'est avec ce
» caractère des Romains, avec le caractère de liberté

les déclarent fermés au nom du peuple. Le 1791.
lendemain les murs sont tapissés des discours de Brissot, de Condorcet, de Danton, et des résolutions prises par leurs clubs. On prépare à haute voix l'insurrection générale pour le lendemain. On nomme des commissaires pour en régler les dispositions. *On se rendra au Champ de la Fédération, et là cent mille hommes déclareront ne vouloir plus reconnaître un roi parjure. Ce jour sera le dernier que tous les traîtres auront vu luire.*

Cependant M. d'André faisait connaître à l'assemblée tout le projet des factieux, et lui indiquait toutes les mesures propres à les

» que nous conserverons jusqu'à la mort, que nous » venons vous prier de ne pas statuer en définitif sur » le sort de Louis XVI, avant que le vœu de toutes » les communes de France se soit manifesté, avant » que la voix de la masse du peuple se soit fait entendre sur un objet qui intéresse la nation entière, » et sur lequel les pouvoirs que vous avez reçus d'elle » ne s'étendent point. Craignez de couronner vous-» mêmes les perfidies atroces de nos ennemis. Songez » enfin que vous ne pouvez ni ne devez rien préjuger » sur une question de cette nature; que tout décret » qui ne se renfermerait pas dans les bornes qui vous » sont prescrites, serait frappé de nullité, et aurait en » même temps le caractère le plus attentatoire aux » droits du peuple. »

1791. réprimer. Le président, M. Charles de Lameth, déployait contre eux une grande fermeté. MM. de Lafayette, de La Rochefoucault, de Talleyrand, Garnier, Pastoret et les autres membres du directoire du département de Paris, M. Bailly, maire de la commune, et M. Desmousseaux, procureur-syndic, concertaient leurs mesures, et venaient en faire part aux comités de l'assemblée. Mais tout était perdu si la garde nationale hésitait un moment. Il n'y avait point de force publique à Paris, et le sort du roi dépendait des mêmes hommes qui avaient séditieusement arrêté son départ pour Saint-Cloud.

Le 17 juillet, jour choisi pour l'insurrection, était un dimanche. Les chefs du complot n'avaient pu convenir d'une marche uniforme. Brissot et Condorcet voulaient donner à l'insurrection une marche conforme au principe de la souveraineté du peuple. Leur plan était de faire signer, par cent mille hommes, une pétition semblable à la déclaration des Jacobins qui ne voulaient plus reconnaître Louis XVI pour leur roi, et d'obtenir une déclaration semblable de la majorité des départemens. Robespierre et Danton trouvaient qu'il était ridicule et même dangereux, de mettre en mouvement

tous ces hommes d'action pour des signatures 1791.
que le plus grand nombre d'entre eux ne savaient pas former. Ils réclamaient les procédés ordinaires de l'insurrection, c'est-à-dire les massacres. Ces deux plans se croisèrent, et leurs auteurs se jurèrent une haine à mort à dater du jour même qui les avait réunis.

Dès le point du jour, deux genres de peuple étaient en mouvement pour l'insurrection, celui de Brissot et celui de Robespierre. Le premier, peu nombreux, passablement vêtu, affectant une gravité romaine; le second, immense, hideux, tout composé des vieilles bandes révolutionnaires. Tous se croyaient invincibles, et seuls inviolables, car la révolution n'avait pas encore rétrogradé un seul jour, et pas un de ses crimes, si ce n'est le meurtre du boulanger François, n'avait été puni. On arrive à l'autel de la patrie, rendez-vous indiqué. La pétition est lue *. Les révolutionnaires écoutaient avec

* Voici cette pétition :

« Les Français soussignés, considérant que, dans » les questions auxquelles est attaché le salut du peu- » ple, il est de son droit d'exprimer son vœu pour » éclairer et diriger ses mandataires; que jamais il ne » s'est présenté de question plus importante que celle

1791. froideur une déclaration qui, quoique horriblement factieuse, ne leur paraissait point assez énergique. Ils trouvèrent bientôt une occasion de se livrer à toute leur férocité. Deux malheureux invalides furent surpris cachés sous les marches de l'autel de la patrie. Ils avaient choisi cette place pour faire des observations libertines sur les femmes, et venaient de déjeuner avec une gaîté digne de leur amusement obscène. Bientôt on dit, on répète, on croit, on affirme que ce sont

» qui concerne la désertion du roi; que le décret rendu
» le 15 juillet ne contient aucune disposition relative
» à Louis XVI; qu'en obéissant à ce décret, il importe
» de statuer promptement sur le sort de cet individu;
» que sa conduite passée doit servir de base à cette dé-
» cision; que Louis XVI, après avoir accepté les fonc-
» tions royales et juré de défendre la constitution, a
» déserté le poste qui lui était confié, a protesté, par
» une déclaration écrite et signée de sa main contre
» cette même constitution, cherché à paralyser par
» sa fuite et par ses ordres le pouvoir exécutif, et à
» renverser la constitution par sa complicité avec des
» hommes accusés aujourd'hui de cet attentat; que
» son parjure, sa désertion, sa protestation, sans
» parler de tous les autres actes criminels qui les
» ont précédés, accompagnés et suivis, emportent
» une abdication formelle de la couronne constitu-
» tionnelle qui lui avait été conférée; que l'assem-
» blée nationale l'a jugée ainsi en s'emparant du

deux espions, deux assassins qui ont été envoyés à ce poste pour y placer un barril de poudre, et se délivrer, par une explosion, des meilleurs patriotes. En vain ils protestent de leur patriotisme, allèguent leur motif, montrent qu'il n'y a pas un grain de poudre ni dans leurs habits, ni dans leur imprudente retraite. Rien n'est écouté. On cherche une corde pour terminer leurs jours; il ne s'en trouve point. La férocité ne s'est point ralentie pendant cet intervalle; les 1791.

» pouvoir exécutif, suspendant les pouvoirs du roi
» et le tenant dans un état d'arrestation; que de nou-
» velles promesses de la part de Louis XVI, d'obser-
» ver la constitution, ne pourraient offrir un garant
» suffisant à la nation contre un nouveau parjure et
» une nouvelle conspiration, considérant enfin qu'il
» serait aussi contraire à la majesté de la nation
» outragée, que contraire à ses intérêts, de con-
» fier désormais les rênes de l'empire à un homme
» parjure, traître et fugitif;

» Demandent formellement et spécialement que
» l'assemblée nationale ait à recevoir au nom de la
» nation l'abdication faite le 21 juin par Louis XVI,
» de la couronne qui lui avait été déléguée, et à
» pourvoir à son remplacement par tous les moyens
» constitutionnels; déclarant, lesdits soussignés, qu'ils
» ne reconnaîtront jamais Louis XVI pour leur roi,
» à moins que la majorité de la nation n'émette un
» vœu contraire à celui de la présente pétition. »

1791. bourreaux décapitent ces malheureux invalides, après les avoir sciés horriblement avec leurs sabres. Leurs têtes sont promenées sur des piques, et l'autel de la patrie a reçu des victimes humaines. C'est après ce préliminaire que la pétition est signée, et se couvre d'un nombre infini de noms obscurs ou odieux.

La municipalité avait fait, dès le matin, une proclamation pour défendre les attroupemens. Les grenadiers de la garde nationale s'étaient fidélement rendus à leur corps-de-garde. Avant de les faire agir, M. de Lafayette, sur le bruit de l'attentat qui vient de se commettre au Champ-de-Mars, prend le parti de s'y rendre avec trois officiers municipaux. Ils sont reçus à coup de pierres et forcés de se retirer. Comme M. de Lafayette revenait, un garde national lui tire, presque à bout portant, un coup de pistolet dont il n'est pas atteint. L'assassin est arrêté, conduit à une section. M. de Lafayette s'y rend et fait mettre en liberté le garde national meurtrier. Cette magnanimité était fort imprudente. Elle fit soupçonner M. de Lafayette d'avoir, par un danger simulé, cherché à ranimer le zèle de la garde nationale, stratagème fort usité dans les temps de parti.

L'assemblée nationale tenait une séance permanente. M. Regnault de Saint-Jean-d'Angély et M. d'André réclamèrent avec beaucoup d'énergie le supplice des assassins et la dispersion des pétitionnaires rebelles. Tous les députés, tous les honnêtes citoyens appelaient à grands cris la loi martiale. M. Bailly la fit proclamer. Le drapeau rouge flottait sur l'Hôtel-de-Ville, la générale battait dans toutes les rues, les gardes nationaux se rassemblaient en bon ordre, et cependant la foule commençait à se précipiter au Champ-de-Mars. Tout respirait la guerre civile. Il était sept heures du soir quand le cortége municipal, porteur des menaces de la loi, appuyé par les grenadiers les plus sûrs, arrive au Champ-de-Mars, drapeau rouge déployé. Les cris : *A bas le drapeau rouge! à bas les baïonnettes!* furent bientôt suivis d'une grêle de pierres. M. de Lafayette n'essaya d'abord, pour la faire cesser, qu'une décharge faite en l'air. Mais les factieux s'enhardirent en voyant que pas un d'eux n'était tombé sous cette décharge. Les pierres recommencent à voler. Plusieurs grenadiers en sont blessés grièvement. *Feu!* a commandé M. de Lafayette. On fait feu. Plus de cent hommes de l'attroupement

1791.

1791. tombent morts ou blessés. La terreur se répand bientôt dans la foule. Le Champ-de-Mars se vide en un instant. Les factieux reviennent consternés, et sont obligés d'affecter un maintien tranquille, pour n'être point soupçonnés d'avoir fait partie de l'attroupement. Ils passent la nuit à se cacher, car chacun d'eux se croit l'objet de poursuites ardentes. Il y a du plaisir à suivre les progrès de la crainte dans le cœur des hommes cruels.

Les chefs de ce complot ont d'anciennes liaisons de parti avec les députés qui viennent d'accorder au roi une protection courageuse et tardive; ils ne craignent pas de venir leur demander un refuge. Le seul Robespierre ne se fie à personne. Il ne trouve point de souterrain assez enfoncé pour lui servir de retraite. Pendant plusieurs jours on ne put deviner ce qu'était devenu ce chef de factieux; mais il ne tarda pas à juger que la victoire remportée sur l'anarchie n'était pas poursuivie avec la même ardeur que l'avaient été les victoires remportées sur la monarchie, les prêtres et les grands. En effet, M. de Lafayette avait trop peu permis à l'ardeur des gardes nationaux qui venaient de disperser les factieux. Que ne les laissait-il se porter,

dès le soir même, sur ce club des Jacobins, 1791.
sur ce club des Cordeliers, où la révolte avait été prêchée si hautement? N'était-il pas naturel de venir apposer des scellés sur les registres de tant d'odieuses conspirations, sur une vaste correspondance qui lançait la révolte sur tous les points du royaume? N'était-il pas important de mettre pour jamais l'assemblée nationale à l'abri de cette infâme tutelle? Il fallait enivrer la garde nationale de son succès, en conduire l'élite aux pieds du roi qu'elle venait d'arracher à la mort, lui laisser recevoir les remercîmens et les bénédictions du monarque, de la reine, de deux augustes princesses, les caresses de l'enfant auquel on venait de conserver un trône. Il fallait, par des scènes d'effusion, former un nouveau pacte d'amour entre la famille régnante et la nation; pacte que des lois sèches, défiantes et mal tissues, avaient détruit et ne pouvaient plus rétablir. Il fallait présenter à l'assemblée nationale un nouvel avenir, lui faire commencer un nouveau règne, l'environner d'un puissant rempart, affermir ses résolutions chancelantes, la détourner d'une abdication funeste, élever bien haut son courage, ses lumières, ses vertus, sa gran-

1791. deur d'âme, mais la provoquer et l'aider à réparer toutes ses fautes. Voilà ce qu'eût fait Mirabeau dans de telles circonstances. La nuit ne se fût point écoulée, sans qu'il se fût assuré d'une autorité forte et tutélaire. Mais on vit que Mirabeau était mort tout entier, et que, parmi ceux-mêmes qui l'imitaient dans son repentir, il n'en était point qui sussent l'imiter dans la vigueur et la netteté des résolutions.

On laissa revenir du Champ-de-Mars les gardes nationaux mornes, incertains et presque repentans de leur succès. Au bout de huit jours, les jacobins ralliés étaient rentrés dans leur asile, et en chassaient avec ignominie tous ceux qui les avaient vaincus. La captivité de la famille royale ne reçut aucun soulagement. M. de Lafayette, libérateur de son roi, ne discontinua point le pénible rôle de son surveillant. Le roi, dans cette même nuit, n'entendit que le bruit monotone des rondes nocturnes et des sombres patrouilles, et tout le gage de la bataille fut d'avoir saisi les presses de Marat. Par un esprit de circonspection qui indiquait l'excès de la faiblesse ou l'activité d'une petite haine, M. de Lafayette, ou la municipalité, fit le même jour saisir les presses d'un écri-

vain royaliste, l'abbé Royou, comme s'il 1791.
avait été le complice des jacobins qu'il ne cessait de dénoncer et de poursuivre avec fureur.

On croit que, dans cette journée, la perte des rebelles fut de cent-vingt hommes tués ou blessés; elle fut annoncée beaucoup moindre. Quant aux volontaires, les pierres dont ils furent assaillis en blessèrent un grand nombre; mais un seul homme resta sur la place.

L'assemblée reçut bientôt des adresses de félicitation de presque tous les départemens. Mais ces adresses étaient pour elle un sujet d'inquiétude; des sentimens de royalisme y étaient souvent exprimés avec énergie. L'assemblée craignait de changer subitement d'alliés, et se souvenait toujours de ses premiers liens avec les révolutionnaires, lors même qu'ils se déclaraient ses implacables ennemis. Victorieuse, elle se jeta dans les moyens faibles et dilatoires. Comme un vague enthousiasme l'avait précipitée hors des lignes du devoir, elle n'éprouva des scrupules que pour y rentrer. Dans cette assemblée, le grand nombre conservait les étroits et funestes préjugés, nés des opinions du jour, tandis que les chefs et les orateurs

1791. s'en étaient affranchis par degrés, après en avoir fait les instrumens d'un crédit fort précaire, d'une gloire fort douteuse. Les esprits routiniers gardaient une imbécile dévotion pour la souveraineté du peuple, et la journée du Champ-de-Mars inquiétait des consciences qu'avaient médiocrement épouvantées les crimes du 6 octobre.

MM. Barnave, Duport et Lameth ne montraient plus qu'embarras et qu'irrésolution, en sortant du parti révolutionnaire pour conduire un parti modéré. Dans l'enceinte des *Feuillans*, où ils avaient ouvert un nouveau club, et appelé plusieurs de leurs anciens adversaires, ils ne se trouvaient plus à leur aise comme dans ce club des Jacobins, premier théâtre de leur puissance révolutionnaire. Par une inconcevable imprudence ou faiblesse, ils avaient laissé ce club se rouvrir sous leurs yeux, et ils voyaient avec un dépit impuissant leurs disciples se servir contre eux des armes et de la tactique dont ils leur avaient révélé le secret. La constitution qu'eux-mêmes avaient surchargée de défauts, leur était secrètement importune, et l'on ne pouvait s'entretenir un moment avec eux, sans voir leur prédilection pour cette constitution anglaise si long-

temps objet de leurs dédains affectés. Ils eussent voulu obtenir, du moins les deux chambres, le *véto* absolu, la nomination des juges laissée au roi, le concours de l'autorité royale à l'initiative des lois; mais ces vœux tardifs paraissaient à leurs anciens partisans autant de blasphèmes contre la constitution. 1791.

Révision de l'acte constitutionnel.

Il fallut réviser l'acte constitutionnel, en remplir les lacunes, en corriger, s'il se pouvait, le mauvais style législatif, remédier à l'incohérence de ses dispositions, concilier entre eux des articles contradictoires, élaguer des articles oiseux; dans ce travail, les Thouret, les Chapelier, les Target, auteurs principaux de la constitution, ne laissèrent que trop sentir les faiblesses de l'amour paternel; cependant, comme leur esprit était changé, ils décidèrent toutes les questions de détail en faveur de l'autorité royale. « Faibles précautions! répétait » M. Malouet; osez plus, osez tout; sachez con» fesser vos erreurs et les réparer. Vous voulez » effacer quelques taches; il s'agit de corri» ger des difformités. Puisque l'ouvrage est » encore entre vos mains, le mieux serait de » lui donner des propositions plus fortes, » plus nobles et plus régulières. » — « Vous

1791. » avez bien raison, disait-on tout bas à Malouet » ; mais tout haut on criait au scandale. Le côté droit se montrait fort indifférent au perfectionnement de l'acte constitutionnel, et souriait en détaillant tous les défauts d'une œuvre qu'il avait maudite. Il venait d'y avoir une nouvelle désertion parmi les députés royalistes. Plusieurs couraient à Coblentz; Cazalès lui-même y fut entraîné. On dit qu'il y fut reçu froidement parce que, dans ses discours, il avait fait quelques concessions à l'esprit de liberté, si différent de l'esprit révolutionnaire.

Toute faible que fût la révision de l'acte constitutionnel de 1791, elle excita de vives clameurs parmi les jacobins. « La révolution rétrograde, disaient-ils; on veut la » ramener enchaînée aux pieds d'un roi par» jure et transfuge ; quand on devrait punir » son crime, on augmente son pouvoir. » Ces cris retentissaient dans tous les clubs, et tous les clubs ne cessaient d'écrire à l'assemblée constituante : « Séparez-vous, il en » est temps. Nous ne reconnaissons plus » votre énergie. Faites place à des succes» seurs qui nous rappellent mieux la pre» mière ardeur de votre patriotisme et de » votre courage. » L'assemblée commit la

faute à jamais déplorable de fléchir devant 1791.
l'insolence des clubs, et de leur laisser la révolution à conduire, la France à ravager.

L'assemblée persiste à vouloir se dissoudre.

En vain les Barnave, les Lameth, réunis maintenant aux Thouret, aux Chapelier, aux Beaumetz, aux d'André, insistaient, dans leurs conférences particulières, pour que l'assemblée gardât encore quelque temps le pouvoir. L'assemblée ne donnait plus que des signes de lassitude, de crainte et de défection. « Nous ne sommes plus populaires, disaient tous les députés obscurs du » côté gauche; hâtons-nous de nous retirer. » Conservons à une assemblée qui n'a respiré » que l'indépendance et le bonheur du genre » humain, le caractère auguste qui lui appartiendra dans l'histoire; ne la montrons » pas dans toutes les langueurs de sa vieillesse. Nous avons usé d'un grand pouvoir; » prouvons, par notre désintéressement, » combien notre passion pour la liberté est » sincère. Nos familles nous attendent. Allons » dans nos départemens, chargés de fonctions qui nous ont été données par la confiance de nos concitoyens, faire exécuter » les lois que nous avons dictées. Ce modeste » emploi sera plus honorable que de rester ici » pour détruire notre ouvrage pièce à pièce;

1791. » qu'on ne dise pas de nous que nous n'avons » su être que les instrumens de MM. de Lameth, Barnave et Duport, soit lorsqu'ils » voulaient pousser en avant une révolution » qui durait déjà depuis trop long-temps, » soit lorsqu'ils veulent aujourd'hui la faire » rétrograder. »

Nul des orateurs les plus accrédités n'osait proposer à la tribune que l'assemblée prorogeât ses pouvoirs sous le nom d'assemblée législative, seul moyen qui restât encore de protéger le roi. Il ne fut pas même possible de faire révoquer l'article de la contitution qui interdisait l'éligibilité pour la législature suivante aux membres de l'assemblée. *A bas les intrigans et les ambitieux!* On ne savait répondre que par ces cris aux raisons les plus évidentes. Robespierre, à peine sorti de la cave où la peur l'avait conduit après la journée du Champ-de-Mars, élevait la voix au nom de la haine et de l'envie. Il commençait à devenir un chef de parti redouté; les journaux le saluaient à l'envi du titre de *vertueux et d'incorruptible* *. Son ambition

* Une adresse du club de Marseille au peuple français, montre jusqu'à quel point était déjà poussé l'enthousiasme fanatique dont Robespierre était l'objet. Voici cette adresse :

tortueuse était pleine de mystères. Ce fut lui qui contribua le plus à faire maintenir l'interdiction que l'assemblée avait prononcée contre elle-même. 1791.

Les assemblées électorales furent immédiatement convoquées. La majorité des choix s'annonça comme dangereuse. Les clubs comme il était aisé de le prévoir, avaient exercé le principal empire sur les élections. A leurs yeux c'était un titre de défaveur, et déjà presque de proscription, que de s'annoncer comme constitutionnel; il fallait se déclarer républicain; Condorcet avait été élu, Brissot avait obtenu les suffrages de l'assemblée électorale de Paris. Un tel choix semblait faire le procès à M. de Lafayette, à M. Bailly, et même à la garde nationale parisienne. Les élections s'étaient faites à Bordeaux sous l'influence républicaine. C'était dans cette députation qui devint si fameuse sous le nom de la Gironde, que la prochaine législature devait trouver ses chefs. Le club des Feuillans obtint, il est vrai, un certain nombre de choix honorables; mais les cons-

Convocation des assemblées électorales.

« Français! hommes vraiment libres des quatre-» vingt-trois départemens, vos frères et amis, les » Marseillais, vous invitent à rendre hommage à Ro-» bespierre, ce digne représentant de la nation, cet

1791. titutionnels étaient en minorité. L'assemblée tâcha de s'aveugler sur le choix de ses successeurs, et ne s'aperçut pas qu'il y en avait plusieurs devant lesquels elle serait bientôt justiciable de tout le mal qu'elle n'avait pas commis.

La captivité du roi devient un peu moins étroite.

La captivité du roi continuait, en attendant que l'assemblée daignât accorder au descendant de Hugues-Capet et de Saint-Louis, une nouvelle investiture de la royauté, pour prix de la soumission avec laquelle il accepterait l'acte constitutionnel. « Voulez-

» apôtre de la liberté nationale. Reconnaissez avec lui » l'attentat énorme commis contre vos droits. Il est » cette sentinelle vigilante que rien n'a pu surprendre, » cet unique émule du Romain Fabricius, dont le » despote Pyrrhus louait les vertus par ces mots si cé» lèbres : *Il est plus facile de détourner le soleil de sa* » *course, que d'écarter Fabricius de la voie de* » *l'honneur.*

» Voûtes sacrées des Jacobins, pourrez-vous retentir » de plus de vérités que Robespierre et Danton ne vous » en ont fait entendre? Prolongez-en les sons dans tous » les clubs de l'empire. Nos voûtes retentiront comme » les vôtres, et répéteront leurs noms.

» Sachez, Français, que vos frères de Marseille ont » juré de veiller à la conservation précieuse de ces » hommes rares, que la Capitale a l'heureux avantage » de posséder dans son sein, et dont les nombreux es» saims des noirs, des impartiaux, méditent la perte ;

» vous, dit un député nommé M. de Croix, 1791.
» que l'acceptation du roi ait toutes les con-
» ditions d'un pacte libre, commencez par
» lui rendre la liberté. Priez sa majesté de
» choisir en France une ville où elle pourra
» se livrer en paix à une méditation si im-
» portante. Laissez-lui la faculté de vous faire
» des représentations sur des articles qu'elle
» jugerait contraires à la sûreté du trône et
» de l'état. » Cette proposition excita de violens murmures. Pour constater la liberté du roi, l'assemblée se contenta de faire dimi-

» si, par une constance fière, vous n'arrêtez les pro-
» jets ambitieux de ces prétendus zélés qui se sont coa-
» lisés pour éterniser leur pouvoir. Répondez-nous de
» la vie, des jours de Robespierre et de Danton; que
» vos corps leur servent de remparts. Fixez surtout
» vos regards autour du fauteuil constitutionnel que
» quelques traîtres à la patrie veulent ériger en trône.
» Ralliez-vous contre les attaques et les plans machia-
» vélistes d'un d'André; ne souffrez pas que la consti-
» tution soit livrée à un membre si dangereux pour la
» chose publique. Les Marseillais, à la moindre lueur
» de danger, voleront auprès de vous pour vous servir
» de leurs bras; et, suivis des excellens patriotes des
» départemens, ils iront, dans la Capitale, arracher le
» masque aux hypocrites, et placer la vérité sur le
» fauteuil national, entre Robespierre et Danton. »

Cette adresse fut rédigée par Barbaroux, que depuis Robespierre fit conduire à l'échafaud.

1791. nuer un peu le nombre des factionnaires qui veillaient à sa porte, et de faire ouvrir au public le jardin des Tuileries; encore le féroce Robespierre et ses partisans devenus plus nombreux, s'indignaient-ils de ces faibles signes de condescendance pour le monarque. Toutes ses paroles, et j'aurais trop d'horreur de les répéter, semblaient déjà lever la hache régicide. Déjà les fremissemens qu'il excitait dans l'assemblée étaient plus sourds et plus craintifs. M. de Montlosier s'écria : « Voyez-vous la tyrannie qui s'an» nonce? Commencez-vous à partager nos » sinistres pressentimens? il ne nous reste » plus de voix que pour protester de notre » indignation; nous voudrions en écrire les » témoignages, non sur votre procès-verbal, » mais sur les murs de cette enceinte. »

Amnistie générale. (13 septembre.) L'assemblée préparait alors un acte malheureusement beaucoup trop tardif : c'était un décret d'amnistie générale. Les Jacobins cessaient d'y mettre obstacle, parce que plusieurs d'entre eux, arrêtés à la suite des troubles du Champ-de-Mars, en avaient besoin pour recouvrer leur liberté. D'ailleurs, ils se réservaient d'interpréter cette amnistie, quand tout le pouvoir aurait passé entre leurs mains. Cet acte sauva, du

moins pour le moment, un grand nombre de royalistes qui allaient être traduits à la haute-cour d'Orléans. Ainsi furent délivrés les nobles compagnons de la fuite du roi. M. de Lafayette eut la gloire de proposer cette amnistie; elle fut le prix de l'acceptation de l'acte constitutionnel par le roi. 1791.

Les désordres continuaient dans toute la France. Presque partout les clubs exerçaient une autorité supérieure à celle des administrations; ils mandaient à leur barre les maires, les présidens de conseil, fouillaient leurs papiers, les avilissaient par d'insolentes affiches, ou les perdaient par de sanglantes dénonciations. Dans plusieurs départemens, les agens du fisc étaient chassés, meurtris, lapidés. Pour attirer le peuple à la république, on lui parlait du partage des biens, comme d'une conséquence presque nécessaire de ce régime politique. Un évêque constitutionnel, l'abbé Fauchet, appelait la loi agraire dans ses sermons et ses mandemens.

Réunion à la France du comtat Venaissin et d'Avignon. (14 septembre.)

Le sang coulait dans Avignon et le comtat Venaissin; mais les meurtres qui s'y commettaient, n'étaient qu'un faible prélude des horreurs qui allaient bientôt souiller cette contrée. L'assemblée avait solennellement proclamé que la nation française re-

1791. nonçait aux conquêtes; cependant elle brûlait du désir d'enlever à la domination du pape, ce beau territoire enclavé dans la France. Nos rois, même les plus religieux, ne s'étaient pas fait un scrupule de séquestrer Avignon chaque fois que leurs débats avec le Saint-Siége, s'étaient un peu prolongés; mais ils avaient été fidèles à le rendre, dès que la bonne intelligence était rétablie. L'assemblée voulait au contraire s'assurer pour toujours de cette conquête. Le moyen fut facilement trouvé. Quelque argent fut répandu parmi la multitude d'Avignon, de Carpentras et d'Orange. Bientôt, dans ces villes, une partie du peuple demanda sa réunion à la France. Comme la domination du pape sur ce pays était d'une extrême douceur, les propriétaires firent de grands efforts pour maintenir l'obéissance. Ils succombèrent dans cette lutte, et quelques-uns d'entre eux furent massacrés. « Il faut, » disaient les députés démocrates de l'assem- » blée constituante, arracher ce malheureux » peuple à des discordes si cruelles; il faut se » hâter de satisfaire à un vœu qu'il exprime » avec tant d'énergie. Tous les hommes libres, » tous les peuples ont le droit de se choisir » le gouvernement auquel ils veulent appar-

» tenir. Il ne s'agit point ici d'une conquête, 1791.
» mais d'un résultat évident de la déclaration » des droits de l'homme. » L'abbé Maury, né dans le comtat, parvint à faire rougir l'assemblée d'un tel subterfuge, prouva que le vœu de réunion exprimé n'était pas celui d'un cinquième de la population du comtat, et qu'un tel moyen pouvait amener de continuelles subversions dans l'Europe. Son éloquence n'avait jamais été plus adroite, plus mesurée. Après de longs débats, l'assemblée n'osa prononcer la réunion; mais, lorsqu'elle fut près de se séparer, elle ne put résister au plaisir d'assurer à la France une ville dont les monumens ne manquaient pas de splendeur, un territoire fort agréable, et les rives si vantées de Vaucluse. La réunion fut prononcée.

Les colonies.

On touchait au moment d'apprendre l'effroyable désastre de nos colonies et le meurtre de la plupart des colons. Une société, formée avant la révolution sous le nom d'*Amis des noirs*, avait borné ses premiers vœux à faire cesser la traite des nègres; elle avait essayé, mais avec un faible succès, de faire cultiver quelques plantations à Cayenne par des nègres libres; mais, durant la révolution, sa philantropie devint homicide. Par ses émis-

1791. saires, elle répandit à Saint-Domingue d'innombrables copies de la déclaration des droits de l'homme et des instructions dictées par Péthion, Brissot et l'abbé Grégoire, elle avertit ainsi les nègres qu'ils étaient les égaux de leurs maîtres et libres comme eux. Les colons épouvantés surent mal réunir leurs efforts. Les uns pensèrent qu'il fallait résister ouvertement à une métropole ingrate; les autres crurent, en donnant des signes de déférence pour les actes de l'assemblée constituante, obtenir d'elle un peu plus d'intérêt pour leur salut. Ces derniers résolurent de s'appuyer du vœu des mulâtres ou hommes de couleur, et comme eux propriétaires d'esclaves. Après avoir réglé cette transaction, ils s'adressèrent à des députés démocrates de l'assemblée constituante; quelques-uns d'eux possédaient à Saint-Domingue un revenu considérable. Barnave, touché du danger des colons, n'hésita point à compromettre pour eux sa popularité, et il proposa de déclarer que la déclaration des droits de l'homme n'était point applicable aux colonies françaises. Ce fut dans cette occasion que Robespierre prononça ces paroles fameuses, où respire toute l'atrocité de son âme, et qui nous montre toute l'étendue de

l'humanité révolutionnaire : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe!* L'assemblée décréta l'exception demandée par l'humanité et le patriotisme. Ainsi la déclaration des droits de l'homme reçut un amendement dont le sens était : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits sur toute la terre, excepté dans les colonies françaises. Nous verrons dans le volume suivant que cette exception tardive ne sauva point la colonie de Saint-Domingue. Un premier et terrible massacre des blancs par les noirs, suivi de la dévastation complète des plus florissantes plantations, eut lieu pendant les derniers jours de l'assemblée constituante ; ce fut sous l'assemblée législative qu'on en apprit la nouvelle. 1791.

Réunion de Monsieur et du comte d'Artois.

Les périls du roi de France, menacé pendant quelque temps d'être jugé et condamné par ses sujets, excitaient les pressantes sollicitudes des rois de l'Europe, et suspendaient un peu les combinaisons embarrassées de leur politique. Quel fut le désespoir de Monsieur, frère du roi, lorsqu'à peine jouissant du bonheur de s'être soustrait par la fuite au sort cruel dont il était menacé par la révolution de France, il apprit que le ciel avait refusé le même succès à un frère

1791. si tendrement aimé, et l'objet de sa profonde vénération! M. le comte d'Artois, qui dans les alarmes de son amitié fraternelle ne cessait de traverser l'Europe, vola dans les bras du seul de ses deux frères qu'il lui fut donné de revoir. Plusieurs gentilshommes avaient accompagné le comte d'Artois; Monsieur les rassembla et leur tint le discours suivant :

Discours de Monsieur à plusieurs gentilshommes

« J'ai cru devoir vous rassembler avant » mon départ pour vous marquer encore ma » sensibilité aux sentimens que la noblesse » française ne cesse de me témoigner depuis » mon arrivée. J'ai voulu aussi vous re- » commander l'union qui seule fait notre » force, et surtout l'obéissance et le respect » au gouvernement du pays, dont nous vous » donnerons l'exemple. Tous les gentilshom- » mes français sont sans doute égaux par » leurs opinions; mais il est impossible qu'une » aussi grande réunion reste sans chefs. Nous » vous en proposons six : MM. le duc d'Uzès, » le duc de Villequier, le marquis de la » Queuille, MM. de Frondeville, de Rohan et » de Jaucourt. Nous vous demandons de la » déférence pour eux. Ces messieurs seront » chargés de correspondre avec nous et le » gouvernement; ils vous feront parvenir nos

» avis (vos ordres, s'écrie-t-on), nos ordres, 1791.
» puisque vous le voulez.

» Il faut espérer que nous ferons finir les » maux de notre chère patrie. (J'ose encore » lui donner ce nom.) Depuis quatorze siè- » cles que la monarchie française existe, la » noblesse française s'est toujours trop bien » montrée, pour ne pas soutenir à jamais » son caractère. J'oubliais de vous dire quel- » que chose de moins intéressant, mais qui » m'est particulier. Captif en France depuis » vingt mois, si nous avons des espérances, » c'est à mon frère que nous les devons; je » n'apporte ici que mon zèle. »

Les deux princes s'embrassèrent au milieu des applaudissemens et des transports de tous les gentilshommes réunis. Peu de temps après, Monsieur fut déclaré régent du royaume.

Lettres des princes au roi.

Ce prince se rendit ensuite à Coblentz. Ce fut dans cette ville, que ces deux princes écrivirent au roi, le 10 sept. 1791, une lettre pleine de témoignages de leur douleur, de leur amour et d'espérances mal confirmées par le ciel *; le prince de Condé, le duc de Bourbon, le duc d'Enghien vou-

* *Voyez* les Pièces justificatives.

1791. lurent y joindre l'expression de leur dévoûment intrépide et de leur zèle chevaleresque. Le comte d'Artois revenait alors d'un voyage qui lui avait promis des succès plus heureux. A sa pressante sollicitation, l'empereur Léopold et le roi de Prusse s'étaient déterminés à se concerter pour préserver le roi de France de la plus horrible catastrophe. Une entrevue entre les deux monarques venait d'avoir lieu au château de Pilnitz; l'électeur de Saxe et le comte d'Artois y avaient assisté. Les cours de Vienne et de Berlin avaient signé une déclaration qui indiquait plutôt l'intention de réunir éventuellement leurs armes en faveur du roi de France, qu'elle ne fournissait de moyens effectifs de rétablir l'ordre dans ce royaume. Quand cette déclaration fut connue en France, elle ne fit qu'accroître l'audace des révolutionnaires, parce que l'irrésolution s'y faisait sentir à chaque ligne.

Déclaration de l'empereur et du roi de Prusse.

Ces mouvemens politiques, dont les royalistes français aimaient à s'exagérer l'importance et les résultats, redoublèrent en eux la fièvre de l'émigration. Les routes leur étaient plus que jamais ouvertes. L'assemblée constituante, détournée par Mirabeau de rendre des lois dictatoriales contre les

émigrans, avait plusieurs fois repris et abandonné cette tâche cruelle. Enfin, elle avait rendu un décret par lequel les biens des émigrés étaient frappés d'une triple contribution; mais ce décret fut rapporté, après l'acceptation de l'acte constitutionnel. 1791.

Motifs pour et contre l'émigration.

J'ai encore présens à l'esprit des entretiens dont, à cette époque, j'ai été le témoin, et dans lesquels des hommes, également dévoués pour le roi, mais avec des principes monarchiques un peu différens, discutaient entre eux les chances de l'émigration. Un fils disait à son père. — Mon départ pour Coblentz est résolu; il faut bien que je profite d'une liberté de voyager qui ne peut être assurée pour long-temps. Tous mes amis m'attendent, me pressent; aucun d'eux ne veut admettre les motifs de dévoûment filial qui m'ont arrêté jusqu'ici, qui me font partir presque le dernier de mon régiment, et mouillent mes yeux de larmes, au moment où je vous demande votre bénédiction. Il faut que je me résigne à subir des plaisanteries cruelles sur mon arrivée tardive au rendez-vous de l'honneur. Heureusement je pourrai me venger à mon tour sur de plus paresseux que moi. — Mon fils, avez-vous vu le roi? Avez-vous pris les ordres de sa

1791. majesté? — Que dites-vous, mon père? Peut-on consulter le roi sur de telles résolutions? Peut-on lui demander des paroles, des signes d'assentiment qui, connus ou soupçonnés des révolutionnaires, fourniraient de nouvelles armes à leur fureur? Le roi peut-il s'expliquer? N'est-il pas captif? — C'est donc d'un roi captif que vous vous séparez! Votre poste n'est-il pas auprès du château qui lui sert de prison? Ses dangers sont-ils passés? Tout à l'heure on appelait un jugement régicide; ne recommencera-t-on pas la même tentative? Les prétextes manqueront-ils durant les progrès de l'invasion armée de notre territoire, et lorsque le roi se trouvera placé entre les prétendus devoirs que la force lui impose aujourd'hui, et toutes les affections de son cœur, tous les intérêts de son trône. Le feu de la révolte entoure le château. L'entreprise du Champ-de-Mars n'est qu'un premier essai qui, trop mal réprimé, ou plutôt qui, suivi de l'impunité et du triomphe de ses principaux auteurs, sera recommencée d'une manière plus formidable, avec un ensemble, un à-propos et une longue préparation qui ont manqué au premier mouvement. C'est alors que le roi aura besoin de ses plus dévoués servi-

teurs. Les vieux Français viendront mourir à ses pieds, tandis que leurs fils absens auront augmenté les dangers de la famille royale. Ah ! c'est alors que vous regretterez le poste où mon devoir m'ordonne de rester ! Il est permis aux héritiers d'un nom illustre de s'éloigner de la cour d'un roi, tant qu'il est heureux et puissant ; mais ils ne peuvent s'éloigner de la demeure ou de la prison d'un roi qu'on avilit et qu'on menace. — Ah ! ne voyez-vous pas, mon père, que c'est en restant auprès de lui, en visitant à toute heure son auguste famille, en lui offrant un secours qu'il n'aura peut-être jamais la fermeté d'employer, même au dernier moment, que nous lui faisons courir les dangers les plus sérieux ? Rappelez-vous cette journée d'ignominie où la noblesse française, pour prix du zèle le plus pur, fut indignement outragée dans le château du roi, non par les plus féroces et les plus abjects révolutionnaires, mais par des hommes qui, dans leur amour imbécile pour la constitution, croient encore conserver dans leur cœur quelque respect pour le monarque. Notre absence, quels qu'en soient les motifs et les résultats, émousse la haine ; présens, on nous craint, on nous déteste. Chacune de 1791.

1791. nos paroles, chacun de nos regards est interprété comme une offense, chacun de nos mouvemens est un complot. Une circonspection qui nous avilit ne sauve aucun danger ni pour nous, ni pour le roi qu'on rend responsable de notre présence. — Les gardes-du-corps, contraints à la plus affreuse immobilité, surent pourtant s'illustrer et sauver les jours de la reine. — Autre temps, autres soins; les gardes-du-corps sont aujourd'hui à Coblentz. — J'attends moins que vous, mon fils, du mouvement des cabinets de l'Europe. La politique a semé entre eux de trop anciens sujets de défiance. Ils se décideront tard et sans concert. L'Autriche est lente; la Prusse craint par-dessus tout l'Autriche. La Pologne attire la Russie, et peut-être les deux autres puissances qui en ont commencé le partage. La Suède est pauvre, l'Espagne engourdie, l'Italie molle et divisée. — La vieille politique peut céder à l'intérêt le plus pressant des trônes, à l'ardeur chevaleresque que signalent déjà le roi de Prusse et le roi de Suède, à celle dont nous sommes animés. Il faut un ralliement à tous les Français qui sont demeurés fidèles. Montrons-nous armés, et alors nous pourrons voir combien la France nourrit même dans la

campagne d'ennemis de la révolution. — Prenez garde, mon fils ; l'amour de la liberté est le fanatisme du jour ; je le crois épuisé ou du moins refroidi dans les âmes les plus honnêtes par l'horreur des plus indignes attentats ; mais l'invasion va réveiller dans le cœur des Français un sentiment qui n'a pas moins de vivacité, et qui se maintient avec plus de constance : c'est l'indépendance nationale ; elle aura ses héros. — Oui, sans doute, si les puissances, aveuglées par l'ambition, veulent nous vendre indignement leur secours, et marchandent nos provinces ; mais, si elles n'agissent que pour le roi de France, si elles confient tous leurs projets à une brillante avant-garde qui saura ménager des Français, rappeler leur amour, provoquer leur repentir, un mouvement que la politique toute seule n'acheverait peut-être pas en dix ans, peut s'accomplir en dix jours. — Eh bien ! s'il en est ainsi, pourquoi chercher votre ralliement hors des frontières de France ? Pourquoi le faire dépendre de la protection suspecte, du concours incertain des puissances ? Qu'on s'élance de l'une de nos provinces, comme Henri IV s'élança d'un petit canton de la Guyenne pour reconquérir le trône de ses pères. — Henri IV 1791.

1791 pouvait se servir de l'enthousiasme religieux d'une secte persécutée ; et nous, que n'avons-nous pas tenté pour trouver en France un petit coin de terre où la fidélité fût encore capable d'une ardeur généreuse ! De là tant de petits complots dénoncés, grossis et si facilement réprimés par le comité des recherches. Nous faudra-t-il toujours être les jouets de quelques recruteurs bas et cupides, toujours prêts à nous trahir pour les assignats de l'assemblée ? Faut-il que le sang des gentilshommes français coule en détail dans des entreprises obscures et misérables ? N'avons-nous point de plus nobles périls à courir que celui de livrer notre cou au cordon de la populace ? Ah ! qu'il m'est pénible de ne pouvoir vous faire partager ma résolution, mes espérances ! Je mesure l'étendue de vos dangers, d'après l'étendue de vos vertus ; combien de fois, sur le territoire de l'étranger, ne viendront-ils pas me glacer d'épouvante ! — Mon fils, est-il un de ces dangers que le roi n'ait à craindre ?

Présentation au roi, de la constitution. (3 septembre.)

Le 3 septembre, M. Thouret, président pour la troisième fois de l'assemblée constituante, à la tête d'une députation nombreuse, vint présenter l'acte constitutionnel à l'acceptation du roi, qui avait été active-

ment déclaré libre ; voici le peu de paroles 1791.
qu'il proféra :

« Sire, les représentans de la nation viennent offrir à l'acceptation de votre majesté, l'acte constitutionnel qui consacre les droits imprescriptibles du peuple français, qui maintient la vraie dignité du trône, et qui régénère le gouvernement de l'empire. »

La réponse du roi fut faible et craintive ; on ne peut douter qu'elle n'eût été concertée avec les chefs du parti constitutionnel, et dictée par eux :

« Messieurs, dit le roi, je vais examiner la constitution que l'assemblée nationale vous a chargés de me présenter ; je lui ferai connaître ma résolution, après le délai le plus court qu'exige l'examen d'un objet aussi important. Je me suis décidé à rester à Paris, et je vais donner au commandant général de la garde nationale parisienne, les ordres que je croirai convenables pour le service de ma garde. »

Le président, de retour à l'assemblée, lui apprit que le roi avait montré constamment un air satisfait. « Ce que nous avons vu, ajouta Thouret, ce que nous avons entendu, tout pronostique que l'achève-

1791. » ment de la constitution sera aussi le terme » de la révolution. »

Le roi accepte purement et simplement la constitution.

Pourquoi faut-il que, près de finir, ou du moins de suspendre une tâche douloureuse, j'aie encore à relever une faute de Louis XVI? Devait-il, avant de se livrer à un examen si important, se lier déjà par des paroles complaisantes, ne se réserver que le délai le plus court, et déceler une joie imprudente de recouvrer les faibles signes d'une liberté dérisoire? Tous ses amis les plus sincères et les plus éclairés, MM. de Clermont-Tonnerre, Malouet, le conjuraient de faire attendre sa réponse, de s'expliquer avec franchise et fermeté, d'indiquer ceux des articles qui lui paraissaient avilir l'autorité monarchique, de provoquer une nouvelle et plus forte révision de l'acte constitutionnel, de témoigner cependant à l'assemblée un vif désir qu'elle continuât encore l'exercice de son propre pouvoir jusqu'à l'achèvement du pacte national, d'invoquer ensuite son appui pour mettre à l'essai la constitution nouvelle. Étrange situation de Louis! Son dernier espoir consistait dans ceux-mêmes qui avaient ébranlé si violemment son trône. Plus le roi eût mis de franchise et de fierté dans ses réponses,

plus il eût fait croire à sa sincérité, et re- 1791.
veillé dans les cœurs le respect pour la majesté royale. C'eût été un beau spectacle pour l'Europe et pour la France, que de voir le caractère de cet excellent monarque relevé par l'excès même de son malheur. L'abbé Maury, dont les avis s'accordaient ordinairement assez mal avec ceux de M. Malouet, crut pourtant devoir donner au roi le même conseil, et lui écrivit une lettre pressante.[1] Il y eut un moment où le roi parut décidé à refuser nettement plusieurs articles de la constitution; mais M. de Lafayette, zélateur aussi aveugle qu'opiniâtre de cette constitution, qu'il croyait la plus belle du monde, après celle des États-Unis d'Amérique, menaçait, si le roi cédait à ses scrupules et à sa répugnance, de lui retirer l'appui qu'il lui avait courageusement prêté dans la journée du Champ-de-Mars; MM. Duport et de Lameth, quoique se piquant moins d'un respect superstitieux pour la constitution, sentaient trop que toutes leurs ressources s'étaient perdues dans le naufrage de leur popularité. Effrayés, ils effrayaient le roi. « Déjà, disaient-ils, le parti du duc d'Orléans revit. » Rien ne peut guérir l'assemblée d'une las- » situde qu'elle confesse, et dont elle n'est

1791. » jamais plus accablée que lorsqu'il s'agit de » résister à une faction populaire. On n'est » plus sûr de retrouver en elle l'énergie » qu'elle a déployée après le retour de Varennes. Chaque jour elle trompe notre espoir, chaque jour nous lui devenons importuns et suspects. MM. Target, Thouret, » Desmeuniers, se sont franchement réunis » à nous; mais la constitution est leur ouvrage; ils en tirent un naïf orgueil; on » peut les irriter par une censure amère de » cette constitution; ils ne voudront point » employer à la réformer une flexibilité d'esprit qui pourrait dégrader leur caractère » et perdre leur renommée. Que dire d'une » foule de députés auxquels il sera à jamais » impossible de comprendre les véritables » principes du gouvernement représentatif? » Que dire d'un abbé Sièyes qui, dans ses » principes abstraits, n'assigne guères d'autre » autorité au roi de France, que celle dont » jouissait le roi de Pologne avant la dernière révolution de cette république? Encore, si nous pouvions trouver un appui » dans nos perpétuels adversaires du côté » droit! Mais, dominés par leur haine, ils » ne voient rien de plus odieux et de plus » funeste que le règne prolongé de l'assem-

» blée constituante ; tandis qu'eux et nous- 1791.
» mêmes, nous avons tout à craindre de
» l'assemblée qui va nous remplacer ; ils sont
» beaucoup plus séduits par le plaisir de pro-
» tester contre la constitution, que par l'a-
» vantage de la réformer. Tout leur espoir est
» aujourd'hui placé dans le secours étranger
» qu'ils n'obtiendront pas. » De telles considérations ébranlèrent le roi, et il prit enfin le parti d'une acceptation pure et simple de la constitution. Voici en quels termes il s'exprima, dans une lettre adressée à l'assemblée nationale :

Lettre qu'il écrit à ce sujet à l'assemblée. (13 septembre.)

« Messieurs,

» J'ai examiné attentivement l'acte constitutionnel que vous avez présenté à mon acceptation ; je l'accepte et je le ferai exécuter. Cette déclaration eût pu suffire dans un autre temps ; aujourd'hui je dois aux intérêts de la nation, je me dois à moi-même de faire connaître mes motifs.

» Dès le commencement de mon règne, j'ai désiré la réforme des abus, et dans tous les actes du gouvernement, j'ai aimé à prendre pour règle l'opinion publique.

» Diverses causes, au nombre desquelles on

1791. » doit placer la situation des finances à mon » avénement au trône, et les frais immenses » d'une guerre honorable, soutenue long- » temps sans accroissement d'impôts, avaient » établi une disproportion considérable entre » les revenus et les dépenses de l'état. Frappé » de la grandeur du mal, je n'ai pas cherché » seulement les moyens d'y porter remède; » j'ai senti la nécessité d'en prévenir le retour; » j'ai conçu le projet d'assurer le bonheur du » peuple sur des bases constantes, et d'assu- » jettir à des règles invariables l'autorité » même dont j'étais dépositaire; j'ai appelé » autour de moi la nation pour l'exécuter.

» Dans le cours des événemens de la révo- » lution, mes intentions n'ont jamais varié. » Lorsqu'après avoir réformé les anciennes » institutions, vous avez commencé à mettre » à leur place les premiers essais de votre ou- » vrage, je n'ai point attendu, pour y donner » mon assentiment, que la constitution en- » tière me fût connue. J'ai favorisé l'établis- » sement de ses parties, avant même d'avoir » pu en juger l'ensemble; et, si les désordres » qui ont accompagné presque toutes les » époques de la révolution, venaient trop » souvent affliger mon cœur, j'espérais que » la loi reprendrait de la force entre les mains

» des nouvelles autorités, et qu'en appro- 1791.
» chant du terme de vos travaux, chaque
» jour lui rendrait ce respect sans lequel le
» peuple ne peut avoir ni liberté, ni bonheur.
» J'ai persisté long-temps dans cette espé-
» rance, et ma résolution n'a changé qu'au
» moment où elle m'a abandonné.

» Que chacun se rappelle l'époque où je me
» suis éloigné de Paris; la constitution était
» prête à s'achever, et cependant l'autorité
» des lois semblait s'affaiblir chaque jour.
» L'opinion, loin de se fixer, se subdivisait
» en une multitude de partis; les avis les plus
» exagérés semblaient seuls obtenir de la fa-
» veur; la licence des écrits était au comble;
» aucun pouvoir n'était respecté.

» Je ne pouvais plus reconnaître le carac-
» tère de la volonté générale, dans les lois
» que je voyais partout sans force et sans exé-
» cution. Alors, je dois le dire, si vous m'eus-
» siez présenté la constitution, je n'aurais
» pas cru que l'intérêt du peuple, règle cons-
» tante et unique de ma conduite, me per-
» mît de l'accepter. Je n'avais qu'un seul sen-
» timent; je ne formai qu'un seul projet; je
» voulus m'isoler de tous les partis, et sa-
» voir quel était véritablement le vœu de la
» nation.

1791. »Les motifs qui me dirigèrent ne subsis-»tent plus aujourd'hui. Depuis lors, les in-»convéniens et les maux dont je me plai-»gnais, vous ont frappé comme moi; vous »avez manifesté la volonté de rétablir l'ordre; »vous avez porté vos regards sur l'indisci-»pline de l'armée; vous avez connu la né-»cessité de réprimer les abus de la presse. »La révision de votre travail a mis au nom-»bre des lois réglementaires plusieurs articles »qui m'avaient été présentés comme consti-»tutionnels. Vous avez établi des formes lé-»gales pour la révision de ceux que vous avez »placés dans la constitution. Enfin le vœu du »peuple n'est plus douteux pour moi; je l'ai »vu se manifester à la fois, et par son adhé-»sion à votre ouvrage, et par son attache-»ment au maintien du gouvernement mo-»narchique.

»J'accepte donc la constitution; je prends »l'engagement de la maintenir au-dedans, »de la défendre contre les attaques du dehors, »et de la faire exécuter par tous les moyens »qu'elle met en mon pouvoir.

»Je déclare qu'instruit de l'adhésion que »la grande majorité du peuple français donne »à la constitution, je renonce au concours »que j'avais réclamé dans ce travail; et que,

» n'étant responsable qu'à la nation, nul » autre, lorsque j'y renonce, n'aurait le droit » de s'en plaindre. 1791.

» Je manquerais cependant à la vérité, si » je disais que j'ai aperçu dans les moyens » d'exécution et d'administration, toute l'é» nergie nécessaire pour imprimer le mou» vement et pour conserver l'unité dans toutes » les parties d'un vaste empire; mais, puisque » les opinions sont aujourd'hui divisées sur » ces objets, je consens que l'expérience seule » en demeure juge. Lorsque j'aurai fait agir » avec loyauté tous les moyens qui m'ont » été remis, aucun reproche ne pourra » m'être adressé, et la nation, dont l'in» térêt seul doit servir de règle, s'expliquera » par les moyens que la constitution lui a » réservés.

» Mais, messieurs, pour l'affermissement » de la liberté, pour la stabilité de la cons» titution, pour le bonheur individuel de » tous les Français, il est des intérêts sur » lesquels un devoir impérieux nous pres» crit de réunir tous nos efforts. Ces inté» rêts sont le respect des lois, le rétablisse» ment de l'ordre et la réunion de tous les » citoyens. Aujourd'hui que la constitution » est définitivement arrêtée, des Français,

1791. » vivant sous les mêmes lois, ne doivent con- » naître d'ennemis que ceux qui les enfrei- » gnent. La discorde et l'anarchie, voilà nos » ennemis communs; je les combattrai de » tout mon pouvoir. Il importe que vous et » vos successeurs, me secondiez avec éner- » gie; que, sans vouloir dominer la pensée, » la loi protége également tous ceux qui lui » soumettent des actions; que ceux que » la crainte des persécutions et des troubles » aurait éloignés de leur patrie, soient cer- » tains de trouver, en y rentrant, la sûreté » et la tranquillité; et, pour éteindre les hai- » nes, pour adoucir les maux qu'une grande » révolution entraîne toujours à sa suite; pour » que la loi puisse, d'aujourd'hui, commen- » cer à recevoir une pleine exécution, con- » sentons à l'oubli du passé; que les accusa- » tions et les poursuites, qui n'ont pour » principes que les événemens de la révolu- » tion, soient éteintes dans une réconciliation » générale.

» Je ne parle pas de ceux qui n'ont été » déterminés que par leur attachement pour » moi; pourriez-vous y voir des coupables? » Quant à ceux qui, par des excès où je pour- » rais apercevoir des injures personnelles, » ont attiré sur eux la poursuite des lois,

» j'éprouve à leur égard que je suis le roi de 1791.
» tous les Français.

Signé LOUIS. »

Paris, 13 *septembre* 1791.

P. S. J'ai pensé, messieurs, que c'était dans le lieu même où la constitution avait été formée, que je devais en prononcer l'acceptation solennelle; je me rendrai, en conséquence, demain à midi, à l'assemblée nationale. »

Signature de l'acte constitutionnel par le roi. (14 septembre.)

Cette lettre fut reçue par les députés avec des acclamations auxquelles les tribunes répondirent faiblement. Une députation vint féliciter et remercier le roi. La reine présenta ses enfans aux députés. Chacun se faisait un effort pour exprimer l'affection, la confiance et même l'allégresse; mais les tristes pressentimens régnaient dans tous les cœurs. Le jour où le roi se rendit à l'assemblée pour signer l'acte constitutionnel, fut peu propre à chasser cette tristesse. L'assemblée avait glacé d'avance tout l'effet d'un jour où devaient s'exprimer des sentimens de famille, en disputant sur le cérémonial, en le réglant d'une manière où éclatait misérablement son orgueil. Il fallut deux fauteuils parfaitement égaux pour le roi et pour le président. Encore cet appareil parut-il aux jacobins rap-

1791. peler la pompe du despotisme. Ces esprits grossiers et farouches ne concevaient la liberté que dans l'excès de l'insolence. L'attitude soumise, obséquieuse, que le président, M. Thouret, prit ce jour-là, choqua vivement les tribunes, et ce fut à leurs yeux un crime que depuis il paya de sa tête.

Fêtes à cette occasion. (18 septembre.) Le roi ordonna des fêtes magnifiques pour lesquelles il épuisa la liste civile. Il gardait un souvenir touchant des signes d'affection qui lui avaient été donnés dans la confédération du Champ-de-Mars ; il espérait retrouver le même peuple. Tout fut morne, et les vaines merveilles d'une illumination dessinée avec goût, sur de pompeux édifices, les feux lancés dans les airs n'éclairèrent que la consternation générale. Le peuple, provoqué de toute part à des jeux, à la danse, ne dansait pas, n'exprimait qu'une froide curiosité. Les bandes homicides des vieux révolutionnaires traversaient les groupes incertains ; la férocité de leurs regards, de leurs paroles, de leurs chants faisait mourir la joie et même l'espérance. On n'osait guères plus prononcer le nom de Lafayette que celui du roi. Pas un cri, pas un souvenir pour l'assemblée constituante. Elle semblait s'éteindre comme le long parlement d'Angleterre.

1791. Clôture de la session de l'assemblée. (30 septembre.)

Le roi vint faire la clôture de cette assemblée le 30 septembre 1791. Il semblait se séparer, non de ses opiniâtres adversaires, mais des seuls tuteurs qui pussent encore le défendre. Les députés, à leur sortie, traversèrent sans honneurs les rangs de la multitude; mais, sitôt qu'on aperçut Robespierre et Péthion, on fit pleuvoir les couronnes civiques sur leurs têtes; ils furent portés en triomphe. Pendant ce temps, le roi rentrait aux Tuileries poursuivi par un sombre silence. L'assemblée constituante avait déclaré la révolution terminée; tous ses membres purent lire sur tous les fronts le présage d'une révolution beaucoup plus terrible que la première, et qui les réclamerait au nombre de ses victimes.

FIN DU LIVRE HUITIÈME ET DERNIER.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

LETTRE
DE L'ABBÉ RAYNAL
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS

» En arrivant dans cette Capitale, après une longue » absence, mon cœur et mes regards se sont tournés » vers vous. Vous m'auriez vu aux pieds de cette » auguste assemblée, si mon âge et mes infirmités » me permettaient de vous parler, sans une trop vive » émotion, des grandes choses que vous avez faites, » et de tout ce qu'il faut faire pour fixer, sur cette » terre agitée, la paix, la liberté, le bonheur, qu'il » est dans votre intention de nous procurer. Ne » croyez pas que tous ceux qui connaissent le zèle » infatigable, les talens, les lumières et le courage » que vous avez montrés dans vos immenses travaux, » n'en soient pénétrés de reconnaissance; mais assez » d'autres vous en ont entretenus, assez d'autres vous » rappellent les titres que vous avez à l'estime de la » nation. Pour moi, soit que vous me considériez » comme un citoyen usant du droit de pétition, soit » que, laissant un libre essor à ma reconnaissance,

» vous permettiez à un vieil ami de la liberté de vous
» rendre ce qu'il vous doit pour la protection dont
» vous l'avez honoré, je vous supplie de ne point re-
» pousser des vérités utiles. J'ose depuis long-temps
» parler aux rois de leurs devoirs; souffrez qu'au-
» jourd'hui je parle au peuple de ses erreurs, et à ses
» représentans, des dangers qui nous menacent. Je
» suis, je vous l'avoue, profondément attristé des
» crimes qui couvrent de deuil cet empire. Serait-il
» donc vrai qu'il fallût me rappeler avec effroi que je
» suis un de ceux qui, en éprouvant une indignation
» généreuse contre le pouvoir arbitraire, ont peut-
» être donné des armes à la licence? La religion, les
» lois, l'autorité royale, l'ordre public, redemandent-
» ils donc à la philosophie, à la raison, les liens qui
» les unissaient à cette grande société de la nation
» française; comme si, en poursuivant les abus, en
» rappelant les droits des peuples et les devoirs des
» princes, nos efforts criminels avaient rompu ces
» liens? Mais non, jamais les conceptions hardies de
» la philosophie n'ont été présentées par nous comme
» la mesure rigoureuse des actes de la législation.

» Vous ne pouvez vous attribuer, sans erreur, ce
» qui n'a pu résulter que d'une fausse interprétation
» de nos principes. Eh! cependant, prêt à descendre
» dans la nuit du tombeau, prêt à quitter une famille
» immense, dont j'ai ardemment désiré le bonheur,
» que vois-je autour de moi! des troubles religieux,
» des discussions civiles, la consternation des uns, la
» tyrannie et l'audace des autres, un gouvernement
» esclave de la tyrannie populaire, le sanctuaire des
» lois environné d'hommes effrénés, qui veulent

» alternativement ou les dicter ou les braver ; des » soldats sans discipline, des chefs sans autorité, des » ministres sans moyens ; un roi, le premier ami de » son peuple, plongé dans l'amertume, outragé, me- » nacé, dépouillé de toute autorité, et la puissance » publique n'existant plus que dans les clubs, où des » hommes ignorans et grossiers osent prononcer sur » toutes les questions politiques.

» Telle est, n'en doutez pas, telle est la véritable » situation de la France. Un autre que moi n'oserait » peut-être vous le dire ; mais je l'ose parce que je le » dois ; parce que je touche à ma quatre-vingtième » année, parce qu'on ne saurait m'accuser de re- » gretter l'ancien régime ; parce qu'en gémissant sur » l'état de désolation où est l'église de France, on ne » m'accusera pas d'être un prêtre fanatique ; parce » qu'en regardant, comme le seul moyen de salut, » le rétablissement de l'autorité légitime, on ne m'ac- » cusera pas d'en être le partisan, et d'en attendre » les faveurs ; parce qu'en attaquant devant vous les » citoyens qui ont incendié le royaume, qui en ont » perverti l'esprit public par leurs écrits, on ne m'ac- » cusera pas de méconnaître le prix de la liberté de » la presse. Hélas ! j'étais plein d'espérance et de joie » lorsque je vous ai vu poser les fondemens de la » félicité publique, poursuivre les abus, proclamer » tous les droits, soumettre aux mêmes lois, à un » régime uniforme, les différentes parties de l'em- » pire ; mes yeux se sont remplis de larmes, quand » j'ai vu les plus méchans des hommes employer les » plus viles intrigues pour souiller la révolution ; » quand j'ai vu le saint nom de patriotisme prostitué



» à la scélératesse, et la licence marcher en triomphe » sous les enseignes de la liberté. L'effroi s'est mêlé » à ma juste douleur quand j'ai vu briser tous les » ressorts du gouvernement, et substituer d'impuis- » santes barrières à la nécessité d'une force active et » réprimante. Partout j'ai cherché les vestiges de » cette autorité centrale, qu'une grande nation dé- » pose dans les mains du monarque pour sa propre » sûreté ; je ne les ai plus trouvés nulle part. J'ai » cherché les principes conservateurs des propriétés, » et je les ai vus attaqués. J'ai cherché sous quel abri » repose la liberté individuelle, et j'ai vu l'audace » toujours croissante, invoquant, attendant le signal » de la destruction, que sont prêts à donner les fac- » tieux et les novateurs aussi dangereux que les fac- » tieux. J'ai entendu ces voix insidieuses qui vous » environnent de fausses terreurs pour détourner vos » regards des véritables dangers ; qui vous inspirent » de funestes défiances pour vous faire abattre suc- » cessivement tous les appuis du gouvernement mo- » narchique ; j'ai frémi surtout, lorsqu'en observant » dans sa nouvelle vie, ce peuple qui veut être libre, » je l'ai vu, non-seulement méconnaître les vertus » sociales, l'humanité, la justice, seules bases d'une » liberté véritable, mais encore recevoir avec avidité » les nouveaux germes de corruption, et se laisser » par-là entourer d'une nouvelle chaîne d'esclavage. » Ah ! combien je souffre, lorsqu'au milieu de la » Capitale, et dans le sein des lumières, je vois ce » peuple séduit accueillir, avec une joie féroce, les » propositions les plus coupables, sourire au récit des » assassinats, chanter ses crimes comme des con-

» quêtes; car il ne sait pas, ce peuple, qu'un seul » crime est la source d'une infinité de calamités. Je » le vois rire et danser sur les bords de l'abîme qui » peut engloutir même ses espérances. Ce spectacle » de joie est ce qui m'a le plus profondément ému. » Votre indifférence sur cette diversion affreuse de » l'esprit public, est la première et la seule cause du » changement qui s'est fait à votre égard; de ce chan- » gement par lequel des adulations corrompues ou » des murmures étouffés par la crainte, ont remplacé » les hommages purs que recevaient vos premiers » travaux; mais quelque courage que m'inspire l'ap- » proche de ma dernière heure, quelque devoir que » m'inspire même l'amour de la liberté, j'éprouve » cependant, en vous parlant, le respect et la sorte » de crainte dont aucun homme ne peut se défendre, » lorsqu'il se place par la pensée, dans un rapport » immédiat avec les représentans d'un grand peuple.

» Dois-je m'arrêter ici, ou continuer à vous parler » comme la postérité? Oui, je vous crois dignes d'en- » tendre ce langage. J'ai médité toute ma vie les » idées que vous venez d'appliquer à la régénération » du royaume; je les ai méditées dans un temps où, » repoussées par toutes les institutions sociales, par » tous les intérêts, par tous les préjugés, elles ne pré- » sentaient que la séduction d'un vœu consolant. Alors » aucun motif ne m'appelait à en faire l'application, » ni à calculer les effets des inconvéniens terribles at- » tachés aux factions, lorsqu'on les investit de la force » qui commande aux hommes et aux choses, lorsque » la résistance des choses et des passions des hommes » sont des élémens nécessaires à combiner. Ce que je

» n'ai pu ni dû prouver dans les circonstances et les » temps où j'écrivais, les circonstances et les temps » où vous agissez, vous ordonnent d'en tenir compte, » et je crois devoir vous dire que vous ne l'avez pas » assez fait.

» Par cette faute unique, mais continue, vous avez » vicié votre ouvrage; vous vous êtes mis dans une » situation telle, que vous ne pouvez le préserver » d'une ruine totale qu'en revenant sur vos pas, ou » en indiquant cette marche rétrograde à vos succes- » seurs. Craindriez-vous de supporter seuls toutes les » haines qui environnent l'autel de la liberté? Croyez » que ce sacrifice héroïque ne sera pas le moins con- » solant des souvenirs qu'il vous sera permis de garder. » Quels hommes que ceux qui, laissant à leur patrie » tous les biens qu'ils ont su lui faire, acceptent et » réclament, pour eux seuls, les reproches qu'ont pu » mériter des maux réels, des maux graves, mais » dont ils ne pouvaient aussi accuser que les événe- » mens! Je vous crois dignes d'une si haute destinée, » et cette idée m'invite à vous retracer sans ménage- » ment ce que vous avez attaché de défectueux à la » constitution française.

» Appelés à régénérer la France, vous deviez con- » sidérer d'abord ce que vous pouviez conserver de » l'ordre ancien, et de plus, ce que vous ne pouviez » pas en abandonner. La France était une monar- » chie; son étendue, ses besoins, ses mœurs, l'esprit national, s'opposent invinciblement à ce que jamais » des formes républicaines puissent y être admises, » sans opérer une dissolution totale de l'empire. Le » pouvoir monarchique était vicié par deux causes;

» les bases en étaient entourées de préjugés, et ses
» limites n'étaient marquées que par des résistances
» partielles. Épurer les principes en asseyant le trône
» sur sa véritable base, la souveraineté de la nation;
» poser les limites en les plaçant dans la représenta-
» tion nationale, était ce que vous aviez à faire. Eh!
» vous croyez l'avoir fait! Mais en organisant les deux
» pouvoirs, la force et le succès de la constitution
» dépendent de leur équilibre. Vous n'aviez à vous
» défendre que contre la pente actuelle des idées.
» Vous deviez voir que, dans l'opinion, le pouvoir
» des rois décline, et que les droits des peuples s'ac-
» croissent; ainsi, en affaiblissant sans mesure ce qui
» tend naturellement à s'effacer, en fortifiant dans la
» source ce qui tend naturellement à s'accroître, vous
» arrivez forcément à ce triste résultat : un roi sans
» autorité, un peuple sans frein. C'est en vous livrant
» aux écarts des opinions que vous avez favorisé l'in-
» fluence de la multitude et multiplié à l'infini les
» élections populaires.

» N'auriez-vous pas oublié que les fréquentes élec-
» tions, que les élections sans cesse renouvelées et le
» peu de durée des pouvoirs, sont une source de
» relâchement dans les ressorts politiques? N'auriez-
» vous pas oublié que la forme du gouvernement doit
» être en raison de ceux qu'il doit soutenir ou qu'il
» doit protéger? Vous avez conservé le nom de roi;
» mais dans votre constitution il n'est plus utile, et
» il est encore dangereux. Vous avez réduit son in-
» fluence à celle que la corruption peut usurper;
» vous l'avez, pour ainsi dire, invité à combattre une
» constitution qui le montre sans cesse ce qu'il n'est

» pas et ce qu'il pourrait être. Voilà déjà un vice in-
» hérent à votre constitution, un vice qui la détruira
» si vous ou vos successeurs ne vous hâtez de l'extirper.

» Je ne vous parlerai point des fautes qui peuvent
» être attribuées aux circonstances; vous les aper-
» cevrez vous-mêmes; mais le mal que vous pouvez
» détruire, comment le laisseriez-vous subsister?
» Comment, après avoir déclaré le dogme de la liberté
» des opinions religieuses, souffrez-vous que des prê-
» tres soient accablés de persécutions et d'outrages?
» Comment, après avoir consacré les principes de la
» liberté individuelle, souffrez-vous qu'il existe dans
» votre sein une constitution qui serve de modèle et
» de prétexte à toutes les inquisitions subalternes,
» qu'une inquiétude factieuse a semé dans toutes les
» parties de l'empire? Comment n'êtes-vous pas épou-
» vantés de l'audace et du succès des écrivains qui
» profanent le nom de patriote? Vous avez un gou-
» vernement monarchique, et ils le font détester;
» vous voulez la liberté du peuple, et ils veulent faire
» du peuple le tyran le plus féroce. Vous voulez ré-
» générer les mœurs, et ils commandent le triomphe
» du vice et l'impunité des crimes. Je ne vous parlerai
» pas de vos opérations de finances; à Dieu ne plaise
» que je veuille augmenter les inquiétudes ou dimi-
» nuer les espérances. La fortune publique est encore
» dans vos mains; mais croyez bien qu'il n'y a ni
» impôts, ni crédit, ni recette, ni dépense assurés,
» là où le gouvernement n'est ni puissant ni respecté.
» Quelle sorte de gouvernement pourrait résister à
» cette domination des clubs? Vous avez détruit les
» corporations, et la plus colossale de toutes les agré-

» gations s'élève sur vos têtes, et menace de dissoudre
» tous les pouvoirs. La France entière présente deux
» tribus très-prononcées : celle des gens de bien, des
» esprits modérés, classe d'hommes muets et cons-
» ternés maintenant, tandis que des hommes violens
» s'électrisent, se serrent et forment un volcan redou-
» table qui vomit des torrens de laves capables de tout
» engloutir. Vous avez fait une déclaration de droits,
» et cette déclaration est parfaite si vous la dégagez
» des abstractions métaphysiques qui ne tendent qu'à
» répandre dans l'empire français des germes de dés-
» organisation et de désordres. Sans cesse hésitant
» entre les principes qu'on empêche de modifier, et
» les circonstances qui vous arrachent des exceptions,
» vous faites toujours très-peu pour l'utilité publique,
» et trop pour votre doctrine. Vous êtes souvent in-
» constans et impolitiques au moment où vous voulez
» n'être ni l'un ni l'autre. Vous voyez qu'aucune de
» ces observations n'échappe aux amis de la liberté.
» Ils vous redemandent le dépôt de l'opinion publique
» dont vous n'êtes que les organes; l'Europe étonnée
» vous regarde ; l'Europe, qui peut-être ébranlée
» jusques dans ses fondemens par la propagation de
» vos principes, s'indigne de leur exagération. Le
» silence de ses princes est peut-être celui de l'effroi.
» Eh ! n'aspirez pas au funeste honneur de vous rendre
» redoutables par des innovations immodérées, aussi
» dangereuses pour vous-mêmes que pour vos voisins !
» Ouvrez encore une fois les annales du monde !
» appelez à votre aide la sagesse des siècles ! voyez
» combien d'empires ont péri par l'anarchie !

» Il est temps de faire cesser celle qui nous désole,

» d'arrêter les vengeances, les séditions et les émeutes, » de nous rendre enfin la paix et la confiance. Pour » arriver à ce but salutaire vous n'avez qu'un moyen, » et ce moyen serait, en révisant vos décrets, de » réunir et de renforcer des pouvoirs affaiblis par leur » dispersion, de confier au roi toute la force néces- » saire pour assurer la puissance des lois, de veiller » surtout à la liberté des assemblées primaires, dont » les factions ont éloigné tous les citoyens vertueux et » sages. Croyez-vous que le rétablissement du pouvoir » exécutif puisse être l'ouvrage de vos successeurs? » Non; ils arriveront avec moins de forces que vous » n'en avez; ils auront à conquérir cette opinion po- » pulaire dont vous avez disposé. Vous pouvez seuls » recréer ce que vous avez détruit ou laissé détruire. » Vous avez posé les bases de cette constitution rai- » sonnable en assurant au peuple le droit de faire des » lois, et de statuer sur l'impôt. L'anarchie anéantira » ces droits eux-mêmes, si vous ne les mettez sous la » garde d'un gouvernement actif et vigoureux; et le » despotisme vous attend, si vous ne le prévenez par » la protection tutélaire de l'autorité royale.

» J'ai recueilli mes forces pour vous parler le lan- » gage austère de la vérité. Pardonnez à mon zèle et » à mon amour pour la patrie, ce que mes remon- » trances peuvent avoir de trop libre, et croyez à des » vœux ardens pour votre gloire, autant qu'à mon » profond respect.

Signé Guillaume-Thomas Raynal. »

LETTRE

ADRESSÉE PAR M. DE MONTMORIN

A TOUS LES AMBASSADEURS.

« Le roi me charge, monsieur, de vous mander » que son intention la plus formelle est que vous ma- » nifestiez ses sentimens sur la révolution et sur la » constitution française, à la cour où vous résidez. » Les ambassadeurs et ministres de France près toutes » les cours de l'Europe, reçoivent les mêmes ordres, » afin qu'il ne reste aucun doute, ni sur les intentions » de sa majesté, ni sur l'acceptation libre qu'elle a don- » née à la nouvelle forme de gouvernement, ni sur son » serment irrévocable de la maintenir. Sa majesté » avait convoqué les états-généraux de son royaume, » et déterminé dans son conseil que les communes y » auraient un nombre de députés égal à celui des » autres ordres qui existaient alors. Cet acte de légis- » lation provisoire, que les obstacles du moment ne » permettaient pas de rendre plus favorable, annon- » çait assez le désir de sa majesté de rétablir la nation » dans tous ses droits.

» Les états-généraux furent assemblés, et prirent le » titre d'assemblée nationale; bientôt une constitution, » propre à faire le bonheur de la France et du monar- » que, remplaça l'ancien ordre de choses, où la force » apparente de la royauté ne cachait que la force réelle » des abus de quelques corps aristocratiques.

» L'assemblée nationale adopta la forme du gouver-

» nement représentatif, joint à la royauté héréditaire; » le corps législatif fut déclaré permanent; l'élection » des ministres du culte, des administrateurs et des » juges, fut rendue au peuple; on conféra le pouvoir » exécutif au roi, la formation de la loi au corps légis- » latif, et la sanction au monarque; la force publique, » soit intérieure, soit extérieure, fut organisée sur les » mêmes principes, et d'après la base fondamentale de » la distinction des pouvoirs : telle est la nouvelle cons- » titution du royaume.

» Ce que l'on appelle la révolution, n'est que l'anéan- » tissement d'une foule d'abus, accumulés depuis des » siècles par l'erreur des peuples ou le pouvoir des mi- » nistres, qui n'a jamais été le pouvoir des rois; ces » abus n'étaient pas moins funestes à la nation qu'au » monarque; ces abus, l'autorité, sous des règnes heu- » reux, n'avait cessé de les attaquer, sans pouvoir les » détruire, ils n'existent plus. La nation souveraine » n'a plus que des citoyens égaux en droits; plus de » despote que la loi; plus d'organes que des fonction- » naires publics, et le roi est le premier de ces fonc- » tionnaires : telle est la révolution française.

» Elle devait avoir pour ennemis tous ceux qui, » dans un premier moment d'erreur, ont regretté, » pour des avantages personnels, les abus de l'ancien » gouvernement; de là l'apparente division qui s'est » manifestée dans le royaume, et qui s'affaiblit chaque » jour; de là, peut-être, quelques lois sévères et de » circonstances, que le temps corrigera; mais le roi, » dont la véritable force est indivisible de celle de la » nation, qui n'a d'autre ambition que le bonheur du » peuple, ni d'autre pouvoir réel que celui qui lui est

» délégué, le roi a dû adopter, sans hésiter, une heu» reuse constitution, qui régénérait tout à la fois son » autorité, la nation et la monarchie. On lui a con» servé toute sa puissance, hors le pouvoir redoutable » de faire des lois; il est resté chargé des négociations » avec les puissances étrangères, du soin de défendre » le royaume et d'en repousser les ennemis; mais » la nation française n'en aura plus désormais au» dehors, que ses agresseurs; elle n'a plus d'ennemis » intérieurs que ceux qui, se nourrissant encore de » folles espérances, croiraient que la volonté de vingt» quatre millions d'hommes rentrés dans leurs droits » naturels, après avoir organisé le royaume de ma» nière qu'il n'existe plus que des souvenirs des an» ciennes formes et des anciens abus, n'est pas une » immuable, une irrévocable constitution.

» Les plus dangereux de ces ennemis sont ceux qui » ont affecté de répandre des doutes sur les intentions » du monarque; ces hommes sont bien coupables ou » bien aveuglés; ils se croient les amis du roi, ce sont » les seuls ennemis de la royauté; ils auraient privé » le monarque de l'amour et de la confiance d'une » grande nation, si ses principes et sa probité eussent » été moins connus. Eh! que n'a pas fait le roi, pour » montrer qu'il comptait aussi la révolution et la consti» tution française parmi ses titres à la gloire! Après avoir » accepté et sanctionné toutes les lois, il n'a négligé » aucun des moyens de les faire exécuter; dès le mois » de février de l'année dernière, il avait, dans le sein » de l'assemblée nationale, promis de les maintenir; » il en a fait le serment au milieu de la fédération » universelle du royaume: honoré du titre de restau-

» rateur de la liberté française, il transmettra plus
» qu'une couronne à son fils, il lui transmettra une
» royauté constitutionnelle.

» Les ennemis de la constitution ne cessent de
» répéter que le roi n'est pas heureux, comme s'il
» pouvait exister pour un roi d'autre bonheur que
» celui du peuple; ils disent que son autorité est
» avilie, comme si l'autorité, fondée sur la force,
» n'était pas moins puissante et plus incertaine que
» l'autorité de la loi; enfin, que le roi n'est pas libre,
» calomnie atroce, si l'on suppose que sa volonté a
» pu être forcée; absurde, si l'on prend pour défaut
» de liberté, le consentement que sa majesté a ex-
» primé plusieurs fois, de rester au milieu des citoyens
» de Paris, consentement qu'elle devait accorder à
» leur patriotisme, même à leurs craintes, et surtout
» à leur amour.

» Ces calomnies, cependant, ont pénétré jusques
» dans les cours étrangères; elles y ont été répétées
» par des Français, qui se sont volontairement exilés
» de leur patrie au lieu d'en partager la gloire, et
» qui, s'ils n'en sont pas les ennemis, ont au moins
» abandonné leur poste de citoyen. Le roi vous
» charge, monsieur, de déjouer leurs intrigues et
» leurs projets. Ces mêmes calomnies, en répandant
» les idées les plus fausses sur la révolution française,
» ont fait suspecter, chez plusieurs nations voisines,
» les intentions des voyageurs français; et le roi vous
» recommande expressément de les protéger et de les
» défendre. Donnez, monsieur, de la constitution
» française l'idée que le roi s'en forme lui-même; ne
» laissez aucun doute sur l'intention de sa majesté de

» la maintenir de tout son pouvoir. En assurant la » liberté et l'égalité des citoyens, cette constitution » fonde la prospérité nationale sur les bases les plus » inébranlables; elle affermit l'autorité royale par les » lois; elle prévient, par une révolution glorieuse, la » révolution que les abus de l'ancien gouvernement » auraient bientôt fait éclater, en causant, peut-être, » la dissolution de l'empire; elle fera le bonheur du » roi. Le soin de la justifier, de la défendre et de la » prendre pour règle de votre conduite, doit être » votre premier devoir.

» Je vous ai déjà manifesté plusieurs fois les senti- » mens de sa majesté à cet égard; mais d'après ce » qui lui est revenu de l'opinion qu'on cherchait à » établir dans les pays étrangers sur ce qui se passe » en France, elle m'a ordonné de vous charger de » notifier le contenu de cette lettre à la cour où vous » êtes; et, pour lui donner plus de publicité, sa majesté » vient d'en ordonner l'impression.

Signé MONTMORIN. »

Le 23 *avril* 1791.

MANIFESTE
OU DÉCLARATION DU ROI,
ADRESSÉE
A TOUS LES FRANÇAIS, A SA SORTIE DE PARIS.

Tant que le roi a pu espérer de voir renaître l'ordre et le bonheur dans le royaume, par les moyens employés par l'assemblée nationale, dans la Capitale, aucun sacrifice personnel ne lui a coûté; il n'aurait pas même argué de la nullité dont le défaut absolu de liberté entache toutes les démarches qu'il a faites depuis le mois d'octobre 1789, si cet espoir eût été rempli; mais aujourd'hui, que la seule récompense de tant de sacrifices est de voir la destruction de la royauté, de voir tous les pouvoirs méconnus, les propriétés violées, la sûreté des personnes mise partout en danger, les crimes rester impunis, et une anarchie complète s'établir au-dessus des lois, sans que l'apparence d'autorité que lui donne la nouvelle constitution soit suffisante pour réparer un seul des maux qui affligent le royaume : le roi, après avoir solennellement protesté contre tous les actes émanés de lui pendant sa captivité, croit devoir mettre sous les yeux des Français et de tout l'univers le tableau de sa conduite et celui du gouvernement qui s'est établi dans le royaume.

On a vu sa majesté, au mois de juillet 1789, pour écarter tout sujet de défiance, renvoyer les

troupes qu'elle n'avait appelées auprès de sa personne, qu'après que les étincelles de révolte s'étaient déjà manifestées dans Paris et dans le régiment même de ses gardes. Le roi, sûr de sa conscience et de la droiture de ses intentions, n'a pas craint de venir seul parmi les citoyens armés de la Capitale.

Au mois d'octobre de la même année, le roi, prévenu depuis long-temps des mouvemens que les factieux cherchaient à exciter, fut, dans la journée du 5, averti assez à temps pour pouvoir se retirer où il eût voulu; mais il craignit qu'on ne se servît de cette démarche pour allumer la guerre civile, et il aima mieux se sacrifier personnellement, et ce qui était plus déchirant pour son cœur, mettre en danger la vie des personnes qui lui sont les plus chères. Tout le monde sait les événemens de la nuit du 5 octobre et l'impunité qui les couvre depuis deux ans: Dieu seul a empêché l'exécution des plus grands crimes, et a détourné de la nation française une tache qui aurait été ineffaçable.

Le roi, cédant au vœu manifesté par l'armée des Parisiens, vint s'établir avec sa famille au château des Tuileries. Il y avait plus de cent ans que les rois n'y avaient fait de résidence habituelle, excepté pendant la minorité de Louis XV. Rien n'était prêt pour recevoir le roi, et la disposition des appartemens était bien loin de procurer les commodités auxquelles sa majesté était accoutumée dans les autres maisons royales, et dont tout particulier qui a de l'aisance peut jouir. Malgré la contrainte qui avait été apportée, et les incommodités de tout genre qui suivirent le changement du séjour du roi, fidèle au système

de sacrifices que sa majesté s'était fait pour procurer la tranquillité publique, elle crut, dès le lendemain de son arrivée à Paris, devoir rassurer les provinces sur son séjour dans la Capitale, et inviter l'assemblée nationale à se rapprocher de lui, en venant continuer ses travaux dans la même ville.

Mais un sacrifice plus pénible était réservé au cœur de sa majesté; il fallut qu'on éloignât d'elle ses gardes-du-corps, de la fidélité desquels elle venait d'avoir une preuve bien éclatante dans la matinée du 6. Deux avaient péri victimes de leur attachement pour le roi et pour sa famille, et plusieurs encore avaient été blessés grièvement en exécutant strictement les ordres du roi, qui leur avait défendu de tirer sur la multitude égarée. L'art des factieux a été bien grand pour faire envisager sous des couleurs si noires une troupe aussi fidèle, et qui venait de mettre le comble à la bonne conduite qu'elle avait toujours tenue. Mais ce n'était pas tant contre les gardes-du-corps que leurs intentions étaient dirigées, que contre le roi lui-même; on voulait l'isoler entièrement en le privant du service de ses gardes-du-corps, dont on n'avait pas pu égarer les esprits, comme on avait réussi auprès de ceux du régiment des gardes-françaises, qui, peu de temps auparavant, était le modèle de l'armée.

C'est aux soldats de ce même régiment, devenus troupes soldées par la ville de Paris, et aux gardes nationaux de cette même ville, que la garde du roi a été confiée. Ces troupes sont entièrement sous les ordres de la municipalité de Paris, dont le commandant-général relève; le roi, gardé ainsi, s'est vu par-là

prisonnier dans ses propres états ; car, comment peut-on appeler autrement l'état d'un roi qui ne commande que pour les choses de parade à sa garde, qui ne nomme à aucune des places, et qui est obligé de se voir entouré de plusieurs personnes dont il connaît les mauvaises intentions pour lui et pour sa famille ? Ce n'est pas pour inculper la garde nationale parisienne et les troupes du centre, que le roi relève ces faits, c'est pour faire connaître l'exacte vérité ; et en la faisant connaître il a rendu justice au zèle pour le bon ordre et à l'attachement pour sa personne qu'en général cette troupe lui a montrés ; lorsque les esprits ont été laissés à eux-mêmes, et qu'ils n'ont pas été égarés par les clameurs et les mensonges des factieux.

Mais plus le roi a fait de sacrifices pour le bonheur de ses peuples, plus les factieux ont travaillé pour en faire méconnaître le prix, et présenter la royauté sous les couleurs les plus fausses et les plus odieuses.

La convocation des états-généraux, le doublement des députés du tiers-état, les peines que le roi a prises pour aplanir toutes les difficultés qui pouvaient retarder l'assemblée des états-généraux, et celles qui s'étaient élevées depuis leur ouverture, tous les retranchemens que le roi avait faits sur sa dépense personnelle, tous les sacrifices qu'il a faits à ses peuples dans la séance du 23 juin ; enfin la réunion des ordres, opérée par la manifestation du roi, mesure que sa majesté jugea alors indispensable pour l'activité des états-généraux ; tous ses soins, toutes ses peines, toute sa générosité, tout son dévoûment pour son peuple, tout a été méconnu, tout a été dénaturé.

Lorsque les états-généraux, s'étant donné le nom d'assemblée nationale, ont commencé à s'occuper de la constitution du royaume, qu'on se rappelle les mémoires que les factieux ont eu l'adresse de faire venir de plusieurs provinces, et les mouvemens de Paris pour faire manquer les députés à une des clauses portées dans tous les cahiers, qui portaient que *la confection des lois se ferait de concert avec le roi*. Au mépris de cette clause, l'assemblée a mis le roi tout-à-fait hors de la constitution, en lui refusant le droit d'accorder ou de refuser sa sanction aux articles qu'elle regarde comme constitutionnels, en se réservant le droit de ranger dans cette classe ceux qu'elle juge à propos, et en restreignant sur ceux réputés purement législatifs la prérogative royale à un droit de suspension jusqu'à la troisième législature, droit purement illusoire, comme tant d'exemples ne le prouvent que trop.

Que reste-t-il au roi, que le vain simulacre de la royauté? On lui a donné vingt-cinq millions pour la dépense de sa liste civile; mais la splendeur de la maison qu'il doit entretenir pour faire honneur à la dignité de la couronne de France, et les charges qu'on a rejetées dessus même depuis l'époque où ces fonds ont été réglés, doivent en absorber la totalité.

On lui a laissé l'usufruit de quelques-uns des domaines de la couronne avec plusieurs formes gênantes pour leur jouissance. Ces domaines ne sont qu'une petite partie de ceux que les rois ont possédés de toute ancienneté, et des patrimoines des ancêtres de sa majesté qu'ils ont réunis à la couronne. On ne craint pas d'avancer que si tous ces objets étaient réunis, ils dépasseraient de beaucoup les sommes allouées pour

l'entretien du roi et de sa famille, et qu'alors il n'en coûterait rien au peuple pour cette partie.

Une remarque qui coûte à faire au roi, est l'attention qu'on a eue de séparer dans les arrangemens sur la finance et sur toutes les autres parties, les services rendus au roi personnellement, ou à l'état, et que les services rendus à la personne du roi ne l'étaient pas aussi à l'état.

Qu'on examine ensuite les diverses parties du gouvernement. *La justice;* le roi n'a aucune participation à la confection des lois; il a le simple droit d'empêcher jusqu'à la troisième législature, sur les objets qui ne sont pas réputés constitutionnels, et celui de prier l'assemblée nationale de s'occuper de tels ou tels objets, sans avoir le droit d'en faire la proposition formelle. La justice se rend au nom du roi, les provisions des juges sont expédiées par lui; mais ce n'est qu'une affaire de forme, et le roi a seulement la nomination des commissaires du roi, places nouvellement créées, qui n'ont qu'une partie des attributions des anciens procureurs-généraux, et sont seulement destinées à faire maintenir l'exécution des formes; toute la partie publique est dévolue à un autre officier de justice. Ces places de commissaires sont à vie et non révocables, pendant que l'exercice de celles de juge ne doit durer que six années. Un des décrets de l'assemblée vient de priver le roi d'une des plus belles prérogatives attachées par-tout à la royauté, celle de faire grâce et de commuer les peines. Quelque parfaites que soient les lois, il est impossible qu'elles prévoient tous les cas, et ce sera alors les jurés qui auront véritablement le droit de faire grâce,

en appliquant, suivant leur volonté, le sens de la loi. Combien d'ailleurs cette disposition ne diminue-t-elle pas la majesté royale aux yeux des peuples, accoutumés depuis si long-temps à recourir au roi dans leurs besoins et dans leurs peines, et à voir en lui le père commun qui pouvait soulager leurs afflictions!

L'administration intérieure. — Elle est toute entière dans les mains des départemens, des districts et des municipalités, ressorts trop multipliés qui nuisent au mouvement de la machine, et souvent peuvent se croiser. Tous ces corps sont élus par le peuple, et ne ressortissent du gouvernement, d'après les décrets, que pour leur exécution, ou pour celle des ordres particuliers qui en sont la suite. Ils n'ont, d'un côté, aucune grâce à attendre du gouvernement; et de l'autre, la manière de punir ou de réprimer leurs fautes, telle qu'elle est établie par les décrets, a des formes si compliquées, qu'il faudrait des cas bien extraordinaires pour pouvoir s'en servir; ce qui réduit à bien peu de choses la surveillance que les ministres doivent avoir sur eux. Ces corps ont d'ailleurs acquis peu de force et de considération. Les sociétés des amis de la constitution (dont on parlera après) qui ne sont pas responsables, se trouvent bien plus fortes qu'eux; et par-là, l'action du gouvernement devient nulle. Depuis leur établissement, on a vu plusieurs exemples, que quelque bonne volonté qu'ils eussent pour maintenir le bon ordre, ils n'ont pas osé se servir des moyens que la loi leur donnait, par la crainte du peuple, poussé par d'autres instigations.

Les corps électoraux, quoiqu'ils n'aient aucune action par eux-mêmes, et soient restreints aux élections,

ont une force réelle par leur masse, par leur durée biennale et par la crainte naturelle aux hommes, et surtout à ceux qui n'ont pas d'état fixe, de déplaire à ceux qui peuvent servir ou nuire.

La disposition des forces militaires est, par les décrets, dans la main du roi. Il a été déclaré chef suprême de l'armée et de la marine; mais tout le travail de formation de ces deux armées a été fait par les comités de l'assemblée, sans la participation du roi. Tout, jusqu'au moindre réglement de discipline, a été fait par eux, et il reste au roi le tiers ou le quart des nominations, suivant les occasions; ce droit devient à peu près illusoire, par les obstacles et les contrariétés sans nombre que chacun se permet contre les choix du roi. On l'a vu obligé de refaire tout le travail des officiers-généraux de l'armée, parce que ces choix déplaisaient aux clubs. En cédant ainsi, sa majesté n'a pas voulu livrer d'honnêtes et braves militaires, et les exposer aux violences qui auraient sûrement été exercées contre eux, comme on n'en a vu que de trop fâcheux exemples. Les clubs et les corps administratifs se mêlent des détails intérieurs des troupes, qui doivent être absolument étrangers à ces derniers, qui n'ont que le droit de requérir la force publique, lorsqu'ils pensent qu'il y a lieu à l'employer. Ils se sont servi de ce droit, quelquefois même pour contrarier les dispositions du gouvernement sur la distribution des troupes, de manière qu'il est arrivé plusieurs fois qu'elles ne se trouvaient pas où elles devaient être. Ce n'est qu'aux clubs que l'on doit attribuer l'esprit de révolte contre les officiers et la discipline militaire, qui se répand dans beaucoup

de régimens, et qui, si on n'y met ordre efficacement, sera la destruction de l'armée. Que devient une armée, quand elle n'a plus ni chefs ni discipline? Au lieu d'être la force et la sauve-garde d'un état, elle en devient la terreur et le fléau. Combien les soldats français, quand ils auront les yeux dessillés, ne rougiront-ils pas de leur conduite, et ne prendront-ils pas en horreur ceux qui ont perverti le bon esprit qui régnait dans l'armée et la marine française? Funestes dispositions que celles qui ont encouragé les soldats et les marins à fréquenter les clubs! Le roi a toujours pensé que la loi doit être égale pour tous. Les officiers qui sont dans leurs torts, doivent être punis; mais ils doivent l'être, comme les subalternes, suivant les dispositions établies par les lois et réglemens. Toutes les portes doivent être ouvertes pour que le mérite se montre et puisse avancer. Tout le bien-être qu'on peut donner aux soldats est juste et nécessaire; mais il ne peut y avoir d'armée sans officiers et sans discipline, et il n'y en aura jamais, tant que les soldats se croiront en droit de juger la conduite de leurs chefs.

Affaires étrangères. — La nomination aux places de ministres dans les cours étrangères, a été réservée au roi, ainsi que la conduite des négociations; mais la liberté du roi pour ces choix est tout aussi nulle que pour ceux des officiers de l'armée : on en a vu l'exemple à la dernière nomination. La révision et la confirmation des traités, que s'est réservées l'assemblée nationale, et la nomination d'un comité diplomatique, détruisent absolument la seconde disposition. Le droit de faire la guerre ne serait qu'un

droit illusoire, parce qu'il faudrait être insensé pour qu'un roi qui n'est ni ne veut être despote, allât, de but en blanc, attaquer un autre royaume, lorsque le vœu de sa nation s'y opposerait, et qu'elle n'accorderait aucun subside pour la soutenir. Mais le droit de faire la paix est d'un tout autre genre : le roi, qui ne fait qu'un avec toute la nation, qui ne peut avoir d'autre intérêt que le sien, connaît ses droits, connaît ses besoins et ses ressources, et ne craint pas alors de prendre les engagemens qui lui paraissent propres à assurer son bonheur et sa tranquillité ; mais quand il faudra que les conventions subissent la révision et la confirmation de l'assemblée nationale, aucune puissance ne voudra prendre des engagemens qui peuvent être rompus par d'autres que par ceux avec qui elle contracte, et alors tous les pouvoirs se concentrent dans cette assemblée. D'ailleurs, quelque franchise qu'on mette dans les négociations, est-il possible d'en confier le secret à une assemblée dont les délibérations sont nécessairement publiques ?

Finances. — Le roi avait déclaré, bien avant la convocation des états-généraux, qu'il reconnaissait dans les assemblées de la nation le droit d'accorder des subsides, et qu'il ne voulait plus imposer les peuples sans leur consentement. Tous les cahiers des députés aux états-généraux s'étaient accordés à mettre le rétablissement des finances au premier rang des objets dont cette assemblée devait s'occuper : quelques-uns y avaient mis des restrictions pour des articles à faire décider préalablement. Le roi a levé les difficultés que ces restrictions auraient pu occasioner, en allant au-devant lui-même, et accordant, dans la

séance du 23 juin, tout ce qui avait été désiré. Le 4 février 1790, le roi a prié lui-même l'assemblée de s'occuper efficacement d'un objet si important : elle ne s'en est occupée que tard, et d'une manière qui peut paraître imparfaite. Il n'y a point encore de tableau exactement fait des recettes et des dépenses, et des ressources qui peuvent combler le déficit : on s'est laissé aller à des calculs hypothétiques : l'assemblée s'est pressée d'abolir les impôts dont la lourdeur, à la vérité, pesait beaucoup sur les peuples, mais qui donnait des ressources assurées; elle les a remplacées par un impôt presque unique, dont la levée exacte sera peut-être difficile. Les contributions ordinaires sont à présent très-arriérées, et la ressource extraordinaire des douze cents millions d'assignats est presque consommée. Les dépenses des départemens de la guerre et de la marine, au lieu d'être diminuées, sont augmentées, sans y comprendre les dépenses que des armemens nécessaires ont occasionées dans le cours de la dernière année, pour l'administration de ce département : les rouages ont été fort multipliés, en confiant les recettes aux administrations de districts. Le roi, qui le premier n'avait pas craint de rendre publics les comptes de son administration des finances, et qui avait montré la volonté que les comptes publics fussent établis comme une règle du gouvernement, a été rendu, si cela est possible, encore plus étranger à ce département qu'aux autres; et les prétentions, les jalousies et les récriminations contre le gouvernement, ont été encore plus répandues sur cet objet. Le réglement des fonds, le recouvrement des impositions, la répartition entre les départemens, les récompenses

pour les services rendus, tout a été ôté à l'inspection du roi : il ne lui reste que quelques serviles nominations, et pas même la distribution de quelques gratifications, pour secourir les indigens. Le roi connaît les difficultés de cette administration; et s'il était possible que la machine du gouvernement pût aller, sans sa surveillance directe sur la gestion des finances, sa majesté ne regretterait que de ne pouvoir plus concourir par elle-même à établir un ordre stable qui pût faire parvenir à la diminution des impositions (objet qu'on sait bien que sa majesté a toujours vivement désiré, et qu'elle eût pu effectuer sans les dépenses de la guerre d'Amérique), et de n'avoir plus la distribution de secours pour le soulagement des malheureux.

Enfin, par les décrets, le roi a été déclaré chef suprême de l'administration du royaume. D'autres décrets subséquens ont réglé l'organisation du ministère de manière que le roi, que cela doit regarder plus directement, ne peut pourtant rien y changer, sans de nouvelles décisions de l'assemblée. Le système des chefs du parti dominant a été si bien suivi, de jeter une telle méfiance sur tous les agens du gouvernement, qu'il devient presque impossible aujourd'hui de remplir les places de l'administration. Aucun gouvernement ne peut marcher ni subsister sans une confiance réciproque entre les administrateurs et les administrés; et les derniers réglemens proposés à l'assemblée nationale, sur les peines à infliger aux ministres ou agens du pouvoir exécutif, qui seraient prévaricateurs, ou seraient jugés avoir dépassé les limites de leur puissance, doivent faire naître toutes sortes d'inquiétudes : ces dispositions pénales s'éten-

dent même jusqu'aux subalternes; ce qui détruit toute subordination; les inférieurs ne devant jamais juger les ordres des supérieurs, qui sont responsables de ce qu'ils commandent. Ces réglemens, pour la multiplicité des précautions et des genres de délits qui y sont indiqués, ne tendent qu'à inspirer de la méfiance, au lieu de la confiance qui serait si nécessaire.

Cette forme de gouvernement, si vicieuse en elle-même, le devient encore plus par ses conséquences.

1°. L'assemblée, par le moyen de ses comités, excède à tout moment les bornes qu'elle s'est prescrites; elle s'occupe d'affaires qui tiennent uniquement à l'administration intérieure du royaume, et à celle de la justice, et cumule ainsi tous les pouvoirs: elle exerce même, par son comité des recherches, un véritable despotisme plus barbare et plus insupportable qu'aucun de ceux dont l'histoire ait jamais fait mention; 2°. Il s'est établi dans presque toutes les villes, et même dans plusieurs bourgs et villages du royaume, des associations connues sous le nom des amis de la constitution, contre la teneur des décrets, elles n'en souffrent aucune qui ne soit affiliée avec elles; ce qui forme une immense corporation plus dangereuse qu'aucune de celles qui existaient auparavant. Sans y être autorisées, mais même au mépris de tous les décrets, elles délibèrent sur toutes les parties du gouvernement, correspondent entre elles sur tous les objets, font et reçoivent des dénonciations, affichent des arrêtés, et ont pris une telle prépondérance, que tous les corps administratifs et judiciaires, sans en excepter l'assemblée nationale elle-même, obéissent presque tous à leurs ordres.

Le roi ne pense pas qu'il soit possible de gouverner un royaume d'une si grande étendue et d'une si grande importance que la France, par les moyens établis par l'assemblée nationale, tels qu'ils existent à présent. Sa majesté, en accordant à tous les décrets indistinctement une sanction qu'elle savait bien ne pas pouvoir refuser, y a été déterminée par le désir d'éviter toute discussion que l'expérience lui avait appris à être au moins inutile; elle craignait de plus, qu'on ne pensât qu'elle voulût retarder ou faire manquer les travaux de l'assemblée nationale, à la réussite desquels la nation prenait un si grand intérêt: elle mettait sa confiance dans les gens sages de cette assemblée, qui reconnaissaient qu'il est plus aisé de détruire un gouvernement, que d'en construire un sur des bases toutes différentes. Ils avaient plusieurs fois senti la nécessité, lors de la révision annoncée des décrets, de donner une force d'action et de réaction nécessaire à tout gouvernement : ils reconnaissaient aussi l'utilité d'inspirer, pour ce gouvernement et pour les lois qui doivent assurer la prospérité et l'état de chacun, une confiance telle qu'elle ramenât dans le royaume tous les citoyens que le mécontentement dans quelques-uns, et dans la plupart la crainte pour leur vie ou pour leurs propriétés, ont forcé de s'expatrier.

Mais plus on voit l'assemblée s'approcher du terme de ses travaux, plus on voit les gens sages perdre leur crédit; plus les dispositions qui ne peuvent mettre que de la difficulté, et même de l'impossibilité, dans la conduite du gouvernement, et inspirer pour lui de la méfiance et de la fureur, augmentent tous les jours; les autres réglemens, au lieu de jeter un baume salu-

taire sur les plaies qui saignent encore dans plusieurs provinces, ne font qu'accroître les inquiétudes et aigrir les mécontens. L'esprit des clubs domine et envahit tout; les mille journaux et pamphlets calomniateurs, incendiaires, qui se répandent journellement, ne sont que leurs échos, et préparent les esprits de la manière dont ils veulent les conduire. Jamais l'assemblée nationale n'a osé remédier à cette licence, bien éloignée d'une vraie liberté; elle a perdu son crédit, et même la force dont elle aurait besoin pour revenir sur ses pas, et changer ce qui lui paraîtrait bon à être corrigé. On voit, par l'esprit qui règne dans les clubs, et la manière dont ils s'emparent des nouvelles assemblées primaires, ce qu'on doit attendre d'eux; et s'ils laissent apercevoir quelques dispositions à revenir sur quelque chose, c'est pour détruire les restes de la royauté, et établir un gouvernement métaphysique et philosophique, impossible dans son exécution.

Français, est-ce là ce que vous entendiez en envoyant des représentans à l'assemblée nationale? Désiriez-vous que l'anarchie et le despotisme des clubs remplaçassent le gouvernement monarchique, sous lequel la nation a prospéré pendant quatorze cents ans? Désiriez-vous voir votre roi comblé d'outrages et privé de sa liberté, pendant qu'il ne s'occupait que d'établir la vôtre?

L'amour pour leurs rois est une des vertus des Français, et sa majesté en a reçu personnellement des marques trop touchantes pour pouvoir jamais les oublier. Les factieux sentaient bien que tant que cet amour subsisterait, leur ouvrage ne pourrait jamais

s'achever; ils sentaient également que, pour l'affaiblir, il fallait, s'il était possible, anéantir le respect qui l'a toujours accompagné, et c'est la source des outrages que le roi a reçus depuis deux ans, et de tous les maux qu'il a soufferts. Sa majesté n'en tracerait pas ici l'affligeant tableau, si elle ne voulait faire connaître à ses fidèles sujets l'esprit de ces factieux qui déchirent le sein de leur patrie en feignant de vouloir la régénérer.

Ils profitèrent d'abord de l'espèce d'enthousiasme où l'on était pour M. Necker, pour lui procurer, sous les yeux même du roi, un triomphe d'autant plus éclatant, que dans le même instant les gens qu'ils avaient soudoyés pour cela affectèrent de ne faire aucune attention à la présence du roi. Enhardis par ce premier essai, ils osèrent, dès le lendemain, à Versailles, faire insulter M. l'archevêque de Paris, le poursuivre à coups de pierres, et mettre sa vie dans le plus grand danger. Lorsque l'insurrection éclata dans Paris, un courrier que le roi avait envoyé fut arrêté publiquement, fouillé, et les lettres du roi même furent ouvertes. Pendant ce temps, l'assemblée nationale semblait insulter à la douleur de sa majesté, en ne s'occupant qu'à combler de marques d'estime ces mêmes ministres dont le renvoi a servi de prétexte à l'insurrection, et que depuis elle n'a pas mieux traités pour cela. Le roi s'étant déterminé à aller porter lui-même des paroles de paix dans la Capitale, des gens apostés sur la route eurent grand soin d'empêcher ces cris de *vive le roi!* si naturels aux Français; et les harangues qu'on lui fit, loin de porter l'expression de la reconnaissance, ne furent remplies que d'une ironie amère.

Cependant, l'on accoutumait de plus en plus le peuple au mépris de la royauté et des lois; celui de Versailles essayait de pendre deux hussards à la grille du château, arrachait un parricide au supplice, s'opposait à l'envoi d'un détachement de chasseurs, destinés à maintenir le bon ordre, tandis qu'un énergumène faisait publiquement, au Palais-Royal, la motion de venir enlever le roi et son fils, de les garder à Paris, et d'enfermer la reine dans un couvent; et que cette motion, au lieu d'être rejetée avec l'indignation qu'elle aurait dû exciter, était applaudie. L'assemblée, de son côté, non contente de dégrader la royauté par ses décrets, affectait même du mépris pour la personne du roi, et recevait, d'une manière impossible à qualifier convenablement, les observations du roi sur les décrets de la nuit des 4 et 5 août.

Enfin, arrivèrent les journées des 5 et 6 octobre; le récit en serait superflu, et sa majesté l'épargne à ses fidèles sujets; mais elle ne peut pas s'empêcher de faire remarquer la conduite de l'assemblée pendant ces horribles scènes. Loin de songer à les prévenir, ou du moins à les arrêter, elle resta tranquille, et se contenta de répondre à la motion de se transporter en corps chez le roi, que cela n'était pas de sa dignité.

Depuis ce moment, presque tous les jours ont été marqués par de nouvelles scènes, plus affligeantes les unes que les autres pour le roi, ou par de nouvelles insultes qui lui ont été faites. A peine le roi était-il aux Tuileries, qu'un innocent fut massacré, et sa tête promenée dans Paris, presque sous les yeux du roi. Dans plusieurs provinces, ceux qui paraissaient attachés au roi ou à sa personne ont été persécutés; plu-

sieurs même ont perdu la vie, sans qu'il ait été possible au roi de faire punir les assassins, ou même d'en témoigner sa sensibilité. Dans le jardin même des Tuileries, tous les députés qui ont parlé contre la royauté ou contre la religion (car les factieux, dans leur rage, n'ont pas plus respecté l'autel que le trône), ont reçu les honneurs du triomphe, pendant que ceux qui pensent différemment, y sont à tout moment insultés, et leur vie même est continuellement menaeée.

A la fédération du 14 juillet 1790, l'assemblée, en nommant le roi, par un décret spécial, pour en être le chef, s'est montrée par-là penser qu'elle aurait pu en nommer un autre. A cette même cérémonie, malgré la demande du roi, la famille royale a été placée dans un endroit séparé de celui qu'il occupait; chose inouïe jusqu'à présent. (C'est pendant cette fédération que le roi a passé les momens les plus doux de son séjour à Paris. Il s'arrête avec complaisance sur le souvenir des témoignages d'attachement et d'amour que lui ont donné les gardes nationales de toute la France, rassemblés pour cette cérémonie.)

Les ministres du roi, ces mêmes ministres que l'assemblée avait forcé le roi de rappeler, ou dont elle avait applaudi la nomination, ont été contraints, à force d'insultes et de menaces, à quitter leurs places, excepté un.

Mesdames, tantes du roi, et qui étaient restées constamment près de lui, déterminées par un motif de religion, ayant voulu se rendre à Rome, les factieux n'ont pas voulu leur laisser même la liberté qui appartient à toute personne, et qui est établie par la déclaration des droits de l'homme. Une troupe,

poussée par eux, s'est portée vers Bellevue pour arrêter Mesdames. Le coup ayant été manqué par leur prompt départ, les factieux ne se sont pas déconcertés ; ils se sont portés chez Monsieur, sous prétexte qu'il voulait suivre Mesdames; et quoiqu'ils n'aient recueilli de cette démarche que le plaisir de lui faire une insulte, elle n'a pas été tout-à-fait perdue pour leur système. Cependant, n'ayant pu faire arrêter Mesdames à Bellevue, ils ont trouvé le moyen de les faire arrêter à Arnay-le-Duc; et il a fallu des ordres de l'assemblée nationale pour leur laisser continuer leur route, ceux du roi ayant été méprisés.

A peine la nouvelle de cette arrestation fut-elle arrivée à Paris, qu'ils ont essayé de faire approuver, par l'assemblée nationale, cette violation de liberté; mais leur coup ayant été manqué, ils ont excité un soulèvement pour contraindre le roi à faire revenir Mesdames ; mais la bonne conduite de la garde nationale, dont le roi s'est empressé de témoigner sa satisfaction, ayant dissipé l'attroupement, ils eurent recours à d'autres moyens. Il ne leur avait pas été difficile d'observer qu'au moindre mouvement qui se faisait sentir, une grande quantité de fidèles sujets se rendaient aux tribunes des Tuileries, et formaient une espèce de bataillon capable d'en imposer aux malintentionnés; ils excitèrent une émeute à Vincennes, et firent courir à dessein le bruit qu'on se servirait de cette occasion pour se porter aux Tuileries, afin que les défenseurs du roi pussent se rassembler comme ils avaient déjà fait, et qu'on pût dénaturer leurs intentions aux yeux de la garde

25*

nationale, en leur prêtant le projet des forfaits même contre lesquels ils s'armaient. Ils réussirent si bien à aigrir les esprits, que le roi eut la douleur de voir maltraiter sous ses yeux, sans pouvoir les défendre, ceux qui lui donnaient les plus touchantes preuves de leur attachement. Ce fut en vain que sa majesté leur demanda elle-même les armes qu'on avait rendues suspectes; ce fut en vain qu'ils lui donnèrent cette dernière marque de leur dévoûment; rien ne put retenir ces esprits égarés, qui poussèrent l'audace jusqu'à se faire livrer et briser même ces armes, dont le roi s'était rendu dépositaire.

Cependant le roi, après avoir été malade, se disposait à profiter des beaux jours du printemps pour aller à Saint-Cloud, comme il y avait été l'année dernière une partie de l'été et de l'automne. Comme ce voyage tombait dans la semaine sainte, on osa se servir de l'attachement connu du roi pour la religion de ses pères, pour animer les esprits contre lui; et dès le dimanche au soir le club des Cordeliers fit afficher un arrêté, dans lequel le roi lui-même était dénoncé comme réfractaire à la loi. Le lendemain, sa majesté monte en voiture pour partir; mais arrivée aux Tuileries, une foule de peuple parut vouloir s'opposer à son passage; et c'est avec bien de la peine, qu'on doit dire ici que la garde nationale, loin de réprimer les séditieux, se joignit à eux, et arrêta elle-même les chevaux. En vain M. de Lafayette fit-il tout ce qu'il put pour faire comprendre à cette garde l'horreur de la conduite qu'elle tenait, rien ne put réussir; les discours les plus insolens, les motions les plus abominables retentissaient aux

oreilles de sa majesté; les personnes de sa maison qui se trouvaient là s'empressèrent de lui faire un rempart de leur corps, si les intentions qu'on ne manifestait que trop, venaient à s'exécuter; mais il fallait que le roi bût le calice jusqu'à la lie; ses fidèles serviteurs lui furent arrachés avec violence; enfin, après avoir enduré, pendant une heure trois quarts, tous ces outrages, sa majesté fut contrainte de rester dans sa prison; car, après cela, on ne pourrait appeler cela un palais. Son premier soin fut d'envoyer chercher le directoire du département, chargé par état de veiller à la tranquillité et à la sûreté publique, et de l'instruire de ce qui venait de se passer. Le lendemain, sa majesté se rendit elle-même à l'assemblée nationale, pour lui faire sentir combien cet événement était contraire, même à la nouvelle constitution; de nouvelles insultes furent le fruit que le roi retira de ces démarches. Il fut obligé de consentir à l'éloignement de sa chapelle, et de la plupart de ses grands officiers, et d'approuver la lettre que son ministre a écrite en son nom aux cours étrangères; enfin, d'assister le jour de Pâques à la messe du nouveau curé de Saint-Germain-l'Auxerrois.

D'après tous ces motifs de l'impossibilité où le roi se trouve d'opérer le bien, et d'empêcher le mal qui se commet, est-il étonnant que le roi ait cherché à recouvrer sa liberté et à se mettre en sûreté avec sa famille?

Français, et vous surtout Parisiens, vous habitans d'une ville que les ancêtres de sa majesté se plaisaient à appeler *leur bonne ville de Paris*, méfiez-vous des suggestions et des mensonges de vos faux amis; re-

venez à votre roi; il sera toujours votre père, votre meilleur ami; quel plaisir n'aura-t-il pas à oublier toutes ses injures personnelles, et de se voir au milieu de vous, lorsqu'une constitution, qu'il aura acceptée librement, fera que notre sainte religion sera respectée, que le gouvernement sera établi sur un pied stable, et que par son action les biens et l'état de chacun ne seront plus troublés, que les lois ne seront plus enfreintes impunément, et qu'enfin la liberté sera posée sur des bases fermes et inébranlables.

Signé LOUIS.

A Paris, le 20 *juin* 1791.

Le roi défend à ses ministres de signer aucun ordre en son nom, jusqu'à ce qu'ils aient reçu ses ordres ultérieurs; il enjoint à son garde du sceau de l'état de le lui renvoyer d'abord qu'il en sera requis de sa part.

Signé LOUIS.

A Paris, le 20 *juin* 1791.

ADRESSE
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
AUX FRANÇAIS,
A L'OCCASION DU DÉPART DU ROI.

Le 23 *juin* 1791.

Un grand attentat vient de se commettre..... L'assemblée nationale touchait au terme de ses longs travaux; la constitution était finie; les orages de la révolution allaient cesser, et les ennemis du bien public ont voulu, par un seul forfait, immoler la nation entière à leur vengeance. Le roi et la famille royale ont été enlevés dans la nuit du 20 au 21 de ce mois.

Vos représentans triompheront de cet obstacle, ils mesureront l'étendue des devoirs qui leur sont imposés. La liberté publique sera maintenue; les conspirateurs et les esclaves apprendront à connaître l'intrépidité des fondateurs de la liberté française, et nous prenons à la face de la nation l'engagement solennel de venger la loi ou de mourir.

La France veut être libre, et elle sera libre. On cherche à faire rétrograder la révolution, la révolution ne rétrogradera point. Français! telle est votre volonté, elle sera accomplie.

Il s'agissait d'abord d'appliquer la loi à la position momentanée où se trouve le royaume. Le roi, dans la

constitution, exerce les fonctions royales du refus ou de la sanction sur les décrets du corps législatif; il est, en outre, chef du pouvoir exécutif, et en cette dernière qualité, il fait exécuter la loi par des ministres responsables. Si le premier des fonctionnaires publics déserte son poste, ou est enlevé malgré lui, les représentans de la nation, revêtus de tous les pouvoirs nécessaires au salut de l'état et à l'activité du gouvernement, ont le droit d'y suppléer. En prononçant que l'apposition du sceau de l'état et la signature du ministre de la justice, donneront aux décrets le caractère et l'autorité de la loi, l'assemblée nationale *constituante* a exercé un droit incontestable. Sous le second rapport, il n'était pas moins facile de trouver un supplément. En effet, aucun ordre du roi ne pouvant être exécuté s'il n'est contre-signé par les ministres, qui en demeurent responsables, il a suffi d'une simple déclaration qui ordonnât provisoirement aux ministres d'agir sous leur responsabilité, sans la signature du roi.

Après avoir pourvu aux moyens de compléter et de faire exécuter la loi, les dangers de la crise sont écartés à l'égard de l'intérieur du royaume. Contre les attaques du dehors, on vient de donner à l'armée un premier renfort de quatre cent mille gardes nationales. Au-dedans et au-dehors, la France a donc toutes sortes de motifs de sécurité, si les esprits ne se laissent point frapper d'étonnement, s'ils gardent de la modération. L'assemblée nationale constituante est en place; tous les pouvoirs publics établis par la constitution sont en activité; le patriotisme des citoyens de Paris, sa garde nationale, dont le zèle est au-dessus

de tout siége, veillent autour de vos représentans. Les citoyens actifs du royaume sont enrôlés, et la France peut attendre ses ennemis.

Faut-il craindre les suites d'un écrit arraché avant le départ de ce roi séduit, que nous ne croirons inexcusable qu'à la dernière extrémité? On conçoit à peine l'ignorance et les prétentions de ceux qui l'ont dicté; il sera discuté par la suite avec plus d'étendue, si vos intérêts l'exigent; mais il est de notre devoir d'en donner ici une idée.

L'assemblée nationale a fait une proclamation solennelle des vérités politiques; elle a retrouvé, ou plutôt elle a rétabli les droits sacrés du genre humain; et cet écrit présente de nouveau la théorie de l'esclavage!

Français! on y rappelle cette journée du 23 juin, où le chef du pouvoir exécutif, où le premier des fonctionnaires publics osa dicter ses volontés absolues à vos représentans, chargés par vos ordres de refaire la constitution du royaume.

On ne craint pas d'y parler de cette armée qui menaçait l'assemblée nationale au mois de juillet; on ose se faire un mérite de l'avoir éloignée des délibérations de vos représentans.

L'assemblée nationale a gémi des événemens du 6 octobre; elle a ordonné la poursuite des coupables; et parce qu'il est difficile de retrouver quelques brigands au milieu de l'insurrection de tout un peuple, on lui reproche de les laisser impunis! On se garde bien de raconter les outrages qui provoquèrent ces désordres. La nation était plus juste et plus généreuse, elle ne reprochait plus au roi les violences exercées sous son règne et sous le règne de ses aïeux.

On ose y rappeler la fédération du 14 juillet de l'année dernière. Qu'en est-il resté dans la mémoire des auteurs de cet écrit? C'est que le premier fonctionnaire public n'était placé qu'à la tête des représentans de la nation. Au milieu de tous les députés, des gardes nationales et des troupes de ligne du royaume, il y prononça un serment selennel; et c'est là ce qu'on oublie; le serment du roi fut libre, car il dit lui-même : « Que c'est pendant la fédération qu'il a » passé les momens les plus doux de son séjour à Paris, » qu'il s'arrête avec complaisance sur le souvenir des » témoignages d'attachement et d'amour que lui ont » donné les gardes nationaux de toute la France. » Si un jour le roi ne déclarait pas que des factieux l'ont entraîné, on aurait dénoncé son parjure au monde entier.

Est-il besoin de parcourir tant d'autres reproches si mal fondés? On dirait que les peuples sont faits pour les rois, et que la clémence est l'unique devoir de ceux-ci; qu'une grande nation doit se régénérer sans aucune agitation, sans troubler un moment les plaisirs des rois et de leur cour. Quelques désordres ont accompagné la révolution; mais l'ancien despotisme doit-il se plaindre des maux qu'il avait faits? Et convient-il de s'étonner que le peuple n'ait pas toujours gardé la mesure, en dissipant cet amas de corruption formé pendant des siècles par les crimes du pouvoir absolu?

Des adresses de félicitations et de remercîmens sont arrivées de toutes les parties du royaume : on dit que c'est l'ouvrage des factieux; oui, sans doute, de vingt-quatre millions de factieux.

Il fallait reconstituer tous les pouvoirs, parce que tout était corrompu, parce qu'une dette effrayante, accumulée par l'impéritie et les désordres du gouvernement, allait précipiter la nation dans un abîme. On nous reproche de n'avoir pas soumis la constitution au refus du roi; mais la royauté n'est établie que pour le peuple; et si les grandes nations sont obligées de la maintenir, c'est parce qu'elle est la sauve-garde de leur bonheur. La constitution lui laisse sa prérogative et son véritable caractère. Vos représentans seraient criminels s'ils avaient sacrifié vingt-quatre millions de citoyens à l'intérêt d'un seul homme.

Le travail des peuples alimente le trésor de l'état; c'est un dépôt sacré. Le premier symptôme de l'esclavage est de ne voir, dans les contributions publiques, qu'une dette envers le despotisme. La France devait être, sur ce point, plus sévère qu'aucune autre nation. On a réglé l'emploi des contributions d'après la stricte justice; on a pourvu avec munificence aux dépenses du roi. Par une condescendance de l'assemblée nationale, il en a lui-même fixé la somme; et près de 30 millions accordés à la liste civile, sont présentés comme une somme trop modique.

Le décret sur la guerre et la paix ôte au roi et à ses ministres le droit de dévouer les peuples au carnage, selon le caprice ou les calculs de la cour; et l'on paraît le regretter! Des traités désastreux ont tour-à-tour sacrifié le territoire de l'empire français, les trésors de l'état, et l'industrie des citoyens. Le corps législatif connaîtra mieux les intérêts de la nation; et l'on nous reproche de lui avoir conservé la révision et la confirmation des traités! Quoi donc! n'avez-vous

pas fait une assez longue expérience des erreurs du gouvernement?

Sous l'ancien régime, l'avancement et la discipline des soldats et des officiers de terre et de mer étaient abandonnés au caprice du ministère. L'assemblée nationale, occupée de leur bonheur, leur a restitué des droits qui leur appartiennent : l'autorité royale n'aura plus que le tiers ou le quart des places à donner, et l'on ne trouve point cette part suffisante!

On attaque votre ordre judiciaire, sans songer que le roi d'un grand peuple ne doit se mêler de l'administration de la justice que pour faire observer les lois et exécuter les jugemens. On veut exciter des regrets sur le droit de faire grâce et de commuer les peines, et cependant tout le monde sait comment ce droit est exercé, et sur qui les monarques répandent de pareilles faveurs.

Se plaindre de ne pouvoir plus ordonner toutes les parties de l'administration, c'est revendiquer le despotisme ministériel. Certes, le roi ne pouvait l'exercer lui-même. On a laissé au peuple le choix de ses administrateurs; mais ces mêmes administrateurs sont sous l'autorité du roi, en tout ce qui ne concerne pas la répartition de l'impôt; il peut, sous la responsabilité de ses ministres, annuler leurs actes irréguliers, les suspendre de leurs fonctions.

Les pouvoirs une fois répartis, le corps législatif, comme tout autre pouvoir public, ne pourra sortir des bornes qui lui sont assignées. Au défaut des ministres, l'impérieuse nécessité a forcé quelquefois l'assemblée nationale à se mêler malgré elle de l'administration. Ce n'est pas au gouvernement à le lui reprocher. On

doit le dire, il n'inspirait plus de confiance; et tandis que tous les Français se portaient vers le corps législatif comme centre d'action, l'assemblée ne s'est jamais occupée, sur ce point, que des dispositions nécessaires au maintien de la liberté. Devait-elle conserver de la confiance? Vous pouvez en juger d'après le départ du roi.

La faction qui, à la suite de ce départ, a tracé la longue liste de reproches auxquels il sera si facile de répondre, s'est démasquée elle-même. Des imputations souvent renouvelées en décèlent la source. On se plaint de la complication du nouveau régime; et par une contradiction sensible, on se plaint en même temps de la durée biennale des fonctions des électeurs. On reproche amèrement aux sociétés des amis de la constitution cet amour ardent de la liberté, qui a tant servi la révolution, et qui peut être si utile encore, si, dans les circonstances actuelles, il est dirigé par un patriotisme tout à-la-fois prudent et éclairé.

Faut-il parler enfin de cette insinuation relative à la religion catholique? L'assemblée nationale, vous le savez, n'a fait qu'user des droits de la puissance civile; elle a rétabli la pureté des premiers siècles chrétiens, et ce ne sont pas les intérêts du ciel qui dictent ce reproche.

Français! l'absence du roi n'arrêtera point l'activité du gouvernement, et un seul danger réel vous menace. Vous avez à vous prémunir contre la suspension des travaux de l'industrie, du paiement des contributions publiques; contre cette agitation sans mesure qui bouleverserait l'état par excès de patriotisme, où l'instigation de nos ennemis commencerait par l'anarchie, et finirait par la guerre civile.

C'est sur ce danger que l'assemblée nationale appelle la sollicitude de tous les bons citoyens; c'est ce malheur véritable qu'il faut éviter. Vos représentans vous exhortent, au nom de la patrie, au nom de la liberté, à ne pas le perdre de vue. Dans les momens de crise, il est nécessaire de développer un grand caractère; c'est alors que les haines privées et les intérêts particuliers doivent disparaître; le peuple, qui vient de reconquérir sa liberté, doit surtout montrer cette fermeté tranquille qui doit faire pâlir les tyrans.

Le grand, presque l'unique intérêt qui doive nous occuper particulièrement jusqu'à l'époque très-prochaine où l'assemblée nationale aura pris une résolution définitive, c'est le maintien de l'ordre. L'ordre peut exister partout où il existe un centre d'autorité; il se trouve dans l'assemblée de vos représentans. Il suffira provisoirement, si la voix des citoyens prononce avec énergie l'obligation de respecter la loi; si la force publique de l'armée, des gardes nationales, et de tous les Français en appuie l'exécution. Nous gémirons des malheurs de notre roi, nous appellerons la vengeance des lois sur ceux qui l'ont entraîné loin de son poste; mais l'empire ne sera point ébranlé; l'activité de l'administration et de la justice ne sera point ralentie. Ralliez-vous donc sur ce point auquel le salut de la France est attaché; surveillez ces hommes qui ne voient, dans les calamités publiques, qu'une occasion favorable à leur brigandage. Unissez vos efforts pour empêcher les violences, pour assurer les contributions et la libre circulation des subsistances, pour maintenir la sûreté des personnes et de toutes les propriétés. Montrez la loi aux coupables; fortifiez

les autorités constitutionnelles de toute la puissance de la volonté générale ; que les factieux qui demandent le sang de leurs concitoyens, voient l'ordre se maintenir au milieu des orages, la constitution s'affermir et devenir plus chère aux Français par les coups qu'ils lui portent; qu'enfin les dangers qui vous étaient réservés n'atteignent que les ennemis de votre bonheur. La Capitale peut servir de modèle au reste de la France; le départ du roi n'a point causé d'agitation; et, ce qui fait le désespoir de nos ennemis, elle jouit d'une tranquillité parfaite.

Il est, envers les grandes nations, des attentats que la générosité seule peut faire oublier. Le peuple français était fier dans la servitude ; il montre les vertus et l'héroïsme de la liberté : que les ennemis de la constitution le sachent; pour asservir de nouveau le territoire de cet empire, il faudrait anéantir la nation. Le despotisme formera, s'il le veut, une pareille entreprise, il sera vaincu; ou, à la suite de son affreux triomphe, il ne trouvera que des ruines.

Signés Alexandre BEAUHARNAIS, *président;* MAURIET, REGNIER, LE CARLIER, FRICAUD, GRENOT, MERLE, *secrétaires.*

DÉCLARATIONS

DONNÉES

PAR LE ROI ET PAR LA REINE

AUX COMMISSAIRES DE L'ASSEMBLÉE,

LE DIMANCHE 26 JUIN 1791.

Je vois, messieurs, par l'objet de la mission qui vous est donnée, qu'il ne s'agit point ici d'un interrogatoire; mais je veux bien répondre au désir de l'assemblée nationale, et ne craindrai jamais de rendre publics les motifs de ma conduite.

Les motifs de mon départ sont les outrages et les menaces qui ont été faites, le 18 avril, à ma famille et à moi-même. Depuis ce temps, plusieurs écrits ont cherché à provoquer des violences contre ma personne et ma famille, et ces insultes sont restées jusqu'à présent impunies; j'ai cru dès-lors qu'il n'y avait pas de sûreté, ni même de décence pour ma famille et pour moi de rester à Paris; j'ai désiré, en conséquence, quitter cette ville. Ne le pouvant faire publiquement, j'ai résolu de sortir de nuit et sans suite.

Jamais mon intention n'a été de sortir du royaume. Je n'ai eu aucun concert sur cet objet, ni avec les puissances étrangères, ni avec mes parens, ni avec aucun autre Français sorti du royaume. Je pourrais donner pour preuve de mon intention, que des logemens étaient préparés à Montmédy, pour me recevoir ainsi que ma famille.

J'avais choisi cette place, parce qu'étant fortifiée, ma famille y aurait été en sûreté, et qu'étant près des frontières, j'aurais été plus à portée de m'opposer à toute espèce d'invasion dans la France, si on avait voulu en tenter quelques-unes, et de me porter moi-même partout où j'aurais pu croire qu'il y avait quelque danger.

Enfin, j'avais choisi Montmédy comme le premier point de ma retraite, jusqu'au moment où j'aurais trouvé à propos de me rendre dans telle autre partie du royaume qui m'aurait paru convenable.

Un de mes principaux motifs, en quittant Paris, était de faire tomber l'argument qu'on tirait de ma non liberté, qui pouvait devenir une occasion nouvelle de troubles.

Si j'avais eu l'intention de sortir du royaume, je n'aurais pas publié mon mémoire le jour de mon départ; mais j'aurais attendu d'être hors des frontières.

Je conservais toujours le désir de retourner à Paris. C'est dans ce sens qu'il faut entendre la dernière phrase de mon mémoire, dans laquelle je dis : *Français, et vous surtout Parisiens, quel plaisir n'aurais-je pas à me retrouver au milieu de vous!*

Je n'avais dans ma voiture que 13,000 livres en or, et 560,000 livres en assignats, contenus dans le portefeuille qui m'a été renvoyé par le département.

Je n'ai prévenu Monsieur de mon départ que peu de temps auparavant; il n'a passé dans le pays étranger que parce qu'il avait été convenu, entre lui et moi, que nous ne suivrions par la même route, et il devait venir en France auprès de moi.

J'avais fait donner des ordres peu de jours avant

mon départ, aux trois personnes qui m'accompagnaient en courriers, de se faire faire des habits de courriers pour porter des dépêches. Ce n'est que la veille que l'un d'eux a reçu verbalement mes ordres.

Le passe-port était nécessaire pour faciliter mon voyage : il n'a été indiqué pour un pays étranger que parce qu'on n'en donnait pas au bureau des affaires étrangères pour l'intérieur du royaume, et la route indiquée par Francfort n'a pas été suivie dans ce voyage.

Je n'ai jamais fait aucune protestation que celle contenue dans le mémoire que j'avais fait à mon départ. *Cette protestation ne porte pas même, ainsi que le contenu du mémoire, sur le fond des principes de la constitution, mais sur la forme des sanctions; c'est-à-dire, sur le peu de liberté dont je paraissais jouir, et sur ce que les décrets n'ayant pas été présentés en masse, je ne pouvais pas juger de l'ensemble de la constitution.*

Le principal reproche qui est contenu dans le mémoire, se rapporte aux difficultés dans les moyens d'administration et d'exécution. J'ai reconnu dans mon voyage que l'opinion publique était décidée en faveur de la constitution. Je n'avais pas cru pouvoir connaître pleinement cette opinion publique à Paris; mais, d'après les notions que j'ai recueillies personnellement dans ma route, je me suis bien convaincu combien il était nécessaire pour le bonheur de la nation, et même pour la constitution, de donner de la force aux pouvoirs établis pour maintenir l'ordre public.

Aussitôt que j'ai reconnu la volonté générale, je n'ai point hésité, comme je n'ai jamais hésité, de

faire le sacrifice de tout ce qui m'est personnel pour le bonheur du peuple, qui a toujours été l'objet de mes désirs. J'oublierai volontiers tous les désagrémens que je peux avoir essuyé pour assurer la paix et la tranquillité de la nation.

Le roi, après avoir pris lecture de la déclaration, a observé qu'il avait omis d'ajouter que la gouvernante de son fils et les femmes de suite n'avaient été averties que peu de temps avant son départ; et le roi a signé avec nous.

Signés LOUIS, TRONCHET, DUPORT et D'ANDRÉ.

Déclaration donnée par la reine aux commissaires de l'assemblée, le lundi 27 juin 1791.

Je déclare que le roi, désirant partir avec ses enfans, rien dans la nature n'aurait pu m'empêcher de le suivre. J'ai assez prouvé, depuis deux ans, dans plusieurs circonstances, que je voulais ne le quitter jamais. Ce qui m'a encore plus déterminée, c'est l'assurance positive que j'avais que le roi ne voulait pas sortir du royaume; s'il en avait eu le désir, toute ma force aurait été employée pour l'en empêcher.

La gouvernante de mon fils était malade depuis trois semaines, elle n'a reçu les ordres que peu de temps avant le voyage; elle en ignorait absolument la destination. Elle n'a emporté avec elle aucune espèce de hardes, et j'ai été obligée moi-même de lui en prêter.

Les trois courriers n'ont point su la destination ni le but du voyage. Sur le chemin, on leur donnait de l'argent pour payer les chevaux; ils recevaient l'ordre pour la route. Les deux femmes-de-chambre ont été

averties dans l'instant même du départ, et l'une d'elles, qui a son mari dans le château, n'a pas pu le voir avant de partir.

Monsieur et Madame devaient venir nous joindre en France, et ils ne sont passés dans le pays étranger que pour ne pas embarrasser et faire manquer de chevaux sur la route. Nous sommes sortis par l'appartement de M. de Villequier, en prenant la précaution de ne sortir que séparément et à diverses reprises.

Après avoir fait la lecture à la reine de la présente déclaration, elle a reconnu qu'elle était conforme à ce qu'elle nous avait dit, et elle a signé avec nous.

Signés MARIE-ANTOINETTE, TRONCHET, D'ANDRÉ et DUPORT.

LETTRE
DE M. LE MARQUIS DE BOUILLÉ
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

A Luxembourg, le 26 juin 1791.

« Messieurs,

» Le roi vient de faire un effort pour briser les fers » dans lesquels vous le retenez depuis long-temps, » ainsi que sa famille infortunée. Une destinée aveu- » gle, à laquelle les empires sont soumis, et contre » laquelle la prudence des hommes ne peut rien, en » a décidé autrement : il est encore votre captif, et » ses jours, ainsi que ceux de la reine, sont, et j'en » frémis, à la disposition d'un peuple que vous avez » rendu féroce et sanguinaire, et qui est devenu » l'objet du mépris de l'univers. Il est intéressant » pour vous, messieurs, pour ce que vous appelez la » nation, pour moi enfin, pour le roi lui-même, que » les causes qui ont produit cet événement, que les » circonstances qui l'ont accompagné, que le grand » objet qui devait en être le résultat, et qui avait » inspiré au roi ce dessein noble et courageux, soient » connus des Français ; qu'ils le soient de l'Europe » entière ; et que l'on sache qu'en désertant de sa » prison, en voulant chercher sur la frontière un » asile près de moi et parmi ses troupes, il a eu moins

» en vue son salut que celui d'un peuple ingrat et » cruel. Les dangers qu'il pouvait courir, ceux aux» quels il exposait sa famille, rien n'a pu l'arrêter; » il n'a écouté que la générosité et la bonté de son cœur.

» Dégagé dans ce moment de tous les liens qui » m'attachaient à vous, n'étant plus retenu par aucune » considération, libre enfin, je vais vous parler le » langage de la vérité, que vous n'êtes peut-être plus » en état d'entendre, et que vous n'écouterez sans » doute pas ; mais j'aurai rempli tout ce que je dois à » ma patrie, tout ce que je dois à mon roi, tout ce » que je me dois à moi-même.

» Je ne vous rappellerai pas, messieurs, ce que » vous avez fait depuis deux ans ; je ne retracerai pas » le tableau du désordre affreux dans lequel vous avez » plongé le royaume ; mais le roi était devenu le » prisonnier de son peuple, lui et son auguste famille » étaient en butte aux plus sanglans outrages. Attaché » à mon souverain, attaché à la monarchie, en dé» testant les abus qui étaient résultés d'une autorité » trop étendue, et qu'il voulait lui-même circons» crire, je gémissais de la frénésie du peuple que » vous aviez égaré ; je gémissais des malheurs du » roi ; je blâmais vos opérations ridicules et insensées ; » mais j'espérais qu'enfin la raison reprendrait ses » droits ; que le délire du peuple cesserait ; que les » méchans seraient confondus ; que l'anarchie que » vous avez établie par principes, finirait ; que l'ordre » renaîtrait, et nous ramenerait un gouvernement, » sinon excellent, du moins supportable, et que le » temps pourrait le rendre meilleur ; c'est ce qui m'a

» fait souffrir toutes les épreuves auxquelles vous
» m'avez mis depuis le commencement de la révolu-
» tion : mon attachement pour le roi, mon amour
» pour ma patrie, m'ont donné le courage et la pa-
» tience nécessaires pour braver les insultes et les
» affronts, et pour supporter la honte et l'humiliation
» de communiquer avec vous. Le temps a détruit
» mes espérances; j'ai vu que, dans votre assemblée,
» il ne régnait aucun esprit public; que celui de fac-
» tion seul y dominait, et la division en plusieurs
» partis, dont les uns voulaient le désordre, l'entre-
» tenaient, le provoquaient même pour faire naître
» la guerre civile, comme étant pour eux la seule
» voie de salut; les autres voulaient une république.
» M. de Lafayette était à la tête de ce parti; son am-
» bition sourde et cachée le conduisait au seul but
» qu'il avait, d'être le chef d'un gouvernement aussi
» monstrueux pour nous. C'est dans ces circonstances
» que les clubs s'établirent, qu'ils achevèrent de cor-
» rompre le peuple dans toutes les parties de l'empire,
» et de détruire l'armée. Je vis donc que l'anarchie
» était parvenue au dernier période; la populace,
» dirigée par les intrigans de tous les coins de la
» France, étant devenue maîtresse absolue, qu'il
» n'existait plus de force publique; le roi avait perdu
» non-seulement sa considération, mais encore sa
» liberté; que les lois étaient sans force et sans vi-
» gueur; que l'armée ne présentait plus qu'une sol-
» datesque effrénée, ne connaissant ni autorité, ni
» chefs; qu'il ne restait plus de moyen de rétablir
» l'ordre, et que toute ressource était ôtée, tout espoir
» détruit.

» Ce fut alors que je proposai au roi de sortir de » Paris, de venir se réfugier avec sa famille dans » quelque place frontière, où je l'environnerais de » troupes fidèles, persuadé que cette démarche pour- » rait opérer quelque changement avantageux dans » l'esprit du peuple, déchirer le bandeau qui couvrait » ses yeux, et déjouer tous les factieux. Le roi et » la reine s'y refusèrent constamment, alléguant la » promesse qu'ils avaient faite, de rester dans Paris, » auprès de l'assemblée. Je leur représentai qu'une » promesse arrachée par la force ne pouvait les lier; » mais ce fut en vain, je ne pus ébranler leur réso- » lution.

» La journée du 28 février me donna lieu de re- » nouveler au roi mes instances; j'éprouvai les mêmes » refus et la même constance dans ses principes. Il » craignait les événemens qui pouvaient résulter de » sa fuite, les effets de la fureur du peuple, et l'ac- » croissement, s'il était possible, de l'anarchie et du » désordre. Je le dis avec vérité; la reine pensait de » même, et se refusa à toutes mes propositions. Je ne » perdis pas courage. J'étais convaincu que le départ » du roi était le seul moyen de sauver l'état; je savais » que toutes les puissances de l'Europe armaient » contre la France; qu'elles se préparaient à lui faire » la guerre, à envahir son territoire. Libre au milieu » de ses troupes, le roi seul pouvait arrêter la marche » des armées ennemies. Sans doute, alors, frappé de » terreur, le peuple se voyant sans moyens de défense, » instruit que l'armée n'existait plus, que les places » étaient presque démantelées, que les finances étaient » épuisées, que le papier ne pouvait suppléer au numé-

» raire qui avait fui de cette terre appauvrie, il aurait
» de lui-même prévenu les vues bienfaisantes du mo-
» narque, et se serait jeté dans ses bras.

» Après l'arrestation du roi, le 18 avril, lors-
» qu'il voulut aller à Saint-Cloud, je lui renouvelai
» mes instances avec plus de force, en lui faisant
» envisager qu'il n'y avait que ce parti à prendre
» pour sauver la France, qui allait bientôt être dé-
» chirée par une guerre civile, et mise en lambeaux
» par une guerre étrangère. Le bonheur, ou plutôt
» le salut du peuple, fit sur son cœur généreux l'im-
» pression que j'en attendais, et il se décida enfin.
» Il fut résolu qu'il irait à Montmédy, et que, dès
» qu'il y serait en sûreté, il annoncerait aux princes
» étrangers la démarche qu'il venait de faire, et les
» motifs qui l'y avaient engagé; qu'il ferait en sorte
» de suspendre leur vengeance, (*Ici, de longs*
» *éclats de rire et des murmures.*) jusqu'à ce qu'une
» nouvelle assemblée, qu'il aurait convoquée, leur
» eût donné la satisfaction qu'ils devaient attendre,
» et qu'elle eût réglé les droits du monarque, ainsi
» que ceux du peuple français. Une proclamation
» devait annoncer un nouveau corps législatif, libre-
» ment choisi. L'exécution des cahiers qui expri-
» maient seuls le vœu de la nation, aurait servi de
» base au travail des représentans des Français.

» Le roi devenu médiateur entre les puissances
» étrangères et son peuple, (*On rit.*) celui-ci placé entre
» la crainte de voir la France devenir la proie des armes
» étrangères qui environnent les frontières et l'espoir
» du rétablissement de l'ordre par un gouvernement
» circonscrit dans les bornes de la raison, aurait confié

» ses droits et ses intérêts à des hommes sages et éclairés
» qui auraient rempli le vœu du prince et celui du
» peuple; les injustices, les usurpations, le règne du
» crime enfin, source inévitable du despotisme popu-
» laire, eussent sans doute cessé; et peut-être, du
» chaos où nous sommes, aurions-nous vu renaître
» les beaux jours de l'empire français, éclairé par le
» flambeau de la liberté. Voilà ce que voulait votre
» malheureux monarque! Malgré vous-même,
» malgré l'ingratitude et l'atrocité de ce peuple
» féroce, il voulait encore son bonheur! C'est cette
» seule idée, c'est ce beau désir, qui ont déterminé
» la démarche hardie qu'il a faite, en trompant la
» vigilance de M. de Lafayette, en s'exposant à la
» fureur de ses satellites, et en guidant ses pas vers moi.

» Nul autre motif ne l'a conduit; mais votre aveu-
» glement vous a fait repousser la main protectrice
» qu'il vous tendait : il va bientôt produire la des-
» truction de l'empire français. (*Nouveaux éclats de
» rire.*)

» Croyez-moi, messieurs, les princes de l'Europe
» reconnaissent qu'ils sont, ainsi que leurs peu-
» ples, menacés par le monstre que vous avez en-
» fanté. Ils sont armés pour le combattre, et bien-
» tôt notre malheureuse patrie (car je lui donne
» encore ce nom,) n'offrira plus qu'une scène de
» dévastation et d'horreurs. Je connais mieux que
» personne les moyens de défense que vous avez
» à opposer. Il sont nuls. (*Ris.*) Tout espoir se-
» rait chimérique. Il n'est plus temps de vous abu-
» ser. Il ne l'est peut-être plus de dessiller les yeux

» du peuple que vous avez criminellement trompé, » et dont vous serez justement et sévèrement punis. » Votre châtiment servira d'exemple mémorable à la » postérité, qui vous reprochera éternellement d'avoir » assassiné votre patrie, dont vous pouviez prolonger » la durée pendant des siècles, dont vous pouviez » assurer et embellir la destinée.

» C'est ainsi que doit vous parler un homme qui » n'a rien à attendre de vous, auquel vous avez ins- » piré d'abord la pitié, et qui n'a plus pour vous » et pour le peuple anthropophage que vous avez » enivré de crimes, que du mépris, de l'indignation » et de l'horreur.

» Au surplus, n'accusez personne du complot et de » la conspiration prétendue contre ce que vous appelez » la nation et votre infernale constitution. J'ai tout » arrangé, tout réglé, tout ordonné.

» Le roi lui-même n'a pas fait les ordres; c'est moi » seul. Ceux qui ont dû les exécuter n'ont été instruits » qu'au moment, et ils ne pouvaient y désobéir. C'est » contre moi seul que doit être dirigée votre fureur » sanguinaire, que vous devez aiguiser vos poignards » et préparer vos poisons. J'ai voulu sauver ma patrie. » J'ai voulu sauver le roi, sa famille. Voilà mon crime. » Vous répondrez de leurs jours, je ne dis pas à moi, » mais à tous les rois; et je vous annonce que si on » leur ôte un cheveu de la tête, avant peu il ne restera » pas pierre sur pierre à Paris. *(Éclats de rire.)* Je » connais les chemins : j'y guiderai les armées étran- » gères, et vous-mêmes en serez responsables sur vos » têtes. Cette lettre n'est que l'avant-coureur du ma-

» nifeste des souverains de l'Europe, qui vous instrui-
» ront, avec des caractères plus prononcés, de ce
» que vous avez à faire et de ce que vous avez à
» craindre.

» Adieu, messieurs, je finis sans complimens, mes
» sentimens vous sont connus.

Signé le marquis DE BOUILLÉ. »

LETTRE
DES PRINCES AU ROI.

« Sire, notre Frère et Seigneur,

» Lorsque l'assemblée, qui vous doit l'existence, et » qui ne l'a fait servir qu'à la destruction de votre » pouvoir, se croit au moment de consommer sa » coupable entreprise; lorsqu'à l'indignité de vous » tenir captif au milieu de votre Capitale, elle ajoute » la perfidie de vouloir que vous dégradiez votre » trône de votre propre main; lorsqu'elle ose enfin » vous présenter l'option, ou de souscrire des décrets » qui feraient le malheur de vos peuples, ou de cesser » d'être roi: nous nous empressons d'apprendre à » votre majesté que les puissances dont nous avons » réclamé pour elle le secours, sont déterminées à y » employer leurs forces, et que l'empereur et le roi » de Prusse viennent d'en contracter l'engagement » mutuel. Le sage *Léopold*, aussitôt après avoir » assuré la tranquillité de ses états et amené celle de » l'Europe, a signé cet engagement à Pilnitz, le 29 du » mois dernier, conjointement avec le digne succes» seur du grand Frédéric; ils en ont remis l'original » entre nos mains; et pour le faire parvenir à votre » connaissance, nous le ferons imprimer à la suite de » cette lettre, la publicité étant aujourd'hui la seule » voie de communication dont vos cruels oppresseurs » n'aient pu nous priver.

» Les autres cours sont dans les mêmes dispositions » que celles de Vienne et Berlin. Les princes et états » de l'empire ont déjà protesté, dans des actes au» thentiques, contre les lésions faites à des droits » qu'ils ont résolu de soutenir avec vigueur. Vous ne » sauriez douter, sire, du vif intérêt que les rois Bour» bons prennent à votre situation; leurs majestés » catholique et sicilienne en ont donné des témoi» gnages non équivoques. Les généreux sentimens » du roi de Sardaigne, notre beau-père, ne peuvent » pas être incertains. Vous avez droit de compter sur » ceux des Suisses, les bons et anciens amis de la » France. Jusques dans le fond du Nord, un roi ma» gnanime veut aussi contribuer à rétablir votre » autorité; et l'immortelle Catherine, à qui aucun » genre de gloire n'est étranger, ne laissera pas » échapper celle de défendre la cause des souverains.

» Il n'est point à craindre que la nation britan» nique, trop généreuse pour contrarier ce qu'elle » trouve juste, trop éclairée pour désirer ce qui inté» resse sa propre tranquillité, veuille s'opposer aux » vues de cette noble et irrésistible confédération.

» Ainsi, dans vos malheurs, sire, vous avez la con» solation de voir les puissances conspirées à les faire » cesser; et votre fermeté, dans le moment critique « où vous êtes, aura pour appui l'Europe entière.

» Ceux qui savent qu'on n'ébranle vos résolutions » qu'en attaquant votre sensibilité, voudront sans » doute vous faire envisager l'aide des puissances étran» gères comme pouvant devenir funeste à vos sujets; » ce qui n'est que vue auxiliaire, ils le travestiront en » vue hostile, et vous peindront le royaume inondé

» de sang, déchiré dans toutes ses parties, menacé de » démembremens. C'est ainsi, qu'après avoir toujours » employé les plus fausses alarmes pour causer les » maux les plus réels, ils veulent se servir encore du » même moyen pour les perpétuer : c'est ainsi qu'ils » espèrent faire supporter les fléaux de leur odieuse » tyrannie, en faisant croire que tout ce qui la combat » conduit au plus dur esclavage.

» Mais sire, les intentions des souverains qui vous » donneront des secours, sont aussi droites, aussi » pures que le zèle qui nous les a fait solliciter ; elles » n'ont rien d'effrayant ni pour l'état ni pour vos » peuples. Ce n'est point les attaquer, c'est leur rendre » le plus signalé de tous les services, que de les arra- » cher au despotisme des démagogues et aux calamités » de l'anarchie. Vous vouliez assurer plus que jamais » la liberté de vos sujets, quand des séditieux vous ont » ravi la vôtre : ce que nous faisons pour parvenir à » vous la rendre avec la mesure d'autorité qui vous » appartient légitimement, ne peut être suspecté de » volonté oppressive. C'est au contraire venger la li- » berté, que de réprimer la licence ; c'est affranchir » la nation, que de rétablir la force publique, sans » laquelle elle ne peut être libre. Ces principes, sire, » sont les vôtres ; le même esprit de modération et de » bienfaisance qui caractérise toutes vos actions sera » la règle de notre conduite : il est l'âme de toutes » nos démarches auprès des cours étrangères ; et dé- » positaires de témoignages positifs des vues aussi » généreuses qu'équitables qui les animent, nous pou- » vons garantir qu'elles n'ont d'autre désir que de vous » remettre en possession du gouvernement de vos

» états, pour que vos peuples puissent jouir en paix » des bienfaits que vous leur avez destinés.

» Si les rebelles opposent à ce désir une résistance » opiniâtre et aveugle, qui force les armées étran- » gères de pénétrer dans le royaume, eux seuls les y » auront attirées; sur eux seuls rejaillirait le sang » coupable qu'il serait nécessaire de répandre; la » guerre serait leur ouvrage : le but des puissances » confédérées n'est que de soutenir la partie saine de » la nation contre la partie délirante, et d'éteindre au » sein du royaume le volcan du fanatisme dont les » éruptions propagées menacent tous les empires.

» D'ailleurs, sire, il n'y a pas lieu de croire que les » Français, quelque soin qu'on prenne d'enflammer » leur bravoure naturelle, en exaltant, en électrisant » toutes les têtes par des prestiges de patriotisme et de » liberté, veuillent long-temps sacrifier leur repos, » leurs biens et leur sang pour soutenir une innova- » tion extravagante qui n'a fait que des malheureux. » L'ivresse n'a qu'un temps; les succès du crime ont » des bornes; et on se lasse bientôt des excès quand » on en est soi-même victime. Bientôt on se deman- » dera pourquoi l'on se bat; et l'on verra que c'est » pour servir l'ambition d'une troupe de factieux qu'on » méprise, contre un roi qui s'est toujours montré » juste et humain : pourquoi l'on se ruine; et l'on » verra que c'est pour assouvir la cupidité de ceux » qui se sont emparés de toutes les richesses de l'état, » qui en font le plus détestable usage, et qui, chargés » de restaurer les finances publiques, les ont préci- » pitées dans un abîme épouvantable : pourquoi l'on » viole les devoirs les plus sacrés; et l'on verra que

» c'est pour devenir plus pauvres, plus souffrans, plus
» vexés, plus imposés qu'on ne l'avait jamais été :
» pourquoi on bouleverse l'ancien gouvernement; et
» l'on verra que c'est dans le vain espoir d'en intro-
» duire un, qui, s'il était praticable, serait mille fois
» plus abusif, mais dont l'exécution est absolument
» impossible : pourquoi l'on persécute les ministres de
» Dieu; et l'on verra que c'est pour favoriser les des-
» seins d'une secte orgueilleuse qui a résolu de dé-
» truire toute religion, et par conséquent de déchaîner
» tous les crimes.

» Déjà même toutes ces vérités sont devenues sen-
» sibles; déjà le voile de l'imposture se déchire de
» toute part, et les murmures contre l'assemblée qui
» a usurpé tous les pouvoirs et anéanti tous les droits,
» s'étendent d'une extrémité du royaume à l'autre.

» Ne jugez pas, sire, de la disposition du plus grand
» nombre par les mouvemens les plus turbulens; ne
» jugez pas le sentiment national d'après l'inaction de
» la fidélité et son apparente indifférence lorsque vous
» fûtes arrêté à Varennes, et lorsqu'une troupe de
» satellites vous reconduisit à Paris. L'effroi glaçait
» alors tous les esprits, et faisait régner un morne
» silence. Ce qu'on vous cache, ce qui dénote bien
» mieux le changement qui s'est fait et qui se fait de
» jour en jour dans l'opinion, ce sont les marques de
» mécontentemens qui percent dans toutes les pro-
» vinces, et qui n'attendent qu'un appui pour éclater
» davantage; c'est la demande que plusieurs départe-
» mens viennent de former pour que l'assemblée ait
» à rendre compte des sommes immenses qu'elle a
» dilapidées depuis sa gestion; c'est la frayeur que ses

» chefs laissent apercevoir, et leurs tentatives réité-
» rées pour entrer en accommodement ; ce sont les
» plaintes du commerce, et l'explosion récente du
» désespoir de nos colonies; c'est enfin la pénurie ab-
» solue du numéraire, le refus des contribuables de
» payer les impôts, l'attente d'une banqueroute pro-
» chaine, la défection des troupes, qui, victimes de
» tous les genres de séduction, commencent à s'en in-
» digner, et le progrès toujours croissant des émigra-
» tions. Il est impossible de se méprendre à de pareils
» signes, et leur notoriété est telle, que l'audace
» même des séducteurs du peuple ne saurait en con-
» tester la vérité.

» Ne croyez donc pas, sire, aux exagérations des
» dangers par lesquels on s'efforce de vous effrayer.
» On sait que, peu sensible à ceux qui ne menace-
» raient que votre personne, vous l'êtes infiniment à
» ceux qui tomberaient sur vos peuples, ou qui pour-
» raient frapper des objets chers à votre cœur; et c'est
» sur eux qu'on a la barbarie de vous faire frémir
» continuellement, en même temps qu'on a l'impu-
» dence de vanter votre liberté. Mais depuis trop long-
» temps on abuse de cet artifice, et le moment est
» venu de rejeter, sur les factieux qui vous outragent,
» l'arme de la terreur, qui jusqu'ici a fait toute leur
» force.

» Les grands forfaits ne sont point à craindre lors-
» qu'il n'y a aucun intérêt à les commettre, ni aucun
» moyen d'éviter, en les commettant, une punition
» terrible. Tout Paris sait, tout Paris doit savoir, que
» si une scélératesse fanatique ou soudoyée osait at-
» tenter à vos jours ou à ceux de la reine, des armées

» puissantes, chassant devant elles une milice faible » par indiscipline, découragée par les remords, viendraient aussitôt fondre sur la ville impie qui aurait » attiré sur elle la vengeance du ciel et l'indignation » de l'univers. Aucun des coupables ne pourrait alors » échapper aux plus rigoureux supplices : donc, aucun d'eux ne voudra s'y exposer.

» Mais si la plus aveugle fureur armait un bras parricide, vous verriez, sire, n'en doutez pas, des milliers de citoyens fidèles se précipiter autour de la » famille royale, vous couvrir, s'il le fallait, de leurs » corps, et verser tout leur sang pour défendre le » vôtre..... Eh! pourquoi cesseriez-vous de compter » sur l'affection d'un peuple dont vous n'avez pas » cessé un seul moment de vouloir le bonheur?

» Le Français se laisse facilement égarer; mais facilement aussi il rentre dans la route du devoir. Ses » mœurs sont naturellement trop douces pour que ses » actions soient long-temps féroces, et son amour pour » ses rois est trop enraciné dans son cœur, pour qu'une » illusion funeste ait pu l'en arracher entièrement.

» Qui pourrait être plus porté que nous a concevoir » des alarmes sur la situation d'un frère tendrement » chéri? Mais, au dire même de vos plus téméraires » oppresseurs, ce refus du résumé constitutionnel, » que nous apprenons vous avoir été présenté par l'assemblée le 3 de ce mois, ne vous exposerait qu'au » danger d'être destitué, par elle, de la royauté.

» Or, ce danger n'en est pas un. Qu'importe que » vous cessiez d'être roi aux yeux des factieux, lorsque vous le seriez plus solidement et plus glorieusement que jamais aux yeux de toute l'Europe et dans

» le cœur de tous vos sujets fidèles? Qu'importe que, » par une entreprise insensée, on osât vous déclarer » déchu du trône de vos ancêtres, lorsque les forces » combinées de toutes les puissances sont préparées » pour vous y maintenir et punir les vils usurpateurs » qui en auraient souillé l'éclat?

» Le danger serait bien plus grand, si en paraissant » consentir à la dissolution de la monarchie, vous pa- » raissiez affaiblir vos droits personnels aux secours » de tous les monarques, et si vous sembliez vous sé- » parer de la cause des souverains, en consacrant » une doctrine qu'ils sont obligés de proscrire. Le » péril augmenterait en proportion de ce que vous » montreriez moins de confiance dans les moyens » préservateurs; il augmenterait à mesure que l'im- » pression du caractère auguste qui fait trembler le » crime aux pieds de la majesté royale dignement » soutenue, perdrait de sa force; il augmenterait » lorsque l'apparence de l'abandon des intérêts de la » religion pourrait exciter la fermentation la plus re- » doutable; il augmenterait enfin si, vous résignant » à n'avoir plus que le vain titre d'un roi sans pouvoir, » vous paraissiez, au jugement de l'univers, abdiquer » la couronne dont chacun sait que la conservation » exige celle des droits inaliénables qui y sont essen- » tiellement inhérens.

» Le plus sacré des devoirs, sire, ainsi que le plus » vif attachement, nous portent à mettre sous vos yeux » toutes ces conséquences dangereuses de la moindre » apparence de faiblesse, en même-temps que nous » vous présentons la masse des forces imposantes, qui » doit être la sauve-garde de votre fermeté.

» Nous devons encore vous annoncer, et même nous » jurons à vos pieds, que si des motifs qu'il nous est » impossible d'apercevoir, mais qui ne pourraient » avoir pour principe que l'excès de la violence et » une contrainte qui, pour être déguisée, n'en serait » que plus cruelle, forçaient votre main de souscrire » une acceptation que votre cœur rejette, que votre » intérêt et celui de vos peuples repoussent, et que » votre devoir de roi vous interdit expressément, » nous protesterions à la face de toute la terre, et de » la manière la plus solennelle, contre cet acte illu- » soire et tout ce qui pourrait en dépendre, nous dé- » montrerions qu'il est nul par lui-même, nul par le » défaut de liberté, nul par le vice radical de toutes les » opérations de l'assemblée usurpatrice qui, n'étant pas » assemblée d'états-généraux, n'est rien. Nous sommes » fondés sur les droits de la nation entière, à rejeter » des décrets diamétralement contraires à son vœu » exprimé par l'unanimité de ses cahiers; et nous dé- » savouerions pour elle, des mandataires infidèles, » qui, en violant ses ordres et transgressant la mis- » sion qu'elle leur avait donnée, ont cessé d'être ses » représentans; nous soutiendrions, ce qui est évident, » qu'ayant agi contre leur titre, ils ont agi sans pou- » voir, et que ce qu'ils n'ont pu faire légalement, ne » peut être accepté validement.

» Notre protestation signée avec nous, par tous les » princes de votre sang, qui nous sont réunis, serait » commune à toute la maison de Bourbon, à qui ses » droits éventuels à la couronne imposent le devoir » d'en défendre l'auguste dépôt. Nous protesterions » pour vous-même, sire, en protestant pour vos

» peuples, pour la religion, pour les maximes fon-
» damentales de la monarchie, et pour tous les or-
» dres de l'état.

» Nous protesterions pour vous et en votre nom, » contre ce qui n'en aurait qu'une fausse empreinte. » Votre voix étant étouffée par l'oppression, nous en » serions les organes nécessaires, et nous exprime- » rions nos vrais sentimens, tels qu'ils sont consignés » au serment de votre avénement au trône, tels qu'ils » sont constatés par les actions de votre vie entière, » tels qu'ils se sont montrés dans la déclaration que » vous aves faite au premier moment que vous vous » êtes cru libre. Vous ne pouvez pas, vous ne devez » pas en avoir d'autres, et votre volonté n'existe que » dans les actes où elle respire librement.

» Nous protesterions pour vos peuples, qui, dans » leur délire, ne peuvent apercevoir combien ce » fantôme de constitution nouvelle qu'on fait briller » à leurs yeux, et aux pieds duquel on les a fait jurer » vainement, leur deviendrait funeste. Lorsque ces » peuples, ne connaissant plus ni chef légitime, ni » leurs intérêts les plus chers, se laissent entraîner à » leur perte; lorsque aveuglés par de trompeuses pro- » messes, ils ne voient pas qu'on les anime à détruire » eux-mêmes les gages de leur sûreté, les soutiens de » leur repos, les principes de leur substance et tous » les liens de leur association civile, il faut en récla- » mer pour eux le rétablissement, il faut les sauver » de leur propre frénésie.

» Nous protesterions pour la religion de nos pères, » qui est attaquée dans ses dogmes et dans son culte » comme dans ses ministres; et suppléant à l'impuis-

» sance où vous seriez de remplir vous-même en ce » moment, vos devoirs de fils aîné de l'église, nous » prendrions, en votre nom, la défense de ses droits, » nous nous opposerions à des spoliations qui tendent » à l'avilir; nous nous éleverions avec force contre » des actes qui menacent le royaume des horreurs » du schisme, et nous professerions hautement notre » attachement inaltérable aux règles ecclésiastiques » admises dans l'état, desquelles vous avez juré de » maintenir l'observation.

» Nous protesterions pour les maximes fondamen- » tales de la monarchie, dont il ne vous est pas per- » mis, sire, de vous départir; que la nation elle-même » a déclarées inviolables, et qui seraient totalement » renversées par les décrets qu'on vous présente, » spécialement par ceux qui, en excluant le roi de » tout exercice du pouvoir législatif, abolissent la » royauté même; par ceux qui en détruisent tous les » soutiens, en supprimant tous les rangs intermé- » diaires, par ceux qui, en nivelant tous les états, » anéantissent jusqu'au principe de l'obéissance; par » ceux qui enlèvent au monarque les fonctions les » plus essentielles du gouvernement monarchique, » ou qui le rendent subordonné dans celles qu'ils » lui laissent; par ceux enfin, qui ont armé le peuple, » qui ont annullé la force publique, et qui, en con- » fondant tous les pouvoirs, ont introduit en France » la tyrannie populaire.

» Nous protesterions pour tous les ordres de l'état, » parce qu'indépendamment de la suppression into- » lérable et impossible prononcée contre les deux » premiers ordres, tous ont été lésés, vexés, dépouil-

» lés; et que nous aurions à réclamer tout à-la-fois » les droits du clergé qui n'a voulu montrer une ferme » et généreuse résistance que pour les intérêts du ciel » et les fonctions du saint ministère; les droits de la » noblesse qui, plus sensible aux outrages faits au trône » dont elle est l'appui, qu'à la persécution qu'elle » éprouve, sacrifie tout pour manifester, par un zèle » éclatant, qu'aucun obstacle ne peut empêcher un » chevalier français de demeurer fidèle à son roi, à » sa patrie, à son honneur; les droits de la magistra- » ture, qui regrette, beaucoup plus que la privation » de son état, de se voir réduite à gémir en silence » de l'abandon de la justice, de l'impunité des crimes, » et de la violation des lois dont elle est essentielle- » ment dépositaire; enfin, les droits des possesseurs » quelconques, puisqu'il n'est point en France de pro- » priété qui ait été respectée, point de citoyens hon- » nêtes qui n'aient souffert.

» Comment pourriez-vous, sire, donner une appro- » bation sincère et valide à la prétendue constitution » qui a produit tant de maux?

» Dépositaire usufruitier du trône que vous avez » hérité de vos aïeux, vous ne pouvez ni en aliéner les » droits primordiaux, ni détruire la base constitutive » sur laquelle il est assis.

» Défenseur né de la religion de vos états, vous ne » pouvez pas consentir à ce qui tend à sa ruine, et » abandonner ses ministres à l'opprobre.

» Débiteur de la justice à vos sujets; vous ne pouvez » pas renoncer à la fonction essentiellement royale de » la leur faire rendre par des tribunaux légalement

» constitués, et d'en surveiller vous-même l'adminis-
» tration.

» Protecteur des droits de tous les ordres, et des
» possessions de tous les particuliers, vous ne pouvez
» pas les laisser violer et anéantir par la plus arbitraire
» des oppressions.

» Enfin, père de vos peuples, vous ne pouvez pas
» les livrer au désordre et à l'anarchie.

» Si le crime qui vous obsède, et la violence qui
» vous lie les mains, ne vous permettent pas de rem-
» plir ces devoirs sacrés, ils n'en sont pas moins gravés
» dans votre cœur en traits ineffaçables, et nous ac-
» complirions votre volonté réelle, en suppléant au-
» tant qu'il est en nous, à l'impossibilité où vous seriez
» de l'exercer.

» Dussiez-vous même nous le défendre, et fussiez-
» vous forcé de vous dire libre en nous le défendant,
» ces défenses, évidemment contraires à vos sentimens,
» puisqu'elles le seraient au premier de vos devoirs;
» ces défenses, sorties du sein de votre captivité, qui
» ne cessera réellement que quand vos peuples seront
» rentrés dans le devoir, et vos troupes sous votre
» obéissance; ces défenses, qui ne pourraient avoir
» plus de valeur que tout ce que vous aviez fait avant
» votre sortie, et que vous avez désavoué ensuite; ces
» défenses enfin, qui seraient imprégnées de la même
» nullité que l'acte approbatif contre lequel nous se-
» rions obligés de protester, ne pourraient certaine-
» ment pas nous faire trahir notre devoir, sacrifier
» vos intérêts, et manquer à ce que la France aurait
» droit d'exiger de nous en pareille circonstance. Nous

» obéirions, sire, à vos véritables commandemens, en » résistant à des défenses extorquées, et nous serions » sûrs de votre approbation, en suivant les lois de » l'honneur. Notre parfaite soumission vous est trop » connue pour que jamais elle vous paraisse douteuse. » Puissions-nous être bientôt au moment heureux où, » rétabli en pleine liberté, vous nous verrez voler » dans vos bras, y renouveler l'hommage de notre » obéissance, et en donner l'exemple à tous vos sujets!

» Nous sommes, sire, notre frère et seigneur, de » votre majesté,

» Les très-humbles et très-obéissans frères, serviteurs et sujets,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER;

CHARLES-PHILIPPE. »

Au château de Schonburnstust, près Coblentz, le 10 *septembre* 1791.

LETTRE AU ROI,

PAR M. LE PRINCE DE CONDÉ,

M. LE DUC DE BOURBON,

ET M. LE DUC D'ENGHIEN.

« Sire,

» Vos augustes frères, ayant bien voulu nous com-
» muniquer la lettre qu'ils adressent à votre majesté,
» nous permettent de vous attester nous-mêmes que
» nous adhérons, de cœur et d'esprit, à tout ce qu'elle
» renferme; que nous sommes pénétrés des mêmes
» sentimens, animés des mêmes vues, inébranlables
» dans les mêmes résolutions. Le zèle dont ils nous
» donnent l'exemple est inséparable du sang qui coule
» dans nos veines, de ce sang toujours prêt à se ré-
» pandre pour le service de l'état. Français et Bour-
» bons jusqu'au fond de l'âme, quelle doit être notre
» indignation lorsque nous voyons de vils factieux ne
» répondre à vos bienfaits que par des attentats,
» insulter à la majesté royale, fronder toutes les sou-
» verainetés, fouler aux pieds les lois divines et hu-
» maines, et prétendre asseoir leur monstrueux sys-
» tème sur la ruine de notre ancienne constitution!
» Toutes nos démarches, sire, sont guidées par des
» princes dont la sagesse égale la valeur et la sensi-
» bilité. En suivant leurs pas, nous sommes sûrs de
» marcher avec fermeté dans le chemin de l'honneur;

» et c'est sous leurs nobles auspices que nous renou-
» velons entre vos mains, comme princes de votre
» sang, et comme gentilshommes français, le serment
» de mourir fidèles à votre service. Nous péririons
» tous plutôt que de souffrir le triomphe du crime,
» l'asservissement du trône et le renversement de la
» monarchie. Nous sommes, etc..... »

A Worms, le 11 *septembre* 1791.

LETTRE

D'UN

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE,

QU'ON CROIT ÊTRE M. ALEX. DE BEAUHARNAIS,

A M DE BOUILLÉ.

Paris, 16 juillet 1791.

« Je suis un Français, monsieur, que vous connais- » sez, quoiqu'il soit d'un parti opposé au vôtre. Avant » d'entrer dans le sujet de ma lettre, je vous dirai » avec franchise ce que je pense de vous, afin que » vous puissiez juger avec quel homme vous avez à » traiter. C'est là tout ce que vous saurez sur mon » compte.

» Je vous ai toujours estimé, et votre conduite, » dans une affaire récente, n'a fait en rien changer » mes sentimens. Je sais que vous avez de grands ta- » lens, un grand courage, et, quoi qu'en puissent » dire vos ennemis, une grande droiture et une » grande intégrité. Vous n'êtes point partisan d'une » révolution poussée aussi loin que la présente. Je » pense différemment, et à l'exception de trois ou » quatre changemens importans, que vous devinez » facilement, j'aime notre constitution dans toutes » ses parties.

» Aussi long-temps que vous avez imaginé que

» d'une union plus ou moins étroite entre le roi et » l'assemblée, il pourrait résulter un ordre de choses » quelconque, vous avez servi la constitution sans » l'aimer. Mais quand vous avez cru vous apercevoir » que l'assemblée était sous la domination d'une fac- » tion, et dépassait les limites de la constitution qu'elle » avait faite ; quand vous avez vu les partisans de » l'assemblée eux-mêmes, refuser de reconnaître les » autorités créées par elle, le roi et la famille royale » insultés et traités en prisonniers par le peuple de » Paris (*a*) ; enfin, quand vous avez vu Lafayette » obligé de donner sa démission, parce qu'il s'était » efforcé, au péril de sa vie et sans succès, d'assurer » aux lois l'obéissance qui leur est due ; quand vous » vous êtes vu le témoin de tous ces excès, vous n'a- » vez plus douté que nous travaillions nous-mêmes à » notre propre ruine ; que la France était sur le bord » de l'abîme, et qu'elle ne pouvait plus être sauvée » que par quelque grand coup d'éclat. Vous l'avez » tenté, et vous avez échoué. Maintenant, après une » démarche vis-à-vis de l'assemblée nationale, que » je suis loin d'approuver, mais que vous avez re- » gardée comme nécessaire à la sûreté personnelle » du roi et de la reine, vous vous efforcez de faire un » parti, dans l'intention de tenter contre la France « un coup de main qui, s'il vous réussit, puisse ral- » lier autour de vous un plus grand nombre encore » de mécontens ; et avec leur secours, et peut-être

(*a*) *Il fait allusion au* 18 *avril, jour auquel le peuple empêcha, par la force, le roi d'aller à Saint-Cloud.*

» même celui de quelques puissances étrangères, vous » vous proposez d'opérer par la force de grands et » durables changemens dans notre constitution.

» Je veux vous soumettre quelques réflexions sur » les moyens auxquels vous avez recours pour faire » réussir un projet que vous croyez louable. Permet- » tez-moi de vous prier de leur donner toute votre » attention. Peut-être ces réflexions ne vous en pa- » raîtront-elles pas indignes. Avant de vous entretenir » de notre situation présente, je dois vous rappeler » celle qui l'a précédée.

» L'assemblée nationale, souvent influencée par » des factieux dont les noms seront à jamais en hor- » reur à tous les bons Français, a travaillé pendant » deux années à une constitution qui est aujourd'hui » presque achevée. La foule des ignorans et des lâches » s'est groupée autour de ces factieux ; l'opposition, » mal dirigée du côté droit, n'a fait qu'irriter les es- » prits, et n'a eu conséquemment d'autre effet que » de servir leurs infâmes projets. Le reste du côté » patriote de l'assemblée peut être divisé en deux » classes : la première est composée de ces hommes » sans énergie, sans principes arrêtés, et toujours » disposés à adopter l'opinion de celui qui crie le plus » fort ; la seconde renferme ces hommes éclairés qui, » désintéressés dans leurs vues, inébranlables dans » leurs principes, ont vu quelquefois avec douleur » l'inutilité des efforts les plus courageux et les plus » constans, mais qui, chérissant la liberté autant qu'ils » détestent les factions, marchent invariablement à » leur but, la constitution, malgré les obstacles que » ne cessent de leur opposer leurs indignes ennemis.

» Personne n'a autant contribué que Mirabeau à arracher aux factieux leurs masques populaires. Sa mort, que je regarde comme une grande calamité nationale, et que vous avez plus de raison, que qui que ce soit de regretter, a servi néanmoins à hâter la perte de leur popularité. Leurs infernales machinations, quoiqu'elles aient souillé la révolution de taches indélébiles, et presque détruit la France, ne leur ont cependant été jusqu'ici d'aucune utilité. Leurs détestables intrigues ont été constamment déjouées, particulièrement le 5 octobre 1789, et ils n'ont vu devant leurs yeux que la mort et l'ignominie. S'étant aperçu que la nation marchait à grands pas vers sa destruction, ils en ont conclu qu'ils seraient enveloppés dans sa ruine. En conséquence, ils ont changé le plan de leur conduite. L'anarchie et le désordre qu'ils avaient excité pour déchirer leur malheureuse patrie, avaient été longtemps entretenus par des hommes dont ils avaient généralement été considérés comme les meneurs. Ils les ont abandonnés, ces hommes, et les ont accusés d'être les auteurs de tous les malheurs de la France. Le roi partit de Paris : afin de rétablir leur crédit, à cette époque entièrement perdu, ils profitèrent de cette disposition à l'union que la crainte d'un danger commun ne manque jamais de produire dans tous les partis ; et maintenant ils sont comptés au nombre de ceux qui désirent le plus ardemment voir l'ordre rétabli, et le pouvoir exécutif remis dans toute sa force entre les mains du roi. Je ne les en estime pas davantage pour cela. Mais il s'agit de sauver notre patrie ; aucun moyen ne doit être

» négligé. Les vrais patriotes ne refusent point de » les aider, quoiqu'ils détestent et méprisent leurs » personnes.

» Permettez-moi maintenant de passer à notre état » présent, et d'examiner la conduite que l'assemblée » suit en ce moment, et dont elle ne s'écartera plus. » Elle est maintenant convenue (je ne parle pas de » cinq ou six extravagans) de faire, lors de la révi- » sion de la constitution, c'est-à-dire pendant les six » dernières semaines de sa laborieuse carrière, les » changemens ultérieurs désirés par tous les bons ci- » toyens. La constitution doit être alors présentée à » l'acceptation du roi, après toutefois que l'assemblée » lui aura exprimé le désir de le voir se retirer dans » la ville qu'il jugera à propos de choisir, afin d'agir » en pleine et entière liberté.

» On se propose de faire une fédération au mois » d'août. Son objet sera d'exciter un mouvement en » faveur du roi, qui puisse l'attacher davantage à la » constitution : il y a tout lieu de croire que cette » mesure aura tout le succès qu'on s'en promet. Cette » conduite de l'assemblée envers le roi et la nation » (leurs intérêts, je crois, étant les mêmes), me » paraît extrêmement prudente, surtout dans la con- » joncture; car elle doit soigneusement éviter de con- » trarier trop ouvertement l'opinion des provinces qui » sont encore très-animées contre sa majesté, quoique » je ne doute pas que sa présence, quand elle les vi- » sitera, ne le réconcilie entièrement avec elles.

» Ayant une fois accepté la constitution, le roi » pourra alors visiter les différentes parties de son » royaume, regagner lui-même l'affection de son

» peuple, et à son retour à Versailles ou à Paris, » reprendre la liberté et la splendeur dont il n'aurait » jamais dû être privé.

» Cette nouvelle et heureuse révolution ramenera » dans leurs foyers tous nos compatriotes fugitifs; elle » sera suivie de l'oubli mutuel du passé, et de cette » sincère et cordiale réconciliation que la sensibilité » de la nation française (qui, comme quelques per- » sonnes se l'imaginent, n'est point éteinte), désire » avec tant d'impatience. En un mot, le désordre, » la cruauté et le malheur feront place à l'harmonie, » à la paix et au bonheur. Avec quel ravissement » j'entrevois cette perspective! quels ennemis alors » pourrons-nous encore craindre!

» Peut-être de plus grands changemens paraîtront- » ils nécessaires, mais nous les laisserons à faire au » temps et à la constitution elle-même. Nous ne serons » pas long-temps à nous apercevoir de ses défauts. » Un peuple qui a brisé ses chaînes, et s'est donné à » lui-même une constitution, encore tout effrayé du » despotisme auquel il vient d'échapper, dépouille » ordinairement de toute autorité l'objet de ses ap- » préhensions, mais bientôt dégoûté de l'anarchie, il » rend au pouvoir exécutif toute la puissance dont il » a besoin pour assurer la liberté et le bonheur de » l'état. L'exemple récent de l'Amérique est une » preuve suffisante de la vérité de cette observation.

» Je vais examiner maintenant les moyens que vous » vous proposez d'employer pour rétablir en France » l'ordre de choses que vous préférez. Ces moyens » sont la force.

» J'ai déjà observé dans la première partie de cette

» lettre, que l'assemblée, depuis qu'elle n'est plus
» sous l'influence d'une faction, est divisée en deux
» classes; l'une composée d'hommes sages, courageux
» et éclairés, l'autre de fanatiques et de mal-inten-
» tionnés, qui ne respirent que pour la ruine de l'état.
» Ces derniers, quoique supérieurs en nombre, se
» taisent cependant dans les momens du danger, et
» se laissent guider par les premiers. Vous savez que
» les hommes les plus insolens dans la prospérité, sont
» presque toujours les plus rampans dans l'adversité.
» L'assemblée est donc, du moins dans les affaires im-
» portantes, bien dirigée. La moindre apparence du
» danger a rappelé autour d'elle tous ces braves et
» vertueux citoyens, qui n'auraient jamais dû l'aban-
» donner. Sous ce rapport, vos menaces nous ont été
» utiles; mais si vous persistez à vouloir les mettre à
» exécution, elles produiront un effet diamétralement
» opposé à vos désirs : car c'est, je pense, le bonheur
» du roi que vous voulez, et son bonheur dépend
» maintenant de celui de la nation. Il ne me sera pas
» difficile de vous convaincre de la vérité de ce que
» j'avance ici.

» Vous avez pu juger par le dernier événement,
» de ce qui résulterait d'une attaque du dehors contre
» la France. Elle rallierait le peuple de toutes les
» parties du royaume, mettrait entre les mains de
» l'assemblée un pouvoir encore plus grand que celui
» qu'elle a, et augmenterait les ressentimens contre
» le roi. Les hommes courageux et bien intentionnés
» qui dirigent aujourd'hui l'assemblée, croiraient qu'il
» est de leur honneur de défendre la constitution, et
» craindraient de tenter les changemens qu'ils désirent

» de peur d'être accusés de faiblesse et de pusillanimité.
» Vous les forceriez par-là de sortir du cercle dans
» lequel ils veulent se mouvoir et de se réunir à une
» bande de factieux qu'ils détestent autant que vous
» pouvez vous-même le faire, et qu'ils sont sur le point
» d'écraser.

» Mais je vais plus loin. Je suppose que, nonobstant
» cette union, vous entriez en France en conquérant,
» vous êtes du moins certain que la victoire sera ache-
» tée par des torrens de sang, et que, dans l'intervalle,
» leurs majestés seront exposées aux plus grands dan-
» gers, peut-être même succomberont-elles sous les
» coups de quelques assassins à la solde de ces puis-
» sances étrangères qui, depuis si long-temps, entre-
» tiennent des agens au milieu de nous.

» Je supposerai encore (ce que vous croyez peut-
» être, pour moi je suis d'une opinion différente) que
» cette unanimité de sentimens qui se manifestent dans
» toutes les parties de la France, n'est que l'effet d'une
» fermentation passagère, et n'est fondée sur aucun
» principe durable. Dans ce cas, il est évidemment de
» votre intérêt de différer l'attaque que vous méditez
» contre la France, jusqu'au printemps prochain; à
» cette époque, l'effervescence de l'esprit public une
» fois calmée, il vous sera plus facile d'exécuter vos
» projets. En ne vous décidant à rien avant ce temps,
» vous serez à même de voir quelle tournure nos af-
» faires prendront, et vous agirez certainement avec
» plus de prudence.

» Cette lettre de la part d'un homme qui cache son
» nom, vous surprendra beaucoup, et vous vous effor-
» cerez de découvrir les motifs qui m'ont engagé à vous

» l'écrire. Dans des temps pareils à ceux-ci, je conçois » facilement que la méfiance doit être votre sentiment » dominant; aussi je ne doute pas que cette lettre ne » fasse naître des soupçons dans votre esprit. Mais » pour les dissiper, j'en appelle à vous-même. Réflé- » chissez bien, et voyez s'il est possible que je sois animé » par d'autres motifs que le bonheur de mon pays, » mon attachement à mon souverain, et à l'estime par- » ticulière que j'ai pour vous. Le ciel m'est témoin » que je me suis soujours efforcé de contribuer de tout » mon pouvoir au bonheur de ma patrie, et que per- » sonne ne souffre plus que moi des malheurs du roi. » Soyez assuré qu'aucune crainte personnelle ne con- » tribue à la démarche que je fais aujourd'hui. Un » pareil sentiment n'a jamais approché de mon âme; » et si vous entriez en France à la tête d'une armée, » mon estime pour vous ne serait pour moi qu'une » raison de plus d'être un des premiers et des plus » ardens à s'opposer à vos efforts.

» Puissent les considérations que je viens de vous » présenter, se trouver conformes à votre propre fa- » çon de penser! C'est-là le plus fervent de mes vœux.

» *P. S.* Ce que je vous ai dit, est uniquement le » résultat de mes réflexions. Ma position me met à » même de connaître les sentimens des hommes esti- » mables qui gouvernent en ce moment l'assemblée. » Je puis hasarder de vous assurer qu'ils sont entiè- » rement conformes aux miens. J'ai renfermé cette » lettre sous le couvert de personnes qui, je l'espère, » auront soin de vous la faire parvenir. J'en ai envoyé » un duplicata par une autre route, afin d'être assuré » que vous la recevrez intacte. Si vous désirez savoir

» de temps en temps ce qui se passe parmi nous, et » connaître l'état de l'opinion publique, qui est au» jourd'hui la première des puissances, je vous en » instruirai avec vérité et impartialité; et si ce que » vous apprendrez de moi, a quelqu'influence sur » votre conduite, je croirai avoir rendu un grand ser» vice, et à ma patrie, et à vous-même; c'est-là tout » ce que j'ambitionne, et si je suis assez heureux pour » l'obtenir, je le regarderai comme une récompense » inappréciable.

» Vous pouvez me faire savoir si vous avez reçu » ma lettre, et si vous désirez entendre encore parler » de moi, par le moyen suivant. Ecrivez aux rédac» teurs du journal de la Cour et de la Ville, entière» ment dévoués à votre parti, pour les prier d'in» sérer, dans le plus prochain numéro, l'article sui» vant : « M. de B***. a reçu la lettre qui lui a été » adressée le 10 juillet 1791, et désire la continuation » de cette correspondance. » Vous pouvez être certain » qu'une pareille demande de votre part, sera accordée » à l'instant. »

J'ai suivi exactement ces instructions, mais je n'ai jamais reçu une seconde lettre de M. de Beauharnais.

DÉCLARATION

SIGNÉE EN COMMUN

PAR L'EMPEREUR ET LE ROI DE PRUSSE,

LE 25 AOUT 1791.

Leurs majestés l'empereur et le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et les représentations de Monsieur, frère du roi de France, et de S. A. le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement le roi de France, comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Ils espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont les secours sont réclamés, et qu'en conséquence elles ne refuseront pas d'employer, conjointement avec leursdites majestés, les moyens les plus efficaces, relativement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être de la nation française. Alors, et dans ce cas, leursdites majestés l'empereur et le roi de Prusse sont résolus d'agir promptement, d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé en commun. En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité.

Donné à Pilnitz, le 27 *août* 1791.

Signés Léopold. Frédéric-Guillaume.

PROCLAMATION
DU ROI.
28 SEPTEMBRE 1791.

Louis, par la grâce de Dieu et par la loi constitutionnelle de l'état, roi des Français; à tous les citoyens, salut.

J'ai accepté la constitution; j'emploierai tous mes efforts à la maintenir et à la faire exécuter.

Le terme de la révolution est arrivé : il est temps que le rétablissement de l'ordre vienne donner à la constitution l'appui qui lui est maintenant le plus nécessaire; il est temps de fixer l'opinion de l'Europe sur la destinée de la France, et de montrer que les Français sont dignes d'être libres.

Mais ma vigilance et mes soins doivent encore être secondés par le concours de tous les amis de la patrie et de la liberté. C'est par la soumission aux lois, c'est en abjurant l'esprit de parti et toutes les passions qui l'accompagnent, c'est par une heureuse réunion de sentimens, de vœux et d'efforts, que la constitution s'affermira, et que la nation pourra jouir de tous les avantages qu'elle lui garantit.

Que toute idée d'intolérance soit donc écartée pour jamais; que le désir irréfléchi de l'indépendance ne soit plus confondu avec l'amour de la liberté; que ces qualifications injurieuses, avec lesquelles on cherche à agiter le peuple, soient irrévocablement bannies; que les opinions religieuses ne soient plus une source

de persécutions et de haines; que chacun, en observant les lois, puisse à son gré pratiquer le culte auquel il est attaché; et que, de part et d'autre, on n'outrage plus ceux qui, en suivant des opinions différentes, croient obéir à leur conscience.

Mais il ne suffit pas d'éviter les excès dans lesquels l'esprit d'exagération pourrait vous entraîner, il faut encore remplir les obligations que l'intérêt public vous impose. Une des premières, une des plus essentielles, est le paiement des contributions établies par vos représentans. C'est pour le maintien des engagemens que l'honneur national a rendus sacrés, pour la tranquillité intérieure de l'état, pour sa sûreté au-dehors, c'est pour la stabilité même de la constitution, que je vous rappelle ce devoir indispensable.

Citoyens armés pour le maintien de la loi, gardes nationales, n'oubliez jamais que c'est pour *protéger la sûreté des personnes et des propriétés, la perception des contributions publiques, la circulation des grains et des subsistances*, que les armes que vous portez ont été remises en vos mains. C'est à vous de sentir que la justice et l'utilité réciproques demandent qu'entre les habitans d'un même empire, l'abondance vienne au secours des besoins, et que c'est à la force publique à favoriser l'action du commerce, comme le moyen qui remédie à l'intempérie des saisons, qui répare l'inégalité des récoltes, qui lie ensemble toutes les parties du royaume, et qui leur rend communes les productions variées de leur sol et de leur industrie.

Et vous, que le peuple a choisi pour veiller à ses intérêts; vous aussi, à qui il a conféré le pouvoir redoutable de prononcer sur les biens, l'honneur et la

vie des citoyens; vous encore qu'il a institués pour concilier leurs différends, membres des divers corps administratifs, juges des tribunaux, juges de paix, je vous recommande de vous pénétrer de l'importance et de la dignité de vos fonctions; remplissez-les avec zèle, avec courage, avec impartialité; travaillez avec moi à ramener la paix et le règne des lois; et en assurant ainsi le bonheur de la nation, préparez le retour de ceux dont l'éloignement n'a eu pour motif que la crainte des désordres et des violences. . .

Et vous tous, qui par divers motifs avez quitté votre patrie, votre roi vous appelle parmi vos concitoyens; il vous invite à céder au vœu public et à l'intérêt national. Revenez avec confiance sous la garantie de la loi; et ce retour honorable, au moment où la constitution vient d'être définitivement arrêtée, rendra plus facile et plus prompt le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité.

Et vous, peuple français, nation célèbre depuis tant de siècles, montrez-vous magnanime et généreuse au moment où votre liberté est affermie; reprenez votre heureux caractère; que votre modération et votre sagesse fassent renaître chez vous la sécurité que les orages de la révolution en avaient bannie, et que votre roi jouisse désormais, sans inquiétude et sans trouble, de ces témoignages d'amour et de fidélité qui peuvent seuls assurer son bonheur.

Fait à Paris, le 28 *septembre* 1891.

Signé LOUIS.

Et plus bas, DE LESSART.

FIN DU HUITIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE

DES SOMMAIRES DE CE VOLUME.

LIVRE CINQUIEME.

LIVRE SIXIEME.

LIVRE SEPTIEME.

LIVRE HUITIÈME.

FIN DE LA TABLE DU HUITIÈME ET DERNIER VOLUME.

ERRATA DU PRÉSENT VOLUME.

Page 6, *ligne* 13, y. Ce mot doit être supprimé.
21, 5, et la journée du lendemain, *id.*
60, 4, expirait, *lisez* : aspirait.
23, 20, s'obstinaient, *lisez* : s'abstenaient.
142, 23, Ferdinand VI, *lisez* : Ferdinand IV.
144, 3, et le peuple, *lisez ensuite* : mais la corruption entrait jusques, etc.
180, 10, participation de, *lisez* : participation à.
192, 28, ni même, *lisez* : ni mieux.

L.-É. HERHAN, IMPRIMEUR-STÉRÉOTYPE,
BREVETÉ DE S. A. R. Mgr. LE DUC DE BERRI,
rue Servandoni, N°. 13, près Saint-Sulpice.

